Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15982 – 7 F | SAMEDI 15 JUIN 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Les syndicats allemands organisent une marche contre l'austérité

PLUS DE 200 000 PERSONNES sont attendues, samedi 15 juin à Bonn, à l'occasion d'une manifestation syndicale qualifiée d'« historique » et destinée à protester contre les projets d'austérité budgétaire du gouvernement allemand. Lancée à l'appel de la fédération des syndicats (DGB), cette « marche sur Bonn » devrait permettre de mesurer l'état de santé de la paix sociale allemande au moment où les chiffres du mois d'avril confirment la persistance d'un taux de chômage élevé. Dans leurs revendications, les syndicats allemands s'inspirent des manifestations françaises de décembre 1995. L'accord salarial intervenu dans la fonction publique le 13 juin prévoit 1,3 % *d'augmentation des salaires* en 1997. Cet accord éloigne le risque d'une grève dans ce secteur-clé de l'économie allemande.

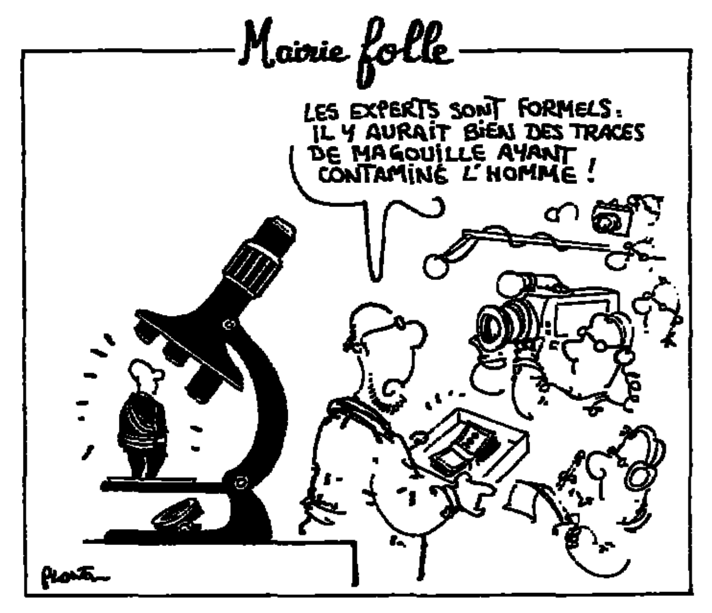
Lire page 4

M. Tiberi serait directement mêlé à l'affaire des HLM de Paris

Des notes remises à la justice éclairent son rôle dans une passation de marché

LES DOCUMENTS trouvés par les enquêteurs lors de la perquisition effectuée le 4 juin, à la demande du juge Eric Halphen, au siège de l'Office public d'aménagement et construction (OPAC), contredisent pour partie les réponses avancées ces derniers jours par M. Tiberi et ses collaborateurs. Ainsi les policiers se sont-ils fait remettre deux notes, datant de 1983 et 1986, adressées par Jean Tiberi, alors premier adjoint au maire, à l'ancien directeur de l'OPAC, Georges Pérol. Dans ces courriers, le premier magistrat de la ville s'intéresse aux contrats d'assurance de l'OPAC et à la situation de telle ou telle entreprise candidate. M. Ciolina, ancien directeur général-adjoint de l'OPAC, avait évoqué devant le juge de Créteil des interventions de l'actuel maire de Paris, dont le marché des assurances aurait, selon lui, constitué la *« chasse gardée »*.

Par ailleurs, les enquêteurs n'ont pu retrouver qu'une partie des factures des travaux réalisés en 1988 dans l'appartement de l'OPAC attribué au fils de M. Tiberi. Elles s'élèvent à 321 700 francs, sans prendre en compte de nombreux aménagements. La majorité municipale RPR-UDF s'est réunie, jeudi 13 juin, à l'Hôtel de ville, pour affirmer son soutien au maire de Paris, alors que les socialistes ont rendu public un *« Livre noir »* des *« affaires »* parisiennes.



Lire page 10

M. Juppé renonce à aggraver les lois sur l'immigration

Les propositions de M. Debré sont écartées

LE GOUVERNEMENT a décidé, jeudi 13 juin, d'abandonner les dispositions les plus controversées du projet de réforme des lois sur l'immigration préparé par le ministre de l'intérieur. Ce choix, arrêté lors d'une discrète réunion interministérielle présidée par M. Juppé, met un terme à la controverse suscitée par les propositions radicales de Jean-Louis Debré, renforcées, en avril, par les conclusions de la commission parlementaire sur l'immigration clandestine présidée par Jean-Pierre Philibert, député (UDF) de la Loire. Plusieurs ministres avaient alors manifesté leurs réserves à l'égard de ces projets. Le renoncement à une nouvelle loi générale sur l'immigration n'exclut cependant pas quelques aménagements de la législation et de la réglementation sur des points secondaires.

La décision gouvernementale intervient alors que se multiplient dans plusieurs villes des grèves de la faim et des assemblées de solidarité revendiquant la régularisation de parents étrangers d'enfants français et de jeunes nés et éduqués en France. Ce mouvement doit se traduire, samedi 15 juin, par l'organisation de plusieurs manifestations, notamment à Paris et à Lyon.

A Paris, la situation des quelque trois cents Africains sans papiers expulsés de l'église Saint-Ambroise et aujourd'hui réfugiés dans d'anciens entrepôts de la SNCF fait l'objet d'un examen individuel par l'administration, suite à la médiation proposée par vingt-cinq personnalités et acceptée par le gouvernement. A la lumière de cette expérience à l'issue incertaine, ces médiateurs, intellectuels, scientifiques juristes, ecclésiastiques, demandent une révision complète du discours et de la politique française en matière d'asile, d'immigration et d'intégration. Dans une « adresse au gouvernement » publiée par *Le Monde*, ils exigent des partis politiques un engagement *« à ne pas faire de l'immigration un argument manipulé dans le combat politique »*.

Lire pages 12 et 14 et notre éditorial page 16

La crise de la « vache folle »

La Commision de Bruxelles et Henri Nallet, qui fut ministre de l'agriculture de 1988 à 1990, se défendent d'avoir fait preuve de négligence. p. 7

Les revenus d'Alain Carignon

Alors qu'il était en prison, le président du conseil général de l'Isère a continué de recevoir pour 20 000 francs par mois de frais de représentation jugés illégaux par la chambre régionale des comptes. p. 11

La riposte de FO

Marc Blondel, son secrétaire général, a annoncé que FO présentera un candidat à la présidence de l'Unedic. p. 9

L'après-apartheid

Les Blancs d'Afrique du Sud ont du mal à s'adapter à la nouvelle donne politique dans leur pays. Les étudiants noirs, pour leur part, s'impatientent de la lenteur des changements. p. 4 et 13

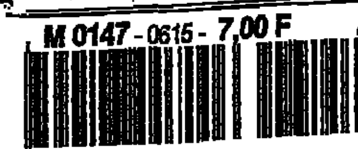
Le contentieux Fuji-Kodak

Le gouvernement américain a annoncé qu'il portera le différend qui l'oppose au Japon devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). p. 17

De lourdes pertes pour Sumitomo

Un trader opérant pour le géant japonais a spéculé pendant dix ans sur le marché du cuivre. Il laisse une perte de quelque 9 milliards de francs. p. 18

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



De la liberté d'expression sur le Net

WASHINGTON
de notre correspondant

Peut-on tout dire, tout écrire, tout montrer sur le réseau Internet, au nom du respect du premier amendement de la Constitution américaine, qui garantit la *« liberté de parole ou de presse »* ? En répondant implicitement par l'affirmative, trois juges fédéraux de Philadelphie viennent de rouvrir une belle polémique et de confirmer, par la même occasion, le caractère unique d'un mode de communication qui tient de l'« agora » planétaire.

Leur décision, qui sera examinée à la loupe par les gouvernements envisageant de mettre en place des garde-fous sur le « réseau des réseaux », sanctionne d'abord la loi sur l'indécence informatique, promulguée en février par Bill Clinton. Les législateurs américains s'étaient émus de la débauche de messages et d'images crus transmis sur le Net. Dans un louable souci de préserver les jeunes utilisateurs d'une agression pornographique, et poussés par le vent (un rien électoral) de la défense des valeurs morales qui souffle sur l'Amérique, ils ont tenté de réglementer une créativité un peu anarchique.

La loi prévoyait de punir d'une peine de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 250 000 dollars (1,25 million de francs) toute personne reconnue coupable d'avoir mis à la disposition de mineurs, *via* Internet, du matériel *« manifestement choquant »* et *« indécent »*. C'est l'aspect dangereusement vague – et donc s'apparentant à une censure – d'une telle notion que les trois juges n'ont pas accepté. Ils y ont vu une entrave à la liberté d'expression, *« profondément incompatible »* avec la Constitution des Etats-Unis.

Internet étant le *« moyen d'expression de masse le plus développé existant aujourd'hui, il mérite d'être protégé le mieux possible de toute forme d'ingérence du gouvernement »*, ont souligné les magistrats. *« Tout comme la force d'Internet est chaos, la force de notre liberté dépend du chaos et de la cacophonie d'une parole sans entrave, que protège le premier amendement. »* S'agit-il pour autant d'une victoire de la « communication libertaire », du triomphe de la licence sur la morale ? En fait, cette décision de justice – qui risque d'être contestée devant la Cour suprême des Etats-Unis –, tient compte d'une réalité : Internet est devenu un forum pour plus de 40 millions d'utilisateurs potentiels dans le monde (le chiffre exact est incertain), le médium d'une *« conversation mondiale qui ne s'arrête jamais »*.

Dès lors, faut-il accepter que le Net soit le cheval de Troie d'un déferlement pornographique qui va pervertir la jeunesse ? Outre que, dans ce domaine, la télévision, la vidéo et la presse n'ont pas attendu l'écran de l'ordinateur, il existe de nombreuses possibilités pour filtrer les logiciels vendus dans le public. L'accès à certains sites particulièrement « chauds » peut être limité et il n'est pas exclu que soit mise au point une adaptation à l'ordinateur de la puce électronique antiviolence prévue pour la télévision.

Au-delà, les juges de Philadelphie rappellent *de facto* aux parents que c'est à eux, et non au gouvernement fédéral, de prendre en charge l'éducation de leurs enfants. Qui sait ? Leur décision pourrait apparaître un jour comme une contribution à la défense des valeurs familiales...

Laurent Zecchini

Trois villes sous la coupe de l'extrême droite

UN AN après les élections municipales de juin 1995, le Front national se vante d'appliquer son programme dans les trois villes qu'il avait emportées à la faveur de « triangulaires » : Toulon, Marignane et Orange. Il y applique des stratégies différentes selon ses objectifs électoraux. Un colloque organisé à Châteauvallon, près de Toulon, samedi 15 et dimanche 16 juin, avec la participation, notamment, du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, de François Léotard et de représentants du PS et du PCF, illustre la résistance à cette « exception française » : des villes sous la coupe de l'extrême droite.

Lire page 8

La Russie, avec ou sans Eltsine

LES CHANCELLERIES occidentales respirent. Elles affichaient depuis quelque temps déjà un bel optimisme sur les chances de leur candidat préféré à l'élection présidentielle russe du 16 juin. Mais cette confiance relevait de la méthode Coué. Appuyée sur les plus récents sondages, elle s'est transformée en certitude : Boris Eltsine devrait l'emporter face à son adversaire le plus dangereux, le communiste Guennadi Ziouganov. Jacques Chirac, Bill Clinton, Helmut Kohl n'ont pas ménagé leur peine. Parfois, ils dissimulaient leur préférence derrière des périphrases : *« Nous soutenons la politique de démocratisation et de réforme, et non des personnes »*, mais c'était pour ajouter aussitôt que Boris Eltsine était *« le seul réformateur »* capable de battre le communiste.

S'il ne faut pas surestimer l'effet de ce soutien sur l'opinion russe, au moins les crédits généreusement accordés par la communauté internationale ont-ils facilité le financement des promesses électorales du président sortant. Les Occidentaux ont tellement investi – à tous les sens du terme – sur Boris Eltsine qu'ils ne peuvent pas envisager une autre issue. Ils sont même prêts à lui pardonner beaucoup pour empêcher le retour des communistes au pouvoir. N'ont-ils pas déjà fermé les yeux sur ses volte-face politiques, l'éviction des libéraux du gouvernement, le bombardement du Parlement en octobre 1993 et la sanglante équipée en Tchétchénie ?

Reste à savoir si c'est de bonne politique. D'abord, le succès de Boris Eltsine est loin d'être acquis. Le président-candidat a certes fait une campagne efficace, usant de tous les privilèges de sa charge et abusant des grands médias, à sa dévotion, ce qui lui a permis une spectaculaire remontée dans les sondages. Ceux-ci n'en restent pas moins sujets à caution, et une surprise n'est pas exclue. Le report des voix des autres candidats au second tour – si personne n'a plus de 50 % des suffrages au premier – reste une inconnue dans un pays sans tradition électorale démocratique. Le précédent polonais – bien que la comparaison ne soit pas totalement pertinente – devrait inciter à la prudence. Les Occidentaux peuvent donc se réveiller un beau matin de juillet (la date du second tour n'est pas encore fixée) avec une Russie présidée par Guennadi Ziouganov. Ils seront bien obligés de s'en accommoder, et l'on entend déjà les déclarations diplomatiques sur *« la poursuite des réformes et de la coopération internationale »* attendue des nouveaux dirigeants *« du grand peuple russe, qu'il ne faut ni isoler ni humilier »*...

Le Pentagone a beau travailler sur des scénarios de *containment* – du nom de la politique américaine inaugurée en 1947 pour contrer les ambitions de l'Union soviétique – au cas où la Russie retrouverait des penchants expansionnistes, personne n'est préparé à cette éventualité. La politique du « tout Eltsine » pratiquée par l'administration Clinton et par les principaux dirigeants européens n'est pas seule en cause. Henry Kissinger le dit depuis cinq ans et le répète cette semaine dans *Newsweek* : la politique russe des Occidentaux a *« en priorité soutenu les changements internes, au lieu de chercher à influencer les actions russes à l'extérieur »*. Autrement dit, elle a confondu les réformes libérales et une diplomatie complaisante ; le triomphe de la démocratie et de l'économie de marché allait modeler le monde de l'après-guerre froide.

Daniel Vernet

Lire la suite page 16 et nos informations page 2

La « messe » de l'art moderne à Bâle



« Maternité » (1921) de Pablo Picasso Galerie Jan Krugier, Genève.

252 GALERIES représentant 4 continents, 3 000 artistes exposés, 50 000 visiteurs attendus : la « messe » de l'art moderne et contemporain, qui se tient jusqu'au 17 juin à Bâle, confirme son rang de plus importante foire internationale au monde. Trente et une galeries d'avant-garde ont organisé une manifestation « off ». Lieu d'achat et de vente, Bâle est aussi l'endroit où l'on commentera l'accord entre Sotheby's et la galerie new-yorkaise André Emmerich, dont on craint qu'il ne marque le début de l'offensive des grandes maisons de vente sur les galeries. *Lire page 26*

De l'audace face à l'Espagne



AIMÉ JACQUET

EURO 96. L'équipe de France de football joue son deuxième match, face à l'Espagne, samedi 15 juin à Leeds. Une victoire la qualifierait pour les quarts de finale. Aimé Jacquet, le sélectionneur, attend plus d'audace de ses joueurs après les occasions manquées contre la Roumanie.

Lire page 22

RUSSIE La campagne pour la première élection présidentielle au suffrage universel depuis la chute du communisme s'achève vendredi 14 juin à minuit. Parmi les dix candidats en lice dans la course au Kremlin, le président sortant, Boris Eltsine, et son rival communiste, Guennadi Ziouganov, se détachent dans tous les sondages. Ces derniers donnaient aussi un avantage à M. Eltsine à la veille du premier tour du scrutin, dimanche 16 juin. ● AUCUNE DATE n'a encore été fixée pour le deuxième tour de l'élection. Le Kremlin souhaiterait l'organiser le plus rapidement possible, dès le 3 juillet. ● ANATOLI SOBTCHAK, l'une des figures de proue des réformateurs et ancien maire de Saint-Pétersbourg, récemment battu à l'élection municipale, estime que ce n'est pas tant M. Ziouganov qui est dangereux que l'appareil communiste qui le soutient.

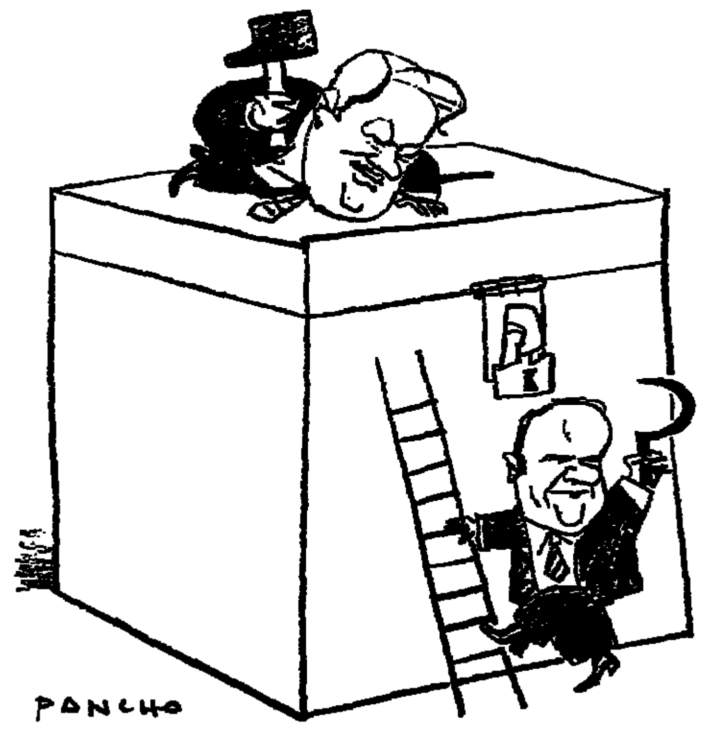
M. Eltsine et M. Ziouganov devraient se retrouver au second tour de la présidentielle

Bien que peu fiables, les sondages donnent tous l'avantage au président sortant, suivi de son adversaire communiste. Les autres candidats ont pâti de l'ampleur des moyens mis en œuvre dans la campagne par le maître du Kremlin

MOSCOU
de notre correspondante

A la veille du « moment de vérité » que doit connaître la Russie dimanche 16 juin, tout semblait aller pour le mieux dans le camp de Boris Eltsine. Selon les derniers sondages, commandés aussi bien par le Kremlin que par les communistes, le président sortant serait assuré de franchir la barre du premier tour de l'élection présidentielle. Ce qui devrait lui donner une victoire presque automatique au second, prévu début juillet, contre son rival communiste, dont la participation au second tour ne fut jamais mise en doute.

ÉLECTIONS



STABILISATION DES COMMUNISTES

Telle est du moins une des théories qui circulent à Moscou, notamment chez les analystes de la réputée sérieuse Fondation Carnegie (Etats-Unis). Leur directeur, Michael McFaul, fidèle à la « ligne » de Washington qui n'a jamais caché son soutien à Boris Eltsine, se réjouit du résultat qu'ils prévoient. D'autres, comme Nikolaï Petrov et Alexandre Sobianine, s'en désolent : grands connaisseurs de l'administration eltsinienne pour y avoir travaillé avec ferveur à ses débuts, ils pensent que la démocratie et la société russe auraient pu être mieux servies.

Ces experts de la Carnegie, toutes tendances confondues, ont avant tout montré que l'électorat communiste et apparenté est resté relativement constant en Russie depuis la première élection présidentielle, il y a cinq ans. Les affirmations des médias russes, et parfois étrangers, sur la « grande percée » des communistes lors des élections législatives de décembre dernier auraient surtout servi la propagande du Kremlin, visant à effrayer le reste de l'électorat.

Ce qui fut fait avec succès, au moins dans les villes où vivent plus des deux tiers de la population. Michael McFaul donne ainsi, au grand maximum, 30 millions de voix au second tour pour Guennadi Ziouganov, sur quelque 106 millions d'inscrits. N'importe quel candidat anticommuniste un peu sérieux, et pas seulement M. Eltsine, comme le disent ses partisans, aurait donc eu toutes les chances de vaincre M. Ziouganov, dès lors que la participation dépasse les 60 %. Or la Commission électorale centrale a déjà prévu une participation proche de 80 %.

L'état-major de la campagne eltsinienne s'efforce d'ores et déjà d'avancer la date du second tour au 3 juillet, un jour de semaine : les « riches » citadins, qui votent pour Eltsine, seront ainsi moins tentés de disparaître dans leurs datchas de campagne ce jour-là et moins de jeunes seront déjà en vacances. Ces inquiétudes cependant semblent mineures par rapport aux angoisses existentielles qui ont poussé les nouvelles élites financières russes à investir massivement dans la campagne de Boris Eltsine, quand la popularité de ce dernier n'était plus qu'un faible souvenir, 6 à 8 % de voix favorables l'hiver dernier.

Sans aucun doute efficace, la campagne électorale a surtout cumulé les défauts déjà bien connus des campagnes à l'occidentale avec ceux que la Russie a hérités de son passé totalitaire.

LE CONTRÔLE DES SCRUTINS

De tous les candidats, Boris Eltsine a ainsi été le seul à disposer de considérables moyens. Le président, toujours présent à la télévision, a refusé avec constance toutes les invitations qui lui furent lancées par ses rivaux, notamment par le démocrate Iavlinski et le communiste Ziouganov, de participer à un débat télévisé. Aucun des sujets qui inquiètent les électeurs n'a d'ailleurs jamais fait l'objet d'un tel débat, même entre adjoints des principaux candidats, qu'il s'agisse de l'économie, de la Tchétchénie ou de la réforme de l'armée.

Mais un des signes les plus tangibles de la conception particulière qu'ont des élections les diverses élites au pouvoir en Russie est le refus constant des députés comme du président, depuis deux ans, d'adopter un projet de loi sur le contrôle des scrutins. En mai dernier, les communistes se sont enfin joints aux quelques démocrates initiateurs du projet pour tenter de le faire passer, mais l'opposition du pouvoir « démocrate » fut la plus forte. Nikolaï Petrov relève ce paradoxe, dans la mesure où les falsifications avaient surtout profité, jusqu'en 1993 et peut-être même en 1995, aux communistes et à leurs alliés.

Mais la tendance, apparemment, s'est renversée. Désormais, estime M. Petrov, les partisans de Boris Eltsine se sentent sans doute capables, grâce au contrôle qu'ils exercent sur les échelons supérieurs de l'administration électorale, de *« mieux tricher »* que les communistes, qui contrôlent une grande partie des commissions électorales, mais seulement à la base et surtout dans les campagnes.

La loi aurait pourtant permis de supprimer les principales lacunes actuelles de la législation, notamment de rendre obligatoire la publication rapide des résultats. En particulier ceux des circonscriptions de base, au nombre de 98 000, qui ne sont pas rendus publics.

L'existence de deux instances intermédiaires mal contrôlées (les 2 700 « territoires » et les 89 « sujets » de la Fédération) entre les circonscriptions et la Commission électorale centrale à Moscou *« rend en outre les falsifications si faciles qu'il est difficile d'y résister »*, estime M. Sobianine. Ce dernier fut renvoyé de l'administration présidentielle, et ses archives furent confisquées, le jour où il publia dans les *Izvestia* un rapport sur les falsifications de décembre 1993, qu'il était officiellement chargé d'étudier.

Sophie Shihab

Le mode de scrutin

● **CORPS ÉLECTORAL**
Cent cinq millions d'électeurs sont appelés, dimanche 16 juin, à élire leur président au suffrage universel direct pour la première fois depuis la disparition de l'Union soviétique, en 1991. Certaines catégories de la population peuvent voter depuis le 1er juin, notamment les marins et les habitants des régions éloignées du Grand Nord. La campagne électorale se termine officiellement vendredi à minuit.
● **SCRUTIN**
Les électeurs se verront remettre dimanche un bulletin de vote unique sur lequel figurera les noms des dix candidats. Ils devront cocher celui de leur choix. Si aucun des prétendants ne leur convient, les électeurs pourront cocher la dernière ligne du bulletin intitulée *« contre tous les candidats »*. Aucune date n'a été fixée pour le second tour. Le Kremlin souhaiterait l'organiser le 3 juillet. Les dates du 7 et du 14 juillet ont aussi été avancées.

Quand le bazar d'Istanbul se mobilise pour M. Eltsine

Les commerçants d'Istanbul, craignant la fin du très lucratif « tourisme » de leurs homologues en provenance de Russie en cas de victoire communiste à l'élection présidentielle, ont collecté cinq millions de dollars pour la campagne de Boris Eltsine, révèle, jeudi 13 juin, le quotidien *Sabah*. Ce « tourisme », qui rapporte des sommes considérables à la Turquie, est concentré dans le quartier de Laleli, dans la partie européenne d'Istanbul. La campagne d'aide a été lancée à l'initiative de deux compagnies turques actives en Russie, selon le quotidien. Chacun des commerçants a apporté une somme variant entre 500 et 1 000 dollars. Pour soutenir Boris Eltsine, ils ont fabriqué des milliers de T-shirts portant des slogans en russe et des vignettes à l'effigie du président qu'ils ont distribués gratuitement aux Russes visitant Laleli. *« Nous avons des relations à long terme avec nos clients russes, ils viennent vingt ou trente fois par an et achètent à chaque fois pour des sommes allant jusqu'à 100 000 dollars »*, déclare un commerçant de Laleli, cité par le journal. *« Entre nous, il existe une profonde confiance »*, ajoute-t-il. – *(AFP.)*

Anatoli Sobtchak, maire sortant de Saint-Pétersbourg

« Pour les communistes, des élections de la dernière chance »

ANATOLI SOBTCHAK, avant de devenir maire de Saint-Pétersbourg, en 1991, avait été une des figures emblématiques de la perestroïka gorbatchévienne. Il a été battu aux dernières élections pour la mairie par son ancien adjoint, Vladimir Iakovlev (*Le Monde* du 5 juin).

« Comment expliquez-vous votre défaite ?

– C'est une défaite, mais de justesse. Il m'a manqué 25 000 voix. On a lié à mon nom toutes les difficultés qui ont découlé des réformes. J'ai eu contre moi les communistes, l'armée.

– Guennadi Ziouganov pourrait-il revenir en arrière ?

– Il ne s'agit pas de sa personne : de tous les communistes, il est peut-être le plus capable d'accepter les nouvelles idées. Le problème est celui des hommes qui siègent à la direction du PC : Loukianov, Ligatchev, Makachov, etc, tous des héros du putsch de 1991 et de l'émeute de 1993 : des dinosaures du communisme, qui ne rêvent que de revanche. Rien à voir avec les ex-communistes d'Europe centrale, qui se proclament sociaux-démocrates. Les nôtres ont gardé l'appellation de parti communiste, le drapeau rouge, etc. S'ils reviennent, ce sera la répression, la terreur.

– Mais Boris Eltsine n'est pas précisément un démocrate...

– Tout homme politique commet des erreurs. Mais il y a un risque de guerre civile, il y va de la vie ou de la mort du pays, et on doit le soutenir. *Je reproche à Fedorov et à Iavlinski [deux autres candidats démocrates qui se présentent au premier tour, NDLR]* de n'avoir pas voulu s'unir pour soutenir Eltsine dès le premier tour.

– Beaucoup de gens à l'étranger s'attendent à une bonne dose de truquage à l'élection présidentielle... Et à voir Boris Eltsine, même battu, s'accrocher au pouvoir...

– Ce raisonnement m'étonne. Il est répandu par les communistes, alors que ce sont eux qui s'apprêtent à tricher. Les commissions électorales sont remplies de gens qui exerçaient les mêmes fonctions du temps du communisme. Il ne faut pas oublier que les communistes disposaient de trois millions de fonctionnaires. Beaucoup ont perdu leur emploi, mais ils continuent de travailler pour eux. Encore aujourd'hui, la majorité des régions sont dirigées par d'anciens secrétaires locaux du PC. Boris Eltsine a beaucoup moins de marge de manœuvre.

– Vous jugeriez illégale une victoire de Ziouganov ?

– Je n'irai pas jusque-là. J'espère qu'il n'y aura pas de truquage. Mais il y a un risque, et il est d'origine communiste. Pour les communistes, cette élection est la dernière chance de revenir au pouvoir. Leur électorat est en voie d'extinction : des gens âgés qui votent communiste non par idéologie mais parce qu'ils ont du mal à reconnaître qu'ils ont vécu pour rien, sous le signe du mensonge et des fausses idoles. »

Propos recueillis par Michel Tatu

Les dix candidats

● ***BORIS ELTSINE***, soixante-cinq ans : ingénieur de formation, il a fait toute sa carrière d'apparatchik à Sverdlovsk, cité longtemps fermée aux étrangers en raison de ses activités militaires. Appelé à Moscou en 1985 par M. Gorbatchev, il tombe en disgrâce à la fin des années 80. Soutenu par les démocrates, il est élu président de la Fédération de Russie, le 12 juin 1991, quelques mois avant la disparition de l'URSS.
● **GUENNADI ZIOUGANOV**, cinquante-deux ans : président du comité central du Parti communiste de Russie, cet enseignant est un ancien responsable de l'idéologie au sein du PCUS. Depuis les législatives de décembre 1995, il dirige le plus important groupe parlementaire de la Douma. Il se réclame volontiers de la social-démocratie, tout en défendant le *« modèle chinois »* et en jugeant *« inévitable le rétablissement de l'URSS »*.
● **VLADIMIR JIRINOVSKI**, cinquante ans : dirigeant du Parti libéral-démocrate de Russie (LDPR), formation ultranationaliste et troisième groupe parlementaire (55 sièges). Né au Kazakhstan, ce juriste a fait son apparition sur la scène politique en 1990 dans des circonstances pour le moins mystérieuses. Ses adversaires affirment qu'il est une *« créature »* du PCUS et du KGB. Il a créé la surprise en remportant les élections législatives de 1993. Le score du LDPR est retombé à 11,06 % en décembre 1995.
● **GRIGORI IAVLINSKI**, quarante-quatre ans : candidat du camp *« démocrate »*, cet intellectuel de Lvov, est le coauteur du plan de *« cinq cents jours »* en 1991, prévoyant le passage accéléré vers l'économie de marché. Vice-premier ministre en 1991, il passe ensuite dans l'opposition et se présente aux législatives de 1993 à la tête du parti Iabloko. Ses chances ont été compromises par l'incapacité des *« démocrates »* et des *« libéraux »* à choisir un candidat commun.
● **ALEXANDRE LEBED**, quarante-six ans : ancien d'Afghanistan, ce général en retraite a démissionné de l'armée en 1995. Il s'est rallié au Congrès des communautés russes (KRO), une formation nationaliste laminée aux dernières législatives. Il a fait de la lutte contre la corruption le thème majeur de sa campagne.
● ***SVIATOSLAV FIODOROV***, soixante-huit ans : ophtalmologue millionnaire, ce chirurgien réputé se veut le champion d'une *« troisième voie »* entre le *« capitalisme sauvage »* et le *« totalitarisme communiste »*.
● **MIKHAIL GORBATCHEV**, soixante-cinq ans : dernier secrétaire général du Comité central du PCUS, l'artisan de la perestroïka est aujourd'hui rendu responsable par la majorité des Russes de tous les problèmes dont souffre le pays. Les sondages lui accordent moins de 3 % des voix.
● **VLADIMIR BRYNTSALOV**, quarante-neuf ans : directeur multimillionnaire des laboratoires pharmaceutiques Ferane, un des premiers soviétiques à créer son entreprise en 1987, il vit dans un luxe ostentatoire et voit dans l'argent une panacée à tous les maux de la Russie.
● **IOURI VLASSOV**, soixante ans : militaire reconverti à la littérature, il a été quatre fois champion du monde et une fois champion olympique d'haltérophilie dans les années 60. Très discret sur son programme, M. Vlassov est proche des milieux nationalistes.
● **MARTIN CHAKKOUM**, quarante-quatre ans : scientifique de formation, cet homme effacé, quasiment inconnu, a été conseiller du gouvernement libéral d'Egor Gaïdar. – *(Reuter.)*

La demande de sanctions contre Pale est accueillie avec réserve par les Occidentaux

A la conférence de Florence, la priorité affichée reste la tenue d'élections en Bosnie en septembre

Les responsables occidentaux se sont montrés réticents, jeudi 13 juin, lors de la conférence de Florence sur la Bosnie, face aux propositions d'Antonio Cassese, le président du Tribunal pénal international, visant à rétablir des sanctions contre les Serbes de Bosnie. Ils ont rejeté l'idée selon laquelle l'arrestation des leaders serbes de Bosnie Radovan Karadzic et Ratko Mladic constituerait un préalable à la tenue d'élections.

FLORENCE
de notre envoyé spécial

La première journée de la « Conférence de Florence sur la mise en œuvre à mi-parcours de l'accord de Dayton » a été marquée, jeudi 13 juin, par le discours en forme de réquisitoire du président du Tribunal pénal international (TPI) devant une soixantaine de délégations, représentant quarante-cinq Etats et une quinzaine d'organisations internationales. Antonio Cassese a estimé que, « *six mois après la signature* [du plan de paix], *la situation est loin d'être satisfaisante* » en ce qui concerne la coopération des Etats avec le TPI.

« *Le comble de l'indifférence, du mépris total envers les demandes de l'ensemble de la communauté internationale revient aux autorités de la Republika Srpska* [l'entité des Serbes de Bosnie] », a déclaré le président du TPI, en soulignant que Pale ne tient « *en fait aucunement compte des requêtes les plus élémentaires émanant du tribunal de La Haye* ». Antonio Cassese a ainsi passé en revue la coopération des différentes parties en décernant un satisfecit à la République de Bosnie-Herzégovine, qui « *s'est, dans une large mesure, acquittée de ses obligations internationales* ».

Concernant la Croatie, le magistrat a souligné qu'elle « *vient enfin d'adopter une loi portant application du statut du Tribunal* », même si « *Zagreb n'a pas fait usage de son autorité ou de son influence sur les Croates de Bosnie-Herzégovine en vue d'arrêter et de livrer les principaux inculpés* ». Remarquant que la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Montenegro) « *avait commencé à coopérer* » avec le TPI, il a cependant précisé que Belgrade a « *refusé d'exécuter les mandats d'arrêt* » et également « *laissé un inculpé de premier plan, le général Mladic, circuler librement en toute impunité* ». « *Dans l'ensemble, Belgrade a fait preuve d'un certain machiavélisme* », a-t-il résumé.

Pour le président du Tribunal pénal international, « Belgrade a fait preuve d'un certain machiavélisme »

Dans sa conclusion, le président du TPI a jugé ce constat « *inacceptable* » et a appelé « *les Etats, les organisations internationales et la communauté internationale dans son ensemble à y mettre un terme* ». Il a donc envisagé « *des sanctions économiques bien choisies, accompagnées de mesures de même nature comme le boycott d'événements sportifs* », car il est impérieux, selon lui, « *de prendre des mesures draconiennes de manière à assurer qu'une paix véritable et définitive règne à nouveau dans l'ex-Yougoslavie* ».

Ce discours et surtout sa conclusion ont été accueillis avec un certain scepticisme par les participants de la conférence, même si certains d'entre eux ont chaudement applaudi Antonio Cassese. Le premier ministre de la Republika Srpska, Gojko Klickovic, qui était accompagné de l'ensemble de son cabinet, avait auparavant, selon un diplomate, mis en garde contre une « *mise à l'index* » des Serbes de Bosnie.

Le haut représentant pour les affaires civiles, Carl Bildt, a, de son côté, estimé qu'il « *existait d'autres moyens de pression* » que ceux envisagés par le président du TPI et que les « *conditions posées par le Tribunal ne devaient pas être liées à une quelconque échéance* ». Dans son discours, il avait mis l'accent sur le respect du calendrier électoral, car « *son report signifierait l'acceptation d'une partition de la Bosnie plus longue qu'il est nécessaire* ».

La priorité affichée de la communauté internationale reste en effet le scrutin qui doit se dérouler en Bosnie-Herzégovine au mois de septembre. Le président de l'Union européenne, Lamberto Dini, a jugé les arrestations de Radovan Karadzic et du général Mladic comme « *hautement désirables* », mais en ajoutant, lui aussi, qu'elles « *ne devaient pas constituer une condition à la tenue des élections* ».

Un préalable, en revanche, mis en avant par certains responsables bosniaques comme l'ambassadeur de Bosnie à l'ONU, Mohammed Sacirbey, qui maintient que « *les élections auront un impact négatif si les criminels de guerre ne sont pas arrêtés avant* ».

Conscient des difficultés et des réticences qu'ont provoquées, à Florence, son réquisitoire et ses conclusions, le président du TPI, à l'issue de la première journée de la conférence qui devait se terminer vendredi, répétait que « *la présence de criminels de guerre sur le terrain politique et militaire pollue l'atmosphère* » et qu'il était « *contre des élections "pipeau"* ». Sans illusions pourtant, Antonio Cassese, qui compare le Tribunal « *à un don Quichotte qui lutte contre ses moulins à vent* », affirme qu'il se contenterait, dans la déclaration finale de Florence, d'une mention concernant la nécessaire poursuite des criminels de guerre, sans lien précis avec le calendrier électoral dont devaient discuter les délégations vendredi.

Denis Hautin-Guiraut

OTAN : la France participera aux travaux de planification

Deux cents officiers et sous-officiers de l'armée française feront l'expérience de l'Organisation atlantique d'ici à 1997

BRUXELLES
de notre correspondant

Cela n'était pas arrivé depuis longtemps : pour faire le bilan d'une conférence ministérielle devant la presse, un secrétaire général de l'OTAN a commencé son exposé en français, et non en anglais. Une façon attentionnée, pour l'Espagnol Javier Solana, de saluer la présence de Charles Millon, le ministre français de la défense, au Conseil de l'Atlantique nord réuni en session des ministres de la défense, jeudi 13 juin à Bruxelles. D'emblée, le communiqué final évoque ce rapprochement de la France comme « *un événement historique* ».

L'Organisation atlantique va évoluer sur le plan politique et militaire. Composé de diplomates et de militaires déjà en poste à Bruxelles, un groupe de coordination des orientations est créé « *pour aider le Conseil atlantique à gérer les opérations militaires de l'Alliance* » en cas de crise. Les Français en feront partie, tout comme ils seront présents dans une autre création, la cellule de coordination des capacités, où des experts d'état-major aideront le comité militaire de l'Alliance à fournir des orientations en matière de planification aux grands commandements de l'OTAN.

LA « DIMENSION EUROPÉENNE »

En effet, la France entend désormais participer partiellement à cette planification, « *pour y insérer la dimension européenne* », a précisé M. Millon. A cet effet, le général Jean-Philippe Douin, chef d'état-major des armées, donnera prochainement au comité militaire « *une information sur l'état des forces françaises* », information dont celui-ci ne disposait en principe plus depuis le retrait des structures du commandement intégré en 1966.

Les modalités techniques de mise en œuvre des Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM), qui doivent notamment permettre à l'Union de l'Europe occidentale (UEO) de mener des opérations spécifiques avec des moyens de l'OTAN, seront arrêtées d'ici à décembre. Il s'agit notamment du nombre et de la localisation des quartiers généraux de ces GFIM. Un séminaire sur les GFIM est prévu en France dès 1997.

NOUVELLES PROPOSITIONS

Au stade actuel, il n'est pas question pour la France de rentrer dans les principaux organes de la structure militaire intégrée, le comité des plans de défense (CPD) et le groupe des plans nucléaires (GPN). « *Nous ne saurions affecter nos forces nucléaires à un commandement de l'OTAN*, a dit M. Millon, *mais il est tout à fait probable que nous ferons de nouvelles propositions pour une dissuasion concertée* », comme l'avaient déjà annoncé Jacques Chirac et Alain Juppé. Mais une chose est sûre dans l'immédiat : entre les réservoirs de forces GFIM et les nouveaux organes créés, plusieurs dizaines d'officiers et de sous-officiers français vont venir faire l'expérience de l'OTAN. Peut-être deux cents cadres d'ici à 1997, indique un officier général.

Jean de la Guérivière

Le programme international de reconstruction de la Bosnie progresse très lentement

25 MILLIARDS de francs ! Une aide internationale massive a été débloquée en un temps record, ces derniers mois, pour la Bosnie. Sous la houlette de la Banque mondiale et de l'Union européenne, cette somme (5,1 milliards de dollars) doit être déboursée en trois ans, à partir des ressources propres des deux organisations et des contributions d'une cinquantaine d'Etats donateurs. La Commission européenne a annoncé mercredi 12 juin l'attribution d'une nouvelle tranche de 81 millions de dollars (420 millions de francs) destinée au « *programme d'aide essentielle* ».

A première vue, l'effort international est énorme, et l'ensemble du monde en développement, surtout les Etats ravagés par la guerre, aurait de quoi s'insurger. 1,8 milliard de dollars sont prévus pour la seule année 1996, une somme que bien peu de pays dans le monde pourraient jamais espérer recevoir en un temps si court. Pour parvenir à monter le programme, deux conférences internationales ont été organisées à Bruxelles, en décembre 1995 puis en avril, et les institutions multilatérales ont considérablement accéléré leurs procédures d'approbation des crédits.

Mais entre les difficultés d'estimations précises des besoins, les hésitations des donateurs bilatéraux, seuls 8 % de cette somme, soit 150 millions de dollars environ, ont effectivement été déboursés pour l'instant. La Banque mondiale et l'Union européenne ont encore du mal à convaincre tous les donateurs de contribuer généreusement et rapidement. Nombreux sont ceux qui, après avoir exigé une juste répartition entre Europe, Etats-Unis, et autres donateurs, déclarent maintenant attendre des élections de septembre un éclaircissement de la situation politique. Ainsi, la France n'avait engagé en avril que 27 millions de francs, contre 200 millions pour l'Italie et 230 millions pour les Pays-Bas.

NOUVELLE ÉCONOMIE

Les projets sont multiformes, allant de la réparation des fenêtres au déminage de régions entières en passant par les services de santé et la préparation de la privatisation. Dans de nombreux secteurs, par exemple celui des transports (qui va de la réfection des autoroutes à la fourniture de pièces détachées pour les tramways), les budgets sont très loin d'être bouclés. Afin d'encourager les investisseurs, la Banque mondiale vient également de mettre en place un mécanisme de garantie contre le risque politique de reprise des hostilités. « *Tout est prêt. Les donateurs n'ont plus d'excuse pour perdre du temps* », déclare Rory O'Sullivan, responsable de la mission de la Banque mondiale à Sarajevo. De plus, jusqu'à présent, les Serbes de Bosnie (en Republika Srpska) sont restés insensibles aux propositions étrangères, et n'ont perçu qu'une infime fraction des financements internationaux, alors que près d'un tiers des financements leur est *a priori* réservé.

Au-delà du rétablissement des services de base, qui mobilise aussi de très nombreuses organisations non gouvernementales, il s'agit de dessiner le visage de la nouvelle économie bosniaque. La transition de la Bosnie vers l'économie de marché ne peut guère s'appuyer sur les modèles appliqués ailleurs en Europe centrale, tant les structures économiques de la Yougoslavie étaient spécifiques. Certaines usines, encore performantes, pourraient mériter d'être remises en service. C'est le cas de l'industrie chimique de la région de Tuzla, estime Selim Beslagic, le maire de la ville. Le problème reste celui des débouchés, tant les capacités industrielles de la Bosnie sont enclavées au milieu du territoire de l'ancienne Yougoslavie.

Françoise Lazare

Le droit au logement, de Dakar à Caracas

ISTANBUL
de notre envoyé spécial

A l'âge de treize ans, Bigue Gueye a commencé à travailler comme employée de maison pour de riches familles wolofs de Dakar. Aujourd'hui, cette femme de vingt-cinq ans, *jamais scolarisée, préside* l'association des « petites bonnes » de Dakar. Invitée au sommet des villes de l'ONU à Istanbul, elle a témoigné de sa lutte pour la réhabilitation du quartier Raï, le bidonville où elle a découvert la vie citadine. Là, plus d'un millier d'anciens ruraux s'entassent dans des baraques. Sans eau courante, sans école et sans droits, dans la hantise permanente d'un « *déguerpissement* » (expulsion). Le terrain, situé en plein centre-ville, attire les investisseurs. L'Etat, qui en est propriétaire, ne veut rien engager qui puisse valoir reconnaissance de la présence de squatters.

Jusqu'au jour où Enda tiers-monde, une organisation non gouvernementale (ONG) basée à Dakar, débarque dans le quartier Raï pour aider ses habitants à s'organiser et à mobiliser des fonds internationaux. Avec son syndicat, Bigue Gueye est en première ligne. Après des années de négociations, Enda a obtenu de l'Etat sénégalais la signature d'un bail sur le terrain, et elle a demandé aux occupants de cesser de payer tout loyer aux soi-disant propriétaires. Ces derniers ont été indemnisés « *pour ne pas attiser les susceptibilités* », puis les baraques ont été redistribuées et les loyers divisés par deux. Un comité d'habitants gère les nouveaux équipements et services : borne-fontaine, cours d'alphabétisation et toilettes.

Par l'âge, Rosa de Pena pourrait être la grand-mère de Bigue Gueye. Cette Vénézuélienne, énergique institutrice en retraite, a été expulsée de sa maison voilà vingt-deux ans par le chantier de l'aéroport international de Caracas. Avec sa famille, elle a élu domicile dans les « *lomas bajas de Baruta* », un *barrio* (quartier) aéré et abordable parce que suffisamment éloigné de la capitale.

Depuis lors, la ville a dévoré ses alentours. Une autoroute lacère l'ancien village, tuant des enfants qui doivent la traverser pour se rendre à l'école. Quant aux promoteurs, ils ont découvert l'attrait des lieux et l'extrême faiblesse juridique de leurs 40 000 habitants. Rosa de Pena a pris la tête du mouvement : « *Après quinze ou vingt ans passés ici, nous avons le droit à un titre de propriété* », affirme la pasionaria de Caracas. Elle espère que les résolutions du sommet Habitat II d'Istanbul aideront à mobiliser les opinions publiques et fourniront de nouveaux points d'appui aux mal-logés de Caracas, de Dakar et d'ailleurs.

Philippe Bernard

L'accord salarial conclu dans la fonction publique en Allemagne éloigne la menace de grandes grèves

La manifestation prévue samedi 15 juin à Bonn est néanmoins maintenue

Plus de 200 000 personnes sont attendues, samedi 15 juin à Bonn, lors de la manifestation organisée, dans la ligne des rassemblements français de décembre 1995, pour protester contre la politique d'austérité du chancelier Kohl. La menace de grandes grèves semble pourtant écartée, après l' accord salarial dans la fonction publique intervenu, jeudi 13 juin, entre le gouvernement et les syndicats.

BONN
de notre correspondant

« Nous ne céderons pas à la pression de la rue ». Ainsi s'exprime Wolfgang Schauble, vendredi 14 juin dans une interview à la *Bild Zeitung* vendue à 4 millions d'exemplaires. Le président du groupe parlementaire CDU/CSU a tenu à manifester la détermination du pouvoir à la veille d'une grande manifestation syndicale dirigée contre les projets d'austérité du gouvernement allemand. Un plan déja entamé par l'important accord salarial intervenu entre l'Etat et les syndicats des employés de la fonction publique, jeudi 13 juin.

Plus de 200 000 personnes étaient attendues, samedi 15 juin à Bonn, à l'occasion d'un défilé unitaire organisé à l'appel de la fédération des syndicats (DGB, 9 millions de membres). Cette marche *« pour le travail et la justice sociale »*, présentée à l'avance comme un événement historique, a pour but de dénoncer le caractère « antisocial » de la politique gouvernementale. Présenté à la fin du mois d'avril dernier par le chancelier Kohl, le plan d'austérité allemand prévoit des économies budgétaires de 50 milliards de marks en 1997, qui seront essentiellement effectuées aux dépens des budgets sociaux. L'un des projets les plus contestés par les syndicats est la réduction du montant des indemnités salariales payées en cas de maladie.

Dans l'esprit de ses organisateurs, la manifestation du 15 juin s'inscrit dans la droite ligne des manifestations françaises du mois de décembre 1995. *« Ce défilé ne sera pas le dernier »*, selon Dieter Schulte, le président du DGB, qui compte sur le soutien de l'aile gauche de la CDU au Parlement allemand pour faire échouer le plan d'austérité du chancelier Kohl. La perspective d'une grève générale, un temps évoquée par les dirigeants syndicaux du pays, ne fait pourtant plus partie des hypothèses en cours.

EXCEPTIONNELLE

Quel que soit le succès final du mouvement la manifestation du 15 juin devrait rester dans les annales sociales du pays. Il est rare qu'une coalition d'intérêts aussi vaste choisisse d'investir la pelouse de l'université de Bonn, haut lieu des manifestations pacifistes du début des années 80. Une telle union syndicale est exceptionnelle : c'est par exemple la première fois que le syndicat autonome des employés (DAG, 508 000 membres) accepte de rejoindre une manifestation organisée par le DGB, à laquelle devaient également participer des responsables de tous les partis d'opposition ainsi que d'organisations proches des Eglises.

Il est encore trop tôt pour dire si les syndicats allemands parviendront à lancer une dynamique de crise dans tout le pays. L'opinion publique semble prête à accepter les sacrifices demandés par le gouvernement. Par ailleurs, le compromis patronat-syndicats conclu jeudi 13 juin éloigne la perspective d'une grève dans ce secteur-clé de l'économie.

D'après cet accord, les 3,2 millions de salariés et employés de la fonction publique – qui n'ont pas le statut de fonctionnaires – obtiendront une augmentation de 1,3 % en 1997 et une allocation de 300 deutsche marks pour 1996 ce qui équivaut globalement à une augmentation de 1 % par an. L'accord, proposé par une commission d'arbitrage co-présidée par l'ancien maire de Brême Hans Koschnik, qui fut admininistrateur européen de Mostar jusqu'au printemps dernier, doit encore être entériné par les instances syndicales. Celles-ci ne devraient pas opposer de difficultés à en juger par les premières réactions publiques de leurs dirigeants, qui ont notamment obtenu qu'on ne touche pas au dossier très sensible des indemnités salariales en cas de maladie. L'accord est diversement apprécié par les commentateurs. La ligne officielle consistait à réclamer une « augmentation zéro » des salaires de la fonction publique. Quant aux syndicats (OTV et DAG), ils réclamaient voici encore quelques semaines une augmentation salariale de 4,5 % pour cette année et menaçaient de lancer une grève des services publics dans tout le pays.

Une confrontation « à la française » entre le gouvernement et les syndicats allemands paraît donc peu probable. Le véritable conflit aura lieu entre le chancelier Kohl et les Länder, et se déroulera à travers le Bundesrat, la Chambre de représentation des régions. Appelés à porter leur part du fardeau de l'austérité (équivalente à la moitié des 50 milliards d'économies proposées par le gouvernement fédéral), ainsi qu'à se plier formellement à la discipline prévue par le traité de Maastricht, les seize ministres-présidents des Lander manifestent une hostilité unanime aux projets gouvernementaux, qui les priveront notamment de ressources fiscales considérées par eux comme « vitales » puisque sont notamment prévues la suppression de la taxe professionnelle et de l'impôt sur la fortune.

Mais les Länder n'ont pas encore réussi à s'entendre sur une stratégie commune, tant leurs intérêts divergent. Tel aurait dû pourtant être le cas à l'occasion d'une rencontre qui avait lieu, jeudi 13 juin à Bonn, entre le chancelier Kohl et les seize ministres-présidents. Le bras de fer entre l'Etat fédéral et les Länder, dont l'issue est incertaine, devrait au moins durer tout l'été.

Lucas Delattre

Un chômage stable chez les Quinze

En avril, 18,2 millions de personnes étaient sans emploi au sein de l'Union européenne, selon Eurostat. Le taux de chômage atteignait 10,9 % de la population active (en chiffres corrigés des variations saisonnières) contre 10,8 % à la même époque de 1995 et en janvier 1996. Resté stable dans la plupart des pays, il a augmenté nettement en Allemagne (où il atteignait 8,9 %, soit 0,3 point de plus qu'en janvier, – 0,8 point de plus sur un an), de même qu'en Suède (où le chômage des jeunes est important). En revanche, il a diminué sensiblement en Espagne (tombant de 22,5 % en janvier à 22,1 % en avril) et en Finlande (16,1 % au lieu de 16,6 %).

Les taux demeurent très différents selon les pays. C'est cependant en Espagne que le chômage reste le plus élevé, devant la Finlande, l'Irlande (14,6 %), l'Italie, la France (11,5 %), la Suède (10,1 %), la Belgique (9,9 %), l'Allemagne, la Grande-Bretagne (8,4 %), le Portugal (7,6 %), les Pays-Bas, le Danemark (6,3 %), l'Autriche (4,3 %) et le Luxembourg (3,1 %).

Les étudiants sud-africains noirs s'impatientent de la lenteur des changements

Il y a vingt ans, les écoliers de Soweto se révoltaient

JOHANNESBURG
correspondance

Boycottage des cours, manifestations et violences sur les campus, rencontres entre le président Nelson Mandela et les responsables des universités : c'est sur fond de crise de l'enseignement supérieur et de mécontentement des étudiants noirs que la « nouvelle Afrique du Sud » s'apprête à célébrer le vingtième anniversaire du soulèvement de la jeunesse des *townships* contre le système de l'apartheid dans l'éducation. Le 16 juin 1976, la révolte des écoliers de Soweto, réprimée dans le sang, déclenchait un vaste mouvement de protestation et donnait un nouveau souffle à la lutte contre le régime de ségrégation raciale.

Vingt ans plus tard, cette génération sacrifiée grossit les rangs des quelque cinq millions de chômeurs sud-africains tandis qu'une nouvelle classe d'âge, l'apartheid aboli, frappe en masse aux portes des universités, passage privilégié vers l'obtention d'un emploi. S'ils ont conscience de la dette qu'ils doivent à leurs aînés, les étudiants noirs d'aujourd'hui ne se satisfont pas du simple accès à ces universités. Ils leur reprochent de fonctionner comme avant, sans tenir compte de la spécificité de la nouvelle population qu'ils représentent.

« La bataille n'est pas finie. Il faut continuer à se battre pour que les universités changent vraiment », affirme Sifiso Bhenju, étudiant en deuxième année de gestion au Technikon de Pretoria. Cet institut universitaire technologique, bastion de l'enseignement afrikaner, accueille maintenant une majorité d'étudiants noirs. Il a été touché de manière violente par la vague d'incidents qui agite les universités sud-africaines depuis plusieurs mois. Des affrontements ont opposé, sur le campus, étudiants noirs et blancs, faisant plusieurs blessés et nécessitant l'intervention de la police antiémeute.

VIRULENCE

Les revendications des étudiants noirs dans cet établissement se sont exprimées de manière virulente sous l'impulsion d'une partie d'entre eux qui appartiennent à des groupes politiques extrémistes noirs comme l'Azapo. Mais elles sont les mêmes qu'ailleurs, à commencer par la question des arriérés de frais de scolarité. Handicapés par le manque de moyens financiers de leurs parents et par l'absence d'un système de bourse, les étudiants noirs ont du mal à payer leurs études. Une année de scolarité au Technikon de Pretoria coûte environ 8 500 francs (logement inclus), une fortune pour des familles noires qui vivent souvent avec moins de 2 000 francs par mois.

« L'administration nous empêche de nous inscrire pour l'année suivante sans tenir compte de nos difficultés », affirme Patrick Makhubedu, étudiant en ingénierie industrielle, qui déclare devoir 9 000 francs à l'université. Ce problème, vécu comme une injustice par les étudiants, devrait être partiellement résolu par le récent déblocage par le gouvernement de prêts sans intérêts en faveur des étudiants les plus défavorisés. Mais le ressentiment des étudiants noirs est plus profond, il concerne aussi l'enseignement et les examens. Venant de lycées défavorisés, ces étudiants n'ont pas le même niveau que leurs condisciples blancs et ils ont plus de difficultés à réussir aux examens.

Ils se plaignent du manque d'orientation et d'heures de soutien dans le cursus ainsi que de l'usage toujours prédominant de l'afrikaans comme langue d'enseignement. D'une manière générale, les étudiants noirs reprochent à l'administration et au personnel enseignant d'être toujours dominés par les Blancs et de ne pas être à leur écoute. Au niveau national, 80 % des professeurs du supérieur sont blancs. Au Technikon de Pretoria, seulement dix enseignants sur six cents sont noirs.

« C'est vrai qu'il reste beaucoup à faire. Mais nous avons déjà commencé à nous adapter et nous sommes prêts à continuer à condition que cela ne remette pas en cause la qualité de notre enseignement », déclare René Uys, doyenne de la faculté des sciences de l'information, chargée du processus de *« transformation »* au Technikon. Cette enseignante exprime une inquiétude, partagée par les étudiants blancs, qui craignent de voir le niveau de l'établissement baisser. *« L'arrivée des étudiants noirs ne me dérange pas mais j'ai peur que mon diplôme perde de sa valeur »*, admet Corlea Grobler, étudiante afrikaner en première année de relations publiques.

Les étudiants noirs, eux, s'impatientent de la lenteur des changements et en accablent le gouvernement. Préoccupé par les récents incidents, M. Mandela a décidé d'intervenir pour apaiser les tensions. Après avoir reçu les responsables des universités, il devrait rencontrer les représentants des étudiants. Mais l'élaboration de la réforme de l'enseignement supérieur avance à petits pas. Le gouvernement n'a ni les moyens financiers ni la volonté de remettre en cause la traditionnelle autonomie des universités. Il souhaite néanmoins harmoniser et démocratiser l'enseignement supérieur. Le président Mandela a confié l'élaboration d'une réforme allant dans ce sens à une commission d'universitaires. Mais celle-ci vient seulement de rendre le rapport qui doit servir de support à la future législation.

Frédéric Chambon

L'après-apartheid

Plus de la moitié des six cent quatre-vingt mille étudiants que compte l'Afrique du Sud sont désormais noirs. Dans les universités comme ailleurs, la ségrégation raciale a été abolie et les établissements réservés aux Blancs, qui bénéficiaient de tous les moyens financiers au temps de l'apartheid, ont dû s'ouvrir aux Noirs. Ces derniers y affluent, attirés par des conditions d'enseignement bien meilleures que dans les autres établissements.

Thomas Klestil, président de la République d'Autriche

« Le bilan global de notre adhésion à l'UE est nettement positif »

VIENNE
correspondance

Le président autrichien, Thomas Klestil, en visite officielle à Paris lundi 17 juin, devrait notamment évoquer avec Jacques Chirac l'élargissement de l'Union européenne vers les pays d'Europe centrale. M. Klestil, élu en juin 1992, avait effectué une première visite officielle à Paris en octobre 1992.

« Estimez-vous justifié l'euroscepticisme profond régnant actuellement en Autriche ? »

– Tout d'abord, les mesures de rigueur que nous venons de prendre ne sont que partiellement liées à l'adhésion à l'Union européenne. Soyons franc : nous avons vécu pendant trop longtemps au-dessus de nos moyens et il est injuste de rendre responsable l'UE de tous les courants négatifs. Avec ou sans le passage à la monnaie unique nous aurions dû faire des économies drastiques pour rétablir l'équilibre budgétaire. L'adhésion a eu aussi beaucoup d'effets positifs pour notre pays – investissements étrangers massifs, implantations nombreuses de firmes suisses, hausse des exportations.

» Sans vouloir minimiser l'importance des aspects économiques, il est cependant essentiel de dire que l'Union européenne n'est pas en premier lieu une union des marchands, mais beaucoup plus : elle est une communauté de paix, de valeurs partagées et de sécurité. Le bilan global de l'adhésion est nettement positif, mais il nous faudra encore du temps pour en convaincre nos compatriotes.

– Le ministre français des affaires étrangères, Hervé de Charette, a exprimé des idées précises sur la politique de sécurité commune. L'UEO en tant que « bras armé » de l'UE, coopérant étroitement avec l'OTAN pour devenir une organisation militaire « crédible ». Or l'UEO est une alliance militaire à laquelle l'Autriche ne peut adhérer tant qu'elle maintiendra sa neutralité.

– La neutralité a été importante en 1955 pour permettre à l'Autriche de recouvrer sa souveraineté et durant la guerre froide. Elle est profondément ancrée dans les esprits et les cœurs des Autrichiens et, dans une démocratie, il faut traiter avec sensibilité l'opinion publique. Mais nous nous sommes engagés à participer activement à la mise en œuvre d'une politique de sécurité européenne commune. Cela signifie pour moi avant tout solidarité, et je remplace de plus en plus souvent le mot neutralité par solidarité. Je crois que certains vieux concepts ont besoin de définitions nouvelles. L'OTAN elle-même s'est donné une nouvelle définition, ce n'est plus une simple alliance de défense, c'est une communauté de valeurs partagées. Dans cette optique, la neutralité, elle aussi, doit être redéfinie.

» La neutralité n'est plus aujourd'hui un élement de sécurité. L'Autriche s'engagera dans la voie de la solidarité, mais il nous faut un peu de temps.

– L'Autriche a toujours plaidé en faveur de l'élargissement de l'UE vers l'Est. Vous avez dit récemment que l'Autriche devrait servir de « plate-forme d'amarrage » aux pays de l'Europe centrale et orientale. Comment l'Autriche peut-elle remplir ce rôle ?

– Nous remplissons ce rôle déjà sur le plan économique. L'Autriche a créé plus de 12 000 joint-ventures dans les pays voisins et est un des plus grands investisseurs à l'Est. Nous sommes à leur disposition à tous les niveaux pour les préparer, leur donner des conseils. J'ai l'impression que la France, et notamment le président Chirac – et c'est un élement nouveau –, se rend compte de l'importance de l'élargissement de l'UE vers l'Est et également du rôle non négligeable que joue Vienne dans ce contexte. L'Europe à deux vitesses n'est pas très populaire, mais je ne pense pas que les pays de l'Europe centrale et orientale pourront intégrer l'UE tous ensemble. Il faudra commencer par les plus avancés tout en donnant aux autres des perspectives d'avenir. Les portes de l'UE devraient rester ouvertes pour accueillir des nouveaux membres selon leurs possibilités. »

Propos recueillis par
Waltraud Baryli

Le Canada va riposter à la législation des Etats-Unis renforçant l'embargo contre Cuba

MONTRÉAL
de notre correspondante

Le Canada va prendre des mesures pour riposter à la loi Helms-Burton, adoptée par Washington le 12 mars, et qui vise à renforcer l'embargo américain contre Cuba. Ottawa devrait annoncer sous peu des modifications concernant sa *« loi sur les mesures extraterritoriales étrangères »* (FEMA selon son acronyme anglais) qui permettraient aux sociétés canadiennes pouvant tomber sous le coup de la loi Helms-Burton d'engager des poursuites devant les tribunaux canadiens pour obtenir des compensations.

La loi Helms-Burton autorise les Américains dont les biens ont été confisqués après la révolution cubaine, à poursuivre devant les tribunaux américains les compagnies étrangères qui ont acquis ces biens auprès du gouvernement cubain. De plus, cette loi interdit l'entrée aux Etats-Unis des personnels des sociétés qui commercent avec Cuba.

« LETTRE D'INFORMATION »

Une quarantaine de sociétés canadiennes ont accru considérablement leurs investissements à Cuba au cours des dernières années, notamment dans les secteurs miniers, énergétiques et touristiques, et sont directement menacées.

Jusqu'ici, une seule entreprise, la société minière Sherrit International, dont le siège est à Toronto, a reçu – en même temps que l'italienne STET et la mexicaine Groupo Domos – une *« lettre d'information »* du département d'Etat américain, l'avisant des différentes dispositions de la loi Helms-Burton. Sherrit International réalise la moitié de son chiffre d'affaires avec Cuba. Outre des investissements dans le tourisme et l'agriculture, elle détient 50 % des parts de Metal Entreprise qui exploite à Cuba un gisement de nickel et de cobalt, traité et raffiné depuis 1981 dans son usine de Fort-Saskatchewan, dans la province canadienne de l'Alberta.

Les dirigeants de la société Sherritt International – qui n'a aux Etats-Unis aucun actif ou investissement susceptible d'être saisi par les tribunaux américains en cas de poursuite – se refusent à envisager quelque hypothèse que ce soit sur les effets de la loi Helms-Burton, au cas où elle entrerait en vigueur. Mais selon son porte-parole, Mme Merion-Best, la société appuie sans réserve la *« vigoureuse affirmation de la souveraineté nationale par le gouvernement du Canada »*.

SOLIDARITÉ MEXICAINE

Avec la FEMA qu'il envisage d'amender, le Canada dispose en principe depuis 1985 d'un appareil juridique pour résister aux applications extra-territoriales des lois étrangères. Ottawa propose aujourd'hui d'inclure dans la FEMA une clause reconnaissant aux sociétés canadiennes le droit d'intenter des poursuites devant les tribunaux canadiens pour récupérer les biens que les tribunaux américains leur auraient confisqués. Beaucoup de spécialistes doutent de l'efficacité d'une telle mesure, notamment parce que les plaignants qui auraient obtenu gain de cause auprès de la justice américaine n'auraient pas forcément au Canada des biens qui pourraient être saisis par la justice canadienne pour dédommager le demandeur.

Confronté au même problème, le président du Mexique, Ernesto Zedillo, en visite au Canada cette semaine, a été ovationné au Parlement canadien, mercredi 12 juin, quand il a dénoncé la loi Helms-Burton. Comme lors du vote de la résolution de l'Organisation des Etats américains (OEA), le 4 juin, qui a mis en relief l'isolement des Etats-Unis sur la question cubaine (*Le Monde* du 6 juin), M. Zedillo a affirmé sa solidarité avec Ottawa, tout en semblant douter de l'efficacité des mesures de rétorsion : *« Il n'existe pas*, a-t-il déclaré, *de réponse juridique entièrement satisfaisante car la loi Helms-Burton est une action unilatérale et qu'au bout du compte il faudra une autre décision unilatérale de la part des Etats-Unis pour changer les choses. »*

Sylviane Tramier

هكذا من الأصل

Au Bangladesh, l'opposition, dirigée par Mme Wajed, remporte les élections législatives

Taux de participation record et déroute des islamistes

Les élections législatives du 12 juin au Bangladesh se sont soldées par la victoire de la Ligue Awami de Mme Hassina Wajed, dans l'opposition depuis 1975. Longtemps paralysée par de stériles luttes de pouvoir, la démocratie bangladaise sort renforcée de ce scrutin marqué par un taux de participation record et par une déroute des islamistes du Jamaat Islami dont la représentation passera de vingt sièges en 1991 à deux.

DACCA
de notre envoyé spécial

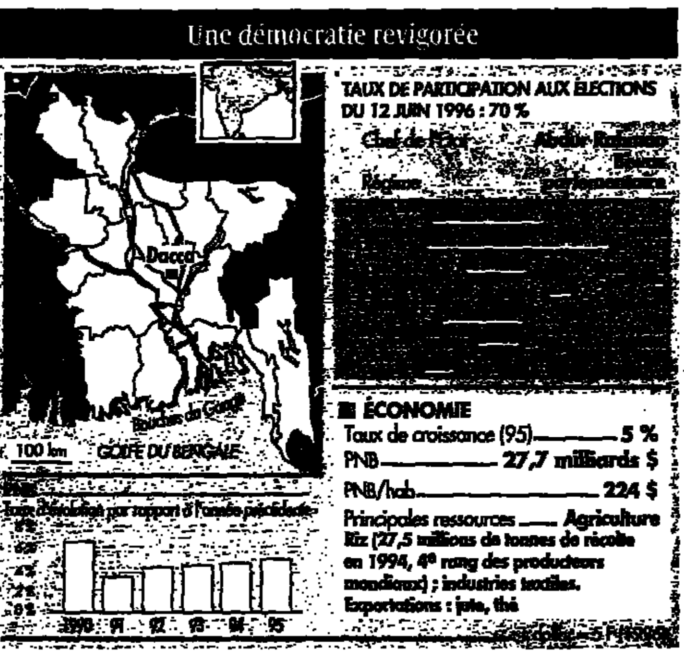
La Ligue Awami de Mme Hassina Wajed est devenue le plus grand parti de l'Assemblée nationale à l'issue des élections législatives du mercredi 12 juin, ravissant cette place au Parti national du Bangladesh (BNP), la formation de l'ancien premier ministre, la bégum Khaleda Zia. Une femme va donc en remplacer une autre au pouvoir puisque, en toute logique, le président de la République, Abdur Rahman Biswas, devrait appeler Cheikh Hassina, chef du parti vainqueur, à former le prochain gouvernement. C'est la fin d'une traversée du désert de vingt et un ans pour la Ligue Awami, chassée du pouvoir depuis le coup d'État du 15 août 1975 et l'assassinat de Mujib Ur Rahman, fondateur du parti et « père de la nation ».

Sur les 300 sièges de l'Assemblée, la Ligue Awami en a remporté 133 mais n'a pas été en mesure d'obtenir une majorité absolue. De son côté, le BNP a chuté par rapport au scrutin de 1991 : il n'a gagné que 104 sièges. Mais l'annonce des résultats dans vingt-neuf circonscriptions a été suspendue en raison de diverses irrégularités et de violences. Les électeurs devront retourner aux urnes dans ces régions, et l'on ne connaîtra le score définitif que la semaine prochaine.

Ces élections ont été remarquables pour trois raisons : dans ce pays où les violences politiques ont fait plus d'une centaine de morts en cinq mois, le scrutin s'est généralement déroulé dans le calme. Cinq personnes ont cependant été tuées dans le port de Chittagong et dans plusieurs autres circonscriptions où des hommes armés ont tiré dans la foule des votants et ont essayé de s'emparer des urnes. Mais, à l'échelle du Bangladesh, ces incidents isolés n'ont pas fondamentalement entâché le scrutin, comme l'ont remarqué les observateurs du Commonwealth et de l'Union européenne.

La participation électorale a été la plus importante qu'ait jamais connue le pays, 70 % des électeurs ayant voté, dont un nombre impressionnant de femmes. Ce chiffre démontre non seulement la passion pour la politique des Bangladais mais aussi leur attachement à la démocratie après des années de régime militaire et d'affrontements stériles entre Mmes Zia et wajed.

Le troisième fait marquant de ce scrutin est la déroute du parti fondamentaliste musulman Jamaat Islami qui, de vingt sièges en 1991, n'a réussi à renvoyer que deux députés au Parlement. Contrairement à ce que certains redoutaient, on ne peut donc pas parler de « dérive intégriste » au Bangladesh.



« PANSER LES PLAIES »

« Nous panserons les plaies et n'allons pas en rouvrir d'autres ; nous unirons la nation et non pas la diviser », a promis Ceikh Hassina, jeudi, dans une conférence de presse, annonçant son intention d'ouvrir le dialogue avec l'ensemble des forces politiques. Reste à savoir comment les militants du BNP vont accueillir la défaite. Certains ont déjà laissé entendre que les élections n'ont pas été vraiment *« libres et honnêtes »*. Mais il leur sera pourtant difficile d'accréditer une telle version au vu du déroulement assez satisfaisant du scrutin.

Une troisième femme vient d'apparaître sur la scène politique : Raushana, l'épouse de l'ancien dictateur Mohammed Ershad emprisonné pour corruption depuis cinq ans, a été élue sur la liste du parti de son mari, le Jatiyo. Cette formation a remporté vingt-neuf sièges et pourrait jouer un rôle crucial en cas de formation d'un gouvernement de coalition. Une telle alliance entre la Ligue Awami, grand parti de la lutte de libération anti-pakistanaise au passé « socialiste », et la formation d'un ancien dictateur peut paraître incongrue. Mais, au Bangladesh, le pouvoir a ses raisons que la raison ne connaît pas.

Bruno Philip

La Chine attise la rivalité entre l'Europe et les Etats-Unis

PÉKIN
de notre correspondant

Avec la décision de Bill Clinton, à la fin du mois de mai, de la faire bénéficier de nouveau de la clause de la nation la plus favorisée, la Chine vient, pour une année encore, de se voir confirmer son statut de puissance commerciale fréquentable par le pays-phare des échanges mondiaux, les Etats-Unis. Cela pour la septième fois depuis que son gouvernement avait horrifié le monde, en juin 1989, avec la répression de Tiananmen.


ANALYSE

Pékin y verra un haut fait d'armes diplomatique. C'en sera un dans la mesure où, en même temps, la Chine est soupçonnée par des bras également influents de l'administration américaine – militaires notamment – de contribuer à la prolifération de technologie sensible, notamment auprès de pays vus avec suspicion par l'Occident : Iran, Syrie, Corée du Nord, Pakistan, Libye, Algérie... Pour ne rien dire de quantité de querelles que Washington entretient avec Pékin, dans l'éventail desquelles la question des droits de l'homme et des prisonniers de conscience, certes toujours vivace, semble aujourd'hui avoir perdu quelque peu de son caractère prioritaire au profit de disputes plus terre-à-terre comme le piratage de la propriété intellectuelle sur la technologie moderne.

C'est dire le changement qui s'est opéré depuis la tragédie de Tiananmen. Un tel renversement des perspectives vis-à-vis de la Chine a contribué à former, en Occident, une ligne de pensée qui consiste à nier, au nom des échanges économiques, le traumatisme causé par ce qu'on désigne pudiquement sous l'euphémisme *« affaire de Tiananmen »*. La froide raison voudrait qu'on considérât désormais Pékin comme un partenaire qui, certes, ne joue pas toujours franc jeu mais, au moins, donne des signes de bonne volonté suffisants pour ne pas être classé dans la catégorie des cancres en droit international. A ce titre, entretenir avec Pékin de bonnes relations politiques garantirait aux gouvernements d'Occident des dividendes économiques certains. Cet argument est-il recevable ? Le raisonnement qui le sous-tend est que les facteurs politiques jouent un rôle majeur dans les choix économiques de Pékin. Ce calcul a dicté à Paris la normalisation franco-chinoise de 1994 après la crise des ventes d'armes françaises à Taïwan et domine le débat actuel aux Etats-Unis. Le premier ministre, Li Peng, vient d'accréditer cette lecture des choix économiques de Pékin en annonçant, dans un entretien au *Financial Times*, le 11 juin, une phase de rapprochement entre la Chine et les Européens dans la mesure où ces derniers *« ne mettent pas de conditions politiques à leur coopération »*, à *« la différence des Américains qui (...) ont recours aux sanctions ou aux menaces de sanctions »*.

Ce nouveau « jeu européen » de Pékin avait déjà provoqué une vive polémique euro-américaine après l'annonce de la décision chinoise d'acheter une trentaine d'Airbus lors de la visite du premier ministre, Li Peng, en France, en avril. Les Etats-Unis avaient critiqué une décision qualifiée par Boeing de hautement politique, accusant les Européens d'avoir joué sur la tension Pékin-Washington. Les Européens, eux, seraient tentés de se féliciter de l'aubaine.

En réalité, il apparaît que les choix chinois en matière d'acquisitions technologiques à l'étranger sont principalement guidés par des critères d'ordre technique et non pas politique. Pour le gouvernement chinois, face à l'Ouest, le politique n'est qu'une valeur ajoutée au commerce. Dans l'affaire des Airbus, la Chine a fait le choix logique d'un pays qui souhaite diversifier sa flotte. Boeing y détenait un quasi-monopole que les Chinois considéraient comme malsain pour eux. Les diverses passes d'armes sino-américaines sur des questions politiques ou stratégiques n'ont pas empêché les Chinois d'acheter à Boeing, quel que soit le contexte politique. *Idem* pour les fournisseurs européens.

LE MÉTRO SACRIFIÉ

La question, a relevé *The Economist*, soulève en Occident celle de la *« promotion commerciale sous parrainage d'Etat »*. Les dirigeants occidentaux ont pris le pli de faire fructifier en termes politiques intérieurs des contrats arrachés à la Chine. Celle-ci l'a compris, et se prête au jeu. C'est ainsi qu'elle acquiert sa technologie.

L'affaire, célèbre en France, du projet de métro à Canton, officiellement sacrifié sur l'autel de la vente des avions Mirage à Taïwan en 1992, est une bonne illustration du jeu réel qui prend place derrière les faux-semblants politiques. Il ne faisait guère de doute que ce marché était en voie d'être perdu pour Paris. Pékin, pour les mêmes raisons qui l'avaient conduit, quatre ans plus tôt, à préférer l'offre allemande à la française à Shanghaï, se laissait séduire par les conditions financières du concurrent d'outre-Rhin. La fâcherie franco-chinoise à propos des ventes d'armes françaises à Taïwan lui a fourni le prétexte attendu à une gesticulation diplomatique appuyée mais trompeuse.

Inversement, quand le gouvernement chinois veut une technologie particulière, il oublie de mettre en avant les principes. L'affaire de la deuxième centrale nucléaire de Daya Bay construite par la France en Chine n'a pas considérablement souffert de la détérioration provisoire des relations franco-chinoises avant leur normalisation en 1994. Au mieux, Pékin utilise-t-il à l'occasion, comme une excuse commode, de mauvaises relations pour améliorer les termes du contrat : différer sa conclusion à des fins politiques, faire baisser les prix, bonifier un financement...

C'est très exactement ce qui se passe aujourd'hui entre les Etats-Unis et l'Europe sur le marché chinois. Pékin agite une « carte européenne » que l'opinion publique américaine s'empresse de prendre pour argent comptant, alors qu'il ne s'agit que de la mise en forme médiatique d'un désaccord qui ne remet pas en cause l'implantation américaine en Chine. Par exemple, on voit mal, aujourd'hui, la Chine se passer des services de Boeing pour entretenir ses avions construits à Seattle.

En creux, la difficulté d'aborder le terrain économique chinois pour les démocraties industrialisées pose le problème des rapports entre Etat et milieux d'affaires dans ces sociétés sophistiquées mais vulnérables. Que ce soit aux Etats-Unis ou en Europe, l'industrie exportatrice est très dépendante de ses liens avec les pouvoirs politiques. Dans ce contexte, le marché chinois, acheteur à tour de bras, fait figure de nouvel Eldorado. Les pouvoirs d'Occident auraient peine à fermer leurs oreilles au chant des sirènes.

Cette conjoncture, pourtant, a du mal à masquer la vieille question de la synergie entre politique et économie en démocratie : qui profite de quoi ? D'où la valeur des appels de dissidents dans une société qui tarde à intégrer les notions qui fondent le capitalisme occidental pour répondre à la question : quel développement humain pour quel taux de croissance ? Le problème est qu'il n'y a pas beaucoup de penseurs enclins à ouvrir publiquement ce débat qui soient hors des geôles du Parti communiste.

Francis Deron

Pourparlers sino-américains sur le piratage industriel

La Chine et les Etats-Unis ont repris, vendredi 14 juin, à Pékin, leurs pourparlers sur le dossier très controversé du piratage industriel. La veille, les Américains avaient affirmé vouloir s'assurer que la Chine est bien décidée à appliquer l'accord de février 1995 sur la lutte contre le piratage audiovisuel et informatique. Le *Quotidien du peuple* a, de son côté, publié, vendredi, un nouvel article qui illustre les efforts de la Chine dans ce domaine et montre que le marché des faux disques compacts et faux logiciels n'est pas seulement alimenté par la production locale. L'organe du Parti communiste mentionne la découverte, en janvier, à Pékin, d'une cargaison de 20 000 disques compacts et disques vidéo en provenance de Russie. Les Etats-Unis ont menacé, il y a un mois, d'imposer des sanctions commerciales de 2 milliards de dollars, à partir du 17 juin, si aucun accord n'est trouvé. Pékin avait riposté en menaçant Washington de représailles du même ordre. – (AFP.)

La peine de mort a été abolie en Belgique

BRUXELLES. La Chambre des représentants a voté, jeudi 13 juin, un projet de loi abolissant la peine de mort. Une cinquantaine de criminels sont montés à la guillotine, de 1830 à 1863, année à partir de laquelle les personnes condamnées par la justice civile furent systématiquement graciées. En revanche, 242 collaborateurs ou criminels de guerre, condamnés par les tribunaux militaires, furent passés par les armes, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Le maintien de la peine capitale dans les textes était source de problèmes, certains pays refusant l'extradition de personnes risquant théoriquement la guillotine. – *(Corresp.)*

Remaniement ministériel en Tunisie

TUNIS. Le président Zine El Abidine Ben Ali a procédé, jeudi 13 juin, à un remaniement ministériel, dont le principal bénéficiaire est Abdellah Kallel, désigné au poste de ministre de la défense. Agé de 53 ans, M. Kallel avait déjà occupé ces fonctions, entre 1989 et 1991, avant de devenir ministre de l'intérieur. En 1995, il avait été nommé ministre d'Etat et conseiller spécial auprès du président. Le précédent titulaire du portefeuille de la défense, Abdelaziz Ben Dhia, prend la direction du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), parti dirigé par le chef de l'Etat. – *(Reuter.)*

MAGHREB

■ **ALGÉRIE : une délégation française, conduite par le député Yves** Bonnet, ancien patron de la direction de la surveillance du territoire (DST), séjourne à Alger depuis le 11 juin, a-t-on appris, jeudi 13 juin. M. Bonnet, partisan d'un soutien actif au gouvernement algérien, est notamment opposé au retour des ressortissants français, auquel appelle régulièrement le Quai d'Orsay. – *(AFP.)*

■ **MAROC : la pratique de la torture demeure** *« fréquente »* dans les affaires de droit commun, après l'avoir été longtemps dans le cadre de poursuites à caractère politique, affirme un rapport de l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH), rendu public, jeudi 13 juin, à Rabat. – *(AFP.)*

PROCHE ORIENT

■ **GAZA : la justice militaire palestinienne** a prolongé de deux semaines, jeudi 13 juin, la détention du militant des droits de l'homme Iyad Sarraj, en l'accusant de violence sur la personne d'un policier. Iyad Sarraj, qui s'est lui même plaint d'avoir été battu, a adressé, le 8 juin, une lettre très critique au président de l'Autorité, Yasser Arafat, après une première détention, consécutive à un entretien confié au quotidien américain *New York Times*. – *(AFP.)*

■ **IRAK : le Conseil de sécurité de l'ONU** devait examiner, vendredi 14 juin, un projet de déclaration préparé par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne l'invitant à une *« action supplémentaire »* à l'adresse de l'Irak qui s'oppose depuis le début de la semaine à ce que une équipe de la Commission spéciale de l'ONU chargé de vérifier le désarmement de l'Irak (UNSCOM) visite trois sites jugés stratégiques. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **NIGER : la date du premier tour de l'élection présidentielle** a été maintenue au 7 juillet, malgré la décision de la commission électorale nationale indépendante, qui souhaitait la voir reportée au 27 juillet. Un retard considérable dans l'établissement des nouvelles listes électorales motivait la décision initiale de report. – *(Reuter.)*

■ **NIGERIA : le fils aîné de Moshood Abiola**, Kola Abiola, a été interpellé par la police, mardi 11 juin, à Lagos, dans le cadre de l'enquête sur le meurtre de sa belle-mère, Kudirat Abiola, le 4 juin. Un appel à la *« résistance populaire »* et à la *« renaissance de la désobéissance civile »* a été lancé, jeudi 13 juin, sur les ondes d'une radio clandestine, par l'écrivain et prix Nobel de littérature, Wole Soyinka. – *(AFP.)*

ASIE

■ **VIETNAM : le dissident Hoang Minh Chinh**, ancien haut cadre du Parti communiste, condamné à un an de prison, en 1995, pour avoir remis en cause le monopole du Parti communiste, a été libéré, vendredi 14 juin, à l'issue de sa peine, a annoncé sa famille. Cette libération intervient à deux semaines de l'ouverture du huitième congrès du PCV, prévu du 28 juin au 1er juillet. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : la Cour suprême** a décidé, jeudi 13 juin, de maintenir l'interdiction du magazine *Tempo*, banni des kiosques depuis 1994 pour atteinte à l'ordre et à la stabilité. Cette décision annule un arrêté de la Haute Cour, qui autorisait la reparution du journal. – *(Reuter.)*

EUROPE

■ **LETTONIE : le Parlement de Riga** a voté, jeudi 13 juin, une loi interdisant aux anciens membres du Parti communiste d'être candidats à la présidence, a rapporté l'agence Baltic News Service. Cette loi ne devrait toutefois entrer en vigueur qu'après l'élection présidentielle, prévue mardi 18 juin. – *(AFP.)*

■ **POLOGNE : la grève avec occupation** des ouvriers des chantiers navals de Gdansk s'est terminée jeudi 13 juin. Elle avait débuté la veille, à l'appel de Solidarité, et visait à protester contre la déclaration de mise en faillite des chantiers. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **CANADA : un tribunal a rendu**, jeudi 13 juin, un jugement en faveur des homosexuels, selon lequel le gouvernement fédéral et ses agences ne peuvent pas refuser de leur accorder les avantages sociaux consentis aux hétérosexuels. Il a, par ailleurs, ordonné à Ottawa d'éliminer immédiatement de toutes ses lois les mesures potentiellement discriminatoires à leur endroit. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **ÉTATS-UNIS : les ventes au détail** ont augmenté en mai de 0,8 % (de 0,3 % sans le secteur automobile), après une hausse de 0,1 % seulement en avril, a annoncé, jeudi 14 juin, le département du commerce. – *(AFP.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE : les prix à la consommation** ont augmenté de 0,2 % en mai (0,3 % en excluant les crédits immobiliers), a indiqué, jeudi 13 juin, l'Office national des statistiques. Sur douze mois, la hausse est de 2,2 % (2,8 % sans les crédits immobiliers), contre 2,4 % en avril, soit le niveau le plus bas depuis septembre 1994. – *(AFP.)*

■ **ESPAGNE : les prix ont rebondi de 0,3 % en mai**, ce qui porte l'inflation, en rythme annuel, à 3,8 % contre 3,5 % en avril, mais ce rebond est attribué à des facteurs occasionnels, comme la crise de la vache folle. – *(AFP.)*

Les miliciens du Montana se sont rendus aux autorités

WASHINGTON. Les seize miliciens anti-gouvernementaux, retranchés depuis quatre-vingt-un jours dans une ferme du Montana (nord-ouest des Etats-Unis), se sont rendus, dans la soirée du jeudi 13 juin, aux forces de la sûreté fédérale, a annoncé le FBI. *« Tous les membres du groupe, inculpés ou non, sont en prison »*, a précisé le directeur de la police fédérale, Louis Freeh. Fortement armés, ces derniers avaient proclamé l'indépendance de leur territoire de 385 hectares, rebaptisé Justus Township (la ville des justes), rejetant l'autorité du gouvernement fédéral, qualifié de *« prostituée corporative de facto, également connue sous le nom d'Etats-Unis »*. – *(AFP.)*

Henri Nallet, ancien ministre de l'agriculture

« Il faut créer une agence européenne et indépendante de la santé »

L'ancien ministre du gouvernement Rocard déplore le manque de coopération des autorités britanniques au début de la crise de la « vache folle » et invite M. Vasseur à « retrouver son sens des responsabilités »

Dans un entretien au *Monde*, Henri Nallet, qui fut ministre de l'agriculture de 1988 à 1990, rappelle quelle avait été son action pour lutter contre l'épidémie de maladie de la « vache folle ». Regrettant le *« caractère partiel des informations en provenance de Grande-Bretagne »*, il indique que, lorsque la France avait décidé, unilatéralement, en 1990, de fermer ses frontières aux bovins britanniques, la Commission européenne l'avait menacé d'une action en Cour de justice européenne pour entraves aux échanges. Selon M. Nallet, il conviendrait aujourd'hui de créer une agence européenne indépendante de la santé publique et un corps de contrôle communautaire indépendant des corps nationaux.

« Vous avez été ministre de l'agriculture de mai 1988 à octobre 1990. Quelle relecture faites-vous de votre attitude et de vos décisions de l'époque ?

– Jusqu'au printemps 1990, les informations scientifiques qui avaient été portées à notre *connaissance faisaient valoir que* l'encéphalopathie spongiforme bovine apparaissait exclusivement comme un problème de santé animale, un problème limité aux ruminants. C'est pourquoi il a été géré par les services vétérinaires. Toutefois, au cours de cette période, est apparue l'hypothèse selon laquelle l'origine de cette maladie chez les bovins, en Grande-Bretagne, pouvait venir de la consommation de farines animales insuffisamment chauffées. C'est ce qui avait conduit les Britanniques à interdire, en juillet 1988, l'utilisation de ces farines dans l'alimentation des bovins. Le 3 août 1989, sur proposition des services vétérinaires, un arrêté interdisant l'importation des farines britanniques pour l'alimentation des bovins a été publié.

– Aviez-vous alors des éléments laissant penser que la maladie pouvait se transmettre à l'homme ?

– Les premiers doutes quant au risque de transmission à l'homme sont apparus au printemps 1990 lorsque la presse britannique, je dis bien la presse et non l'administration britannique, a fait état de cas suspects chez les chats domestiques. L'apparition de cette maladie chez les carnivores suggérait clairement la possibilité théorique d'une transmission à l'homme, bien qu'aucun cas suspect n'ait alors été observé dans l'espèce humaine. En dépit de la fragilité des hypothèses scientifiques de l'époque et du caractère partiel des informations en provenance de Grande-Bretagne, j'ai considéré que l'on ne pouvait pas prendre le moindre risque par rapport à la santé humaine. J'ai donc immédiatement décidé, en accord avec la présidence de la République et Michel Rocard, alors premier ministre, d'interdire l'importation en France de tous les produits d'origine bovine en provenance de la Grande-Bretagne, de faire établir par les services vétérinaires un programme d'éradication. J'ai également renforcé les mesures prises en 1989, de manière à interdire l'incorporation des farines britanniques dans l'alimentation des bovins. On ne pouvait en effet exclure que certains opérateurs aient contourné *l'interdiction* en utilisant pour les bovins des farines importées pour l'alimentation d'autres espèces.


HENRI NALLET

– Quel souvenir gardez-vous de l'année 1990 et de la première crise internationale de la « vache folle » ?

– Je souhaite rappeler que la décision de fermeture des frontières, prise de manière unilatérale en 1990 et que nous avons été le premier pays à adopter dans la Communauté, nous a valu d'être menacés, par la Commission, d'une action contre la France en Cour de justice européenne pour entrave aux échanges. Cette mesure a été effective durant environ un trimestre. Ces mesures avaient été, dans un premier temps, contestées par d'autres Etats membres dans le cadre du comité vétérinaire permanent. A l'issue d'une longue négociation au sein d'un conseil des ministres exceptionnel, j'ai pu obtenir les mesures communautaires qui paraissaient alors suffisantes aux scientifiques pour autoriser la réouverture des frontières. Ces mesures comportaient notamment l'interdiction d'exportation, depuis le Royaume-Uni, de toutes viandes ou abats provenant d'un élevage où des cas de maladie avaient été observés et l'élimination sur les quartiers de viande exportés de tout résidu de tissu nerveux. En conséquence, en ce qui concerne la santé humaine, j'estime que toutes les mesures nécessaires ont, à cette période, été prises, et ce avant même que l'on ait observé tout cas suspect de transmission à l'homme et alors que la possibilité de transmission n'était encore qu'une hypothèse.

» Je regrette profondément que cette affaire conduise aujourd'hui à une polémique franco-française. L'actuel ministre de l'agriculture avait très bien commencé la gestion de la crise. Il disait d'ailleurs dans vos colonnes que cette affaire avait depuis 1986 été conduite par tous les gouvernements successifs avec *« beaucoup de responsabilité et de rigueur »* (*Le Monde* daté 31 mars-1er avril). Il a depuis été obligé de chercher une diversion pour occulter son vote en faveur d'une levée partielle de l'embargo. J'aimerais qu'il fasse à nouveau preuve d'un grand sens des responsabilités.

– Vous êtes aujourd'hui très critique vis-à-vis de la Grande-Bretagne. Pourquoi ? Et quelles propositions peut-on formuler pour tenter de prévenir les graves dysfonctionnements que l'on découvre aujourd'hui ?

– Le grand problème avec le Royaume-Uni est que les engagements qui avaient été pris n'ont pas été respectés et que, par ailleurs, Bruxelles n'a pu contrôler que ces engagements n'étaient pas tenus. La partie britannique disait à Bruxelles que ce contrôle n'était pas du ressort de la communauté et, dans le même temps, Londres confiait ces contrôles à des sociétés privées. Il est clair que les Britanniques n'ont pas sur ces questions été très coopératifs. Il existe aujourd'hui deux failles dans l'actuel système institutionnel communautaire. Il faut créer une agence européenne indépendante de la santé publique, sur le modèle américain. Il faut aussi créer un corps de contrôle communautaire indépendant des corps nationaux. J'ai toujours soutenu l'idée de ce corps de contrôle autonome et j'ai rencontré de grandes difficultés par rapport à mes collègues du gouvernement. Quand j'ai eu l'occasion de l'écrire en tant qu'expert, dans un rapport fait pour la commission sur les perspectives de l'élargissement, on m'a demandé de l'enlever, les Etats membres ne souhaitant pas entendre parler d'une telle proposition. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

Alain Juppé tente de calmer la polémique sur la « vache folle »

ALAIN JUPPÉ a tenté, jeudi 13 juin, de faire tomber la tension dans l'affaire de la « vache folle » qui, depuis le vendredi précédent, oppose le Parti socialiste au gouvernement, chacun accusant l'autre d'avoir failli à ses responsabilités. Le premier ministre a estimé qu'il fallait *« être vigilant, ne prendre aucun risque, mais en même temps ne pas semer la panique pour des raisons politiciennes ». « C'est la santé des Français qui est en cause, il faut donc être transparent* (...) *et ne pas se réfugier dans la polémique avec tel ou tel »*, a dit M. Juppé, avant d'ajouter qu'il fallait également *« faire un effort de clarté et de sincérité et ne pas laisser propager de fausses nouvelles, ni en propager soi-même »*.

Bien que la France se soit prononcée, à Bruxelles, pour la levée de l'embargo sur les produits anglais dérivés, M. Juppé a affirmé : *« On a dit que la France a demandé la levée de l'embargo. C'est inexact, et l'embargo n'est pas levé. La Commission de Bruxelles a pris une décision conditionnelle. Il y aura levée de l'embargo sur un certain nombre de sous-produits* (...) *si un organisme de contrôle de la fabrication de ces produits en Grande-Bretagne est opérationnel et vérifié par la Commission. »*

L'HOMMAGE DE M. DELORS

Interrogé dans la soirée sur France 2, Jacques Delors a décliné toute responsabilité de la Commission européenne, qu'il a présidée de 1985 à 1995. Celle-ci a été mise en cause à propos de la poursuite des exportations britanniques de farines animales potentiellement contaminées par l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (*Le Monde* du 13 juin). *« La Communauté européenne à l'époque était responsable pour tout ce qui concernait les échanges d'animaux, mais n'avait pas de compétence entre ce qui concerne la production, l'échange et l'usage des aliments pour animaux*, a déclaré M. Delors. *Ce n'est que plus tard qu'une directive a été prise qui a permis cela, en 1992. »* Il a rendu hommage aux différents gouvernements français qui ont eu à gérer ce dossier.

Dans la journée, François Hollande, porte-parole du PS, a expliqué, qu'en soulevant ce dossier, les socialistes avaient voulu *« agir dans un esprit de responsabilité pour aborder un problème grave de santé publique »*, afin de pousser le gouvernement à *« rester ferme »*. Il a fait valoir que les ministres socialistes de l'agriculture concernés, Henri Nallet et Louis Mermaz, avaient pris *« les dispositions qui s'imposaient »* dès que furent connus les risques présentés par les produits britanniques.

Pour sa part, Jean Glavany, ancien ministre socialiste, a dénoncé *« la vieille tradition de la droite »* qui consiste à *« lancer des polémiques et des calomnies contre ses adversaires pour mieux s'affranchir de ses propres responsabilités »* (*Le Monde* du 14 juin). Il répondait ainsi aux propos tenus la veille par M. Vasseur. En écho, le secrétaire général du RPR, Jean-François Mancel, a accusé les socialistes d'être *« irresponsables »*, tant pour le présent que pour le passé. Au nom du PR, Ladislas Poniatowski a assuré le gouvernement que *« pour l'heure, il le soutenait dans sa fermeté »* en souhaitant qu'il *« ne cède sur rien »*. D'un même élan, il s'en est pris à Henri Nallet, ancien ministre socialiste de l'agriculture, *« éternel préposé à la couverture des basses œuvres des gouvernements socialistes »*. Enfin, Robert Hue, secrétaire national du PCF, a dénoncé les gouvernements socialistes, ceux de droite et la Commission européenne.

Saisissant l'occasion de cette affaire, Yveline Guilhem (RPR), député de la Haute-Vienne, a lancé un appel pour soutenir le ministre de l'agriculture par le biais de l'action programmée par la FNSEA pour la défense des intérêts des éleveurs bovins français. Appelant à l'union de tous les élus des zones d'élevage, elle leur a demandé de *« pousser un grand coup de gueule »* contre Bruxelles.

Les chambres d'agriculture pour la création d'une commission d'enquête parlementaire

LES ORGANISATIONS professionnelles agricoles ont donné de la voix jeudi 13 juin en demandant aux responsables politiques français et aux autorités européennes de renforcer leur vigilance et leurs contrôles, rechercher les responsabilités et élaborer d'urgence un plan de sauvetage du secteur bovin. D'ordinaire modérée dans ses propos, l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) a, au terme de sa session de deux jours, parlé d'une *« véritable catastrophe économique pour toute la filière, de l'éleveur au boucher détaillant »*, qui peut être comparée à la crise de la sidérurgie il y a dix ans. L'un des principaux leaders agricole, Michel Teyssedou, ancien secrétaire général de la FNSEA et président de la chambre d'agriculture du Cantal (l'un des départements les plus touchés), a demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire pour déterminer les responsabilités. Jean-François Hervieu, président de l'APCA, qui doit rencontrer vendredi 14 juin Philippe Vasseur, a précisé qu'*« il s'associerait à cette démarche, car les agriculteurs qui sont des victimes veulent savoir toute la vérité. S'il y a eu des fautes, tromperies ou malversations, les coupables doivent être recherchés et condamnés »*. Le président de l'APCA, plus que jamais hostile à la levée de l'embargo sur les produits dérivés d'outre-Manche, a ajouté : *« En Grande-Bretagne, c'est la politique la plus basse qui guide les décisions. »* Selon les responsables agricoles, les procédures d'identification et de « traçabilité » de la viande doivent d'urgence être généralisées chez les Quinze, alors qu'elles n'existent aujourd'hui qu'en France et aux Pays-Bas.

« Il faut continuer à s'opposer à la levée de l'embargo tant que le Royaume-Uni n'aura pas donné toutes les garanties quant à l'éradication de l'ESB sur son territoire », a indiqué pour sa part Luc Guyau, président de la FNSEA, qui a annoncé un manifestation nationale des éleveurs le 21 juin. *« Nous voulons protester contre la lenteur de Bruxelles à réagir et à compenser les pertes subies, et notre patience est à bout »*.

Le plan de sauvetage devrait s'articuler autour de quatre chapitres : un relèvement des primes versées par Bruxelles en favorisant les régions d'élevage extensif à partir de l'herbe, une meilleure répartition des soutiens publics en prélevant sur les subventions versées aux céréaliers qui bénéficient d'une excellente conjoncture, des achats communautaires massifs dits d'« intervention » et des aides du Crédit agricole, qui jouit actuellement d'une excellente santé financière.

François Grosrichard

Bruxelles se défend contre les accusations de laxisme

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Face aux critiques qui leur sont adressées, les responsables de la Commission européenne plaident pour un parcours sans faute, avec comme préoccupation dominante la sauvegarde de la santé publique.

Il sont accusés de ne pas être être intervenus, en 1988, après que les Anglais eurent interdit, chez eux, l'usage de farines de viandes dans l'alimentation fournie aux ruminants, mais avaient continué à les exporter. En France, par exemple, on fait état de pressions bruxelloises pour laisser les frontières ouvertes.

Sur un plan strictement juridique, l'accusation ne tient pas. A cette époque, la mise en place du « marché unique » n'était pas achevée et il n'existait pas de réglementation communautaire concernant la production et la commercialisation des aliments pour animaux. Ce qui veut dire que la gestion des problèmes sanitaires relevait de la responsabilité exclusive des gouvernements.

SANS CAPACITÉ D'INTERVENTION

La première directive européenne date de 1990, avec entrée en application en 1992. Elle définit des principes, mais les textes opérationnels, qui décrivent les normes à prendre en considération pour la production et la vente de ces fameuses farines datent de 1994. Bref, dans les années où le danger est apparu, la Commission n'était pas compétente.

Sans capacité d'intervention, la Commission ne s'est pas pour autant désintéressée du sujet, puisque, début 1991, après plusieurs débats au sein du Comité vétérinaire permanent (CVP), un questionnaire a été adressé aux Etats membres afin de savoir quelle politique ils comptaient suivre face aux dangers potentiels de contamination du bétail par les farines. Tous ont indiqué qu'ils avaient interdit ou s'apprêtaient à interdire l'utilisation de farines animales dans les rations données aux ruminants.

Pourtant, les exportations britanniques de farines ont continué, notamment vers la France. Fallait-il les interdire ? Le risque de contamination identifié, affirme-t-on à la Commission, ne concernait que les bovins et il n'y avait donc pas de raison a priori d'empêcher des producteurs d'aliments français ou hollandais d'importer, pour les porcs et les volailles. *« Chaque fois que cette éventualité a été évoquée, les États membres se sont prononcés contre »*, explique le porte-parole de Franz Fischler, commissaire chargé des affaires agricoles. Mais il y a eu des cas de fraude, de détournement de farines vers les bovins. La Commission réclame régulièrement la constitution d'un corps d'inspecteurs vétérinaires communautaires dont le rôle pourrait être de limiter de telles infractions. Les gouvernements, affirme-t-on à Bruxelles, s'y sont toujours opposés.

On reproche aussi à la Commission d'avoir proposé puis décidé d'autoriser les Anglais à reprendre leurs exportations de gélatines, de suifs et de sperme. Avant de faire sa proposition, la Commission s'était entourée des avis d'un nombre considérable d'avis scientifiques, qu'il s'agisse de comités relevant de l'Union ou d'organisations internationales. Selon ces comités, la levée partielle de l'embargo est possible à condition que des précautions soient prises sur la matière première utilisée et la méthode de fabrication. Cet avis a été suivi, à la lettre, par la Commission.

La décision de levée partielle de l'embargo n'est pas entrée en vigueur et ne le sera qu'après que les experts auront contrôlé que les conditions posées sont effectivement respectées par les Anglais, ce qui est apparemment loin d'être le cas. La prochaine étape pourrait être l'interdiction des farines de viande dans les aliments pour les porcs et les volailles.

Philippe Lemaître

EXTRÊME DROITE Un an après les élections municipales, les maires du Front national d'Orange, de Marignane et de Toulon ont présenté, jeudi 13 juin, à Paris, un bilan satisfait de leur action. La protestation contre l'administration de ces trois villes par l'extrême droite ne cesse pourtant de s'exprimer. Samedi 15 et dimanche 16 juin, un colloque organisé à Châteauvallon, près de Toulon, réunit des dirigeants nationaux ou locaux de l'UDF, du RPR, du PS et du PCF. ● ORANGE est, des trois villes passées sous la coupe du Front national, celle qui subit la pression la plus violente de la part du maire, de sa famille et de son équipe. ● À MARIGNANE, le maire se montre modéré afin de servir la stratégie de Bruno Mégret, délégué général du Front national, qui vise la mairie de Vitrolles et la circonscription législative.

Le Front national se vante d'appliquer son programme dans « ses » villes

Le parti de Jean-Marie Le Pen applique des stratégies différentes à Toulon, à Marignane et à Orange, selon ses visées aux élections législatives et en fonction, aussi, de la personnalité de ses maires

BRUNO GOLLNISCH, secrétaire général du Front national, et Jean-Yves Le Gallou, secrétaire national aux élus, avaient invité la presse, jeudi 13 juin à Paris, pour permettre aux maires de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, d'Orange, Jacques Bompard, et de Marignane, Daniel Simonpieri, de présenter le bilan d'un an de leurs gestions municipales. « *Le Front national est fier de ses maires*, a prévenu M. Le Gallou. *Ils mettent en œuvre le programme sur lequel ils ont été élus. Ils ont la volonté d'agir. Dans leur domaine, ils ont fait exactement ce qu'ils s'étaient engagés à faire.* »

« *C'est une gestion sans catastrophe et sans fracas*, a continué M. Le Gallou. *La mer est toujours dans la rade de Toulon, les avions atterrissent toujours à Marignane, et le théâtre antique est toujours debout à Orange.* » A tour de rôle, les maires sont venus parler de leur politique dans les domaines que le FN avait mis en avant : les impôts, la sécurité, l'immigration. Trois bilans idylliques. Trois bilans auxquels les opposants, de droite comme de gauche, dans ces trois villes, mettent d'importants bémols.

Jean-Marie Le Pen avait promis que « ses » maires baisseraient les taxes. Aujourd'hui, M. Le Chevallier et M. Bompard, pestant contre la mauvaise gestion de leurs prédécesseurs – le second insinuant même des irrégularités de gestion – présentent comme un exploit le fait qu'à Toulon, les taux de base des impôts locaux n'augmentent « *que* » de 5,5 %, et qu'ils stagnent à Orange.

M. Le Chevallier se félicite d'ailleurs, au passage, que, « *au lendemain de l'élection d'un maire Front national à Toulon* », Gérard Paquet, le directeur du théâtre de Châteauvallon, ait refusé de demander à la municipalité la subvention qu'elle lui accordait jusqu'à présent. « *Autant d'économies pour la ville !* » souligne-t-il. M. Bompard voit finalement des avantages au fait que l'Etat, en la personne du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, se soit substitué à la ville pour accorder 1 million de francs de subvention aux Chorégies.

ABSENCE DE PROJETS

L'opposition souligne les effets pervers de décisions qui, au départ, avaient paru séduisantes. « *Je ne suis pas sûr qu'il faille remplacer la ville si, par ailleurs, il n'y a pas de compensation* », déclare Thierry Mariani, député (RPR) du Vaucluse, président des Chorégies. M. Mariani déplore, en même temps, ce qu'il appelle « *la décomposition de l'Etat* ». « *Les services de l'Etat cèdent sur tout, car ils ont peur que l'on dise que, s'ils refusent, c'est parce que la ville est Front national* », explique le député.

Le maire de Marignane, Daniel Simonpieri, jubile en annonçant une baisse moyenne de 3 % des taux des taxes locales. « *Il oublie de dire que nous avions déjà, en 1995, procédé à une diminution équivalente, et que nous avions mis en place un plan de rigueur allant jusqu'à l'an 2000* », commente amèrement Jean Montagnac (UDF), conseiller municipal, premier adjoint dans la précédente municipalité. Dans cette ville comme à Orange, l'opposition déplore l'absence de projets, qui pourrait, à terme, condamner ces cités à la stagnation. Les municipalités ont préféré mettre sur pied des structures chargées de recueillir les doléances des habitants.

L'opposition dénonce, surtout, les économies drastiques ou les tours de passe-passe sur le dos des associations : diminution ou suppression des subventions à celles qui déplaisent, mais octroi d'aides à d'autres organisations paramunicipales créées récemment. La manière de procéder diffère, cependant, selon la personnalité du maire et les particularismes politiques locaux. A Toulon et à Marignane, les interventions sont plus subtiles qu'à Orange, où le maire a décidé d'effectuer tout de suite un grand nettoyage qui lui laissera plus rapidement les mains libres.

A titre d'exemple, à Toulon, M. Le Chevallier a réparti équitablement les subventions accordées aux syndicats, même si la somme globale a diminué. A Marignane, M. Simonpieri a suscité la création de deux syndicats FO et CFTC chez les employés municipaux, qui n'en avaient aucun jusqu'à présent. Les trois maires FN tissent leur toile dans le milieu associatif, quelquefois en y casant des proches, voire des parents.

A Orange, le procédé est grossier : Annie Schmitt, l'épouse du secrétaire général de la mairie, préside le tout nouvel Office municipal des arts et de la culture (OMAC), tout en étant directrice de la nouvelle Association de loisirs et sports orangeois (ALSO) et en représentant la mairie au bureau de l'association SOS Animaux, qui concurrence la SPA de Sorgues. L'épouse du maire siège au bureau de l'OMAC, et son neveu, Xavier Magnin, préside l'Office du tourisme. Il a été chargé d'une étude, financée par l'Etat, pour la création d'une déchetterie dans le cadre du contrat de ville.

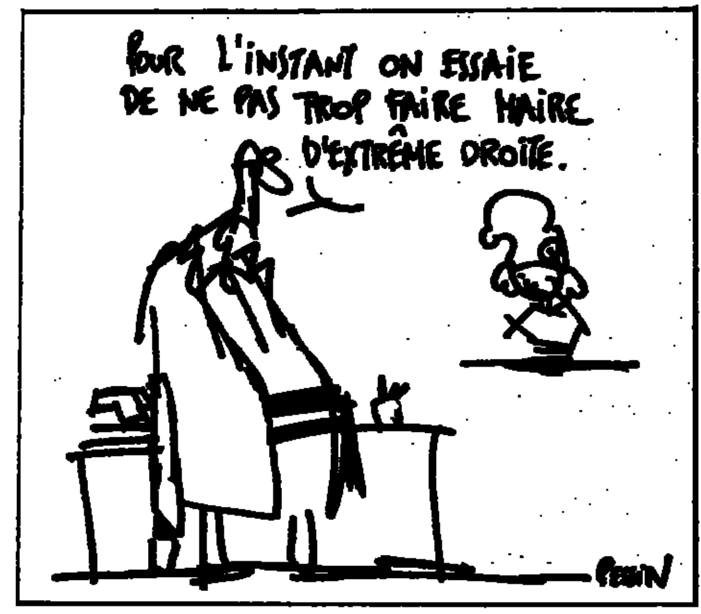
« PRÉFÉRENCE NATIONALE » DE FAIT

En matière de sécurité, les maires d'extrême droite racontent que « *l'on peut enfin parcourir les rues* » de leurs villes sans risque et qu'il ont augmenté le nombre des policiers municipaux. Les effectifs sont passés de vingt-cinq à trente-deux à Marignane et de vingt-trois à quarante (et bientôt soixante-douze, précise le maire) à Toulon. Question immigration, M. Le Chevallier déclare, sur un ton provocateur, qu'il a eu « *quatre-vingt-cinq demandes* » de certificats d'hébergement, certificats nécessaires pour faire venir quelqu'un en France, et qu'il « *les a toutes refusées, car il n'est pas nécessaire d'augmenter la population étrangère à Toulon* ».

Reste la « préférence nationale ». L'extrême droite espérait l'appliquer dans ses villes, avant de décider qu'il valait mieux porter le débat au niveau national et en faire un thème important de la prochaine campagne pour les élections législatives. « *Cette question n'est pas de notre ressort*, soulignent tant M. Le Chevallier que M. Simonpieri. *Ce sera à nos députés de changer les lois.* »

Reste que tous ironisent à qui mieux mieux sur le fait que, pour le moment, dans leurs villes, les immigrés respectent eux-mêmes la « préférence nationale » en ne venant plus frapper aux portes de la mairie pour réclamer les aides auxquelles ils ont pourtant droit ou s'inscrire pour une demande de logement social.

Christiane Chombeau



Le combat des libéraux

La droite libérale se dote d'un Observatoire de l'extrémisme. L'initiative en revient à Jean-Philippe Moinet, chef adjoint du service politique du *Figaro*, actuellement en congé sabbatique, qui se propose, avec cette association, d'informer élus, responsables d'associations ou simples citoyens sur les activités du Front national et de livrer des analyses permettant de comprendre son impact. Cet observatoire vient de publier le premier numéro de son mensuel *Vigilance républicaine*. Sous le titre de « une » : « Quand Le Pen parle d'"insurrection"... », le président du Front national est présenté comme « *rejoignant l'extrême gauche sur le terrain national-révolutionnaire* ». Suivent, notamment, un florilège des dernières déclarations du président du FN et un entretien avec Pascal Perrineau, le directeur du Centre d'études de la vie politique française.

★ ***Vigilance républicaine*, centre *MBE 121, 44, rue Monge, 75005* Paris.**

Alain Juppé approuve le préfet du Var face à Suprême NTM

LE PREMIER MINISTRE a apporté son soutien, jeudi 13 juin, à Jean-Charles Marchiani, préfet du Var, après l'annulation de la participation du groupe de rap Suprême NTM au festival de Châteauvallon, le 26 juillet. Selon Alain Juppé, il est « *normal que le préfet applique les lois et fasse respecter l'ordre républicain* ». « *Il y a des lois dans la République. Les préfets sont faits pour appliquer les lois. Ils les appliquent et, s'ils les appliquent mal, il y a des tribunaux pour censurer leurs décisions* », a-t-il ajouté.

M. Marchiani avait, le 4 juin, sommé Jean-Jacques Bonnaud, président de l'association qui gère le Théâtre national de la danse et de l'image (TNDI) de Châteauvallon, de retirer le groupe de rap de la programmation du festival Connexions hip-hop, sous peine de voir l'Etat s'opposer au versement de la subvention consacrée à cette manifestation. Le préfet s'était dit « *choqué* », en tant que « *représentant de l'Etat, chrétien et homme* », par la venue de NTM (« Nique ta mère ») et ne pas vouloir « *laisser porter atteinte à la dignité de la femme et de la mère de famille* ». Gérard Paquet, directeur du TNDI, avait décidé de déprogrammer le groupe.

Plusieurs responsables politiques de la majorité et de l'opposition – parmi lesquels Philippe Douste-Blazy (UDF-FD), ministre de la culture, François Léotard, président de l'UDF, les socialistes Elisabeth Guigou, Michel Vauzelle et Catherine Trautmann, ainsi que Jean Tardito (PCF) – participeront, samedi 15 et dimanche 16 juin, à un colloque organisé par le TNDI sur « le populisme nationaliste ».

Une série de rencontres, depuis janvier, ont précédé cette manifestation. L'une d'entre elles, consacrée, le 16 mars, à « la "préférence nationale" et le statut de l'étranger », avait contribué à l'agacement de M. Marchiani à l'encontre du TNDI, qui, avait-il demandé, doit se consacrer à sa vocation de « *promotion du théâtre et de la danse* » (*Le Monde* du 1er juin).

Cécile Chambraud

Orange sous le règne de la haine

ORANGE (Vaucluse)
de notre envoyée spéciale

Le communiqué est passé tel quel, sans commentaire, le 1er juin, dans le quotidien *Le Provençal*. Il expliquait que « *les Orangeois désireux de bénéficier d'une invitation pour les deux générales des Chorégies* » étaient invités à fournir à la mairie « *une photocopie d'une pièce d'identité faisant mention de l'adresse de l'intéressé (e) ; la photocopie d'une quittance ; la photocopie d'un avis d'imposition pour l'une des quatre taxes locales ; deux photographies d'identité* ». « *De quoi mettre la population en fiches !* », commente Thierry Bariani, député (RPR) du Vaucluse. « *Un autre maire aurait fait cela*, dit-il, *on l'aurait assassiné ; mais Jacques Bompard, non. A Orange, on est entré dans une ère de normalisation, où plus rien n'est extraordinaire.* »

L'extraordinaire semble s'être installé dans cette ville depuis que M. Bompard occupe le fauteuil de maire. « *A présent, il n'y a plus que la haine. Ils* [les élus d'extrême droite] *haïssent tout le monde, c'est effrayant* », explique Serge Julien, responsable d'Alerte Orange, association créée au lendemain des élections municipales de 1995 pour résister au Front national. « *Las d'être insulté* », Michel de Bonadona, conseiller municipal (RPR), s'est levé, il y a un mois, en séance du conseil municipal, et il a quitté la salle, suivi de son groupe, des élus socialistes et des trois quarts de l'assistance. « *Il est difficile de prendre la parole et, quand on l'a, on se fait traiter de menteur, de diffamateur, d'âne ou, même, de malade !* », raconte-t-il.

HARCÈLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Le personnel communal n'est pas épargné, tant s'en faut. « *Chaque fois que quelque chose va mal, c'est la faute de l'ancienne municipalité ou des employés municipaux. Ceux-ci finissent par vivre dans l'angoisse. Sans compter que la délation va bon train* », explique M. de Bonadona. Une employée de la mairie, qui avait eu la malencontreuse idée de rencontrer un élu de droite dans un restaurant de la ville, a été convoquée par un adjoint du maire qui lui a répété ses propos. Un autre employé s'est vu reprocher d'avoir raccompagné chez lui Yves Ducarre, un chargé de mission en disgrâce.

Le 9 juin, Jean-Marie Le Pen, qui assistait à une fête de sa fédération d'Eure-et-Loir, se plaignait du fait qu'il n'est pas possible, quand on prend une mairie, de renvoyer les fonctionnaires. « *Or*, disait-il, *ces fonctionnaires ont été choisis par nos adversaires politiques. Donc, a priori, ils ne nous sont pas favorables.* » A Orange, le maire a trouvé la solution. « *Il vous harcèle, vous terrorise pour vous pousser à la faute* », explique M. Ducarre, qui vient d'obtenir une mission auprès d'une autre municipalité.

Décidé à obtenir rapidement le départ de ce chef de projet chargé du contrat de ville, M. Bompard a utilisé à son encontre toutes les méthodes : plainte pour vol de véhicule de fonction, alors que celui-ci avait été rendu en temps voulu ; pour dissimulation de dossier quand ceux-ci avaient été restitués (la plainte a été classée sans suite en janvier) ; lettres le dénigrant adressées au conseil régional et au conseil général, les deux autres employeurs de M. Ducarre dans le cadre du contrat de ville ; refus de signer des ordres de mission lui permettant de se rendre aux réunions avec ses partenaires.

Ces méthodes, selon l'opposition, ont mené au suicide Pierre Nouveau, délégué syndical FO, dans un local de la mairie, le 31 mai (*Le Monde* daté 2-3 juin et du 4 juin). M. Bompard a contesté cette accusation lors d'une conférence de presse hallucinante. Au lieu d'entendre des regrets devant cet acte tragique, la presse et les cadres municipaux, qui avaient été conviés, ont assisté à un véritable procès du mort : incompétence professionnelle et syndicale, vie privée, fragilité mentale, soupçon de détournement de fonds, allusions, insinuations, tout y est passé, tout a été utilisé.

L'opposition, désorientée un temps, commence à se ressaisir. Jean Gatel (PS), ancien ministre et ancien député, a décidé de revenir vers une ville dont il s'était un peu éloigné pour créer un comité Vert-Rouge-Rose avec toutes les forces de gauche. Pour le moment, toutefois, la vraie opposition est associative, notamment par le biais d'Alerte Orange, qui, le 1er mai, est parvenue à organiser, avec les syndicats, une manifestation d'environ deux mille cinq cents personnes : un exploit dans une ville où une grande partie des habitants est sensible à l'attention empressée que la mairie accorde à chaque plainte pour un trou dans la voirie ou un problème d'éclairage...

Ch. Ch.

Marignane ménage l'avenir électoral de Bruno Mégret

MARIGNANE
(Bouches-du-Rhône)
de notre envoyée spéciale

Le délégué général du Front national, Bruno Mégret, ne fait pas mystère de la stratégie de son parti à Marignane. « *Avec Daniel Simonpieri, nous avons une préoccupation commune : tant que ne sera pas purgé le contentieux de Vitrolles, il faut rassurer à tout prix. J'approuve sa démarche de force tranquille* », explique-t-il, en ajoutant : « *Nos adversaires ont réussi à nous voler notre victoire sur Vitrolles, en 1995, parce qu'ils ont réussi à faire peur. Avec la situation très paisible qui règne actuellement à Marignane, l'argumentation tombe complètement.* »

Candidat malheureux aux élections municipales à Vitrolles, M. Mégret attend avec impatience la décision du Conseil d'Etat sur le recours en annulation qu'il a déposé. Bien que lui-même menacé d'inéligibilité pour irrégularité dans ses comptes de campagne, il n'a jamais cessé de « travailler » la ville, non plus que la circonscription qu'il briguera, en 1998, avec M. Simonpieri comme suppléant.

Depuis douze mois, donc, le maire de Marignane rassure. Il célèbre lui-même les mariages de ses administrés maghrébins et se rend à leurs fêtes quand il est invité. Il distribue des bises d'autant plus fréquemment que, enfant du pays, il connaît beaucoup de monde. Certains de ses compagnons de hand-ball se souviennent, d'ailleurs, qu'il n'y a pas si longtemps il portait une croix gammée autour du cou et aimait entonner des airs militaires du IIIe Reich ; mais on pardonne beaucoup dans cette ville dont l'ancien maire, Laurens Deleuil (UDF), flirtait avec le Front national jusqu'à en accepter l'investiture – en même temps que celles de l'UDF, du RPR et du CNI – aux élections cantonales de 1985.

C'est presque dans l'indifférence que la municipalité d'extrême droite a pu supprimer, au nom de la « *laïcité la plus complète* », les repas de cantine spécifiques pour les enfants musulmans et juifs, ou diminuer substantiellement la subvention accordée à l'association Eclats, qui s'occupe d'enfants d'immigrés. Beaucoup de Marignanais ont même vu dans le départ des stars du club d'athlétisme de leur ville (*Le Monde* du 9 mai) une bonne façon de faire des économies. Conscientes de la difficulté de leur tâche, Alarme Citoyen et Carrefour Laïque, deux associations qui s'opposent au Front national, cherchent tant bien que mal à réunir leurs forces.

L'opposition politique a du mal à se manifester. Jean Montagnac (UDF) explique qu'au sein du conseil municipal il « *préfère favoriser une solution qui va donner une amélioration aux projets proposés par la mairie, plutôt que d'avoir une attitude négative* », et cela même si « *des Marignanais et des responsables politiques le lui reprochent* ». Conseiller général, M. Deleuil, l'ancien maire, « *déplore l'absence de grands projets et de grandes ambitions* » pour la ville et souligne que, depuis quelque temps, son bureau est devenu « *le bureau des pleurs* » pour les responsables associatifs. A ceux qui lui « *reprochent de ne rien faire* », le socialiste Eric Cerato répond : « *Nous ne sommes pas là pour pousser le Front national à appliquer sa politique !* » C'est une excuse comme une autre.

Ch. Ch.

Deux livres pour agir

● ***La Résistible Ascension du F. Haine***, éditions Syllepse, 256 p., 100 F. Lancé en mai 1990, l'appel des 250, signé par des personnalités d'horizons divers, affirmait clairement : « *Le Pen est un fasciste.* » Un journal au titre sans équivoque, *Ras l'front*, devait rapidement servir de fédérateur aux nombreux comités locaux nés de cet appel. Sous forme d'abécédaire, *La Résistible Ascension du F. Haine*, rassemble une sélection d'éditoriaux, d'articles et de nouvelles publiés au fil de trente-cinq numéros. L'ensemble donne autant un aperçu des combats menés par les « collectifs » que de nombreuses informations sur l'extrême droite.

● ***Aux sources du populisme nationaliste***, éditions de l'Aube, 260 p. 120 F. Dirigé par Jean Viard, sociologue au CNRS, et issu des premières rencontres de Châteauvallon, en 1995, cet ouvrage collectif, dû à des philosophes (Etienne Balibar), des politologues (Pascal Perrineau), des économistes (Sami Naïr), apporte des éléments de réflexion sur la progression de l'extrême droite et sur ses succès à Toulon, à Marignane et à Orange.

Le Sénat adopte sans difficulté la privatisation partielle de France Télécom

LES SÉNATEURS ont adopté, jeudi 13 juin, le projet de loi sur France Télécom, qui transforme, à compter du 31 décembre 1996, l'exploitant public en société anonyme dont le capital pourra être ouvert à hauteur de 49 % aux investisseurs privés. Les élus du RPR et de l'UDF ont voté pour, ceux du Parti socialiste et du Parti communiste contre, à l'issue de trois jours d'affrontements bloc contre bloc. En clôture des débats, François Fillon, ministre délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace, a souligné que cette réforme pourrait *« inspirer d'autres secteurs industriels ». « Elle constitue un modèle original d'adaptation d'une entreprise du monopole public »*, a-t-il déclaré.

Sur un tel sujet, la majorité avait décidé de ne poser aucune difficulté au gouvernement. L'effet mécanique du rapport des forces au Palais du Luxembourg a donc pu jouer et le texte a été à peine modifié. Les seuls ajouts apportés sont issus soit de la commission des affaires économiques, après aval préalable des services de M. Fillon, soit du gouvernement lui-même.

Ainsi, le Sénat a approuvé les amendements du rapporteur Gérard Larcher (RPR, Yvelines) voulant protéger les futurs actionnaires minoritaires en leur permettant d'être représentés au conseil d'administration de la nouvelle société anonyme, permettre le maintien de TDF (Télédiffusion de France) dans le giron de France Télécom et renvoyer à la négociation entre la direction et les syndicats, qui doit être conclue d'ici la fin de l'année, le soin de définir les conditions privilégiées d'achat d'actions par les salariés. A cette occasion, M. Fillon a précisé que les 10 % du capital réservés au personnel ne seront pas distribués *« en une seule fois mais par tranches »*.

PRÉRETRAITE À 55 ANS

Le gouvernement, pour sa part, a fait adopter pour les fonctionnaires de France Télécom un système de préretraites, à partir de cinquante-cinq ans, avec une rémunération égale à 70 % du salaire antérieur. De plus, le ministre a fait voter un amendement sur la gestion des œuvres sociales, qui maintient le groupement d'intérêt public, créé en 1990 entre La Poste et France Télécom pour gérer ces activités, tout en installant un cadre de gestion propre à chaque opérateur.

Voilà pour les modifications. Aucun sénateur de la majorité n'a ressenti le besoin de chercher à compléter la copie gouvernementale en proposant un amendement qui n'aurait pas eu l'aval ministériel. Dans ces conditions, le résultat du vote est sans surprise. Il éclipse, toutefois, un peu rapidement la bataille qu'a menée, trois jours durant, l'opposition pour signifier son hostilité au projet et dénoncer la logique de privatisation sous-tendant, à ses yeux, le texte.

Le groupe communiste Républicain et citoyen avait déposé quelque 102 amendements sur 11 articles du projet de loi. Les socialistes n'ont pas engagé une bataille d'amendements de cette ampleur, mais ont multiplié les interventions. A plusieurs reprises, les sénateurs de l'opposition ont interpellé le gouvernement sur les modalités précises de cession au privé des 49 % du capital de France Télécom. M. Fillon a répondu à gros traits, sans souhaiter entrer dans les détails. Outre les 10 % cédés au personnel, il a indiqué qu'une partie des 39 % restants *« servira à des participations croisées »*. Le montant définitif n'a pas été fixé, a-t-il ajouté, *« car cela dépend de Deutsche Telekom »*, l'opérateur de télécommunication allemand avec lequel France Télécom a conclu une alliance stratégique. Quant au solde, a déclaré le ministre, *« il sera introduit sur les places financières »*.

Caroline Monnot

FO annonce une nouvelle mobilisation contre la réforme de la Sécurité sociale

Le syndicat présentera un candidat à la présidence de l'Unedic

FO a annoncé, jeudi 13 juin, qu'elle présentera un candidat à l'UNEDIC en septembre. Marc Blondel, qui n'a pas abdiqué ses *« droits »* à la Caisse nationale d'assurance-maladie, assure : *« Nous n'avons pas envie de trahir les gens qui nous ont fait confiance en novembre-décembre. »*

LES DÉPOUILLES de Force ouvrière ne sont pas à partager. Jeudi 13 juin, Marc Blondel avait convoqué la presse pour exprimer sa colère. Une colère, froide, déterminée qui visait tout le monde ou presque : Nicole Notat, bien sûr, mais aussi Jean Gandois et le CNPF, le premier ministre et son conseiller social, et puis pêle-mêle Jacques Barrot, Jean-Pierre Davant, président de la Fédération nationale de la Mutualité française, Marc Vilbenoît, président de la CFE-CGC, Richard Bouton, président de MG-France, la journaliste Catherine Nay, le mensuel *Capital*, etc.

M. Blondel a annoncé que FO allait lancer une contre-attaque tous azimuts. *« Le vrai duel va commencer, le vrai combat sur la réforme »*, a souligné le secrétaire général de FO, en avertissant que, *« si on écartait FO à ce point du paritarisme, cela péterait un peu dans le village »*. L'offensive est en deux temps, au moins. *« FO présentera un candidat pour l'UNEDIC »* en septembre, a précisé M. Blondel, lorsque Mme Notat, qui partage depuis 1992 la présidence en alternance avec le CNPF, postulera un renouvellement de son mandat. Mais la volonté de M. Gandois, président du CNPF, de *« ne pas changer ce qui marche bien »* laisse peu d'espoir au rêve de reconquête de M. Blondel, dont la centrale avait dirigé l'UNEDIC, également en alernance avec le patronat, jusqu'en 1992.

« SANCTION PAR CONTUMACE »

Mais surtout, M. Blondel a refusé de se rendre au « Yalta » des présidences des caisses de Sécurité sociale, effectué, à son détriment, mercredi 12 juin, au siège du patronat, entre le CNPF, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC. *« Pour nous, il n'y a pas d'accord, et nous nous réservons le droit de présenter des candidats »* aux présidences des caisses de Sécurité sociale, *« à la CNAM ou ailleurs, en fonction des circonstances »*. Au sein de FO, la forme même de l'éviction a été plus vivement ressentie que le fond de la décision. *« C'est une sanction par contumace »*, a estimé jeudi, un dirigeant de FO.

M. Blondel a confirmé, dans le même temps, avoir renoncé à la présidence de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), assurée depuis 1967 par FO : *« J'affirme publiquement que si FO avait voulu la présidence, nous aurions eu la présidence. Nous fûmes sollicités par le ministre* [des affaires sociales] *Jacques Barrot et par le CNPF ». « La décision politique*, a-t-il ajouté, *était de ne pas présenter de candidat à la CNAM parce que nous sommes logiques. Nous restons sur notre position. Cette contre-réforme est nuisible à la Sécurité sociale car elle porte en elle-même sa destruction »*.

M. Blondel se refuse à rendre les armes sans combattre. Le « Général », comme on l'appelle à FO, a deux initiatives en préparation. A partir de septembre, la centrale va relancer une campagne nationale pour sensibiliser les assurés sociaux aux enjeux de la réforme en cours. L'idée est de rééditer un rassemblement comparable à celui de Bercy, le 29 janvier 1995, où FO avait rassemblé 10 000 militants. Enfin, fort des élections de 1983 à la Sécurité sociale, où FO était arrivée juste derrière la CGT et devant la CFDT, M. Blondel est prêt à aller *« jusqu'à revendiquer des élections »* pour désigner les administrateurs.

« On assiste à la mort d'un système social qui était vraisemblablement un des plus avancés du monde », a affirmé le secrétaire général. *« Le gouvernement a oublié novembre-décembre »*, a-t-il souligné en faisant allusion au mouvement social contre la réforme Juppé, avant de lui reprocher d'*« interférer »* pour *« modifier le paysage syndical »*. Sur ce point, M. Blondel a été rejoint par Tous ensemble. Ce groupe d'opposants à Mme Notat, au sein de la CFDT, a qualifié la redistribution des présidences de *« partage du gâteau »* qui *« traduit les convergences entre la CFDT et le CNPF pour mettre en œuvre la réforme Juppé »*.

Alain Beuve-Méry

Pas de prélèvement nouveau

Alain Juppé a assuré, jeudi 13 juin, qu'*« en toute hypothèse il n'y aurait pas de prélèvement supplémentaire ni de déremboursement »* pour renflouer le régime général de la Sécurité sociale, dont le déficit prévisionnel est estimé à 48,6 milliards de francs en 1996 (*Le Monde* du 11 juin). *« A l'automne, nous avons un rendez-vous sur le financement de la Sécurité sociale ; ce sera l'occasion de prendre les mesures qui s'imposent »*, a déclaré le premier ministre à l'issue du « sommet jeunes » qu'il a réuni à Matignon. M. Juppé a expliqué que ce mauvais résultat s'expliquait par une *« moindre croissance, de moindres recettes mais pas un dérapage des dépenses »*.

M. Juppé veut développer les stages pour les jeunes

NI DÉCISION d'importance, ni négociation sociale : comme prévu, le sommet sur l'insertion des jeunes que le premier ministre a réuni, jeudi 13 juin à l'Hôtel Matignon, s'est achevé sur le simple constat que tous les acteurs devaient se mobiliser pour faire reculer le chômage des moins de 25 ans et leur faciliter l'accès au monde du travail (*Le Monde* du 14 juin).

Les syndicats étaient sans illusion sur l'importance de ce rendez-vous programmé lors du sommet social du 21 décembre 1995. Mais le scepticisme qu'ils ont affiché à l'issue de la réunion autour d'Alain Juppé et de neuf de ses ministres en dit long sur les efforts que le gouvernement va devoir fournir pour convaincre qu'il a bien fait de ce dossier une *« priorité absolue »*.

M. Juppé a rappelé son objectif : qu'*« aucun jeune à la sortie de ses études ne se trouve sans solution d'aide, d'orientation, d'insertion ou d'embauche »*. Or la France compte 8 millions de 16-25 ans, dont 600 000 sont inscrits à l'ANPE, soit 8 % de cette classe d'âge et 19,8 % des demandeurs d'emploi. M. Juppé a souligné qu'avec la réforme de l'apprentissage, votée récemment par le Parlement, l'ouverture des contrats initiative-emploi (CIE) aux jeunes en grande difficulté, la création de 100 000 emplois de ville sur quatre ans et les programmes régionaux pour l'emploi des jeunes en cours de signature, l'Etat et les partenaires sociaux disposaient d'une *« boîte à outils »* dans laquelle ils pouvaient puiser.

Pour aller plus loin, des groupes de travail Etat-partenaires sociaux seront constitués sur quatre thèmes : les offres de stages ; l'information et l'orientation professionnelle dès 1997 dans le cadre du *« rendez-vous citoyen »* prévu par la réforme du service national ; l'insertion des jeunes diplômés à l'étranger ; l'*« essor de l'apprentissage »*. En attendant, le sommet a ouvert quelques pistes.

Ainsi, le premier ministre a reconnu qu'il y a actuellement *« une demande très forte de stages »* et que *« l'offre ne suit pas »*. Il a annoncé que, parmi les mesures sur l'enseignement supérieur qui seront présentées, la semaine prochaine, par le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, *« il y aura, dans une dizaine d'universités, des programmes de développement de stages pour les étudiants »*. M. Juppé juge que la formation en alternance ne doit plus être réservée aux filières de l'enseignement professionnel, mais s'ouvrir à celles de l'enseignement général.

« SOMMET PIPEAU »

Le gouvernement n'est pas hostile à ce que les crédits de l'aide au premier emploi des jeunes (APJE) – 1,6 milliard de francs – soient réorientés pour soutenir le dispositif « préretraite contre embauche ». L'accord du 6 septembre 1995, entre le patronat et tous les syndicats, permet à des salariés âgés de moins de 60 ans, ayant quarante ans de cotisation retraite, de cesser leur activité, à condition que l'entreprise embauche un salarié à leur place. Les crédits de l'APJE viendraient ainsi abonder le fonds paritaire pour l'emploi, jusqu'à présent financé par le seul régime d'assurance-chômage.

Jean Gandois, président du CNPF, estime qu'avec la réforme de l'université, *« il va y avoir une véritable offre de stages plus organisée »*. Tout en approuvant ce renforcement de l'offre de stages, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a regretté que *« l'écart reste grand entre ce que les jeunes attendent et ce que leur proposent les pouvoirs publics et les partenaires sociaux »*. Beaucoup plus sévère, Marc Blondel, secrétaire général de FO, a qualifié la réunion de *« sommet pipeau »* et a jugé que *« la montagne avait accouché d'une souris »*. La CGT a constaté qu'il n'y a *« pas grand chose de nouveau sous le soleil »*.

Jean-Michel Bezat

Jacques Peyrat, maire de Nice, va adhérer au RPR

LE MAIRE DE NICE, Jacques Peyrat, divers droite, ancien membre du Front national, laisse entendre qu'il va rejoindre le RPR. Dans un entretien au *Figaro*, vendredi 14 juin, il indique que, *« dans l'intérêt de Nice, il est devenu nécessaire »* qu'il *« intègre l'une des grandes formations politiques de la majorité »*. Il précise qu'il fera connaître son *« choix définitif d'ici quelques jours »*, mais que sa décision est déjà arrêtée. *« Le RPR*, ajoute-t-il, *me semble être un vrai parti de gouvernement. Et la plupart de ses dirigeants, Charles Pasqua, Bernard Pons, Pierre Mazeaud, Philippe Séguin, souhaitent que j'intègre ce mouvement. Je pense qu'il en est de même du premier ministre, Alain Juppé »*.

Les députés pour la gratuité des transports au-delà d'un certain seuil de pollution

COMMENTANT les modifications intervenues la veille (*Le Monde* du 14 juin), Christian Bataille, député PS du Nord, a affirmé, jeudi 13 juin, lors de l'examen des premiers articles du projet de loi sur l'air à l'Assemblée nationale, que ce texte était devenu *« presque négatif »*. *« Il n'y a que les mesures de surveillance qui soient opérationnelles »*, a souligné quant à lui l'ancien ministre socialiste de l'environnement Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres). A l'ouverture de la séance, vendredi matin, les députés ont adopté contre l'avis du gouvernement un amendement prévoyant la gratuité d'accès des transports collectifs en cas de dépassement des seuils de pollution et de déclenchement de la procédure d'alerte.

DÉPÊCHES

■ **ASSOCIATIONS : la proposition de loi visant à étendre les déductions fiscales pour dons aux associations a été définitivement adoptée** par le Parlement, jeudi 13 juin, après le vote conforme par le Sénat des dispositions adoptées le 2 mai par les députés. Le texte stipule que la réduction d'impôt, pour des dons de particuliers aux associations fournissant des repas, des soins gratuits ou facilitant le logement de personnes en difficulté, est fixée à 60 % des sommes versées, avec un plafond de 2 000 francs.

■ **SÉCURITE SOCIALE : le projet de loi organique relatif aux lois de financement de la Sécurité sociale** a été adopté, jeudi 13 juin, par l'Assemblée nationale en deuxième lecture. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PCF contre. Les députés ont notamment rétabli les dispositions prévoyant l'organisation d'un débat assorti d'un vote sur les orientations de la politique de santé.

■ **DÉFENSE : l'école d'hélicoptères n'ira pas sur le plateau d'Albion** (Vaucluse) après le démantèlement des missiles nucléaires. C'est ce qu'a indiqué, jeudi 13 juin à Metz, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

■ **MÉTHODE : les rocardiens de l'Action pour le renouveau socialiste** (ARS) ont estimé, jeudi 13 juin, que le retour de l'autorisation administrative de licenciement dans le texte sur la démocratie, adopté le 8 juin, par le conseil national du PS, pose *« une question de méthode »*. Déplorant une position finale *« tributaire de surenchères faciles de dernière minute »*, Jean-Pierre Sueur, Alain Bergounioux et Claude Evin concluent : *« Tirer des bords permet, certes, d'avancer, mais à condition que le cap soit clairement défini et que l'on soit assuré de la cohérence de l'équipage. »* Sur France 2, Jacques Delors a exprimé sa préférence pour un système favorisant la négociation entre employeurs et syndicats.

JUSTICE Lors de la perquisition effectuée, le 4 juin, sur demande du juge Halphen, au siège de l'OPAC, office HLM de la Ville de Paris, les enquêteurs ont trouvé plusieurs factures de travaux effectués dans l'appartement attribué en 1988 au fils de M. Tiberi et des notes adressées par l'actuel maire à l'ancien directeur de l'office, Georges Pérol. ● DANS DEUX COURRIERS, datant de 1983 et 1986, à Georges Pérol, Jean Tiberi s'intéresse aux marchés d'assurance que doit passer l'OPAC. François Ciolina, ancien directeur général adjoint de l'office, avait évoqué les interventions – en faveur du cabinet de courtage Malatier – de l'actuel maire de Paris. ● CES DÉCOUVERTES contredisent en partie les explications de l'Hôtel de Ville. La majorité municipale affiche son soutien au maire alors que l'opposition socialiste a diffusé un « Livre noir du système parisien ».

M. Tiberi serait intervenu dans les marchés des HLM de Paris

Dans deux notes de 1983 et 1986 adressées au directeur de l'OPAC, l'actuel maire évoque les contrats d'assurance du parc social de la Ville. Les enquêteurs ont également retrouvé plusieurs factures concernant les travaux réalisés dans le logement attribué à son fils

LES POLICIERS du 8e cabinet de délégations judiciaires ont remis, mercredi 12 juin, au juge d'instruction Eric Halphen les résultats de leurs recherches sur les travaux effectués, en 1988, dans l'appartement loué au fils de Jean Tiberi, alors que ce dernier était premier adjoint au maire de Paris et président de l'Office public d'aménagement et de construction (OPAC). Le 30 mai, l'ancien directeur général adjoint de l'office, François Ciolina, avait relaté au juge comment il s'était vu ordonner d'entreprendre la rénovation d'un logement situé au neuvième étage d'un immeuble de la rue Censier, qui devait être attribué à Dominique Tiberi (*Le Monde* du 5 juin). Dépêchés au siège de l'OPAC, le 4 juin, les policiers ont saisi une série de factures et d'*« ordres de service »* relatifs à ce chantier, qui n'en dévoilent que partiellement l'étendue mais contredisent plusieurs des arguments invoqués par M. Tiberi et la Ville de Paris.

Chargé par la direction de l'OPAC de retrouver les documents demandés par le juge, le directeur de l'antenne Paris-Centre de l'OPAC, Yves Le Bihan, adjoint (RPR) du 14e arrondissement, a confirmé l'existence de travaux effectués dans l'appartement occupé par le fils de M. Tiberi du 1er août 1989 au 15 décembre 1995. Dans une note transmise aux enquêteurs, M. Le Bihan indique avoir été chargé, par M. Ciolina, de *« contrôler ces travaux, tâche qu'il ne pouvait effectuer lui-même, faute de temps »*. Il a en outre produit quatre factures, émises par les sociétés SAR et SPCP, relatives à la création d'un vide-ordures, à la pose d'une porte d'accès à la terrasse, à la peinture du palier et de l'escalier, et au remplacement de trois fenêtres. Le total de ces factures se monte à 40 685,20 francs. *« En ce qui concerne les autres travaux*, a conclu M. Le Bihan, *il est possible qu'ils aient été payés par le siège de l'OPAC. »*

LE DÉTAIL DES TRAVAUX

Les policiers ont, de fait, saisi une facture, émise le 28 août 1989, portant sur la révision des menuiseries, la réfection des peintures et des persiennes et le nettoyage des sols, d'un montant de 103 035,81 francs, ainsi qu'un ordre de service délivré par l'OPAC à la société SPCP, le 29 août 1989, relatif à la réfection de l'évier, des radiateurs et de l'installation électrique, pour la somme de 83 049,69 francs. Un autre ordre de service, daté du 28 février 1990, porte la mention : *« peinture deux couches sur porte machinerie ascenseur et sur porte accès terrasse »* et curieusement attribué au huitième étage – qui ne comporte pas de terrasse. Mais il n'était accompagné d'aucune facture. Enfin, les policiers ont saisi, au siège de l'entreprise Baraton, à Bagnolet, deux factures de 1989 concernant la toiture et la terrasse, ainsi que la pose de carrelages et l'enlèvement de gravats, dont la somme atteint 94 929,30 francs.

Les documents retrouvés attestent ainsi la réalisation de travaux pour 321 700 francs, sans qu'il soit possible de déterminer le prix des autres travaux effectués. Les pièces fournies par l'OPAC montrent en effet que l'appartement – d'une surface de 134 mètres carrés, dont 54 mètres carrés de terrasse – a bénéficié d'autres aménagements intérieurs dont la trace n'a pas été retrouvée. L'actuel directeur général adjoint de l'OPAC, Jean-François Danon, a expliqué aux policiers que *« l'OPAC ne retrouve pas de libellés de factures explicites correspondant aux travaux de comblement de trémie, à la pose du comblanchien, aux appareils sanitaires de la salle de bains, aux aménagements de la cuisine ni à la création des placards »*.

A la suite de l'entretien accordé au *Monde* par M. Ciolina, dans lequel celui-ci évoquait la consigne donnée par l'épouse de Jean Tiberi de *« poser du marbre sur toute la surface de l'appartement »* (nos éditions du 5 juin), le maire de Paris avait répondu qu'il s'agissait en réalité de *« pierre de Bourgogne »*. Le directeur général de l'OPAC, Yves Laffoucrière, précisait dans *Le Figaro* que *« le matériau utilisé n'est pas du marbre, mais du comblanchien »* et que l'appartement n'en avait été doté que sur *« environ 30 mètres carrés »*. Outre que le prix du comblanchien est supérieur à celui du marbre de Carare, les documents fournis par les propres services de l'OPAC confortent plutôt les déclarations de M. Ciolina. Ils établissent que ce matériau fut utilisé pour recouvrir le sol de l'entrée, du salon et d'une chambre – également dotée de plinthes en comblanchien – et de l'entrée du logement, soit une surface de 60 mètres carrés... Nul ne peut, en tout cas, savoir avec certitude comment était recouvert le sol d'origine de l'appartement, l'OPAC n'ayant pas réussi à retrouver l'état des lieux établi au moment de la signature du bail.

PARTAGE DES ASSURANCES

Les policiers ont également saisi deux notes adressées, en 1983 et 1986, par Jean Tiberi à Georges Pérol, l'ancien directeur de l'OPAC, à propos de l'attribution du marché des assurances des chantiers de l'office. L'existence de ces documents vient également conforter les déclarations de M. Ciolina, qui avait évoqué les interventions – en faveur du cabinet de courtage Malatier – de l'actuel maire de Paris, dont le marché des assurances aurait constitué la *« chasse gardée »*. *« Il y a eu un partage 50-50 entre le cabinet Diot et le cabinet Malatier »*, avait déclaré M. Ciolina sur procès-verbal.

La première note, datée du 18 novembre 1983, a été adressée à M. Pérol. M. Tiberi y demande des précisions sur la *« valeur »* et la *« fiabilité »* des propositions de l'un des cabinets candidats *(lire ci-contre)*. Dans la seconde note, datée du 12 février 1986, M. Tiberi écrit que « [son] *attention est appelée sur les conditions dans lesquelles le cabinet Malatier serait chargé d'assurer les bâtiments dont l'Office effectue la construction »*. *« Depuis le 1er janvier 1984, il se verrait confier la gestion de la moitié des chantiers ouverts et aurait pris toutes les garanties nécessaires »*, poursuit M. Tiberi, avant de réclamer *« les précisions nécessaires »* à propos *« des autres immeubles, pour lesquelles aucune mesure n'aurait été prise »*.

Le procès-verbal de la commission des appels d'offres, daté du 3 août 1984, établit qu'entretemps le cabinet Malatier a bien obtenu la moitié des contrats proposés, partageant avec le cabinet Diot. Le contrat a, depuis, été renouvelé chaque année par tacite reconduction. Le rapport de la commission précise que le cabinet Malatier n'était pas le mieux-disant, mais que le marché fut attribué *« à l'issue des négociations entreprises avec les assureurs moins-disant »*.

Le juge Halphen peut à présent demander au procureur de Créteil un réquisitoire supplétif lui permettant d'enquêter sur l'attribution d'un appartement de l'OPAC au fils de M. Tiberi. Le parquet de Créteil aura le choix entre trois solutions : saisir le juge Halphen ; classer le dossier sans suites ; transmettre au parquet de Paris, territorialement compétent.

En revanche, le juge de Créteil étant déjà chargé d'enquêter sur les marchés de l'OPAC, il peut poursuivre ses investigations sur le marché des assurances de l'office.

Hervé Gattegno



Versions contradictoires

● **François Ciolina**, ancien directeur général adjoint de l'OPAC (entretien au *Monde*, 4 juin) : *« J'ai été convoqué dans l'appartement par Mme Tiberi, qui m'a demandé de changer la baignoire, de refaire la cuisine, de poser du marbre sur toute la surface de l'appartement – plus de 100 mètres carrés* (...). *Des ordres de service ont été signés. La facture totale s'est élevée à plus de 1,5 million de francs. »*

● **Ville de Paris** (communiqué, 4 juin) : *« Le président de l'OPAC* [M. Tiberi] *n'est intervenu ni en droit ni en fait dans l'attribution des marchés. »*

● **Jean Tiberi** (communiqué, 4 juin) : *« Les travaux* [dans l'appartement] *ont principalement consisté en la transformation complète d'un duplex libéré par son occupant, un ancien directeur général de l'OPAC, en deux appartements plus petits. »*

● **François Ciolina** (entretien au *Parisien*, 5 juin) : *« Les seuls travaux privatifs ont* (...) *coûté plus de 1,5 million de francs, qui se sont ajoutés aux précédents travaux de séparation des deux appartements. »*

● **Yves Laffoucrière**, directeur général de l'OPAC (*Le Figaro*, 7 juin) : *« D'après les éléments d'appréciation, les témoignages et les factures en ma possession, en aucun cas ces travaux n'ont pu coûter cette somme pour un appartement de 80 mètres carrés. »*

● **Jean Tiberi** (TF 1, 7 juin) : *« Les sommes investies* (...) *sont sans aucun doute inférieures à 500 000 francs. »*

« Une certaine préférence... »

Dans une note adressée, le 18 novembre 1983 à Georges Pérol, alors directeur général de l'OPAC, Jean Tiberi écrivait, sur papier à en-tête de la Mairie de Paris : *« Mon attention vient d'être appelée sur la société Le Bureau européen d'assurances, qui a participé récemment à une consultation organisée par l'Office sur l'assurance de la construction, et a présenté des propositions concrètes et chiffrées, de nature à éclairer votre choix. Afin de me donner la possibilité de me faire une opinion valable sur cette affaire, auriez-vous l'amabilité de me préciser si les solutions préconisées présentent quelque valeur au plan du coût et de la fiabilité, et sont de nature à accorder une certaine préférence à leur auteur ? Une prompte réponse de votre part m'obligerait. »*

La majorité municipale affiche son soutien au maire

RIEN DE TEL qu'une bonne réunion de famille pour redonner le moral. Jeudi 13 juin, en fin d'après-midi, dans une salle du sous-sol de l'Hôtel de Ville, la quasi-totalité des 61 élus RPR, 34 UDF et 1 CNI de Paris se sont réunis pour manifester leur soutien à Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris. *« Face à la campagne de calomnies sans précédent dont Jean Tiberi est l'objet, les élus de la majorité municipale expriment leur indignation devant cette opération mensongère et scandaleuse menée par le Parti socialiste »*, déclare un communiqué de l'intergroupe Union pour Paris publié à l'issue de cette réunion.

Edouard Balladur et Jean-Louis Debré, ministre de l'intérieur, s'étaient dérangés. Anne-Marie Couderc, retenue par le sommet sur l'emploi des jeunes, s'était fait excuser et Jacques Toubon, invité du « Forum RMC », y mettait au défi quiconque de prouver qu'il aurait donné *« une seule instruction pour empêcher qu'une information soit ouverte ou poursuivie »* dans l'affaire des HLM de Paris. Au même moment, au cours d'une conférence de presse, Alain Juppé a dit son sentiment sur ce dossier : *« Je ne suis pas inquiet. Il y a des tribunaux. Il y a des juges. Il y a des procédures. N'attendez pas de moi que je fasse d'autres commentaires que cela. J'ai d'autres sujets importants à traiter. »*

Cette réunion de l'intergroupe de la majorité municipale avait pour principal objectif de démentir les rumeurs sur le « lâchage » de M. Tiberi par ses amis politiques. De son côté, le maire de Paris s'attache à ne rien modifier de son emploi du temps. Il s'affiche à toutes les manifestations où sa présence était prévue, y compris, le 8 juin, à la fête d'une école du 5e arrondissement. *« Il était impassible et semblait aller très bien. En revanche, les parents ne se précipitaient pas vers lui »*, raconte la mère d'un écolier.

« LIVRE NOIR »

Le 12 juin, M. Tiberi s'est livré à un exercice dont il est peu coutumier : intervenir à la tribune de l'Assemblée nationale. Orateur principal du groupe RPR sur le projet de loi sur l'air, il a aussi été un des rares défenseurs inconditionnels de ce texte (*Le Monde* du 14 juin). *« La loi sur l'air qui nous est proposée forme un ensemble cohérent et efficace »*, a conclu le maire de Paris, qui a inscrit la bataille contre la pollution parmi les priorités de sa mandature. D'ailleurs, il est en train de préparer sa communication au Conseil de Paris, dont la réunion, le 24 juin, sera consacrée à l'environnement.

Les élus de l'opposition observent avec gourmandise les embarras du maire de Paris et de la majorité RPR et UDF. Outre les déclarations publiques des responsables, qui dénoncent le système RPR de financement et réclament plus de transparence dans la gestion des affaires municipales, les socialistes jettent discrètement de l'huile sur le feu. Avant de dresser, le 17 juin, en compagnie du reste de l'opposition municipale, un bilan de l'année écoulée, les socialistes parisiens ont diffusé un « Livre noir du système municipal parisien ».

« L'actualité récente révèle à nouveau des pratiques très contestables dans le fonctionnement de la collectivité parisienne. Considérant qu'il s'agit bien d'un "système", nous avons donc cru utile de réaliser un tel document proposant un rappel chronologique des faits depuis 1993 », explique Bertrand Delanoë, sénateur et président du groupe socialiste du Conseil de Paris. Résultat : un document de près de cent pages qui, depuis les extraits des rapports de la chambre régionale des comptes sur le placement des produits d'emprunts obligataires, ou les aides au logement social, au dossier de la Semidep, une société d'économie mixte, ou ceux des appartements d'Alain Juppé et des enfants de M. Tiberi, constitue une compilation des « affaires » de la Ville de Paris.

Françoise Chirot

Le juge Filippini refuse un supplément d'enquête sur la villa tropézienne de Gérard Longuet

UN COUP D'ÉCLAT judiciaire est venu relancer, mercredi 12 juin, le dossier de la villa tropézienne de Gérard Longuet, qui semblait s'acheminer, il y a encore quelques mois, vers un non-lieu discret. Le juge d'instruction chargé de cette affaire, Mireille Filippini, à qui ont également été confiés les dossiers concernant le financement du PR et certains aspects du patrimoine de M. Longuet, a refusé de poursuivre les investigations qui lui avait été demandées, le 6 juin dernier, par le parquet de Paris. Pour sa part, Gérard Longuet s'est félicité, jeudi 13 juin, de cette décision, dans laquelle il voit *« de solides raisons d'espérer »*. Rendant hommage au *« sérieux de l'enquête »*, le président du conseil régional de Lorraine a rappelé que trois expertises ont reconnu qu'il avait payé sa villa au *« juste prix »*.

Le refus de plus ample informer de Mme Filippini est l'aboutissement d'une affaire politico-judiciaire révélée voilà bientôt deux ans. A l'époque, le conseiller Renaud Van Ruymbeke avait été conduit à s'intéresser à la villa que les époux Longuet ont fait construire à Saint-Tropez, dans les années 80, par René Céréda, un entrepreneur de la Meuse, département dont M. Longuet était alors l'élu. Le 19 septembre 1994, M. Van Ruymbeke résumait ainsi ses investigations : *« L'enquête confiée au SRPJ de Nancy afin de rechercher si la construction a fait l'objet de paiements en liquide révèle que les travaux ont été très largement sous-évalués. »*

Selon le conseiller, M. Longuet aurait payé 2,5 millions de francs une villa dont le coût réel pour l'entreprise Céréda s'élevait à 4,2 millions de francs. Le magistrat ajoutait que *« l'examen des comptes bancaires de M. Longuet* (...) *montre que les sommes facturées et officiellement réglées par G. Longuet à la SA Céréda, soit 2,5 millions de francs, proviennent pour une large part de la Cogédim et d'autres entreprises »*. M. Longuet, mis en examen dans cette affaire, comme René Céréda, des chefs d'*« abus de biens ou de crédit et recel »*, avait obtenu du tribunal de grande instance de Paris la nomination d'un groupe d'experts. Les résultats de cette démarche, et ceux des enquêtes préliminaires, ont conclu que les époux Longuet avaient bien payé leur villa au prix du marché.

Succédant au conseiller Van Ruymbeke, le juge Filippini semblait, en décembre 1995, avoir bouclé son dossier. Tout laissait alors prévoir une décision de non-lieu. Pourtant, en avril, contre toute attente, le parquet de Paris proposait à sa hiérarchie des investigations complémentaires (*Le Monde* des 15 mai et 7 juin)

Visiblement en désaccord avec la hiérarchie judiciaire, Mme Filippini estime avoir achevé son enquête. La logique judiciaire voudrait que le parquet fasse appel de l'ordonnance de Mme Filippini devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris. Celle-ci, après examen du dossier, pourrait alors désigner un autre magistrat pour effectuer les actes demandés.

Roland-Pierre Paringaux

Ces réquisitions « ne feraient que retarder inutilement... »

LE 6 JUIN, le parquet du procureur de la République avait transmis au juge Mireille Filippini un réquisitoire supplétif lui demandant *« de bien vouloir faire procéder à de nouvelles investigations par l'identification et l'audition des sous-traitants afin de voir précisées les modalités de leur intervention sur ce chantier et les conditions financières convenues avec l'entreprise Céréda »*.


VERBATIM

Le 12 juin, Mme Filippini répliquait par une ordonnance de refus de plus ample informer dans laquelle elle indiquait qu'il *« résulte de la procédure que les sous-traitants de l'entreprise générale Céréda (...) sont parfaitement identifiés »*. Elle ajoutait : *« M. Céréda n'a pas su conduire ce chantier* [la villa de M. Longuet] *avec rigueur, il n'a pas pu d'avantage maîtriser les prétentions des sous-traitants* (...). *Ce sont nous le croyons les effets d'un certain laxisme. C'est pourquoi nous exprimons l'avis que, s'il a exposé des frais très supérieurs à la valeur réelle de l'ouvrage édifié, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même. »* Le juge concluait que *« de telles réquisitions supplétives réclamées six mois après l'ordonnance de soit-communiqué pour règlement, et portant sur des investigations déjà effectuées à double niveau (enquête de police et expertise), ne feraient que retarder inutilement le déroulement de la procédure et son règlement dans un délai raisonnable. »*



La chambre régionale des comptes met gravement en cause Alain Carignon

Le président du conseil général de l'Isère aurait indûment touché un « traitement déguisé »

Dans un rapport qui doit être rendu public le 20 juin devant le conseil général de l'Isère, la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes met au jour de graves irrégularités concernant, en particulier, les diverses indemnités versées à Alain Carignon. Ce dernier, alors qu'il était en prison, continuait à toucher *« une allocation mensuelle pour frais de représentation »* de 20 000 francs.

GRENOBLE
de notre bureau régional

La chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes vient de remettre au président du conseil général de l'Isère, Alain Carignon (RPR), ses observations définitives sur la gestion financière de son département. Ce document d'une trentaine de pages sera présenté lors de la séance publique de l'assemblée délibérante qui se tiendra le 20 juin. L'opposition socialiste et communiste, qui ne siège pas dans l'hémicycle départemental depuis le mois de novembre 1995 à la suite de la condamnation d'Alain Carignon à cinq ans de prison dont trois ferme pour *« corruption passive »*, qualifie d'*« accablant »* ce document qui met en lumière *« des dysfonctionnements graves et des irrégularités »*. *« Depuis des mois, nous vivons le temps des révélations, de la suspicion, des combines autour et au nom d'un système »*, écrit dans un communiqué le groupe communiste.

Les magistrats de la chambre régionale des comptes se sont notamment intéressés au montant des indemnités versées aux cinquante-huit conseillers généraux de l'Isère. Entre 1988 et 1990, celles-ci sont passées, sans réelle justification, de 7 à 13 millions de francs. Au début de l'année 1996, un élu « de base », quelle que soit son étiquette politique, percevait une somme nette de 9 982 francs. Bien traitée par son président, l'assemblée a-t-elle fermé les yeux sur un certain nombre de pratiques que le rapport de la chambre régionale dénonce aujourd'hui ?

Ainsi, cette juridiction s'étonne que le bureau du conseil général, composé de quinze élus RPR, UDF et divers droite, ait décidé, en 1988, d'accorder à son président, Alain Carignon, ainsi qu'à son directeur général des services, Xavier Peneau, aujourd'hui sous-préfet de Montmorency (Val-d'Oise), une confortable *« allocation forfaitaire mensuelle pour frais de représentation »*. Son montant s'élevait à 20 000 francs pour le premier et à 12 000 francs pour le second, indépendamment des frais ordinaires payés sur justificatifs. Les magistrats soulignent que cette allocation, qui venait s'ajouter à l'indemnité d'élu de M. Carignon (28 000 francs) et au salaire de M. Peneau (35 000 francs), *« présente le caractère d'un traitement déguisé (...) dépourvu de base légale »*.

Dans une phrase pour le moins sibylline, le rapport indique que *« cette allocation continuait d'être servie en 1995 »* à M. Carignon. Ce dernier, qui était alors en prison – il le restera jusqu'au 3 mai 1995 –, a en effet toujours perçu cette somme, malgré son empêchement qui dura sept mois. Le président du conseil général pourrait faire l'objet de poursuites pour ces frais indûment encaissés. Dans son rapport, la chambre prend acte qu'il a été mis fin, à compter du 1er janvier 1996, au versement de cette allocation forfaitaire.

PLAFONDS LÉGAUX DÉPASSÉS

Elle souligne également que le total des indemnités de fonctions de maire de Grenoble, de président du conseil général de l'Isère et de ministre de la communication – à partir de mars 1993 – reçues par M. Carignon *« a dépassé approximativement de 20 000 francs par mois les plafonds légaux* [celui-ci est à ce jour de 47 882 francs] *pendant la plus grande partie de la période allant d'avril 1992 à décembre 1993, terme de la période vérifiée »*.

La chambre régionale s'étonne d'autre part que les indemnités de représentation du président du conseil général ainsi que les frais de mission engagés par ce dernier, ou par certains conseillers généraux, *« aient été imputés de façon erronée dans les comptes du département. La juridiction estime que les libertés ainsi prises avec la nomenclature comptable nuisent à la transparence des comptes de la collectivité »*. Elle a pris acte de l'ouverture, en 1995, d'un article *« indemnités du président »* au budget du département.

Les magistrats épinglent enfin M. Carignon et des élus proches de lui à propos de certains voyages. Tout d'abord, ils rappellent que le président du conseil général n'a pas respecté la procédure dite des *« mandats spéciaux »*, notamment lors de ses déplacements à l'étranger. Ceux-ci sont en effet subordonnés à une décision de l'assemblée ou de sa commission permanente. *« Dans certains des cas examinés, l'intérêt départemental des missions effectuées par les élus peut prêter à discussion, compte tenu de l'insuffisance des pièces justificatives. Par ailleurs, la chambre a relevé que le département a pris en charge, à plusieurs reprises, les frais de transport par voie aérienne du président, ou, dans un cas, d'un vice-président, à bord d'appareils affrétés à la compagnie Sinair, alors que la réglementation interdit l'utilisation des avions-taxis. La juridiction a noté l'importance des dépenses correspondantes : près de 165 000 francs pour trois déplacements. »*

Nous avons tenté, sans succès, de joindre Alain Carignon, ce vendredi 14 juin.

Claude Francillon

Le maire (PS) de Nantes est mis en examen pour « favoritisme »

NANTES
de notre correspondant

Le juge nantais Jean-Pierre Pétillon a notifié, jeudi 13 juin, à Jean-Marc Ayrault, maire de Nantes – élu en 1989 –, député PS de Loire-Atlantique, sa mise en examen pour *« favoritisme »*. Guy Lorant, directeur de la communication de la ville, a été mis en examen pour le même motif. Annoncée par l'élu lui-même, cette décision intervient un an après la clôture de l'enquête préliminaire de la police judiciaire et seize mois après la transmission au parquet des observations de la chambre régionale des comptes des Pays-de-la-Loire sur la gestion de l'Office municipal nantais de l'information et de la communication (Omnic). Créée en septembre 1989, cette association a mis en œuvre pendant quatre ans la communication de la municipalité nantaise. Employant vingt-deux personnes, elle gérait un budget annuel variant entre 17,1 et 23,4 millions de francs, recette publicitaire du journal municipal *Nantes passion* incluse.

Dans sa lettre d'observation du 23 février 1995, le président de la chambre régionale des comptes, Guy Cazenave, qualifie la création de l'Omnic de *« démembrement irrégulier du budget municipal »* et juge que *« son emploi s'est accompagné d'anomalies quelquefois graves »*. N'ayant, aux yeux du magistrat, aucune raison d'être presque totalement financée par le budget municipal et dirigée par les élus et fonctionnaires municipaux, cette association juridiquement *« transparente »* aurait en fait couvert une gestion plutôt opaque.

Jean-Marc Ayrault avait, pour sa part, avancé deux justifications à la création de l'Omnic : *« la souplesse de fonctionnement, répondant aux contraintes d'une communication efficace »* et l'espoir qu'avaient à l'époque les rédacteurs du journal municipal, anciens journalistes de *Ouest-France*, *Presse-Océan* et de l'hebdomadaire nantais *La Tribune*, de conserver leur carte de presse. La chambre régionale des comptes n'y a vu qu'un moyen de *« s'affranchir des règles de la comptabilité publique et du contrôle de l'Etat »*.

RÉGIE PUBLICITAIRE

Pendant quatre ans, l'Omnic a confié, *« sans appel formalisé à la concurrence »*, l'impression et la régie publicitaire de *Nantes passion* à la Société nouvelle d'édition et de publication (SNEP), à laquelle le juge Pétillon avait déjà eu affaire. Le magistrat nantais a mis son propriétaire et PDG, Daniel Nedzela, en examen pour trafic d'influence en novembre 1993. Incarcéré pendant un mois et demi et libéré après versement d'une caution de 500 000 francs, Daniel Nedzela est soupçonné d'avoir facilité l'obtention des marchés publics de plusieurs villes de gauche par des entreprises achetant des encarts publicitaires dans les journaux municipaux dont il assurait la régie.

La SNEP, qui employait trois personnes, a dégagé un bénéfice net de 4,7 millions de francs en 1992, 4,3 millions en 1991 et 8,5 millions en 1990. Le contrat de régie passé avec l'Omnic lui assurait une commission de 45 % sur les recettes publicitaires. Il ne s'agissait pourtant que de prospecter les entreprises travaillant pour la ville. Se pliant aux observations de la chambre régionale des comptes, Jean-Marc Ayrault a dissous l'Omnic en février 1994 et réintégré la communication dans le budget municipal. Le maire affirme aujourd'hui qu'*« il ne s'agit, dans ce dossier, que d'appréciations d'ordre administratif et juridique »* et affiche une sérénité sans faille. *« Les fonds publics ont bien été utilisés conformément à leur objectif. Il n'y a eu,* dit-il, *aucun financement politique ou personnel. »*

Président de l'Association des maires des grandes villes de France, Jean-Marc Ayrault traverse la première épreuve judiciaire de sa carrière politique. Il n'est peut-être pas au bout de ses peines, car un autre juge d'instruction s'intéresse à sa gestion locale. Le conseiller Renaud Van Ruymbeke cherche à connaître l'origine d'une commission de 2,8 millions de francs versée en octobre 1980 par GEC-Alsthom à Michel Reyt, PDG de la Sages. Selon un dirigeant du groupe industriel, cette somme serait liée à un marché passé par la Société des transports en commun de l'agglomération nantaise, qui gère le district dont Jean-Marc Ayrault est également président.

Adrien Favreau

Deux manifestations en faveur du cannabis interdites

LA LIGUE des droits de l'homme et les Verts ont protesté, jeudi 13 juin, *contre l'interdiction de deux rassemblements sur le cannabis prévus* dimanche 16 et mardi 18 juin à Paris. Le préfet de police de Paris avait interdit pour *« présentation sous un jour favorable l'usage de produits stupéfiants »* la manifestation annuelle du Collectif d'information et de recherche cannabique (CIRC), commémorant cette année le vingtième anniversaire de l'*« appel du 18 joint »*, ainsi qu'un autre rassemblement annoncé, sur le même thème, par le Mouvement des jeunes socialistes et l'association Chiche. Les Verts ont réclamé *« un grand débat national démocratique et public sur la politique de prohibition des drogues »*. Le CIRC a engagé un recours devant le tribunal administratif de Paris.

DÉPÊCHES

■ **DROGUES : le joueur de football Stéphane Paille a été mis en** examen pour *« complicité d'acquisition et de transport de produits stupéfiants »* et *« acquisition, usage et transport de produits stupéfiants »*, jeudi 13 juin, par un juge d'instruction de Bourg-en-Bresse, Marie-France Bay-Renaud. L'ancien international, âgé de trente ans, a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire. L'enquête porte sur un réseau de trafic de cocaïne implanté à la frontière suisse.

■ **RADIATION : un médecin drômois de quarante ans, le docteur Juliette Boillon, a été radié de l'ordre** *« pour faute d'une gravité exceptionnelle »*. Il lui est reproché d'avoir délivré un faux certificat de vaccination (tétanos, diphtérie, poliomyélite) à l'intention d'un enfant de cinq ans dont les parents appartenaient à la communauté Horus, considérée comme une secte.

■ **BACCALAURÉAT : les oraux de langues et d'histoire du baccalauréat technologique n'ont pu avoir lieu**, lundi 10 juin, pour une partie des candidats convoqués au lycée technique de Rambouillet, cinq des neuf examinateurs ne s'étant pas présentés. Les épreuves n'auront été retardées que d'une journée.

La France va engager des poursuites contre Philip Morris

HERVÉ GAYMARD, secrétaire d'Etat à la santé, a chargé le Comité national contre le tabagisme d'engager des poursuites contre la multinationale américaine Philip Morris, à la suite de la campagne publicitaire lancée par la firme sur le thème du tabagisme passif. De son côté, Padraig Flynn, commissaire européen chargé de l'emploi des affaires sociales et de la santé publique, vient d'exhorter les autorités sanitaires des pays de l'Union européenne à *« réagir fortement »* contre cette campagne.

Philip Morris publie dans les principaux quotidiens européens un message cherchant à démontrer que le tabagisme passif n'induit qu'un risque minime de cancer du poumon, bien inférieur à celui d'une alimentation comportant de fortes proportions de graisses saturées ou à l'utilisation fréquente d'huile de colza dans la cuisine. *« La vie a toujours compté certains risques. A vous de décider lesquels sont importants »*, conclut la firme, qui demande par ailleurs si *« nous ne sommes pas en train de perdre le sens de la mesure »*. Cette initiative fait suite à la publication d'une étude controversée, financée par trois multinationales du tabac (Philip Morris Europe, British American Tobacco et Rothmans International), et cherchant à démontrer que l'on ne pouvait pas conclure que la fumée de tabac dans l'air ambiant augmente le risque de cancer (*Le Monde* du 1er juin) : un thème de la plus haute importance pour les multinationales du tabac, confrontées à une opinion et à des législations défavorables à l'usage du tabac dans les lieux publics.

Pour Padraig Flynn. il s'agit là d'une réaction de *« panique »* de l'industrie du tabac face à des données scientifiques indiscutables ; les comportements alimentaires cités par la firme comme correspondant à un risque supérieur sont des choix personnels, estime-t-il, à la différence du tabagisme imposé par les fumeurs. Et le public devrait accueillir avec *« mépris »* une telle campagne publicitaire. Chez Philip Morris Europe, on ne souhaite pas commenter ces déclarations.

Jean-Yves Nau

Le gouvernement renonce à présenter de nouvelles lois sur l'immigration

M. Juppé a décidé de ne pas donner suite à l'avant-projet de M. Debré et aux propositions de la commission parlementaire

Réunissant, jeudi 13 juin à Matignon, plusieurs ministres, dont MM. Debré et Toubon, le chef du gouvernement a indiqué qu'il n'y aurait pas de réforme législative d'ampleur concernant l'immigration. Cette décision intervient alors que se multiplient des grèves de la faim de parents étrangers d'enfants français pour obtenir une régularisation de leur statut. Dans une *« adresse au gouvernement »*, les médiateurs auprès des Africains qui avaient occupé l'église Saint-Ambroise, à Paris, demandent un changement radical de la politique d'immigration **(*lire page 14 et notre éditorial page 16*).**

IL N'Y AURA probablement pas de « loi Debré » sur l'immigration. Le projet, répressif, que le ministre de l'intérieur avait préparé cet hiver et qu'une commission parlementaire proposait de durcir encore, a été abandonné, jeudi 13 juin, au cours d'une discrète réunion à l'Hôtel Matignon présidée par Alain Juppé, en présence des ministres concernés. au premier rang desquels se trouvaient Jean-Louis Debré et Jacques Toubon.

Le premier ministre a fait savoir que le gouvernement ne reprendrait pas à son compte les propositions les plus controversées contenues dans le texte préparé Place Beauvau. Cet avant-projet de loi prévoyait la mise en place d'un fichier national des personnes hébergeant des étrangers, la constitution d'un fichier d'empreintes digitales des étrangers en situation irrégulière, l'allongement du délai de rétention préalable à la reconduite à la frontière, et la remise en cause du renouvellement de plein droit de la carte de résident de dix ans.

Le président de la République semble avoir joué un rôle déterminant dans cette orientation. De fait, est mis un terme au débat houleux suscité par les propositions de Jean-Louis Debré et celles de la commission parlementaire sur l'immigration clandestine présidée par Jean-Pierre Philibert, député (UDF) de la Loire, dont le rapporteur est Mme Suzanne Sauvaigo, député (RPR) des Alpes-Maritimes. Le renoncement à une nouvelle loi générale sur l'immigration n'exclut cependant pas quelques aménagements de la législation et de la réglementation. *« La réflexion n'est pas achevée, mais le premier ministre a indiqué la tendance dominante »*, indique-t-on de bonne source. Au sein de la majorité, un tel choix marque la victoire des partisans de *« toute la loi Pasqua, mais rien que la loi Pasqua »*.

Saluée par le Front national comme *« allant dans le bon sens »*, la publication du rapport Sauvaigo-Philibert sur l'immigration clandestine devait préparer le terrain à l'examen rapide du projet Debré. Mais son contenu radical avait divisé la majorité. Tout en satisfaisant nombre d'élus locaux, le rapport avait suscité les réserves de plusieurs ministres et des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, inquiets des risques d'anticonstitutionnalité de certaines dispositions. La nécessité de légiférer à nouveau sur l'immigration, moins de trois ans après le vote des lois Pasqua et Méhaignerie, était elle-même contestée. Le 23 avril, Alain Juppé avait sifflé la fin du chahut en affirmant, devant les groupes parlementaires RPR et UDF, qu'*« il n'était pas question de légiférer dans l'immédiat, à chaud, sur l'immigration »*.

MONTÉE DES PROTESTATIONS

Le débat du mois d'avril sur l'immigration clandestine s'était développé au moment où l'occupation de l'église Saint-Ambroise par des Africains sans papiers, puis leur expulsion par la police et leur errance dans Paris, défrayaient la chronique. Le recadrage opéré jeudi à Matignon intervient dans un contexte de montée des mouvements de protestation des immigrés et de solidarité, qui doit se traduire par plusieurs manifestations, samedi 15 juin.

Le mouvement africain parti de Saint-Ambroise se poursuit avec l'occupation des entrepôts SNCF de la rue Pajol à Paris (18e). La situation de ces familles, considérée comme difficile par les associations humanitaires elle-mêmes, a été prise en charge par un « collège de médiateurs » composé de vingt-cinq personnalités. Par ailleurs, des mouvements, notamment des grèves de la faim destinées à réclamer la régularisation de parents étrangers d'enfants français et de jeunes nés et éduqués en France, se développent dans plusieurs villes. Ils ont déjà amené des préfets, comme à Versailles, Nantes et Toulouse, à examiner des situations aberrantes nées des pièges conjugués des lois Pasqua et Méhaignerie et de leur application mécanique par l'administration.

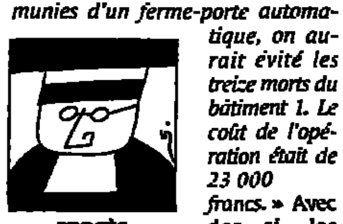
La négociation sur les 277 Africains adultes recensés rue Pajol se poursuit à l'Hôtel Matignon, l'entourage du premier ministre ayant promis un « examen bienveillant » et l'annonce de décisions pour la mi-juin. En réalité, seules 205 des 277 personnes concernées ont été convoquées dans les préfectures d'Ile-de-France. Une partie seulement d'entre elles devrait être régularisée, les médiateurs n'ayant pas réussi à faire admettre l'application systématique de critères individuels (durée du séjour, présence d'enfants nés en France, logement et emploi). Quant au mouvement des parents d'enfants français, il traduit lui aussi l'exaspération du grand nombre d'étrangers présents de longue date en France mais que le durcissement continu des lois a fait basculer dans l'illégalité et la précarité.

Philippe Bernard

Le tribunal pointe la dilution des responsabilités dans l'incendie de la clinique de Bruz

RENNES
de notre envoyé spécial

« Si les deux portes chargées d'isoler les bâtiments 1 et 3 avaient été munies d'un ferme-porte automatique, on aurait évité les treize morts du bâtiment 1. Le coût de l'opération était de 23 000 francs. »



Avec des si, les catastrophes confinent souvent au vertige. Les conditionnels des experts conviés, jeudi 13 juin, à la barre du tribunal correctionnel de Rennes, pour étayer leur rapport sur l'incendie de la clinique de Bruz (*Le Monde* du 13 juin) n'ont pas échappé à la règle.

PROCÈS

Plongeant au cœur du maquis législatif et réglementaire, le tribunal, présidé par Laurence Morel-Tivan, a établi, deux jours durant, l'édifiante chronique de cet établissement psychiatrique vétuste, dont l'incendie, dans la nuit du 23 au 24 juin 1993, a causé la mort de dix-neuf patients et d'une infirmière, après qu'une jeune patiente agitée, placée en chambre d'isolement, eut mis le feu à sa literie. Selon les experts, l'absence de cloisonnement de l'escalier du bâtiment central sur lequel ouvrait la chambre d'isolement, et l'absence d'un système de désenfumage sont à l'origine de l'aggravation du sinistre.

Mais à l'examen, l'affaire révèle surtout une importante dilution des responsabilités et les effets pervers d'une disposition réglementaire dite *« règle de l'antériorité »*. Selon ce principe, un établissement recevant du public (ERP) n'a pas d'obligation formelle de se mettre en conformité avec de nouvelles normes, en matière de sécurité, tant qu'il n'effectue pas de travaux affectant une partie quelconque de sa structure.

Créée en 1959 sur le site d'un ancien moulin par un neuropsychiatre, le docteur Beltan, la clinique de Bruz est à son ouverture un petit établissement, agréé pour 20 lits, dont les chambres sont desservies par un escalier de bois non isolé des couloirs et des chambres. En 1965, l'adjonction d'un bâtiment neuf porte sa capacité à 72 lits. Cette modification de structure entraîne donc en théorie, selon les termes d'un arrêté de mars 1965, la mise aux normes de l'escalier, qui doit être *« encloisonné »*.

PRÉOCCUPATION MAJEURE

Personne, cependant, ne semble s'inquiéter de cette mise en conformité. Un permis de construire est accordé. Et il faut attendre 1972 pour que la commission auxiliaire de sécurité de Rennes préconise l'encloisonnement, mais seulement *« au fur et à mesure des travaux de réfection et de transformation »*. Curieusement, cette même commission affirmera, un an plus tard, contre toute évidence, que les prescriptions de 1972 ont été réalisées.

En 1984, d'importants travaux sont enfin prévus, parmi lesquels l'encloisonnement des escaliers. Mais un litige avec la Sécurité sociale et un contentieux fiscal obèrent les ressources des époux Beltan, qui interrompent les travaux : *« Nous voulions vendre la clinique aux médecins*, a expliqué à la barre Armande Louise Beltan, soixante-neuf ans. *Nous avons juste fait les travaux les plus abordables. D'ailleurs personne ne nous avait fixé de date pour la rénovation. »* La commission de sécurité ne retournera pas à Bruz entre 1984 et 1993, date de l'incendie, alors qu'elle était censée effectuer une visite tous les trois ans.

« C'est vrai, nous savions que l'escalier était le sujet majeur de préoccupation de l'établissement », a confessé en tremblant cette dame menue aux cheveux gris tirés en chignon. L'a-t-elle dit aux responsables de Medipsy, la filiale de la Générale des eaux, qui a racheté en 1990 pour 12 millions de francs la société d'exploitation et décidé d'en investir treize dans la modernisation de l'établissement ? La petite dame qui, avec son mari, a échappé aux poursuites pénales du fait de la vente de son établissement, ne s'en est pas souvenu.

Poursuivis, eux, alors qu'ils ont engagé des travaux de rénovation, parce qu'il leur est reproché d'avoir programmé les travaux de sécurité dans la troisième et dernière tranche de cette modernisation entamée deux mois avant le sinistre, Lucien Maarek, ancien PDG de Medipsy, et Jean-François Grosfilley, directeur technique, ont expliqué qu'ils s'en étaient remis aux *« explications des hommes de l'art »* pour l'échéancier des travaux. M. Grosfilley a noté que cet étalement n'avait fait l'objet d'aucune observation, ni de la direction départementale de l'équipement, ni du maire, ni de la commission districale de sécurité.

Quant à l'architecte, Dominique Urien, contacté par Medipsy en 1990 pour le *« deuxième plan de rénovation »*, alors qu'il était déjà le concepteur du plan de 1984, il a expliqué en substance qu'en l'absence de rapports alarmants de la commission de sécurité, il avait toujours estimé que *« la construction était certes hors normes, mais autorisée »*, eu égard à la fameuse règle de l'antériorité.

Jean-Michel Dumay

Le secret médical et le « crime passionnel » du docteur Claude Gubler

SANS SE DÉPARTIR de la neutralité qui s'impose au président d'un tribunal, Jean-Yves Monfort revêt volontiers la robe de l'avocat du diable. Et même si, en justice, le diable c'est l'accusation, l'imperfection du déguisement permet toutes les subtilités de langage dont le magistrat ne se prive pas. D'autant que le procédé convient au docteur Claude Gubler. Médecin de François Mitterrand pendant quatorze ans, il ne cache pas que son patient n'était *« pas cartésien »* et qu'il fallait parfois interpréter les propos souvent sibyllins du chef de l'Etat. Or le docteur Gubler semble avoir été si imprégné par le langage florentin utilisé à l'Elysée que son propre discours devient parfois opaque. Et il faut donc toute l'adresse du magistrat pour que le médecin consente à dire : *« Le secret médical, c'est une chose importante à mes yeux. C'est se taire sur tout. C'est se taire sur un patient. »*

Le docteur Gubler a pourtant écrit *Le Grand Secret*, un ouvrage consacré à la découverte de la maladie du chef de l'Etat dès 1981 et à son évolution. Publié à quarante mille exemplaires quelques jours après le décès de François Mitterrand, le livre a été aussitôt interdit par le juge des référés à la demande de la famille de l'ancien président. Aujourd'hui, le docteur Gubler doit répondre du délit d'atteinte à un secret professionnel dont il ne discute pas l'importance. Mais il y avait plus important : ce qui comptait à l'époque pour le médecin, c'était *« le président »*.

A chaque fois qu'il évoque l'ancien chef de l'Etat, le docteur Gubler trahit une admiration, un respect considérables. En 1981, quand François Mitterrand lui demandera de faire des communiqués semestriels sur son état de santé, le docteur Gubler tentera bien de lui expliquer que cette décision présente des difficultés déontologiques. Mais le président lui aurait répondu : *« Vous êtes trop rigide, j'ai dit aux Français que je voulais la vérité et la transparence. »* M. Monfort s'étonne : *« Mais la transparence, c'est de la politique ! Ce n'est pas de la médecine. Qu'alliez-vous faire dans cette galère ? »* Le docteur Gubler évoque *« l'engrenage »*, mais surtout il admet : *« Quand on est devant le président de la République qui vous dit que c'est comme ça, on se sent petit. »*

Plus tard, quand la maladie surgira, le docteur Gubler proposera de supprimer les communiqués, mais le président lui aurait dit : *« C'est vrai que je vous ai délié du secret médical pour les communiqués, mais là, je vous lie par le secret d'Etat. »* Et c'est ainsi que pendant quatorze ans les communiqués ne mentionneront pas la maladie de François Mitterrand. La loi, la déontologie avaient disparu, car le président avait parlé. *« Il disposait d'un verbe étonnant, d'une dialectique extraordinaire »*, soupire le docteur Gubler, en remarquant que son rôle était devenu *« médico-politique »*. Un rôle si insupportable qu'il a écrit *Le Grand Secret* *« pour ne pas que ça recommence, pour que l'on ne se serve plus jamais de la médecine »*.

« DÉPOSITAIRE » OU POTICHE

M. Monfort résume : *« En somme, c'est un règlement de compte du docteur Gubler avec lui-même, la solution à un conflit intérieur. »* Le médecin approuve. Mais il n'y avait pas que cela. *« Le président »* s'était tourné vers des médecines parallèles. Et le docteur Gubler reconnaît qu'une des raisons d'écrire *Le Grand Secret* était aussi de redorer l'image de la médecine officielle. M. Monfort résume : *« On a le sentiment que vous dites : j'ai violé le secret médical, mais je l'ai fait pour la bonne cause ?*

– Tout à fait, oui !

– Et vous avez donc publié des informations que vous aviez reçues en tant que médecin ?

– Oui, il y a eu violation du secret médical. »

Il est 16 heures. Pendant une heure encore, dans l'ambiance électrique des procès historiques, le docteur Gubler expliquera la douleur d'un médecin *« dépositaire »* de la maladie du chef de l'Etat. *« Le dépositaire ou la potiche ? »*, demande M. Monfort. Un instant interloqué, le docteur Gubler murmure : *« Peut-être que je n'étais qu'une potiche... »* La publication rapide de l'ouvrage après la mort du président tracasse M. Monfort. *« J'aurais préféré que ça paraisse plus tard »*, soupire le médecin, en précisant : *« Le journal* Le Monde *venait de publier un article révélant la date de la découverte de la maladie. Les sources des journalistes Jean-Yves Nau et Franck Nouchi étaient tellement précises que je pensais que je risquais d'avoir deux pages dans* Le Monde *pour dire que le docteur Gubler avait fait des faux pendant quatorze ans. »* C'est pour cela que le médecin n'aurait pas tenté de faire reporter la date de la parution de l'ouvrage.

Michel Gonod, coauteur de l'ouvrage, lui succède. C'est un discours différent, avec des justifications strictement professionnelles. Quand le président Monfort lui demande s'il savait que les informations que lui donnait le docteur Gubler étaient des secrets professionnels, il répond seulement : *« Les neuf dixièmes des affaires qui éclatent aujourd'hui ont pour origine une violation du secret professionnel et personne ne s'en plaint. »*

Parmi les témoins, le philosophe André Glucksman prône la liberté d'expression. Mais le parquet a son témoin *« à charge »*, selon la formule du subtitut, dont l'identité a été curieusement tenue secrète jusqu'à l'audience. C'est le docteur Charles Herni, président de la commission Ethique et déontologie du conseil de l'ordre des médecins. Pour lui, les faux communiqués sont *« un péché véniel »*, mais il regrette que le conseil de l'ordre n'ait pas réagi *« afin d'éviter un dérapage plus important »*. Et il est catégorique sur la violation du secret médical constituée par l'ouvrage du docteur Gubler.

C'est du professeur Adolphe Steg que viendra la sagesse. Chirurgien du président, il déclare : *« Je n'approuve pas l'attitude du docteur Gubler. Mais je cherche à la comprendre. C'est un homme droit, désintéressé. Il n'y a aucune motivation méprisable dans ce qui l'a conduit à trébucher. »* Puis il ajoute, d'une voix douce : *« C'est un être d'une extraordinaire sensibilité. Il avait des liens affectifs extrêmement profonds avec le président. Si crime il y a, c'est un crime passionnel. »*

Maurice Peyrot

Pouvoir noir et lamentos blancs

Longtemps bénéficiaires des privilèges que leur assurait la ségrégation raciale en vigueur dans leur pays, de très nombreux Blancs ont du mal à s'adapter à la nouvelle Afrique du Sud, celle de l'après-apartheid



JOHN est venu avec sa femme, Hettie, et sa fille, Wilma. Tous les trois, ils font leur choix de vêtements dans la boutique de l'association caritative Werk en oorlees (Travail et survie). Des pantalons, des robes et des anoraks pour l'hiver, qui s'annonce froid cette année. Ils prennent aussi leur ration mensuelle de nourriture : 3 kilos de farine de maïs, du sucre, de l'huile, et du savon.

« Tous les jours, j'ai des familles qui défilent. Souvent, le père a perdu son travail. D'abord, ils ne peuvent plus payer les frais de scolarité des enfants. Puis ils doivent vendre la maison. Tous les jours, ils s'enfoncent un peu plus », constate Kleintjie Pereira, la responsable de Werk en oorlees. Installée dans une ancienne école réservée aux Noirs, à Suiderberg, un quartier du nord-ouest de Pretoria, l'association vient en aide à six mille familles blanches en difficulté, près de vingt-cinq mille personnes.

La nouvelle Afrique du Sud n'est pas facile à vivre pour les « petits Blancs ». Si la misère continue à toucher avant tout la majorité noire, la fraction la moins aisée et la moins éduquée de la minorité blanche (cinq millions de personnes sur quarante-deux millions d'habitants) connaît une paupérisation.

Protégés au temps de l'apartheid par la seule couleur de leur peau, qui leur donnait droit à un emploi, les Blancs sans qualifications se retrouvent désormais à égalité sur un marché du travail saturé. Ils grossissent les rangs des quelque cinq millions de chômeurs que compte le pays (environ 40 % de la population active n'a pas de travail).

Aigris de ne plus bénéficier de la sécurité de l'emploi dont ils jouissaient auparavant, les Blancs rendent responsables de tous leurs maux la politique d'*affirmative action* menée depuis l'arrivée de la majorité noire au pouvoir en 1994. Cette politique de rattrapage des inégalités consiste à donner la priorité aux communautés défavorisées sous le régime de ségrégation raciale.

Bien que menée avec prudence, elle provoque chez les Blancs le sentiment d'être victimes d'un racisme à l'envers et une profonde amertume. *« Désolé, mais vous n'êtes pas noir : voilà ce qu'on vous dit quand vous cherchez un emploi »*, se plaint John. Sa fille Wilma est sans travail depuis sa sortie du lycée, l'année dernière. La faute aux Noirs, selon John, oubliant qu'un baccalauréat ne garantit plus un emploi à personne. Il est vrai que, auparavant, ce diplôme aurait assuré à sa fille un poste dans l'administration du seul fait de son appartenance à la communauté afrikaner. Mais les emplois réservés n'existent plus. Depuis la fin de l'apartheid, les familles comme celle de John, déjà dans des situations précaires auparavant, ne sont plus à l'abri du chômage. John vit dans l'angoisse de perdre son travail de garde de sécurité dans une compagnie de gardiennage qui ne suffit déjà pas à faire vivre sa famille de cinq enfants. *« Je sais que je n'en trouverai pas un autre »*, affirme-t-il.

A plus de cinquante ans et avec pour tout bagage une scolarité interrompue aux premières classes du collège, cet Afrikaner est inquiet pour son avenir dans une société où la compétition pour l'emploi est rude. Mais il préfère accabler le pouvoir noir.

LA nouvelle donne politique, avec le récent départ du gouvernement de la principale formation de la minorité blanche, le Parti national, n'est pas faite pour le rassurer. *« Maintenant que les Noirs sont seuls au pouvoir, cela va être encore pire pour nous. Je ne vois pas quel futur on peut avoir dans la nouvelle Afrique du Sud »*, se demande John. Pourtant, le Congrès national africain (ANC) du président Mandela s'efforce, depuis 1994, de ne pas brusquer la minorité blanche. Même s'il semble désormais décidé à mettre davantage l'accent sur le rattrapage des inégalités, le chef de l'Etat se pose toujours en garant du compromis et de la réconciliation nationale.

Mais il en faut plus pour convaincre une partie de la communauté blanche, chez qui l'*affirmative action* n'est que le prétexte d'un ressentiment plus profond. L'arrivée des enfants noirs dans les écoles réservées auparavant aux élèves blancs et le programme de redistribution des terres représentent d'autres sujets de mécontentement. Ils symbolisent la fin de privilèges, qu'il n'est pas facile d'abandonner.

« C'est nous qui avons construit ce pays. Et maintenant les Noirs veulent tout nous prendre : nos emplois, nos écoles, nos terres. Jamais nous ne l'accepterons, nous nous battrons s'il le faut », affirme Tom. Cet Afrikaner *« pur et dur »*, comme il se définit lui-même, travaille à Telkom, la société nationale de télécommunications, bastion, au temps de l'apartheid, des emplois réservés aux Blancs, et aux Afrikaners en particulier. Comme toutes les administrations et les entreprises publiques, Telkom se doit désormais de donner l'exemple en matière d'*affirmative action*.

Chef de projet dans le domaine informatique, Tom ne craint pas pour son emploi. Ses qualifications et son expérience acquise dans le secteur privé le mettent à l'abri de l'*affirmative action*. Mais cela ne l'empêche pas de se déclarer un opposant farouche à cette politique. *« Il s'agit d'une volonté politique de recruter des Noirs sur la seule base de la couleur de leur peau et non en fonction de leurs compétences »*, affirme Tom, qui reproche au pouvoir noir de pratiquer la politique d'emploi menée par le régime de l'apartheid au profit des Blancs.

Rappelant son passé de capitaine dans l'armée sud-africaine en Angola et sa dextérité à manier l'arme automatique dont il ne se sépare jamais, ce pilier de rugby à ses heures perdues tient un discours volontairement provocateur, en perte de vitesse dans le pays. Les groupuscules d'extrême droite ont été marginalisés depuis 1994 et leur audience a considérablement baissé.

La majorité des Blancs, bon gré mal gré, se résigne aux changements, consciente de leur caractère inéluctable. Si certains d'entre eux n'acceptent pas de perdre leur situation privilégiée, ils préfèrent tenter leur chance ailleurs, alimentant le mouvement d'émigration que connaît la population blanche sud-africaine depuis l'arrivée au pouvoir des Noirs.

« Maintenant que ces saletés de kafirs ont pris la tête du pays, je n'ai plus qu'à faire mes valises. » Dale se souvient encore avec gêne de cette réplique raciste d'un Afrikaner pour expliquer pourquoi il voulait quitter l'Afrique du Sud. La quarantaine distinguée, Dale a monté son agence d'émigration en 1993. Depuis, plusieurs centaines de personnes sont venues la voir dans son bureau discret de Parktown, près du centre-ville de Johannesburg. 95 % de ses clients sont blancs, se répartissant également entre Afrikaners et anglophones. L'année dernière, vingt-six d'entre eux ont officiellement émigré en faisant appel à ses services – constitution et suivi du dossier auprès du pays de destination, aide à la recherche d'emploi, sur place notamment.

A l'échelle nationale, les statistiques officielles estiment à neuf mille le nombre de départs par an. *« Il faut doubler ce chiffre pour s'approcher de la réalité*, estime Dale. *Beaucoup d'émigrants quittent le pays sans le déclarer officiellement »*, explique-t-elle. Ils contournent ainsi la législation sur le contrôle des changes qui gère une partie des avoirs des Sud-Africains en partance. Car la plupart des candidats au départ appartiennent aux classes sociales les plus aisées et les plus qualifiées. Plus que leur nombre, c'est la perte de leurs compétences qui inquiète. Ingénieurs, comptables, cadres supérieurs, leur départ constitue une véritable fuite des cerveaux pour la nouvelle Afrique du Sud. Les milieux d'affaires s'en alarment et ont récemment lancé une campagne de publicité pour alerter les pouvoirs publics.

Le mouvement ne fait que s'amplifier, assure Dale. *« L'an dernier, je voyais entre cinq et huit personnes par semaine. Cette année, je suis passée à douze. Rien que la semaine prochaine, j'ai vingt rendez-vous. Mon carnet est plein. »* Dale note chez ses clients une détermination plus grande à partir. *« Ils me disent : voilà, on a attendu de voir comment cela se passait après l'arrivée au pouvoir des Noirs. On n'est pas contents du résultat, alors cette fois, on s'en va. »*

Derrière ce discours, se cache la difficulté à accepter une vie quotidienne rendue plus difficile par la disparition des avantages offerts par l'apartheid à la minorité blanche. Au premier rang des raisons du départ, citée à 80 % par les clients de Dale, figure la dégradation de l'éducation dispensée à leurs enfants. Au temps de l'apartheid, l'Etat concentrait tous ses moyens au profit des écoles réservées aux élèves blancs, leur garantissant les meilleures conditions d'enseignement. Avec l'arrivée des élèves noirs dans ces écoles, l'effectif des classes s'est alourdi et la qualité de l'enseignement s'en ressent. Le système éducatif sud-africain va mettre plusieurs années à s'adapter à la démocratisation et à l'afflux d'une nouvelle population.

L'insécurité constitue la deuxième raison du départ invoquée par les émigrants. Contenue dans les townships sous le régime de ségrégation raciale, la criminalité, alimentée par le chômage, augmente et déborde des zones d'habitations noires. Les quartiers blancs, où étaient auparavant concentrés les moyens de la police, ne sont plus épargnés. *« On vit toujours dans la peur. Quand je ferme la grille d'entrée le soir, j'ai mon pistolet à la main, et au moment de se coucher, on entend presque toujours des coups de feu »*, affirme Craig, l'un des clients de Dale en partance pour le Canada avec sa femme et ses deux enfants.

> « Pendant des années, les Blancs ont été les seuls à bénéficier des ressources du pays. Ils doivent apprendre à partager. Je comprends que cela soit difficile, car ils ont été élevés dans l'idée qu'ils nous étaient supérieurs »

Leur petit pavillon de briques rouges de Dunnottar, dans la grande banlieue sud de Johannesburg, est déjà vendu au receveur noir de la poste du township d'à côté.

Le départ du couple donne l'occasion à Simon Nkosi d'acheter une maison dans un quartier blanc, signe important de réussite sociale, rendu possible par sa promotion au sein de l'administration depuis la fin de l'apartheid. Mais si ce départ l'arrange, le receveur n'en approuve pas les raisons : *« Pendant des années, les Blancs ont été les seuls à bénéficier des ressources du pays. Ils doivent apprendre à partager. Je comprends que cela soit difficile, car ils ont été élevés dans l'idée qu'ils nous étaient supérieurs. Mais partir dans un autre pays ne résout pas le problème. »*

Craig et Janet, son épouse, sont persuadés du contraire. Ils attendent avec impatience leur départ pour Vancouver, prévu pour fin juillet. Craig, d'origine anglaise, travaille comme gestionnaire de fonds de placements pour une grande compagnie d'assurances. Il a déjà trois propositions d'emploi équivalentes à Vancouver. Toute sa proche famille a décidé de partir avec lui. Son frère, technicien en informatique, a déjà pris l'avion. Sa sœur devrait suivre, puis lui et son épouse, avant ses parents.

TOUS ont vécu en Rhodésie, l'actuel Zimbabwe, et prédisent le pire en Afrique du Sud. *« Cela va de mal en pis ici, comme en Rhodésie, quand les Noirs ont pris le pouvoir. Regardez le résultat : la monnaie ne vaut plus rien, l'économie s'est effondrée. Voilà ce qui nous attend si on reste ici »*, affirme Craig, d'un pessimisme absolu sur la capacité du pouvoir noir à gérer le pays.

Pourtant, la situation économique de l'Afrique du Sud, hormis la persistance d'un chômage endémique, n'a jamais été aussi bonne depuis bien des années. Grâce à la levée des sanctions et l'ouverture internationale de l'économie, mais aussi grâce à la politique économique prudente et rigoureuse du pouvoir noir. Les milieux d'affaires, contrôlés par les Blancs, s'en étonnent et s'en réjouissent, à l'image de Kobus Van den Berg, directeur pour la moitié nord-est du pays de la société de gestion de portefeuilles boursiers Appleton. *« La situation est excellente pour nous. Notre chiffre d'affaires a doublé chaque année depuis 1994 »*, assure-t-il, téléphone cellulaire et clé de BMW à portée de main.

Comme les milieux d'affaires en général, Kobus Van den Berg, Afrikaner pure souche, n'a pas à se plaindre de la nouvelle Afrique du Sud. La valeur de ses parts dans la société Appleton a été multipliée par 20 et son salaire est trois fois plus élevé qu'en 1994.

Depuis le départ du Parti national du gouvernement, il note une certaine nervosité chez ses clients, qui se demandent si l'ANC ne va pas céder aux revendications des syndicats au détriment de la rigueur.

Mais Kobus Van den Berg a confiance dans l'avenir. *« En tant qu'homme d'affaires, je suis plutôt optimiste. En tant qu'Afrikaner, je me dis qu'aucun changement ne se fait sans douleur et qu'il faut être capable de s'intégrer dans la communauté de la nouvelle Afrique du Sud, se définir avant tout comme un Sud-Africain et non plus comme un Boer. »*

Frédéric Chambon
Dessin : Jean-Marc Mathis

Etrangers : une politique à refaire

Dans l'« adresse au gouvernement » que nous publions, le « collège des médiateurs » pour les Africains sans papiers réclame « une nouvelle approche qui doit s'exprimer dans une législation totalement renouvelée »

Nous, membres du « collège des médiateurs » pour les Africains de la rue Pajol, sommes partisans d'un renouvellement complet de la politique à l'égard des étrangers. Nous estimons que :

■ La législation est archaïque et répressive.

– Elle répond à une image négative de l'étranger.

La France a glissé depuis quelques années – et avec une récente accélération – dans un mouvement caractérisé par la fermeture et la répression qui a saisi toute l'Europe occidentale et l'ensemble des pays les plus développés. Oubliant la contribution de générations précédentes d'étrangers à sa prospérité et à sa défense, et brisant les liens forgés à travers une longue histoire (même si elle fut souvent tourmentée) avec des peuples d'autres continents, la France méconnaît les devoirs que cette participation de représentants des peuples colonisés à sa propre défense, à son économie et à sa culture lui a créés à *l'égard de leurs enfants.*

Ainsi un ensemble de textes archaïques et rapiécés, constitué de strates anciennes et de nouvelles mesures toujours plus restrictives, dessine-t-il les contours d'une politique qui exprime une méfiance systématique à l'égard des étrangers. Cette politique entraîne une précarisation de plus en plus grande du processus d'intégration, qui était central jusqu'ici dans le système français et en faisait l'originalité.

A la lumière de la crise économique et morale que traversent les sociétés développées, naît et grandit un sentiment de peur irraisonnée qui se traduit par une préoccupante montée du ra*cisme et de la xénophobie. Le spectre de l'invasion et l'idée* d'une menace sur des richesses qui seraient « nationales » sont au cœur de l'idéologie des mouvements d'extrême droite. Les responsables politiques, n'osant s'en prendre frontalement à ces idées qui gangrènent peu à peu la conscience nationale, adoptent une attitude défensive qui cautionne la crainte de l'envahisseur à l'extérieur et la chasse au clandestin à l'intérieur.

Ainsi législation et pratique administrative se durcissent-elles rapidement, avec l'espoir que le visage de la nation, ainsi devenu repoussant (au sens propre), contiendra hors des frontières *« toute la misère du monde »*. Et l'immigration est manipulée *comme un enjeu dans le combat entre* les *formations* politiques en France comme dans toute l'Europe.

– Elle restreint le droit d'asile et le détourne de sa finalité.

Le droit d'asile, bien fragilement garanti par le droit international, dépend entièrement en pratique de l'interprétation donnée par chaque Etat de la définition du réfugié dans la Convention de Genève de 1951. Il a été restreint progressivement par l'exigence exorbitante de preuves de la persécution, que les situations vécues et les conditions du départ rendent radicalement impossibles à fournir. L'accueil est ainsi refusé à certaines catégories de personnes, en particulier aux Algériens, puisque *le* droit d'*asile a été limité arbitrairement* par *l'Ofpra* aux cas où la persécution est le fait de l'Etat d'origine lui-même et non de groupes ne relevant pas de lui. Cette interprétation a d'ailleurs été refusée par le Conseil d'Etat, dans un arrêt récent du 10 mai.

Le nombre de personnes se voyant accorder le droit d'asile a ainsi décru considérablement, et le nombre même de demandeurs diminue tant est forte la dissuasion, alors que les situations de violations des droits politiques élémentaires dans l'ensemble des pays du monde n'ont, à l'évidence, pas diminué, tant s'en faut. La notion d'asile apparaît ainsi détournée arbitrairement. *Elle est davantage fondée sur l'intérêt* supposé du pays d'accueil que sur la seule réalité de la persécution et de l'intérêt du demandeur. Les accords de Schengen ont exprimé et renforcé la coopération entre pays européens dans leur souci de circonscrire étroitement l'accueil des étrangers persécutés.

– Elle contrôle autoritairement l'immigration au mépris des droits de la personne humaine.

Quant à l'immigration, un véritable engrenage se développe, prétendant la réduire par des mesures autoritaires et fondamentalement inacceptables. Vouées à l'échec, celles-ci entretiennent et propagent une image altérée de l'« autre » et de ses intentions, et produisent des effets directement à rebours de ce *que l'on prétend faire par ailleurs en matière* de lutte contre le racisme et la xénophobie. Ce discours-là dévoile ainsi son caractère mensonger. La législation française, que certains souhaitent encore durcir, ouvre à l'administration un jeu de possibilités dissuasives et produit, pour les étrangers demandeurs de régularisation, une insupportable insécurité juridique. Elle multiplie les conditions exigées pour ouvrir le bénéfice de certains droits, laissant le champ libre à l'interprétation des autorités administratives ou de police. [...]

– Elle persiste dans son inefficacité à l'égard des employeurs clandestins.

Les agissements de certains employeurs et la complaisance des autorités à leur égard favorisent largement diverses formes de l'immigration clandestine. Beaucoup d'étrangers entrés en France ou en Europe n'ont pas fait seuls ce geste difficile et risqué. Ils ont été recrutés par des rabatteurs opérant au sein de réseaux mafieux qui jouent sur l'ignorance et les illusions des candidats au départ. Passeurs, logeurs et employeurs peu *scrupuleux entretiennent* ainsi une « masse de manœuvre » qui permet une rentabilité et une flexibilité impossibles à réaliser de la même façon dans un cadre légal. [...]

La France a glissé dans un mouvement caractérisé par la fermeture et la répression qui a saisi toute l'Europe occidentale

■ Le contexte international est défavorable à certaines catégories d'étrangers.

– Une politique européenne qui s'enfonce dans la répression.

L'Europe n'ignore pas que, pour son ouverture au monde, elle a besoin de faire appel à de la main-d'œuvre étrangère. Néanmoins, peu confiante en son destin, mal assurée de son identité, elle a cédé à la tentation de la répression. Des moyens policiers sont partout déployés, le nombre des « zones d'attente » et des centres de rétention est multiplié, les délais de rétention administrative sont allongés, les condamnations frappent avec sévérité les refoulements et les mesures d'expulsion deviennent expéditives. Dans certains pays, les fichiers des étrangers s'automatisent et sont reliés aux fichiers des personnes *recherchées, aux fichiers sociaux, aux données* fiscales.

Relevant le titre VI du traité de Maastricht, c'est-à-dire du pilier intergouvernemental et non du pilier communautaire, la politique d'asile et la politique d'immigration sont considérées comme des questions d'intérêt commun, ce qui ouvre à la France un espace propice à la manifestation de sa force de proposition. Au lieu de participer à un alignement sur des positions communes, *qui* entraînent pour elle une véritable régression, elle doit à sa tradition spécifique de proposer des actions communes novatrices en faveur du respect des droits de l'homme et des droits des réfugiés. Ces actions pourraient prendre la forme de propositions de conventions portant notamment sur des mesures de regroupement familial réellement conformes aux dispositions de la Charte européenne de sauvegarde des droits et des libertés, sur un principe de non-refoulement des demandeurs d'asile dont la requête est en conformité avec la raison d'être du droit d'asile, sur des politiques harmonisées de lutte contre les grands réseaux de recrutement clandestin. Ces conventions devraient prévoir la compétence de la Cour de justice.

Dans le cadre du titre V du traité de Maastricht concernant la politique étrangère, une action commune forte doit être engagée *pour mieux définir la politique à mener vis-à-vis des pays* d'immigration et rompre avec les méthodes de coopération dans lesquelles la France s'est enlisée depuis des années et dont la preuve est surabondamment apportée qu'elles ne contri*buent pas au développement de ces sociétés* et ne peuvent donc réduire la demande migratoire.

Enfin, il serait temps de prendre au sérieux les engagements internationaux dans le domaine de la protection des personnes et du respect des droits de l'homme. La France se rassasie d'un discours satisfait sur son rôle spécifique dans ce domaine. Mais les instruments internationaux n'ayant guère de force contraignante et comportant des mécanismes d'application déficients, il est facile de contrevenir par des mesures législatives et encore plus par des pratiques administratives à des engagements qui ne servent que pour la parade verbale. Pourtant, l'Europe se flatte, notamment à travers la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés, de servir de modèle au monde. Elle ne peut plus longtemps contrevenir à l'esprit même des droits de l'homme qui se veut universel, en réser*vant aux seuls « citoyens » européens* le bénéfice de cette convention qui, contrairement aux textes à portée universelle, est assortie d'un mécanisme judiciaire d'application.

– Une coopération internationale à rebours du développement durable.

Parallèlement, les sociétés hautement développées ne changent rien à une politique internationale dénoncée depuis plusieurs *décennies, notamment par les Nations unies.* Celles-ci creusent l'écart entre les peuples et en leur sein entre les catégories sociales. Ainsi, la solidarité déniée par la politique restrictive d'immigration et d'asile a-t-elle été refusée d'abord dans les échanges internationaux dont le caractère inéquitable est pourtant en partie à l'origine des mouvements migratoires. [...]

Une nouvelle approche de la question des étrangers, claire et lisible pour tous, doit s'exprimer dans une législation totalement renouvelée, coordonnée avec une initiative forte au niveau européen en ce domaine et bien articulée à un véritable renouveau de la politique de coopération avec les pays de migration.

■ *Une législation française* moderne à l'égard des étrangers suppose :

– **un véritable pacte entre formations politiques** aux termes duquel elles s'engageraient à ne pas faire de l'immigration un argument manipulé dans le combat politique. Dégonflant les mythes jusqu'ici entretenus, ce pacte doit s'étendre à l'Europe et en constituer l'un des éléments fondateurs.

Elle doit reposer sur :

– **le respect de l'étranger comme de tout être humain.** Cela implique la levée de la suspicion systématique à l'encontre de l'étranger en quête d'asile ou d'emploi trop souvent assimilé à un terroriste potentiel, comme à l'encontre des mariages mixtes et du regroupement familial qui doivent être admis comme des démarches parfaitement légitimes. Cela nécessite aussi le retour à des valeurs d'hospitalité et de courtoisie de la part des personnels de police ou des personnels administratifs dans leur attitude à l'égard des étrangers.

– une conception du développement des sociétés européennes **impliquant la liberté de circulation des personnes.**

Les conséquences doivent en être :

– **les régularisations de la situation des étrangers sans papiers déjà présents sur notre sol dans le respect de critères conformes aux droits humains, à la législation du travail et aux engagements internationaux de la France** qui sont au-dessus des lois de la République.

– **une politique d'octroi de visas** en application des mêmes critères.

– **des mesures efficaces contre les employeurs clandestins** (régularisation de la situation des personnes entrées par leur intermédiaire, seul moyen de faire perdre à ces employeurs le bénéfice d'une main-d'œuvre sans charges et de tarir ainsi les filières, recherche des responsables, qu'il s'agisse de recruteurs directs ou indirects, et accroissement significatif du nombre des inspecteurs du travail).

■ Une initiative internationale forte de la part de la France est nécessaire.

Elle doit comporter :

– **une action spécifique sur le plan européen.** Pour casser l'actuelle solidarité des gouvernements européens dans la répression, la France *doit ouvrir* la voie à une politique européenne à l'égard des étrangers qui soit le reflet de sa propre politique telle qu'elle doit la renouveler. Il faut pour cela :

★ des propositions de conventions spécifiques, toutes placées sous l'obligation de conformité avec les engagements découlant de la Convention de Genève sur le droit d'asile et de la Convention européenne en matière de droits de l'homme et ouvrant la compétence de la Cour ;

★ une politique européenne de coopération qui dépasse les rivalités entre Etats et les pratiques néocoloniales pour se fonder sur des actions orientées vers une politique de développement durable.

– **une rénovation générale de l'aide au développement adaptée aux pays de migrations** qui sont généralement les plus pauvres ou les plus meurtris par des troubles politiques graves. Cette rénovation est un volet indissociable et complémentaire – mais non alternatif – de la politique d'immigration et doit conduire :

★ à augmenter fortement l'aide publique en l'articulant aux critères du développement durable, à reconsidérer la question de la dette, celle du marché des matières premières ainsi que celle des exportations d'armes ;

★ à *faire des grands* textes internationaux en matière de droits de l'homme – civils et politiques aussi bien qu'économiques et sociaux – le guide majeur de la politique internationale.

Les signataires. – Lucie et Raymond Aubrac, anciens résistants ; **Jean-Michel Belorgey,** président du Fonds d'action sociale ; **Jean-François Berjonneau,** secrétaire du Comité épiscopal des migrations ; **André Berroir,** mathématicien ; **Paul Bouchet,** président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité ; **Bernard Brunhes,** président du groupe « emploi » du XIe Plan ; **Monique Chemillier-Gendreau,** juriste ; **Noël Copin,** ancien directeur de la rédaction de *La Croix* ; **Jacqueline Costa-Lascoux,** directeur de recherches au CNRS ; **André Costes,** directeur des œuvres de migration pour l'Eglise de France ; **Mireille Delmas-Marty,** juriste ; **Stéphane Hessel,** ambassadeur de France ; **Paul Kessler,** écrivain ; **Camille Lacoste-Dujardin,** ethnologue ; **Pierre Lyon-Caen,** juriste ; **Henri Madelin,** rédacteur en chef de la revue *Etudes* ; **Edgar Morin,** sociologue ; **Paul Ricœur,** philosophe ; l'amiral **Antoine Sanguinetti** ; **Laurent Schwartz,** mathématicien ; **Louis Schweitzer,** secrétaire général de la Fédération protestante ; **Yvette Sultan,** professeur de médecine ; **Germaine Tillion,** ancienne résistante et ethnologue ; **Jean-Pierre Vernant,** historien ; **Pierre Vidal-Naquet,** historien.



Saint-Ambroise, rue Pajol, Matignon

● **22 mars.** 430 Africains sans papiers qui occupaient depuis quatre jours l'église Saint-Ambroise à Paris (11e) *pour exiger* la régularisation de leur situation sont expulsés par la police, à la demande de l'archevêché, qui justifie sa décision par des raisons d'hygiène et de sécurité. Le surlendemain, 300 d'entre eux sont à nouveau expulsés du gymnase Japy où ils ont trouvé refuge. Certains sont alors accueillis par les théâtres de la Cartoucherie de Vincennes.

● **6 avril.** Vingt-six personnalités, intellectuels, scientifiques, juristes, ecclésiastiques constituent un « collège de médiateurs », réuni à l'initiative d'associations humanitaires. Ils demandent *« la suspension de toute mesure d'éloignement du territoire pour permettre de trouver les solutions humainement acceptables »*. Leurs représentants sont reçus, mardi 9 avril, à Matignon, à la suite de l'abbé Pierre et de l'archevêque de Paris. Le lendemain, les familles africaines quittent la Cartoucherie de Vincennes pour des entrepôts vides de la SNCF, rue Pajol, dans le 18e arrondissement, qu'ils occupent toujours.

● **20 mai.** Le directeur de la police générale à la préfecture de police de Paris indique aux médiateurs que 200 des 270 Africains de la rue Pajol vont bénéficier d'un réexamen individuel de leur situation. La préfecture devrait *annoncer*, à la mi-juin, la liste des personnes régularisables.

Le français malmené au bac

par Martin Babelon

DIVERSES voix se sont récemment élevées pour exprimer au sujet de l'enseignement des lettres quelque chose qui est déjà plus qu'une inquiétude : une alarme. Un professeur de lycée voudrait ici la confirmer sur la base de l'expérience qu'il a vécue cette année.

La conséquence la plus immédiate de la réforme de l'épreuve anticipée de français, qui prend effet cette année, a été d'augmenter considérablement le travail du professeur tout en diminuant drastiquement la liberté de ses choix. Mais je limiterai ma critique au plus préoccupant : l'efficacité douteuse et les effets pervers de cette formule en ce qui concerne les élèves.

Le grand argument de cette réforme *était qu'elle s'adapterait au* profil moyen des actuels candidats pour augmenter leurs chances de succès, en vertu de deux présupposés fondamentaux :

– une épreuve sur programme (choisi par le professeur ou imposé nationalement comme c'est le cas pour une partie de l'oral et pour la dissertation) favorise les élèves en leur permettant tout au long de l'année de préparer de façon précise, déterminée, ciblée, le fond aussi bien que la forme ;

– un exercice cloisonné, comme le sont avant tout l'étude de texte *argumentatif et l'étude de texte lit*téraire, qui tendent vers le questionnaire, accroît les chances de réussite.

Ces attendus se révèlent largement illusoires. Rien n'indique d'abord que les exigences des interrogateurs s'adaptent vraiment à des listes devenues à la fois plus étendues et plus superficielles : la dérive inflationniste consistant à demander toujours autant d'approfondissement et de finesse mais sur davantage de textes est déjà observable.

La sécurité inhérente à l'existence d'un programme pour le « troisième sujet » de l'écrit est d'un flou dangereux. Si le principe est que chaque élève se basera essentiellement sur l'oeuvre représentative qu'il a étudiée avec son professeur, la réalité est que les énoncés de sujet dosent de façon très variable les poids respectifs de cette oeuvre. De toute façon, chaque correcteur a sur ce point ses propres attentes. Ce programme lorgnant vers l'agrégation et les classes préparatoires incite les élèves à piller les ouvrages parascolaires qu'il fait proliférer : voilà au moins les éditeurs satisfaits.

Mais c'est le « premier sujet » et la version « technologique » du « deuxième sujet » qui concentrent les aberrations bien intentionnées. Partant du principe que le morcellement est facteur de facilité, on a transformé le commentaire composé des sections technologiques en étude de texte littéraire, c'est-à-dire en série d'exercices, en commentaire *décomposé*.

Dans toutes les sections, on a au moins doublé le nombre de travaux que comporte le « premier sujet » (étude d'un texte argumentatif, ex-résumé-vocabulaire-discussion). A un sujet dont toutes les composantes sauf le texte étaient connues au préalable de l'élève – résumer, traiter certaines expressions, discuter un propos de l'auteur – se substitue un sujet dont on ne sait d'avance ni combien de questions il comportera, ni quel barème il indiquera, ni précisément sur quoi porteront ses questions, ni, pour un contenu de question donné, quelle sera la formulation précise : que d'indétermination, y compris pour les professeurs !

La difficulté de comprendre une batterie de questions fait souvent écran à la compréhension du texte : beaucoup d'élèves sont déconcertés par la technicité, la scientificité inutile du vocabulaire qu'elles utilisent. Si un candidat médiocre *ou faible* ayant *grosso modo* compris le texte arrivait dans la précédente configuration à limiter les dégâts – un résumé ou une discussion ne pouvant guère se révéler strictement nuls –, un tel candidat dans l'actuelle configuration risque de mal comprendre les questions, et d'accumuler les zéros partiels face à des consignes *concernant* la thèse du locuteur, sa stratégie argumentative, etc.

Le choix des termes et concepts récurrents dans ce premier sujet appelle lui aussi des réactions. D'abord, la notion de thèse, qui présuppose l'existence et l'unicité du message dans un texte littéraire, qui antépose au processus d'écriture une fiction idéologique. Comment soutenir que tous les extraits sélectionnés comportent une thèse et une seule ?

Autres objets à la mode : la stratégie argumentative, l'énonciation, *les funestes « connecteurs logiques »*. De telles questions incitent la quasi-totalité des élèves à hypertrophier le traitement de la forme, en se contentant de plans ou de relevés fastidieux, stériles, tautologiques, sans se soucier de comprendre de quoi s'occupe le texte.

Thèse, structure et stratégie argumentatives, système d'énoncia*tion, résumé fragmentaire, refor*mulation des idées principales, synthèse par un personnage... : s'est-on avisé en haut lieu que le premier sujet ne représente plus guère que l'analyse et la glose du texte, partielles, polymorphes, perpétuelles, ne débouchant le plus souvent que sur le dérisoire espace de liberté de *« travaux d'écriture »* contraints ? Les dix points de l'ex-*discussion* se réduisent alors aux quatre à huit points d'une réfutation, d'une justification, c'est-à-dire d'une *« réflexion »* unilatérale aussi décourageante pour l'élève *que pour le correcteur, car elle ne* peut échapper à la paraphrase et à la caricature que si leur auteur fait preuve d'une culture et d'une subtilité rares à ce niveau.

Cette discipline est en voie de décervelage par une véritable « méthodolâtrie »

Il faut reconnaître ceci de positif au nouveau premier sujet qu'il se recentre sur des textes littéraires, envisagés sous l'angle très éclairant de l'argumentation. Mais un texte est un texte en ce qu'il ne vise pas uniquement à communiquer un contenu préétabli (thèse) par des moyens idoines. C'est aliéner le texte littéraire que de le réduire à une communication, que de le sacrifier au fonctionnalisme ambiant, caricature technocratique des apports de la linguistique. Une nouvelle langue de bois impose à l'écrit, de manière logocentrique, le modèle d'un oral mécanisé.

Depuis quelques années, le français est en voie de décervelage par une véritable « méthodolâtrie », au nom du dogme hégémonique : *« Il faut savoir ce qu'on fait. »* Ironiquement, la plus floue des pratiques du baccalauréat demeure la légendaire *« lecture méthodique »*, source inépuisable de débats byzantins.

Ce positivisme détermine un jargon qui envahit les instructions officielles et les manuels scolaires. Ô ! science. De plus en plus sévissent des appareillages absurdement analytiques applicables à tout texte – je me corrige : à tout document. Ces carcans nous épuiseront bien avant d'épuiser les objets qu'ils *prétendent normaliser.*

De moins en moins de lecture, sinon de lectures, toujours davantage de notions ; on ne lit guère un texte : on le traite, on en fait le prétexte au déploiement de moyens d'observation qui, usurpant la position de fins, garantissent aussi bien la conformité de l'élève que celle de l'auteur. L'inflation intimidante des préliminaires chasse peu à peu l'essentiel : le rapport personnel avec ce qu'on lit et ce qu'on exprime, qui implique recherche véritable, surprise, déception parfois, plaisir souvent. Du mythe du gavage par le savoir, on passe à la réalité du conditionnement par le savoir-faire ; voilà comment les professeurs deviennent exécutants de consignes et exécuteurs de copies.

Cet arsenal ubuesque n'est pas l'avenir des lettres !

***Martin Babelon** est professeur au lycée Vallée-de-Chevreuse de Gif-sur-Yvette (Essonne).*

Education et cohésion sociale en Europe

par Edith Cresson

TOUS les pays européens sont aujourd'hui face à la même question : comment nos systèmes éducatifs et de formation peuvent-ils continuer à assurer leur fonction de cohésion sociale dans le monde global et technologique qui nous entoure ? Essayons de mesurer les enjeux et d'évaluer nos contraintes. La situation actuelle impose un triple constat.

D'abord, il faut absolument que la compétitivité européenne soit renforcée sur les plans économique, technologique et en termes de capacités d'innovation scientifique, culturelle et organisationnelle. Cela suppose donc des institutions éducatives qui soient capables elles-mêmes d'apprendre et d'évoluer.

Ensuite, nous devons prendre *conscience que la situation* est dangereuse. Nous assistons à une crise des institutions, de la famille à l'Etat. Et au développement d'un individualisme excessif, à celui de la pauvreté, de la marginalité et de l'exclusion, alors même que les cultures deviennent de plus en plus mobiles et que les interfaces qui permettent les contacts et les échanges se développent à une vitesse inimaginable.

Tous ces phénomènes se retrouvent dans l'école au plus jeune âge et les décalages se creusent dès le cours préparatoire. L'école a *pendant longtemps pu suppléer la* défaillance des institutions traditionnelles. Maintenant, elle ne le peut plus. Ces défaillances sont trop nombreuses et la société évolue trop vite. Autant dire qu'il serait absurde de reprocher à l'école de ne pouvoir résoudre des problèmes qui ne sont pas de son fait.

Enfin, l'urgence actuelle ne doit pas faire oublier qu'il faut à tout prix respecter le fondement même de l'action éducative. Celle-ci doit développer la personne, éveiller son intelligence, la libérer en la rendant plus autonome, en même temps que développer son aptitude à l'emploi. Ces exigences sont moins contradictoires aujourd'hui qu'autrefois, parce que les métiers ont changé et que les compétences-clés transversales qui font appel à de bonnes connaissances de base, à la capacité d'apprendre soi-même et à se remettre en cause, sont devenues décisives pour l'emploi.

Il est donc clair qu'il n'est pas possible de considérer le système éducatif comme une usine à produire une ressource humaine plus ou moins qualifiée et standardisée. Jamais les enseignants n'accepteront un point de vue étroitement utilitariste en matière d'éducation, et ils auront raison.

Les trois constats ci-dessus montrent la complexité de cette situation. Ce n'est pas une raison pour baisser les bras et conclure qu'on ne peut rien faire. Car ce n'est pas le cas. Nous devons avoir le courage de reconnaître aujourd'hui que nos systèmes éducatifs et de formation sont en retard d'adaptation par rapport à l'évolution de la société. Alors que faire ?

La première chose à faire est de maintenir la qualité de nos formations. Il faut qu'elles permettent aux meilleurs talents de se réaliser en dehors de toute appartenance sociale. Cet objectif implique que l'école soit en condition de bien faire son métier traditionnel de transmission du savoir et de développement de l'autonomie. Cependant, toutes les formes de talent doivent être reconnues, par *exemple les talents comportementaux.*

Plusieurs voies doivent être ouvertes pour les développer. Une réussite ou un échec à un âge donné ne doivent plus marquer toute la vie. Nos pédagogies doivent donner des méthodes, développer le désir d'apprendre en permanence. Pour cela, l'Union européenne a lancé une expérience destinée à permettre de définir et d'accréditer les compétences qui pourront ainsi être mesurées et validées par chacun quand il le voudra et autant de fois qu'il le *souhaitera. Des travaux sont en* cours dans des domaines aussi variés que les mathématiques, l'expression écrite ou l'informatique.

Nous devons avoir le courage de reconnaître que nos systèmes éducatifs et de formation sont en retard d'adaptation par rapport à l'évolution de la société

La deuxième chose à faire est de s'occuper de ceux qui, dès le plus jeune âge, ne suivent pas, soit pour des raisons sociales, soit pour d'autres motifs. Là, notre maxime doit être : *« Réparer tout de suite plutôt que compenser plus tard. »*

S'il y a une inégalité de départ qui se manifeste à l'école primaire ou au collège, il faut la combler. Il s'agit d'un objectif vital pour notre société. *L'idéal est que cet objectif* soit atteint dans l'école traditionnelle, qui pourra ainsi rester un creuset social et culturel. Les pays scandinaves ont mieux su le faire en mobilisant les collectivités locales et les associations. Si cela ne suffit pas, des filières spéciales doivent être renforcées.

Si cela ne suffit pas encore, je suis d'avis d'envisager des struc*tures spéciales du type des écoles* accélérées américaines ou de l'Alyat Hanoar en Israël, qui disposent de moyens spécifiques renforcés et qui permettent ultérieurement de retrouver des cycles normaux. Le programme expérimental européen d'écoles de la deuxième chance pour des jeunes âgés de 15 à 25 ans sans diplôme montrera que des résultats remarquables sont accessibles pour une population a priori considérée comme difficile. C'est ce qui va être fait à Marseille avec la participation des collectivités locales, des *entreprises et de l'Union européenne.*

On m'objectera que ces écoles risquent d'être des ghettos. Mais certaines écoles ne sont-elles pas déjà aujourd'hui des ghettos, dans de nombreux quartiers de grandes villes européennes désertés par les classes moyennes ? En tout cas, il faut qu'à la sortie de la scolarité obligatoire, 100 % de notre jeunesse dispose d'un socle comprenant : la lecture, l'écriture, la maîtrise de l'écran d'ordinateur, le calcul et des éléments de science, un minimum de connaissance historique et civique, les bases d'une langue étrangère. C'est un impératif absolu, car sinon, de trop nombreux jeunes seront exclus de la société du savoir qui se met en place. S'agripper au principe du moule unique est une erreur si ce moule unique ne permet pas de donner une base indispensable à tous. L'Union européenne pourrait envisager de mettre en place *un système permettant à chaque* jeune de 16 ans de savoir s'il dispose de ce socle et de l'accréditer.

La troisième chose à faire est d'utiliser les extraordinaires possibilités ouvertes par la société de l'information. Nous devons nous saisir de la technologie au lieu de la craindre. Les technologies de l'information doivent être utilisées systématiquement dans les écoles, *employées pour faciliter les par*cours d'autodidactes et permettre une évolution continue de la compétence.

Enfin, il faut admettre le constat que la seule nation européenne qui ait vu le taux de chômage des jeunes baisser à peu près continûment depuis le début des années 80 est l'Allemagne. La leçon à tirer est que les entreprises doivent prendre une place plus large dans la formation professionnelle et qu'il nous faut encore développer toutes les formes de partenariat avec elles. Plus géné*ralement, l'expérience européenne* montre que c'est par de nouveaux partenariats impliquant les familles, les collectivités locales et les entreprises que l'école sera ouverte et pourra à nouveau remplir sa mission, au service de la cohésion sociale.

***Edith Cresson**, ancien premier ministre, est membre de la Commission européenne, chargée de la recherche, l'éducation, la formation et la jeunesse.*

AU COURRIER DU « MONDE »

A QUAND LA VOYANCE...

Félicitations pour l'article de M. Benveniste dans *Le Monde* du 22 mai. Enfin un article impertinent sur la science non conventionnelle. Pourquoi ne pas continuer à gratifier vos lecteurs de rubriques sur les thèmes suivants :

– *Le Monde* du mardi : parapsychologie et phénomènes paranormaux ;

– Mercredi : sciences du vivant et de la mémoire (de l'eau), pour M. Benveniste (sans travail depuis la fermeture de son unité de l'Inserm) ;

– Jeudi : rubrique « ovni » ;

– Vendredi : remplacer *Le Monde des livres* par *Le Monde de la voyance et de l'astrologie* ;

– Samedi : histoire des sciences. Exemple : la théorie de la relativité serait une théorie non aryenne d'après les nazis ; la relativité du négationnisme l'est-elle ?

– Dimanche-lundi : laisser réfléchir les lecteurs sur ces sujets importants.

Claude Robert,
Paris

هكذا من الاصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La Russie, avec ou sans Eltsine

Suite de la première page

Il n'en a rien été. Passés les premiers moments où le Kremlin avait besoin de « coller » à l'Occident pour retrouver une place dans les affaires internationales, la Russie a renoué avec une politique étrangère déterminée par ses intérêts nationaux, ou ce qu'elle considère comme tels, intérêts marqués par une grande permanence qui relie le tsarisme à la période soviétique et qui a survécu à la disparition de l'URSS.

Selon une enquête publiée par la revue italienne *Limes* et reprise mercredi par *La Repubblica*, 54,3 % des Russes citent l'époque de Pierre le Grand comme le temps dont ils sont le plus fiers ! Réponse symbolique, qui pèse certainement sur la conception des relations avec le monde extérieur que professent les dirigeants russes, qu'ils se nomment Eltsine ou Ziouganov.

Eltsine et Ziouganov, ce n'est pas « bonnet blanc et blanc bonnet ». Encore faudrait-il ne pas tolérer l'indéfendable au nom d'une politique du moindre mal

Ces constantes s'appellent l'intégrité territoriale de la Fédération de Russie, ensuite *« l'étranger proche »*, c'est-à-dire les Etats, jadis possessions impériales ou Républiques soviétiques, dans lesquels vivent souvent de fortes minorités russes et qui apparaissent aussi comme l'espace « naturel » de coopération économique. Même un dirigeant politique aussi « occidentalisé » que Grigori Iavlinski place cette coopération au rang de priorité.

Au-delà même de *« l'étranger proche »*, la Russie a intérêt à la stabilité à ses frontières. Il y a plusieurs moyens de l'obtenir. Les tsars croyaient la garantir par des conquêtes territoriales, Staline et ses successeurs par la constitution d'un glacis. Mikhaïl Gorbatchev est sans doute le premier dirigeant soviétique à avoir compris que, à l'ère atomique, la sécurité n'était plus liée essentiellement à la possession de territoires.

La diplomatie russe postcommuniste oscille entre différentes attitudes. Boris Eltsine a scrupuleusement respecté les engagements de son prédécesseur, en évacuant l'Europe centrale, mais, si la notion d'espace vital s'est rétrécie, elle n'a pas disparu. La Biélorussie en est la première illustration, sinon la première victime. L'intérêt porté par Moscou à l'Ukraine ne se dément pas, et les craintes que le président ukrainien, Leonid Koutchma expriment devant ses interlocuteurs occidentaux ne sont certainement pas toutes tactiques : après les élections russes et quel que soit le vainqueur, il prévoit une poussée grand-russe...

Pour améliorer sa main dans le grand marchandage international, la Russie a développé ses relations avec des pays tenus en haute suspicion dans les capitales occidentales, vendu des armes à des régimes peu recommandables, flirté avec la Chine à un moment où Washington ne sait pas ce qui compte le plus avec Pékin, du commerce ou des droits de l'homme... Nommé par Boris Eltsine au ministère des affaires étrangères au lendemain du succès communiste lors des élections législatives de décembre 1995, Evgueni Primakov est l'homme de cette Realpolitik. Représentant-type de l'école soviétique, mélange de diplomate, d'agent secret et de journaliste, il pourrait servir n'importe quel pouvoir parce qu'il incarne *précisément la continuité* d'une politique extérieure insensible aux considérations personnelles ou morales. En cela, la politique étrangère de la Russie postcommuniste ne se distingue guère de celle menée par toutes les grandes puissances.

Cette permanence ne signifie pas que l'étranger puisse être indifférent à l'issue de l'élection présidentielle. Le style, l'ordre des priorités, les moyens d'une politique, le mode de définition des intérêts comptent, même si les buts fondamentaux restent les mêmes. Eltsine et Ziouganov, ce n'est pas *« bonnet blanc et blanc bonnet »*. Encore faudrait-il ne pas être dupe, ne pas tolérer l'indéfendable au nom d'une *politique* du moindre mal qui risque de se retourner contre son objet.

Le silence occidental à propos de la guerre dans le Caucase – *« pour ne pas déstabiliser Eltsine »* – est l'exemple de cette attitude contre-productive. C'est un ancien acteur de la perestroïka qui le dit fort bien : *« En laissant faire en Tchétchénie, les Occidentaux rejettent la Russie vers l'Est et vers son passé soviétique »*, alors qu'ils s'étaient exactement proposé le contraire : la ramener vers l'Europe en la coupant de son passé impérialo-communiste. Par ses incertitudes, le scrutin du 16 juin pourrait être aussi l'occasion de définir enfin vis-à-vis de la Russie une politique *qui ne soit fondée ni* sur la peur ni sur la jobardise.

Daniel Vernet

Le Monde

ÉDITORIAL

Immigration : des silences regrettables

En décidant de ne pas donner suite, au moins dans l'immédiat, aux projets extrêmes du ministre de l'intérieur sur l'immigration, le gouvernement a fait acte de raison. Moins de trois ans après le bouleversement controversé des lois sur les étrangers et sur la nationalité, *Jean-Louis Debré souhaitait* attacher son nom à un nouveau texte affichant l'ambition de renforcer la lutte contre l'immigration clandestine. Le contenu de ce projet incluait notamment la mise en place d'un fichier national des personnes hébergeant des étrangers et la remise en cause du renouvellement de plein droit de la carte de résident de dix ans votée par le Parlement unanime en 1984.

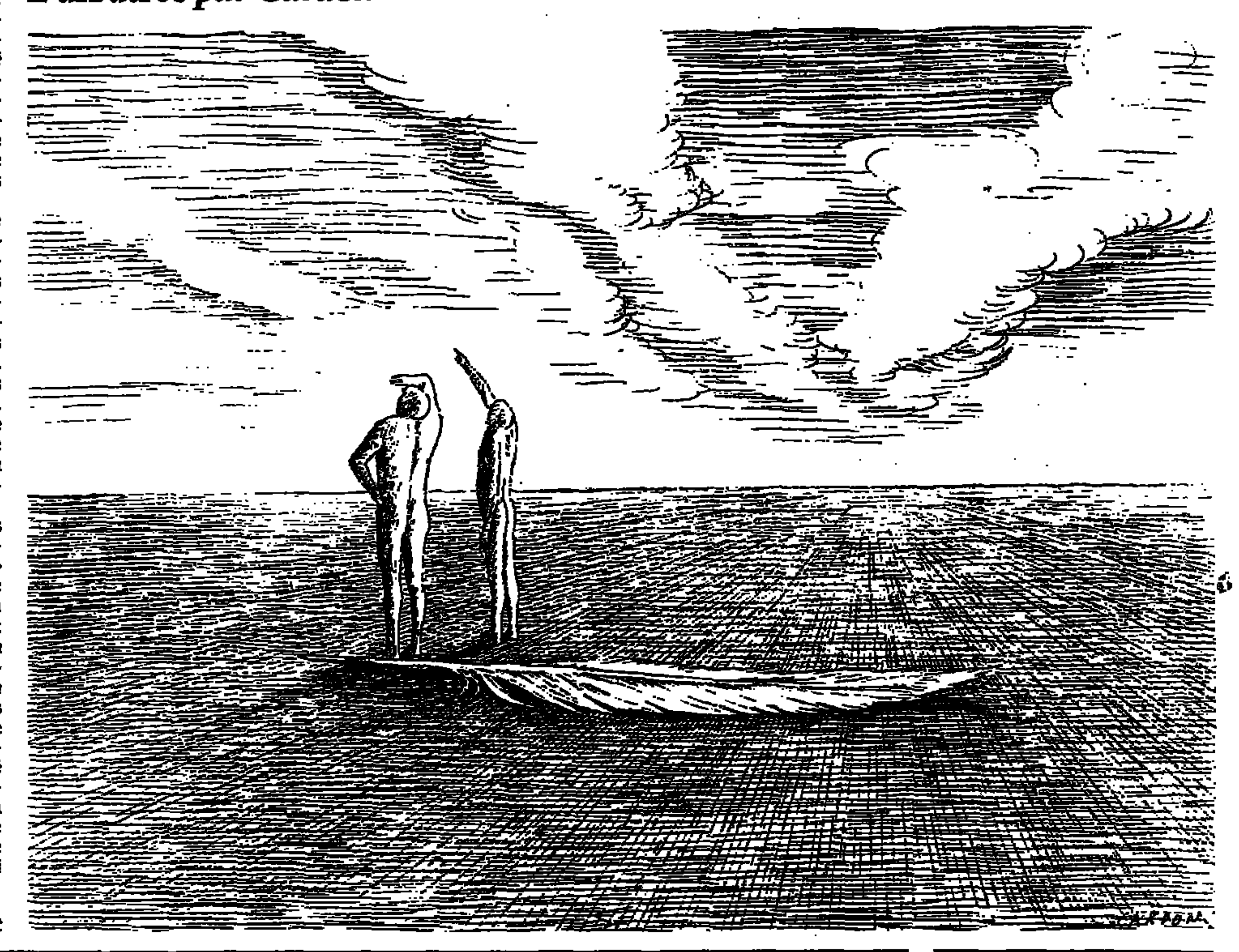
En poussant le bouchon encore un peu plus loin dans son rapport publié en avril, la commission parlementaire sur l'immigration clandestine aura finalement contribué à torpiller le texte ministériel qu'elle était censée justifier. La controverse qui a suivi aura montré, comme rarement auparavant, la diversité *des sensibilités qui cohabitent au* sein de la majorité sur ce sujet miné. Aux élus locaux persuadés que leur réélection en 1998, menacée par le Front national, exige la fermeté du discours sur l'immigration, se sont opposés certains responsables nationaux inquiets des conséquences d'une compétition avec l'extrême droite sur le dos des étrangers.

Après avoir donné l'impression de souhaiter rouvrir ce dossier, le gouvernement choisit de le mettre en veilleuse. Un tel revirement témoigne non seulement de la tentation chronique d'utiliser l'immigration comme un prétexte à des luttes politiciennes, mais aussi de la dramatique absence, *au-delà de controverses artificielles*, d'une réelle stratégie à l'égard d'une question déterminante pour l'avenir de la société française et pour le statut du pays dans le monde. Les silences du gouvernement et du président de la République à propos de l'intégration des populations d'origine étrangère sont, à cet égard, plus que regrettables.

Alors *que les attributions* officielles de deux ministres, MM. Gaudin et Raoult, comportent l'« intégration », pas un message fort, pas un discours d'accueil ou de compréhension n'est venu faire contrepoids, depuis un an, à l'annonce de projets répressifs. Il serait temps que Jacques Chirac – auquel on prête une telle *intention – fasse* connaître sa philosophie sur le sujet, tandis que continue de monter en France une in*quiétante* vague xénophobe.

C'est sur ce constat que s'appuient les propositions formulées par les vingt-cinq personnalités appartenant au « collège de médiateurs » créé pour tenter de sortir de l'impasse les Africains sans papiers de la rue Pajol. En réclamant un changement radical de politique conforme à *« la tradition spécifique de la France »*, ils montrent que le *statu quo* dans l'application ultra-restrictive des lois sur les étrangers n'est plus tenable, pas plus que les silences actuels sur les échecs mais aussi sur les succès d'un processus d'intégration qui se poursuit, quoiqu'on en dise.

L'albatros *par Cardon*



Les paradoxes de la mendicité

LES SENTIMENTS des Français vis-à-vis des SDF, des mendiants, des clochards, bref ceux que jadis on appelait les gueux, sont soumis à d'importantes variations saisonnières. *L'hiver, en particulier lors*qu'il est rude, incite à la compassion, à exiger des pouvoirs publics qu'ils fassent le nécessaire pour que ces malheureux ne périssent pas de froid au coin des rues. La misère au soleil, en revanche, irrite : *dès les beaux jours revenus*, la *vox populi* exige de ses édiles qu'ils prennent des mesures pour mettre un terme à la présence intempestive des mendiants dans le centre des villes : on fait alors argument des nuisances sonores et esthétiques provoquées par la concentration dans les centres historiques de « manchards » plus ou moins *agressifs, accompagnés d'animaux* parfois dangereux, qui vont de ville en ville au gré des festivals et autres grands rassemblements estivaux.

Les mêmes maires qui en janvier débloquent des fonds pour les « SAMU sociaux » s'empressent en juillet de publier des arrêtés interdisant aux mendiants d'exercer leur activité dans les lieux fréquentés par les touristes. Cette année, c'est le maire de Menton, Jean-Claude Guibal (UDF), qui a tiré le premier, dès le mois de juin, pour sortir un arrêté anti-mendicité qui devrait *bientôt faire des émules à travers la* France. Il faut noter qu'en la matière les clivages politiques jouent peu, parce que, l'an passé, à la même époque, c'était le maire Radical de La Rochelle, Michel Crépeau, qui lançait le mouvement, suivi par des élus de toutes tendances.

Il y aurait quelque injustice à stigmatiser systématiquement l'attitude de ces maires qui manifesteraient *pour l'occasion un prétendu* mépris de la dignité humaine. Ils ne font que répercuter les sentiments changeants de leurs électeurs, dont la générosité et la compassion sont à éclipses. Ils doivent aussi rendre des comptes à la collectivité sur le *maintien en bon état de lieux pu*blics qui ont parfois tendance à se transformer en cour des miracles. Sauf à demander aux mendiants de se comporter comme des membres du Jockey-Club, où l'alcoolisme n'est admis que dans sa version mondaine, il ne reste aux maires qu'à choisir entre le laxisme bon enfant et le bâton sans cœur. Il leur *faudrait une grandeur d'âme* exceptionnelle pour heurter de front leurs électeurs au profit de personnes que le déracinement et l'errance ont exclues de toute expression politique, même minimale.

« DEGRÉ ZÉRO »

En 1995, le premier ministre avait désapprouvé les initiatives des maires en déclarant dans un communiqué qu'*« on ne peut mettre fin par arrêté aux multiples causes de la mendicité »*. Fort bien. Mais outre qu'il semble que les pouvoirs publics n'aient pas fait *grand-chose depuis pour prendre* ce problème à bras le corps, en dépit de la volonté affichée par le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, Xavier Emmanuelli, il reste à démontrer que l'objectif de « l'extinction de la mendicité », comme celui proclamé jadis par Louis-Napoléon Bonaparte de l'extinction du paupérisme, est susceptible d'être atteint.

Certes, il y eut des pays et des *périodes de l'histoire* où les mendiants avaient disparu du paysage : l'Allemagne nazie et la Russie stalinienne, par exemple. Nul ne peut prétendre que cette absence fût la conséquence d'une élévation du niveau de vie général, et non pas *d'un quadrillage policier totalitaire* de la population.

D'autre part, l'expérience montre que les systèmes de protection sociale, si perfectionnés soient-ils, se révèlent incapables de produire, dans un système démocratique et respectueux des droits de l'homme, un « degré zéro » de mendicité. Les travaux des sociologues s'intéressant à la *« très grande pauvreté »*, à l'exclusion – comme Numa Murard –, soulignent le caractère individuel des dérives humaines conduisant à ce comportement, qui ne peut être appréhendé par une organisation de la solidarité collective. Les études historiques de Robert Castel montrent bien que le problème est loin d'être nouveau et que la mendicité s'est toujours heurtée à des interdits, moraux ou administratifs. Il y a d'autre part une hétérogénéité fondamentale des populations que l'on qualifie tantôt de SDF (registre de la compassion), tantôt de vagabonds (registre *de la* répression). Cela va des « routards » finançant leur errance par l'appel à la charité *publique* aux naufragés de la vie qui ont descendu marche après marche l'échelle sociale, des mendiants « professionnels » au discours peaufiné comme une opération de marketing, au système tribal d'exploitation de la mendicité enfantine organisé sur un mode semblable à celui mis en scène de manière allégorique par Bertolt Brecht dans *L'Opéra de quat'sous*. Il est des situations intolérables où la répression est l'unique recours, si l'État ne veut pas faire bon marché de son devoir de protection des plus faibles, notamment des enfants. Tout *plaide* pour une approche différenciée des problèmes posés par la présence de ces exclus dans les lieux où s'étalent richesses et prospérité. Dans ce domaine, les bonnes idées sont plus rares que les bons sentiments.

Il en va de la mendicité comme de la prostitution : c'est également le plus vieux « métier » du monde, *toujours* pourchassé, mais réapparaissant sans cesse. Comme diraient les économistes libéraux, la demande crée le marché... *Car il y a* bien une demande de mendicité pour ceux qui leur font l'aumône. Le besoin de manifester sa compassion envers son semblable ne peut s'épuiser dans la lecture des statistiques de la redistribution sociale, ni même dans l'expédition régulière d'un chèque à une organisation humanitaire. Comme les prostituées, les mendiants ont bénéficié dans certaines cultures ou civilisations d'un caractère sacré, d'une fonction religieuse identifiée.

La mendicité révèle, certes, la fracture sociale, mais ne saurait y être réduite. Son traitement relève d'un au-delà de la politique.

Luc Rosenzweig

RECTIFICATIFS

Tel Aviv

Nous avons écrit par erreur dans nos éditions du 13 juin que Roni Milo, maire de Tel Aviv, avait rencontré à la Maison de l'Orient, siège officieux de l'OLP à Jérusalem-Est, son directeur, Fayçal Husseini, alors que la rencontre a eu lieu à Tel Aviv.

CNPF

Contrairement à ce qui était indiqué par erreur dans l'article publié dans le numéro des 9 et 10 juin, Jean Gandois n'a pas été élu à la présidence du Conseil national du patronat français le 13 décembre 1995, mais le 13 décembre 1994.

France Télévision

Dans le point de vue d'Hervé Bourges, président du CSA, consacré à la récente crise de France Télévision (*Le Monde* du 14 juin), une faute typographique a fait dater de 1984 les actuels cahiers des charges de France 2 et France 3. Il fallait lire : 1994.

PRÉCISION

Collège de France

Contrairement à ce que nous avons écrit dans un article annonçant la démission du physicien Raymond Sené de la commission d'experts indépendants chargés d'évaluer les capacités de recherche de Superphénix (*Le Monde* du 6 juin), M. Sené *n'est pas* « professeur au Collège de France », mais « chercheur au Collège de France ».

هكذا من الاصل

CONCURRENCE Le Japon vient de remporter une victoire symbolique dans le différend commercial qui opposait Fuji à son concurent Eastman Kodak. Les Américains ont enfin accepté de porter l'affaire devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). ● LE NUMÉRO UN MONDIAL du film photographique accuse Fuji de s'être octroyé plus de 70 % du marché japonais par des pratiques protectionnistes qui lient étroitement grossistes, distributeurs et administration. ● LE VERDICT de l'OMC pourrait servir de précédent pour d'autres contentieux nippo-américains, comme celui des semi-conducteurs, du transport aérien ou des assurances. En recourant à l'OMC, les Etats-Unis montrent qu'ils ne sont pas insensibles aux critiques des Européens, qui accusent Washington de trop souvent faire cavalier seul dans les relations commerciales internationales.

Le conflit Kodak-Fuji est porté devant l'Organisation mondiale du commerce

Le géant américain de la photographie accuse son rival japonais de pratiques protectionnistes. Faisant droit aux revendications nippones, les Etats-Unis ont accepté le 13 juin de faire trancher ce différend bilatéral par l'instance multilatérale

WASHINGTON
de notre correspondant

Sur le plan des principes, l'industrie japonaise vient de remporter une victoire symbolique. En annonçant, jeudi 13 juin, sa décision de porter le différend américano-nippon sur les films photographiques devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Washington reconnaît implicitement que cette instance est *a priori* la plus habilitée à se prononcer dans une querelle commerciale bilatérale, comme celle qui oppose Eastman Kodak à son concurrent Fuji. Cet arbitrage, que n'a cessé de réclamer le numéro un japonais du film et du papier photographique, était jusqu'à présent contesté par Kodak, ainsi que par l'administration américaine, qui persistait à agiter la menace de la « procédure 301 » de la loi sur le commerce. Cette législation permettant de sanctionner un pays qui élève des barrières protectionnistes contre la vente de produits américains, n'est pas abandonnée pour autant : elle demeure une épée de Damoclès suspendue au verdict de l'OMC.

L'administration américaine, tout en concédant du terrain sur la méthode, reste déterminée sur le fond. « *Notre enquête approfondie du marché de la pellicule photographique au Japon a fait ressortir que le gouvernement de ce pays a developpé, soutenu et toléré des structures de distribution qui réduisent la concurrence étrangère et dans lesquelles les pratiques d'exclusivité sont courantes* », a souligné Charlene Barshefsky, représentante pour le commerce par intérim.

Pour Washington, le cas des films photographiques n'est pas différent des pratiques protectionnistes mises en place par l'industrie japonaise dans d'autres secteurs, comme l'automobile. En juin 1995, un accord américano-nippon avait évité de justesse une « guerre de l'automobile ». Les Américains dénonçaient alors le système des *keiretsu* qui unit étroitement constructeurs, fournisseurs de pièces détachées et concessionnaires. Ce sont des accusations similaires que lance Kodak : le numéro un mondial du film photographique affirme que grâce à une alliance avec les grossistes, les distributeurs et l'administration nipponne, Fuji s'est octroyé plus de 70 % du marché japonais, contre moins de 10 % pour Kodak.

CAVALIER SEUL

Le fabricant américain assure avoir perdu quelque 5,6 milliards de dollars (environ 29 milliards de francs) depuis 1985, à la suite des pratiques déloyales japonaises. Si la tradition protectionniste de l'industrie nipponne ne semble guère faire de doute, Fuji n'est pas dépourvu d'arguments. La firme japonaise souligne que Kodak a fait peu d'efforts pour s'implanter localement (réseaux de vente et de distribution insuffisants), et que les consommateurs japonais préfèrent ses propres produits, y compris lorsque les films américains sont proposés avec un important rabais.

Chaque pays joue gros dans cette affaire : si l'OMC confirme la thèse américaine, un tel verdict sera certainement interprété comme valant condamnation globale des pratiques industrielles japonaises à l'égard des produits d'importation. En cas de décision inverse, les conséquences seraient tout aussi lourdes pour les Etats-Unis, et pour Bill Clinton. En acceptant de passer – au moins dans un premier temps – sous les fourches Caudines de l'OMC, l'administration américaine montre qu'elle n'a pas été insensible aux critiques des Européens, enclins à dénoncer le cavalier seul américain dans les relations commerciales internationales. En faisant une concession au multilatéralisme, la Maison Blanche prend également le risque de se voir accuser par les républicains, en pleine campagne électorale, de brader la souveraineté des Etats-Unis au profit d'une organisation internationale.

Ayant accordé à l'OMC un brevet de légitimité sur les films photographiques, il va être plus difficile aux Américains de refuser son arbitrage à propos d'autres dossiers. Outre les négociations sur la reconduction de l'accord sur les semi-conducteurs qui doivent reprendre la semaine prochaine, la liste des contentieux bilatéraux anciens (transport aérien, protection des œuvres musicales, etc.) et futurs (pénétration des ordinateurs individuels (PC) japonais sur le marché américain) laisse présager bien des occasions de friction dans le dialogue américano-japonais.

Laurent Zecchini

Plus d'un an de contentieux

● **Mai 1995 :** Kodak dépose une plainte après avoir rendu public un document de 250 pages détaillant les pratiques anticoncurrentielles de Fuji sur le marché japonais et la collusion des pouvoirs publics *nippons pour protéger le marché* par des barrières non tarifaires.
● **Juillet 1995 :** Mickey Kantor, le représentant américain au commerce, annonce l'ouverture d'une enquête sur les pratiques commerciales nippones dans le secteur de la photographie. Cette décision est prise au titre de l'article 301 de la législation américaine, lequel permet éventuellement de déclencher des sanctions commerciales dans un délai d'un an. La date limite pour l'imposition éventuelle de *sanctions contre Fuji dans le cadre* de cet article était fixée au 2 juillet 1996.
● **Février 1996 :** la Fair Trade Commission japonaise, l'organisme chargé de faire respecter la concurrence, ouvre une enquête sur le marché de la photo au Japon.

Le Japon se félicite de la modération américaine

TOKYO
correspondance

Dans le contentieux Kodak-Fuji, et contrairement à l'affrontement commercial de juin 1995 dans le secteur automobile, les Etats-Unis semblent avoir choisi une voie plus conciliante, ce dont se félicite Tokyo. En outre, comme le demandaient les autorités nippones, le gouvernement américain a enjoint Kodak de saisir au Japon la Commission pour l'équité des pratiques commerciales (la Japan Fair Trade Commission), qui mène déjà sa propre enquête dans le secteur. L'organisme anticoncurrentiel est décrié à l'étranger comme au Japon pour son impuissance, et Tokyo cherche à en faire un partenaire crédible.

DERNIÈRES STATISTIQUES

Réagissant aujourd'hui à la décision américaine de régler le conflit en accord avec les principes de l'OMC, le ministre japonais du commerce, Shunpei Tsukahara, a qualifié celle-ci d'« *étape constructive* », mais a toutefois ajouté que « *le gouvernement américain fait preuve d'une sérieuse incompréhension de la structure et des pratiques du marché japonais des produits photographiques* ». *Désireux de s'en remettre à l'OMC et de jouer la carte de la respectabilité, les autorités japonaises étayent leur démonstration par les dernières statistiques disponibles, indiquant des importations en croissance rapide : pour les onze premiers mois de 1995, les importations s'élèvent à 19 1 % du marché pour la pellicule couleur et à 37,1 % du marché pour le papier photo. Ces statistiques incluent les produits Fuji réimportés au Japon, même si ce phénomène reste pour l'instant marginal, selon le ministère.*

Enfin, les autorités japonaises soutiennent, face à l'offensive américaine, la ligne de défense adoptée par Fuji : le marché américain, où Fuji ne détient que 10 % contre 70 % pour Kodak, est un miroir du marché japonais, tout comme l'Asie (Fuji 48 %, Kodak 28 %) est un miroir de l'Amérique latine (Fuji 27 %, Kodak 58 %). En Europe, la part de Fuji est de 23 % contre 40 % pour Kodak. Se partageant aujourd'hui avec Kodak la suprématie du marché mondial de la photographie, Fuji ne semble donc pas prêt à s'en laisser conter par son gourmand rival.

Brice Pedroletti

En France, les dirigeants du BTP manifestent

DES CASQUES, des centaines de casques de chantier déposés devant les préfectures... Pour symboliser tout le malaise du secteur, la Fédération nationale du bâtiment, en association avec la Fédération des travaux publics, devait mener vendredi 14 juin de multiples manifestations dans les départements. « *Si mes cadres veulent y participer, je ne les empêcherai pas* », a ajouté Martin Bouygues, le 4 juin.

30 000 EMPLOIS DE MOINS EN 1996

Majors du secteur comme petites PME, toutes les entreprises supportent de plus en plus mal une crise qui dure depuis six ans. Au début de l'année, le bâtiment espérait encore stabiliser son activité autour de 430 milliards de francs. Désormais, il s'attend à une baisse du niveau de l'an passé (2 %) pour 1996. Cela devrait se traduire par la disparition de 30 000 emplois cette année, selon les calculs patronaux, portant le total des postes perdus depuis 1990 à 175 000.

Pour la première fois, des domaines qui offraient une certaine résistance commencent à s'effondrer. Dans le bâtiment, le secteur de la rénovation et de l'entretien, autrefois protégé, est en recul. Il devrait enregistrer une réduction de 1 % cette année, selon les estimations de la Fédération nationale du bâtiment (FNB). Dans les travaux publics, l'activité routière est à son tour touchée.

A l'effondrement de la demande des particuliers, des entreprises et des investisseurs, vient s'ajouter la baisse des commandes publiques. La FNB estime que 8 milliards de francs de crédits budgétaires pour le logement social ont été gelés malgré un vote au Parlement. Dans les travaux publics 6 à 7 milliards de francs seraient bloqués.

LES VIEILLES PLAIES DU SECTEUR

Cette régression importante des commandes entraîne une lutte au couteau pour les rares chantiers restants. Partout, la guerre des prix fait rage. Depuis quelques années, les tarifs enregistrent une baisse annuelle de 6 à 8 % en moyenne. Aujourd'hui, des ingénieurs des directions départementales de l'équipement (DDE) disent recevoir des devis inférieurs parfois du tiers à leurs prévisions initiales.

Pour survivre, les entreprises de BTP acceptent de travailler à perte, de devenir sous-traitant de sous-traitant. Les vieilles plaies du secteur comme le travail au noir, le « tâcheronnage », sont plus à vif que jamais. Ces fuites en avant ne font que différer l'inévitable : plus d'un millier de sociétés du secteur déposent leur bilan chaque mois, « *en hausse tendancielle de 10 % par rapport à 1995* », selon la FNB. Parmi elles, figurent de plus en plus de grosses PME régionales, employant cent à deux cents salariés.

Peu d'entre elles sont sauvées. A la différence du début des années 90, les majors du BTP ne souhaitent plus les reprendre. Ils replient eux aussi leurs voiles dans le secteur. La Lyonnaise des eaux, qui contrôle GTM-Entrepose et Dumez, comme la Générale des eaux, qui possède SGE et CBC, misent toutes les deux sur les services. Bouygues regarde de plus en plus vers les télécommunications. Dans le BTP, le numéro un français veut s'attaquer à la conception, domaine réservé jusqu'alors aux bureaux d'études et aux architectes, là où demeurent quelques marges.

Martine Orange

En Allemagne, les entreprises du bâtiment quittent le syndicat patronal

COLOGNE
correspondance

Les entreprises du bâtiment ont mis leur menace à exécution : les deux fédérations patronales de la branche ont annoncé, le 12 juin, qu'elles quittaient le BDA (Bundesvereinigung der deutschen Arbeitgeberverbände). Elles entendent ainsi protester contre le veto mis par cette union fédérale d'associations d'employeurs à la loi destinée à fixer un salaire minimum pour les travailleurs venus de l'Union européenne.

Ce texte discuté depuis de nombreux mois devait limiter l'embauche des *Billigarbeiter*, employés légalement et selon les conventions en vigueur dans leur pays. On estime à plus de 300 000 le nombre de ces ouvriers souvent portugais, italiens et anglais embauchés sur les chantiers allemands.

Le coup d'éclat du BTP montre une nouvelle fois toute l'importance que ce secteur en crise accorde à un salaire minimum. Ce principe est défendu à la fois par les syndicats et le patronat. Un maçon allemand revient en moyenne à 55 deutschemarks l'heure, toute charges comprises, contre à peine 40 marks pour un étranger. Certains salariés portugais recevraient même entre 5 et 10 marks l'heure. La branche a connu le licenciement de 100 000 salariés allemands cette année (pour un effectif total d'environ 1,5 million de personnes), au moment où les entreprises du secteur traversent une crise sans précédent (*Le Monde* du 16 mai).

L'ÉCHEC DU SALAIRE MINIMUM

Après de longues négociations, les partenaires sociaux s'étaient mis d'accord en mars sur un taux horaire de base pour les étrangers (18,6 marks à l'Ouest et 17 à l'Est). En revanche, le BDA s'était opposé fin mai à de tels montants proposant de ne pas dépasser la barre des 15 marks. Pour l'organisation, il est hors de question de fixer un salaire supérieur au minimum conventionnel en cours dans d'autres branches, comme le textile et la métallurgie. Malgré l'échec de cette loi, qui a également divisé les hommes politiques, les employeurs souhaitent reprendre les discussions, mais le syndicat IG Bau a exprimé son refus. Le patronat espère disposer désormais de davantage d'autonomie pour arriver à un compromis.

S'il se confirme, le départ des deux organisations professionnelles du BTP, BI (Hauptverband der Bauindindistrie) et ZDB (Zentralverband des deutschen Baugewerbes) renforce le malaise que connaissent les trois associations patronales allemandes, le BDA, le BDI et le DDHT.

Ces institutions disposent de compétences différentes mais souvent concurrentes. Le BDA souffre particulièrement : il fédère les associations de tous les secteurs et est chargé de coordonner des accords salariaux. Or de plus en plus d'entreprises se libèrent des *conventions collectives signées au* niveau des branches pour négocier directement avec leurs syndicats. Le geste spectaculaire du BTP a d'ailleurs été qualifié de « *grande gifle* » par un porte-parole d'un BDA, qui sort affaibli du bras de fer engagé ces dernières semaines.

Philippe Ricard

L'actionnariat de Schneider se recompose avec l'aide des fonds de pension internationaux

MALGRÉ Les importantes transactions quotidiennes qui touchent le titre Schneider depuis des semaines, Didier Pineau-Valencienne, son président, n'est pas inquiet. « *Nous approchons de cette forme de capitalisme à laquelle nous croyons, un capitalisme ouvert* », a-t-il expliqué lors de l'assemblée générale du groupe, jeudi 13 juin, en *précisant* que des fonds de pension internationaux avaient fait leur entrée récemment dans le capital du groupe.

Ces nouveaux arrivants, « *parfaitement identifiés* », sont en train de prendre le relais des anciens membres du pacte d'actionnaire, devenu très lâche (*Le Monde* du 27 janvier). Le fonds d'investissement de Jean-Charles Naouri, Euris, qui détenait 2,82 % du capital, a vendu toute sa participation. Les AGF ont fait passer la leur de 4,65 % à 3 %, Valorifrance (Elf/Comipar) de 2,04 % à 1,5 %, et l'autocontrôle du groupe est tombé à 1,5 % contre 2,89 %. Macro Switzerland, un fonds koweïtien, qui a pris le tiers des actions vendus Valorifrance, fait son entrée à hauteur de 0,8 %, aux côtés de l'assureur AXA (7,1 %), la Société générale (3,4 %), Paribas (3,3 %) et du personnel (1,9 %).

De nouveaux désengagements pourraient avoir lieu dans les prochaines semaines. Didier Pineau-Valencienne, soixante-cinq ans, a été reconduit comme administrateur pour trois ans. Il considère, cependant, que Schneider est à l'abri d'actions hostiles de la part de grands concurrents comme General Electric, Siemens ou ABB. « *Nous sommes numéro un mondial dans la distribution électrique. Et il existe des lois anti-trust dans tous les pays* », a-t-il déclaré.

Prudent, Didier Pineau-Valencienne a tout de même fait approuver par ses actionnaires des résolutions lui permettant d'émettre entre 5 et 10 milliards de francs sous forme d'actions ou d'obligations, en cas de besoin. Le titre qui accusait en fin de séance jeudi une baisse de 3,9 % à 244,1 francs se stabilisait à l'ouverture vendredi.

M. O.

L'appel d'offres pour la privatisation de Renault est lancé avec un titre mis en vente à 139 francs

LE 6 JUILLET, Renault sera privatisé. Le processus qui va permettre au gouvernement de céder 6 % des actions du constructeur, faisant ainsi basculer l'ex-Régie dans le privé, est aujourd'hui enclenché. L'appel d'offres pour la privatisation de Renault a été publié au *Journal officiel* du 14 juin : les candidats à la privatisation ont quinze jours pour se déclarer et la commission de privatisation vingt-deux jours pour statuer.

Le prix de cession des titres est de 139 francs, soit 26 francs de moins que le cours de l'offre publique de vente (OPV) de novembre 1994 et 40,50 francs de moins que ce qu'avaient payé les actionnaires stables à la même époque. Depuis presque un an, le titre se traîne à des niveaux largement inférieurs à 165 francs, empêchant l'actionnaire public de recourir à une seconde OPV pour vendre les 53 % restants du constructeur. L'action cotait 138,9 francs jeudi 13 juin en fin de séance. En vendant 6 % de Renault à 139 francs l'action, l'Etat va récupérer 2 milliards de francs.

FUTURS ADMINISTRATEURS

Les nouveaux actionnaires de Renault viendront rejoindre ceux de la première heure – BNP, Elf, Lagardère Groupe et Rhône Poulenc qui détiennent 5 % du constructeur – pour former le groupe d'actionnaires stables. Ils devront acheter au moins 0,25 % de Renault, ce qui représente un investissement minimum de 83,4 millions de francs. Les AGF, l'Union des banques suisses, le Crédit commercial de France, la Bayerische Landesbank ou Benetton seraient intéressés.

Une assemblée générale se tiendra le 26 juillet pour nommer les futurs administrateurs. Les mandats de Louis Schweitzer, Antoine Riboud, Jean-Luc Lagardère et Michel Pébereau seront maintenus. Trois sièges reviendront aux représentants des salariés et un quatrième à celui des actionnaires salariés. Des négociations sont en cours avec le ministère de l'industrie pour déterminer le futur poids de l'Etat au conseil d'administration du constructeur privatisé.

V. Ma.

Sumitomo Corp. est victime d'un opérateur indélicat sur le marché du cuivre

La société de négoce a perdu l'équivalent de 9,3 milliards de francs à New York

Après les affaires Barings et Daiwa, le groupe japonais Sumitomo est à son tour victime d'un opérateur, Yasuo Hamanaka, qui a dissimulé des transactions hautement spéculatives sur le marché du cuivre. Après l'annonce de pertes de 1,8 milliard de dollars, le cours du métal rouge livraison juillet a plongé de près de 11 %. L'opérateur a été licencié après la découverte des faits.

UNE NOUVELLE BOMBE vient d'ébranler le marché japonais. Moins d'un an après la découverte d'opérations frauduleuses dissimulées pendant onze ans par un responsable de la filiale de la banque Daiwa à New York, c'est au tour d'un autre géant japonais, Sumitomo Corp. d'avouer s'être laissé abuser par un de ses opérateurs vedettes. Pendant dix ans, Yasuo Hamanaka, surnommé dans le métier « *Mr Copper* » (Monsieur Cuivre) et « *Monsieur 5 %* » par référence à la part du marché du cuivre mondial qu'il avait la réputation de contrôler, a falsifié les comptes de Sumitomo Corp. pour dissimuler ses pertes. La facture pour l'entreprise japonaise s'élèverait à 1,8 milliard de dollars (9,3 milliards de francs).

A l'instar du jeune trader britannique Nick Leeson qui, à partir de Singapour, a tenté de camoufler ses pertes en prenant des positions de plus en plus spéculatives sur le yen, provoquant la faillite de la banque britannique Barings, M. Hamanaka n'a cessé en 1995 d'augmenter ses achats à terme de cuivre pour tenter d'enrayer la baisse des cours du métal. L'augmentation de la production mondiale et la faiblesse de la demande en provenance d'Europe et d'Asie ont poussé les prix à la baisse après six années de hausse continue.

Les malversations de M. Hamanaka, qui a été licencié après la découverte des faits, ne devraient pas avoir les mêmes conséquences pour Sumitomo Corp. que celles de Nick Leeson pour la banque Barings. Sumitomo Corp. est l'une des six cents compagnies composant la nébuleuse Sumitomo (Keiretsu), qui comprend notamment Sumitomo Bank, Sumitomo Chemical (chimie), Sumitomo Electric Industrie (construction électrique), Sumitomo Rubber (pneumatiques) ou NEC (informatique).

ANTICIPER DES REMONTRANCES

Mastodonte du négoce international, Sumitomo Corp. a triplé en 1995 ses résultats consolidés avec un bénéfice net de 20,3 milliards de yens (990 millions de francs) et a annoncé un chiffre d'affaires de 16 170 milliards de yens. Ebranlé financièrement, le groupe Sumitomo a des réserves. La compagnie ne devrait pas non plus être déclarée indésirable sur le sol américain comme la banque Daiwa, bien que les indélicatesses de M. Hamanaka se soient déroulées aux Etats-Unis. Pour anticiper d'éventuelles remontrances de la part des autorités américaines, le président de Sumitomo Tomiichi Akiyama, s'est empressé de souligner qu'il avait informé les autorités « *aussitôt après la découverte de la fraude* ».

La récapilutation des faits tels qu'ils sont présentés par la direction de Sumitomo est la suivante : en mars 1996, Sumitomo découvre un récépissé d'une banque étrangère « *ne correspondant pas à ce qui nous avions dans notre division financière* ». Le 9 mai, Yasuo Hamanaka est déchargé de ses fonctions opérationnelles. Le 5 juin, il « *admet pour la première fois l'ampleur* » des transactions effectuées illégalement. Le même jour, Sumitomo Corp. informe les autorités de tutelle américaines de ses soupçons et renforce son enquête interne. Le 14 juin (13 juin heure de New York), Sumitomo Corp. rend le scandale public à New York.

Sans mettre en péril l'existence de Sumitomo, les conséquences de cette affaire seront loin d'être neutres pour le groupe japonais. L'agence américaine Moody's a placé Sumitomo sous surveillance « *avec implication négative* ». Standard and Poors a carrément abaissé sa note. Par ailleurs, la découverte du scandale a suspendu les négociations de rapprochement de Daiwa avec Sumitomo.

Enfin, comme dans l'affaire Barings, il est encore difficile de mesurer aujourd'hui l'étendue exacte de la perte subie puisqu'il s'agit de transactions sur des marchés à terme. Le marché du cuivre, lui aussi, devrait connaître de sérieuses secousses : après l'annonce des pertes subies par Sumitomo, le cours à livraison juillet a plongé de près de 11 %.

Babette Stern

Le groupe Framatome demande son introduction en Bourse

CLARIFIER la structure de l'actionnariat par une entrée en Bourse tout en trouvant une nouvelle branche d'activité venant s'ajouter au nucléaire et à la connectique : tels sont les objectifs fixés par Jean Claude Lény, président de Framatome, pour sa dernière année à la présidence de ce groupe public. « *Cette troisième voie qui équilibrerait le portefeuille d'activités, faciliterait l'introduction d'une partie du capital en Bourse. Il s'agirait d'une décision puissamment motivante pour le management et le personnel, qui aurait en plus l'avantage de donner aux actionnaires la liberté d'action qui peut leur manque actuellement* », a expliqué M. Lény, vendredi 14 juin, en commentant les résultats du groupe.

Ces derniers se sont traduits par un recul de 10,5 % du chiffre d'affaires à 17,9 milliards de francs, une seule tranche nucléaire, celle de Chooz dans les Ardennes, ayant été facturée en 1995, contre deux installations en Chine à Daya Bay, l'année précédente. Quant au bénéfice, il recule de 21,6 % à 663 millions de francs en raison principalement d'une provision pour dépréciation des titres Navigation mixte.

Depuis sa création en 1958, Framatome a toujours eu des problèmes avec la structure de son actionnariat convoité à la fois par la CGE devenue Alcatel Alsthom et par les pouvoirs publics. Une recomposition se profile à l'horizon si le groupe de Serge Tchuruk, détenteur de 44 % des parts, est retenu pour la privatisation de Thomson. En cas de succès, il devra trouver le financement nécessaire et se délester de certaines participations. Au sein du tour de table, EDF ayant 10 % du capital serait prêt à monter en puissance, de façon cependant limitée. D'où l'idée du recours à la Bourse.

Pour l'heure, seul le principe a été évoqué par le président de Framatome et les actionnaires ne se sont pas prononcés sur cette éventualité. Ce processus pourrait même s'apparenter à une privatisation si, parallèlement à Alcatel, CEA Industrie, détenteur de 36 % des parts, se désengage. « *Je suppose que les actionnaires conserveront l'équilibre existant entre eux, mais cela ne les empêche pas de réduire leur participation globale* », estime Jean-Claude Lény. L'une des idées serait que les deux premiers actionnaires réduisent de 10 % leur part, tout en étant réunis dans un pacte d'actionnaires. La participation du Crédit lyonnais serait aussi cédée. Un quart du capital serait ainsi proposé sur le marché. Mais d'autres hypothèses sont envisagées, comme une augmentation de capital.

VALEO INTERROMPU

« *Rien de tout ceci ne peut survenir tant qu'on ne verra pas clair dans l'opération Thomson* », reconnaît toutefois Jean-Claude Lény. Dans l'immédiat, le groupe se concentre sur la recherche d'un nouveau métier. « *Le nucléaire restera important, mais ne tirera pas la croissance de Framatome comme par le passé. Après la connectique, il nous faut une activité au niveau du potentiel technique de la maison. Elle devra être sur un marché en expansion où il est possible d'y jouer un rôle.* » C'est dans cet état d'esprit qu'a été abordé au printemps le dossier de l'équipementier automobile Valeo. Une étude a été lancée, mais a été interrompue à la demande des pouvoirs publics, car le ministre de l'industrie Franck Borotra s'est opposé à une telle éventualité (*Le Monde* du 8 juin). Framatome est à la recherche d'autres sociétés dont le chiffre d'affaires oscille entre 5 et 7 milliards de francs.

Pardoxalement, cette stratégie de diversification intervient au moment où son concurrent, l'américain Westinghouse, fait l'inverse. Pour des considérations boursières, considérant son titre sous-évalué, ce conglomérat a décidé de filialiser ses activités industrielles, dont le nucléaire, pour les céder en tout ou partie, pour se concentrer sur ses activités de télévision (réseau CBS).

Dominique Gallois

Les chiffres-clés

PERSONNEL – ALCATEL-ALSTHOM (PRIVÉ) 44% – 5% – 5% – PUBLIC 36% – CRÉDIT LYONNAIS – EDF – CEA INDUSTRIE

19 955 – 17 901 milliards de francs – 1994 : 72 % / 21 % – 1995 : 67 % / 24,5 % / 8,5 – NUCLÉAIRE – CONNECTIQUE – ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

■ LES EFFECTIFS 31/12/1995 : 19 097

La part à l'exportation a continué d'augmenter et atteint 40 % du chiffre d'affaires. Le carnet de commandes au 31 décembre 1995 s'élevait à 27,45 milliards de francs contre 28,8 milliards un an auparavant.

863 – 846 – 663 millions de francs – 1993 – 94 – 95

Source : Framatome

Le marché monétaire allemand se modernise

LA BUNDESBANK a annoncé, jeudi 14 juin, à l'issue de son conseil bimensuel que l'Etat fédéral émettra, à partir du mois de juillet, des emprunts à court terme. Les opérations auront lieu une fois par trimestre et leur montant sera, dans un premier temps, limité à 20 milliards de deutschemarks (68 milliards de francs) par an.

La création de ces titres, qui porteront les noms de « *Bubills* » pour les bons à six mois et de « *Schatze* » pour ceux à deux ans, permettra à l'Etat fédéral d'alléger la charge de sa dette. Les taux à six mois s'établissent à 3,21 % outre-Rhin et à 6,61 % à dix ans. Elle marque surtout une étape importante dans la modernisation du marché financier allemand.

La banque centrale allemande s'était jusqu'à présent toujours refusée à des émissions de titres à court terme, par crainte qu'elles ne viennent perturber sa politique monétaire. Johann Wilhelm Gaddum, vice-président de la Bundesbank, a estimé que cette modification n'aura pas d'influence sur l'évolution de la masse monétaire M3, l'indicateur de référence de la banque centrale.

Le veto de la Bundesbank a eu pour conséquence de retarder le développement du marché monétaire allemand. Les autres grands pays industrialisés ont depuis longtemps mis en place des politiques actives d'emprunts à court terme. L'archaïsme allemand risquait de constituer un lourd handicap pour la place financière de Francfort dans la perspective de l'euro, qui se traduira par la création d'un grand marché monétaire européen unique. Privée d'un marché dynamique de bons à court terme, Francfort était exposée au risque de voir une partie des volumes de transactions lui échapper. L'annonce parallèle, jeudi, d'une reprise des émissions à très long terme (30 ans) permet également d'espérer une modernisation du marché obligataire allemand, qui, en raison de son opacité et de son aspect cartellisé, reste, selon l'expression d'un banquier français, « *à l'âge de pierre* ».

P.-A. D.

Le Livret A enregistre une décollecte record

L'OBJECTIF du gouvernement visant à réduire le taux d'épargne des ménages pour relancer la consommation est-il en passe d'être atteint ? Selon les calculs établis par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), la décollecte des Livrets A des Caisses d'épargne et de La Poste a atteint 62 milliards de francs au cours des cinq premiers mois de l'année, un montant record. « *J'y vois des signes d'activité, des signes prometteurs, encourageants* », a commenté le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, qui espère un transfert des fonds vers la consommation.

Le Livret A a subi de plein fouet la baisse d'un point – de 4,5 % à 3,5 % – de son taux de rémunération décidée par le gouvernement à la fin du mois de janvier. Ce mouvement de « désépargne » doit toutefois être relativisé. La baisse du taux du Livret A a d'abord donné lieu à d'importants transferts. La Poste et le réseau de l'Ecureuil ont ainsi collecté 30 milliards de francs sur les Livrets d'épargne populaire et un montant comparable sur les Plans d'épargne-logement. Le Livret Jeune – rémunéré à 4,75 % – a pour sa part connu un vif succès : 6,5 millions de livrets ont été ouverts pour une récolte d'environ 15 milliards de francs. Enfin, les contrats d'assurance-vie ont vu leurs cotisations progresser de près de 30 % au premier trimestre tandis que les sicav ont recueilli 10,8 milliards de francs de nouvelles souscriptions en cinq mois.

Plus globalement, les experts craignent que la publication des mauvaises statistiques de croissance au deuxième trimestre (le produit intérieur brut pourrait avoir stagné après avoir gagné 1,2 % au premier trimestre) et l'annonce de coupes budgétaires sans précédent en 1997 ne soient favorables au développement d'une épargne de précaution. La nette dégradation du moral des ménages au mois de mai est jugée à cet égard comme un signal très inquiétant.

Pierre-Antoine Delhommais

Dornier va perdre mille emplois

LE RACHAT PAR L'AVIONNEUR AMÉRICAIN Fairchild Aircraft de 80 % du constructeur aéronautique Dornier Luftfahrt GmbH devrait se traduire par une forte réduction des effectifs du groupe allemand. Alors que le groupe Daimler-Benz, ancien propriétaire de Dornier, s'est engagé à reprendre 300 salariés et à payer 300 millions de marks (environ un milliard de francs) à Fairchild, ce dernier envisage de licencier 500 à 700 salariés sur un total de 2 200.

Le groupe américain non coté (dont le principal produit est un avion de 19 places) veut accélérer les délais de production et réduire l'ensemble des coûts chez Dornier. Il développera une version allongée de l'avion régional Dornier 328 équipé de 50 places, contre 33 pour l'actuelle version.

Hausse des tarifs des transports publics

Le tarif moyen des transports urbains (RATP, SNCF) en Ile-de-France va augmenter de 5,2 % le 1er juillet, avec une progression plus limitée pour la moyenne couronne et plus forte pour la grande couronne, a annoncé jeudi 13 juin le Syndicat des transports parisiens (*Le Monde* du 2 avril). Au 1er juillet, l'usager parisien paiera 243 francs son coupon mensuel de carte orange (+ 5,6 %). Le prix du carnet de 10 tickets passera à 46 francs (+ 4,5 %) et celui du billet à l'unité à 8 francs (+ 6,6 %). La hausse est plus mesurée pour la moyenne couronne (+ 2,5 % pour le coupon de la zone 1-5, à 524 francs) mais plus forte pour la grande banlieue (+ 7,4 % pour le coupon de la zone 1-6, à 592 francs).

■ **PROMODES : 105 des 460 magasins Felix Potin,** mis en liquidation judiciaire il y a six mois, vont être transformés en 8 à huit et Proxi (magasins de proximité du groupe Promodès). Le tribunal de commerce de Créteil a confirmé, jeudi 13 juin, l'ordonnance du 29 mai du tribunal de Corbeil-Essonnes autorisant le groupe Promodès et un associé à reprendre 108 magasins pour 44,7 millions de francs

■ **SNCF : les syndicats CGT et CFDT des cheminots** de la région de Tours appellent tous les cheminots ainsi que les associations d'usagers à manifester, lundi 17 juin, devant le palais des congrès de la ville où doit se rendre leur président, Loïck Le Floch Prigent, pour y présenter la nouvelle politique commerciale de l'entreprise.

■ **AIRBUS : la société de leasing de la compagnie aérienne Singapore Airlines** a commandé huit A320 et quatre A321 et pris une option sur 12 autres appareils de la famille des Airbus à couloir unique (A320). Le contrat, dont le montant n'a pas été révélé, est estimé, au prix catalogue, à environ 580 millions de dollars (près de trois milliards de francs).

■ **AIR FRANCE EUROPE : directeur des relations humaines** d'Air France Europe (l'ex Air Inter) depuis quatre mois seulement, Pascal Goachet, ancien de Valeo, a démissionné le jeudi 13 juin « *d'un commun accord avec la direction générale* ». Jacques Rozen, numéro deux de la DRH d'Air Inter depuis plusieurs années, le remplace.

■ **DASSAULT : le comité de pilotage réunissant les directions de Dassault et d'Aerospatiale,** chargé de négocier les conditions de la fusion des deux entreprises, « *a été mis en place* », mais « *tous les problèmes ne seront pas réglés au 30 juin* », a indiqué jeudi 13 juin, Serge Dassault, Pdg de Dassault aviation, lors de l'assemblée générale annuelle de l'entreprise.

■ **McDONNELL DOUGLAS : le deuxième avionneur américain** va engager temporairement des ouvriers non syndiqués et confier une partie de sa production à des sous-traitants pour éviter d'être paralysé par la grève qui a débuté le 5 juin.

■ **DHL : la société américaine DHL, spécialisée dans le transport de colis,** pourrait implanter un site à l'aéroport de Metz-Nancy et créer ainsi 1 700 emplois, a indiqué jeudi 13 juin le conseil régional de Lorraine. Strasbourg et une ville allemande, dont le nom n'a pas été révélé, sont également des sites retenus par la firme qui doit prendre sa décision en septembre.

■ **BAYER : le groupe chimique allemand a confirmé** le 13 juin qu'il étudiait parmi d'autres possibilités, la filialisation de ses activités pharmaceutiques en vue d'une éventuelle fusion avec une autre compagnie. « *Cette filialisation-fusion est une parmi un certain nombre de possibilités* », a déclaré un porte-parole, Thomas Reinert, ajoutant qu'aucun plan concret n'était actuellement à l'étude.

■ **BRICORAMA : la troisième chaîne intégrée de bricolage en France,** derrière Castorama et Leroy Merlin, sera introduite au second marché de la Bourse de Paris le 18 juin prochain. Les 548 793 actions Bricorama mises à la disposition du public (10 % du capital) seront offertes au prix minimum de 125 francs. Bricorama prévoit pour 1996 un résultat net de 47 millions de francs, en hausse de 24 % sur 1995, et un chiffre d'affaires en hausse de 6,6 %, à 1,36 milliard de francs.

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 14 JUIN
Liquidation : 21 juin
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 PARIS -0,33 %
CAC 40 : 2119,20

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	930	[illegible]	-0,10	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	823	[illegible]	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1745	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1990	[illegible]	+0,50	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1290	[illegible]	+0,08	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1080	[illegible]	—	[illegible]
Accor ■	728	[illegible]	-0,13	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	140,20	[illegible]	-0,28	[illegible]
Air Liquide	896	[illegible]	—	[illegible]
Alcatel Alsthom	464,50	[illegible]	-0,10	[illegible]
Alcatel Cable	450	[illegible]	+1,11	[illegible]
Alspi	502	[illegible]	+0,39	[illegible]
Axa	290,90	[illegible]	-0,38	[illegible]
Axime	727	[illegible]	-0,96	[illegible]
Bail Investis	846	[illegible]	+0,35	[illegible]
Bancaire (Cie)	580	[illegible]	+0,17	[illegible]
Bazar Hot. Ville ■	534	[illegible]	-0,93	[illegible]
Bertrand Faure	173,40	[illegible]	-1,96	[illegible]
BIC	664	[illegible]	+1,35	[illegible]
BIS	654	[illegible]	-1,98	[illegible]
B.N.P.	185,60	[illegible]	-0,32	[illegible]
Bollore Techno.	594	[illegible]	-0,84	[illegible]
Bongrain	2536	[illegible]	—	[illegible]
Bouygues	568	[illegible]	+0,35	[illegible]
Canal +	1176	[illegible]	+0,51	[illegible]
Cap Gemini Sogeti	196,70	[illegible]	-0,86	[illegible]
Carbone Lorraine	785	[illegible]	-1,01	[illegible]
Carrefour	2840	[illegible]	+0,77	[illegible]
Christian Dior	710	[illegible]	-0,42	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	237	[illegible]	+1,22	[illegible]
Clarins	795	[illegible]	-2,01	[illegible]
Club Mediterranee	480	[illegible]	-0,41	[illegible]
Coflexip	193,50	[illegible]	-3,25	[illegible]
Colas	987	985	-0,20	[illegible]
Comptoir Entrep.1	12,45	[illegible]	-3,61	[illegible]
Comptoir Moder. ■	2242	[illegible]	+0,13	[illegible]
CPR	412,10	[illegible]	+0,41	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
Cred.Fon.France	38,40	[illegible]	-3,38	[illegible]
Credit Local Fce	487,70	[illegible]	-0,15	[illegible]
Credit Lyonnais CI	116,30	[illegible]	-18,70	[illegible]
Credit National	362	[illegible]	-0,35	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	262	[illegible]	-0,64	[illegible]
Damart	3950	[illegible]	-1,01	[illegible]
Danone	773	[illegible]	+0,25	[illegible]
Dassault-Aviation	731	[illegible]	-1,23	[illegible]
Dassault Electro	376	[illegible]	-1,46	[illegible]
De Dietrich	258	[illegible]	-1,55	[illegible]
Degremont	490	[illegible]	-2,65	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,50	[illegible]	-3,07	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	244	[illegible]	-1,22	[illegible]
Docks France	1143	[illegible]	-0,61	[illegible]
Dynaction	136,80	[illegible]	-0,21	[illegible]
Eaux (Gle des)	554	[illegible]	+0,18	[illegible]
Ecco	1295	[illegible]	+0,38	[illegible]
Eiffage	668	[illegible]	-0,14	[illegible]
Elf Aquitaine	391,30	[illegible]	-1,45	[illegible]
Eramet	363,50	[illegible]	-0,68	[illegible]
Eridania Beghin	828	[illegible]	—	[illegible]
Essilor Intl	1265	[illegible]	+0,23	[illegible]
Essilor Intl ADP	1005	[illegible]	-0,49	[illegible]
Esso	629	[illegible]	-1,27	[illegible]
Eurafrance	2000	[illegible]	+0,30	[illegible]
Euro Disney	14,80	[illegible]	+0,67	[illegible]
Europe 1	1200	[illegible]	-1,16	[illegible]
Eurotunnel	8,50	[illegible]	-3,52	[illegible]
Filipacchi Medias	1000	[illegible]	—	[illegible]
Finextel	79,60	[illegible]	-0,75	[illegible]
Fives-Lille	581	[illegible]	-0,17	[illegible]
Fromageries Bel	4965	[illegible]	-1,89	[illegible]
Galeries Lafayette	1750	[illegible]	-0,57	[illegible]
GAN	138,20	[illegible]	+0,94	[illegible]
Gascogne (B)	472,90	[illegible]	-0,19	[illegible]
Gaz et Eaux	2100	[illegible]	-0,19	[illegible]
Geophysique	297	[illegible]	+0,60	[illegible]
G.F.C.	415	[illegible]	+0,24	[illegible]
Groupe Andre S.A.	473	[illegible]	-1,90	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	113	[illegible]	+0,70	[illegible]
GTM-Entrepose	351	[illegible]	-0,82	[illegible]
Guilbert	753	[illegible]	-0,66	[illegible]
Guyenne Gascogne	1820	[illegible]	—	[illegible]
Havas	420	[illegible]	-0,45	[illegible]
Lapeyre	314,70	[illegible]	+0,73	[illegible]
Lebon	219	[illegible]	-2,28	[illegible]
Legrand ■	941	[illegible]	-0,85	[illegible]
Legrand ADP ■	613	[illegible]	+0,32	[illegible]
Legris indust.	241	[illegible]	+0,45	[illegible]
Locindus	850	[illegible]	-0,35	[illegible]
L'Oreal	1641	[illegible]	-0,73	[illegible]
LVMH Moet Vuitton ■	1248	[illegible]	+0,88	[illegible]
Lyonnaise Eaux	508	[illegible]	-0,98	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
Vaal Reefs #	470,10	458	-2,57	—
Volkswagen A.G #	1920	—	—	50
Volvo (act.B) #	116,70	118	+1,11	5
Western Deep #	205	200,60	-2,14	2
Yamanouchi #	110,70	112,80	+1,89	50
Zambia Copper	3,40	3,35	-1,47	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 14 JUIN

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	...	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,95	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	110,29	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	114,50	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	118,40	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	113,30	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	108,61	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,13	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,10	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,27	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,17	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	116,75	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	111,83	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	108,28	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,95	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	112,67	[illegible]
Emp.Etat 6%93-97 #	101,64	[illegible]
Finansder 9%91-06#	115,52	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	112,37	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	112,05	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	104,06	[illegible]
OAT 9,90%85-97 CA#	107,40	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	102,45	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	102,15	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	108,83	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA	99,76	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	108	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	110,29	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	105,60	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	115,51	[illegible]
OAT 89-01 TME CA	103,50	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,65	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	113,92	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	114,15	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,25	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	908	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	210	[illegible]
Bains C.Monaco	550	[illegible]
B.N.P.Intercont.	365	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
France I.A.R.D. ◆	1006	1006
France S.A.	1310	1299
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont #	395	395
Genefim	200	200,30
Gevelot	1865	1865
G.T.I (Transport)	374	374
Immobail	115	114,90
Immobanque	711	703
Lucia	55	55
Monoprix ◆	150	150
Metal Deploye ◆	410	418
Mors #	14,60	14,60
Navigation (Nle)	71,05	71,05
Paluel-Marmont ◆	257,50	257,50
Exa.Clairefont(Ny)	1450	1401
Parfinance	210,50	215
Soudure Autogene ◆	985	985
Sovabail	350	350
Taittinger	1723	1695
Tour Eiffel ◆	278	278
Vicat	421,10	421

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 14 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	53,50	[illegible]
AFE #	480	[illegible]
Aigle #	182	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	133,20	[illegible]
Altran Techno. #	1575	[illegible]
Montaignes P.Gest. ◆	680	[illegible]
Assystem #	580	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	600	[illegible]
Bque Sofirec (M) ◆	570	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	236	[illegible]
Bque Vernes ◆	422	[illegible]
Beneteau #	703	[illegible]
B I M P	74	[illegible]
Boiron (Ly) #	630	[illegible]
Boisset (Ly)#	235,10	[illegible]
But S.A.	350	[illegible]
Cardif SA	729	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	246	[illegible]
Europ Propulsion	590	[illegible]
Expand s.a	270	[illegible]
Factorem ◆	805	[illegible]
Faiveley #	347,40	[illegible]
Finacor	101,60	[illegible]
Fininfo	540	[illegible]
Fructivie	609	[illegible]
Gautier France #	309	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 14 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
High Co.	246	241
Infonie	450	440
Joliez-Regal	96	97
Proxidis	84,85	82

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 14 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	38,45	42,25
Mumm ◆	1300	1300
Nobel ◆	167,60	167,60
Sté lecteurs du Monde ◆	155	155

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 13 juin

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	122,34	[illegible]
BANQUE POPULAIRE		
Valorg	2408,83	[illegible]
BANQUE TRANSATLANTIQUE		
Arbitr. Court Terme	9444,32	[illegible]
Arbitr. Première	9012,23	[illegible]
Arbitr. Sécurité	17305,87	17239,77
BNP		
Antigone Trésorerie	855336	[illegible]
Natio Court Terme	13740	[illegible]
Natio Court Terme2	373267	[illegible]
Natio Patrimoine	1522,80	[illegible]
Natio Perspectives	1262,87	[illegible]
Natio Placements C/D	76500,67	[illegible]
Natio Revenus	1077,97	[illegible]
Natio Sécurité	11582,27	[illegible]
Natio Valeurs	1061,23	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	89389,57	[illegible]
Oblig. ttes caté.	234,21	[illegible]
CDC GESTION		
Livret Bourse Inv. D	651,85	[illegible]
Le Livret Portefeuille D	679,87	[illegible]
Nord Sud Dévelop. C/D	2166,81	[illegible]
Patrimoine Retraite C	297,78	[illegible]
Sicav Associations C	2362,96	[illegible]
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19002,78	[illegible]
Mutual. dépôts Sicav C	18240,38	[illegible]
CAISSE D'EPARGNE		
Ecur. Actions Futur D	217,08	[illegible]

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Créd.Mut.Ep.Monde	1257,32	1223,67
Créd.Mut.Ep.Quatre	1107,02	1085,91
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	742,23	710,27
Saint-Honoré Capital	17796,82	17278,47
St-Honoré March. Emer.	638,18	610,78
St-Honoré Pacifique	809,03	274,19
Cadence 2 D	1056,03	1045,57
Cadence 3 D	1044,51	1034,17
Capimonétaire C	2001,51	1999,51
Capimonétaire D	1859,67	1857,81
Capiobli C	8414,97	8331,65
Interoblig C	6461,31	6397,34
Intersélection France D	595,73	584,05
S.G. France opport. C	1729,87	1695,95

SYMBOLES
◆ cours du jour; ◆ cours précédent.

■ **LA BOURSE DE TOKYO s'est reprise, vendredi, après avoir marqué le pas la veille. L'indice Nikkei a gagné 206,99 points à 22 289,39 points, soit une avance de 0,94 %.**

■ **LE DOLLAR était en baisse vendredi à Tokyo, où il cotait 108,55 yens en fin de séance contre 108,72 yens jeudi à la clôture de New York et 108,95 yens à Tokyo.**

■ **L'OR a ouvert en baisse vendredi sur le marché international de Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 383,80-384,10 dollars contre 384,80-385,10 dollar la veille.**

■ **LES RÉSERVES DE CHANGE de la Banque de France ont diminué de 60 millions de francs dans la semaine du 30 mai au 6 juin à 122,88 milliards de francs, selon le Crédit lyonnais.**

■ **LE NÉGOCE DES ACTIONS SUISSES sur la Bourse helvétique informatisée, qui démarrera le 2 août, entraînera la disparition des cotations à la criée à Zurich, Bâle et Genève.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois

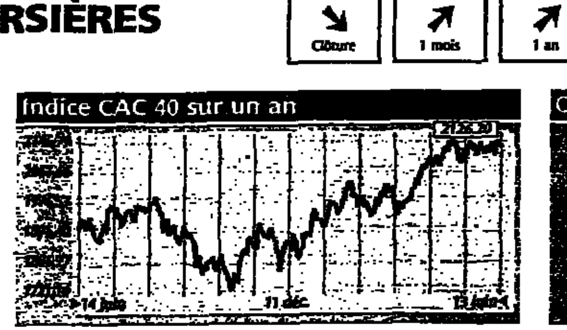
NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Indécision à la Bourse de Paris

LA TENDANCE était incertaine vendredi à la Bourse de Paris, les milieux financiers attendant la publication dans l'après midi de plusieurs statistiques américaines dont celle de la production industrielle en mai. En baisse de 0,06 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,19 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises affichaient en moyenne un repli de 0,31 % à 2 119,62 points. Le marché était moyennement actif avec un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs sur le compartiment à règlement mensuel.

Aux Etats-Unis, Wall Street a cédé 0,18 % malgré une petite détente des taux à long terme, en forte hausse ces derniers jours en raison des craintes d'accélération de l'activité économique américaine. Vendredi est rendu public l'indice de la production industrielle aux Etats-Unis en mai. Cette statistique relancera ou non les spéculations sur une hausse des taux directeurs de la Réserve fédérale (Fed) le 2 juillet prochain. Les opérateurs se contentent vendredi matin d'ajuster leur portefeuille.

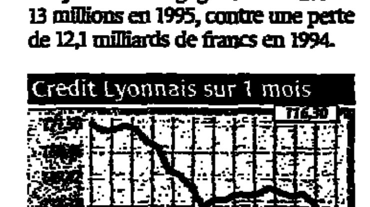
Parmi les titres en hausse sensible, on relevait le CIP Pechiney +3,3 %, Usinor Sacilor +2 %, Synthélabo +1,7 % et Saint-Gobain +1,6 %. Du côté des baisses, on notait le Crédit lyonnais (9,8 %), La Rochette (4,6 %) et le BHV (3,8 %).



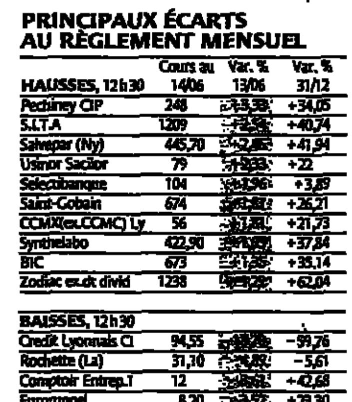
CAC 40 5 jours

Crédit lyonnais, valeur du jour

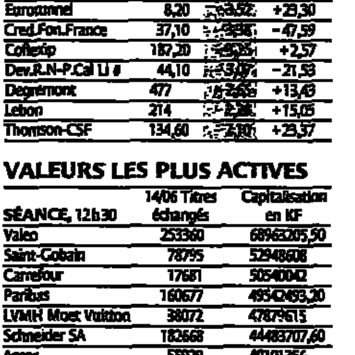
LE CERTIFICAT du Crédit lyonnais a vivement chuté, jeudi 13 juin, à la Bourse de Paris, terminant en tête des plus fortes baisses des valeurs du règlement mensuel. Le titre a terminé en recul de 10 %, à 116,30 francs, avec 30 000 titres échangés, pour se retrouver à son plus bas niveau de l'année. Les opérateurs expliquent ce recul par les perspectives de redressement de la banque dont certains disent maintenant qu'il sera plus long que prévu. Des analystes n'excluent pas une perte d'un milliard en 1996. Le Crédit lyonnais a dégagé un bénéfice de 13 millions en 1995, contre une perte de 12,1 milliards de francs en 1994.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL



HAUSSES, 12h30	Cours au 14/06	Var. % 13/06	Var. % 31/12
Pechiney CIP	248	[illegible]	+34,05
S.I.T.A	1209	[illegible]	+40,74
Salvepar (Ny)	445,70	[illegible]	+41,94
Usinor Sacilor	79	[illegible]	+22
Selectibanque	104	[illegible]	+3,89
Saint-Gobain	674	[illegible]	+26,21
CCMX(ex.CCMC) Ly	56	[illegible]	+21,73
Synthelabo	422,90	[illegible]	+37,84
BIC	673	[illegible]	+35,14
Zodiac ex.dt divid	1238	[illegible]	+62,04

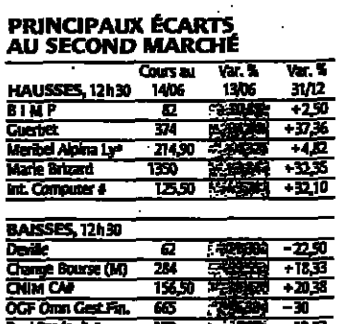


BAISSES, 12h30			
Credit Lyonnais CI	94,55	[illegible]	-59,76
Rochette (La)	31,10	[illegible]	-5,61
Comptoir Entrep.1	12	[illegible]	+42,68
Eurotunnel	8,20	[illegible]	+23,30
Cred.Fon.France	37,10	[illegible]	-47,59
Coflexip	187,20	[illegible]	+2,57
Dev.R.N-P.Cal Li #	44,10	[illegible]	-21,53
Degrémont	477	[illegible]	+13,43
Lebon	214	[illegible]	+15,05
Thomson-CSF	134,60	[illegible]	+23,37

VALEURS LES PLUS ACTIVES

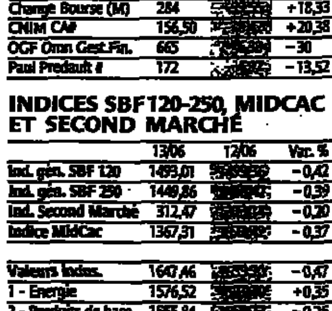
SÉANCE, 12h30	14/06 Titres échangés	Capitalisation en KF
Valeo	253360	68963205,50
Saint-Gobain	78795	52948608
Carrefour	17681	50540042
Paribas	160677	49542493,20
LVMH Moet Vuitton	38072	47879615
Schneider SA	182668	44483707,60
Accor	55029	40101356
Elf Aquitaine	98381	38137843,90
Rhone Poulenc A	265184	35278846
Total	99466	35035563,30

PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

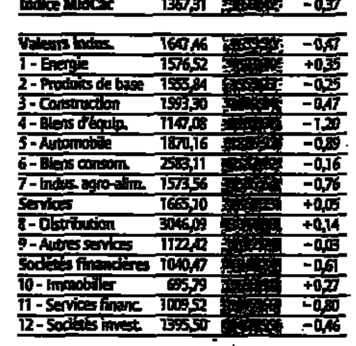


HAUSSES, 12h30	Cours au 14/06	Var. % 13/06	Var. % 31/12
B I M P	82	[illegible]	+2,50
Guerbet	374	[illegible]	+37,36
Meribel Alpina Ly*	214,90	[illegible]	+4,82
Marie Brizard	1350	[illegible]	+32,35
Int. Computer #	125,50	[illegible]	+32,10
BAISSES, 12h30			
Deville	62	[illegible]	-22,50
Change Bourse (M)	284	[illegible]	+18,33
CNIM CA#	156,50	[illegible]	+20,38
OGF Omn Gest.Fin.	665	[illegible]	-30
Paul Predault #	172	[illegible]	-13,52

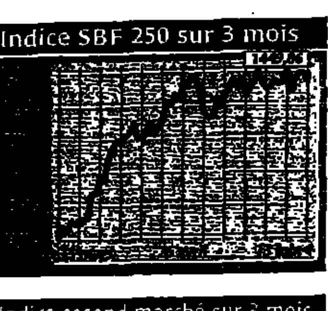
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

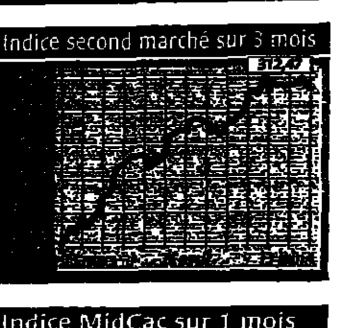


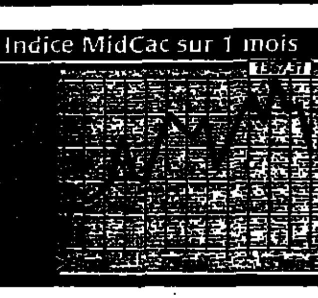
	13/06	12/06	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1493,01	[illegible]	-0,42
Ind. gén. SBF 250	1449,86	[illegible]	-0,39
Ind. Second Marché	312,47	[illegible]	-0,20
Indice MidCac	1367,31	[illegible]	-0,37



Valeurs indus.	1647,46	[illegible]	-0,47
1 - Energie	1576,52	[illegible]	+0,35
2 - Produits de base	1555,84	[illegible]	-0,25
3 - Construction	1993,30	[illegible]	-0,47
4 - Biens d'équip.	1147,08	[illegible]	-1,20
5 - Automobile	1870,16	[illegible]	-0,89
6 - Biens consom.	2583,11	[illegible]	-0,16
7 - Indus. agro-alim.	1573,56	[illegible]	-0,76
Services	1665,10	[illegible]	+0,05
8 - Distribution	3046,09	[illegible]	+0,14
9 - Autres services	1122,42	[illegible]	-0,03
Sociétés financières	1040,47	[illegible]	-0,61
10 - Immobilier	695,79	[illegible]	+0,27
11 - Services financ.	1009,52	[illegible]	-0,80
12 - Sociétés invest.	1395,50	[illegible]	-0,46





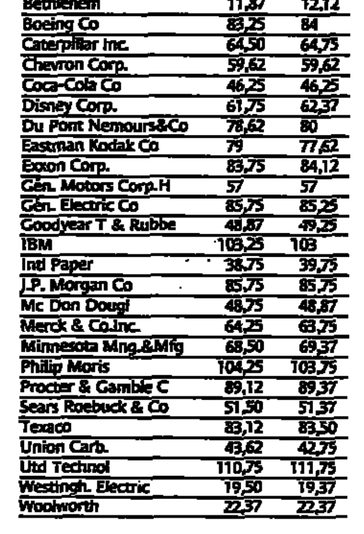


La Bourse de Tokyo au plus haut

LES VALEURS japonaises ont vivement progressé vendredi 14 juin, dans un marché qui a très bien réagi aux cours étonnamment élevés de la liquidation des contrats à terme et d'options. Les investisseurs se sont surtout intéressés aux valeurs vedettes, dont la progression a permis à l'indice Nikkei de terminer à son meilleur niveau de l'année. L'indicateur phare de la Bourse de Tokyo a gagné 206,99 points, soit 0,94 %, à 22 289,39 points. Son précédent plus haut niveau, 22 282,05 points, avait été atteint le 24 avril.

La veille, Wall Street a terminé en baisse sous la pression de prises de bénéfice, alors que le recul des taux d'intérêt à long terme dans l'après-midi n'a pas été suffisant pour encourager une reprise significative des achats. L'indice Dow Jones a perdu 10,34 points, soit 0,18 %, à 5 657,95 points. En Europe, la Bourse de Londres a cédé du terrain, le marché craignant une révision à la baisse de la croissance en Grande-Bretagne pour cette année. L'indice Footsiee a perdu 7,5 points à 3 761,7 points, soit une baisse de 0,15 %. Le Stock Exchange a néanmoins limité ses pertes dans l'après-midi. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort a reculé légèrement, l'indice DAX des trente valeurs vedettes perdant 0,05 % en clôture, à 2 567,47 points.

INDICES MONDIAUX

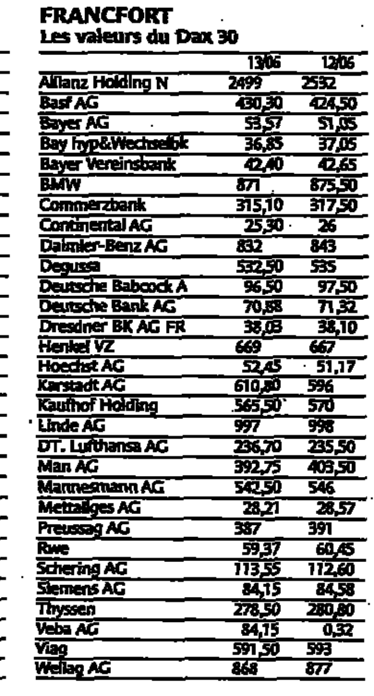


	Cours au 13/06	Cours au 12/06	Var. en %
Paris CAC 40	2126,20	2137,29	-0,52
New-York/DJ indus.	5648,72	5668,29	-0,35
Tokyo/Nikkei	22082,40	22104,80	-0,10
Londres/FT100	3761,70	3769,20	-0,20
Francfort/Dax 30	2567,47	2568,88	-0,05
Frankfort/Commer.	904,12	902,93	+0,13
Bruxelles/Bel 20	2063,83	2063,83	—
Bruxelles/Général	1753,40	1753,40	—
Milan/MIB 30	1001	1000	+0,10
Amsterdam/Gé. Cbs	382,30	387,18	-1,26
Madrid/Ibex 35	371,60	372,37	-0,21
Stockholm/Affarsal	1545,35	[illegible]	—
Londres FT30	2782	2787,80	-0,21
Hong Kong/Hang S.	10866	10958,70	-0,85
Singapour/Strait t	2276,95	2289,24	-0,54

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	13/06	13/06
Alcoa	59,37	59,37
American Express	45	45
Allied Signal	56,87	56,50
AT & T	61,62	61,50
Bethlehem	11,87	12,12
Boeing Co	83,25	84
Caterpillar Inc.	64,50	64,75
Chevron Corp.	59,62	59,62
Coca-Cola Co	46,25	46,25
Disney Corp.	61,75	62,37
Du Pont Nemours&Co	78,62	80
Eastman Kodak Co	79	77,62
Exxon Corp.	83,75	84,12
Gén. Motors Corp.H	57	57
Gén. Electric Co	85,75	85,25
Goodyear T & Rubbe	48,87	49,25
IBM	103,25	103
Intl Paper	38,75	39,75
J.P. Morgan Co	85,75	85,75
Mc Don Dougl	48,75	48,87
Merck & Co.Inc.	64,25	63,75
Minnesota Mng.&Mfg	68,50	69,37
Philip Moris	104,25	103,75
Procter & Gamble C	89,12	89,37
Sears Roebuck & Co	51,50	51,37
Texaco	83,12	83,50
Union Carb.	43,62	42,75
Utd Technol	110,75	111,75
Westingh. Electric	19,50	19,37
Woolworth	22,37	22,37

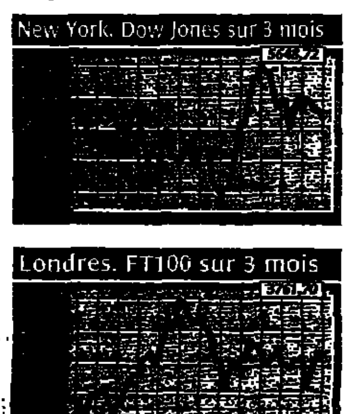
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

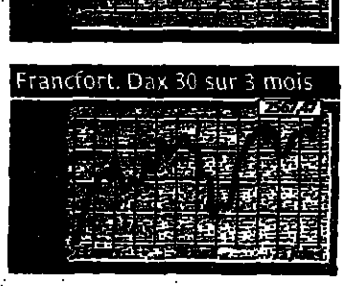


	13/06	12/06
Allied Lyons	4,76	4,77
Barclays Bank	7,75	7,77
B.A.T. industries	5,14	5,16
British Aerospace	9,76	9,72
British Airways	5,59	5,68
British Gas	1,87	1,91
British Petroleum	5,71	5,75
British Telecom	3,73	3,74
B.T.R.	2,65	2,68
Cadbury Schweppes	4,86	4,83
Eurotunnel	1,05	1,03
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,65	8,52
Grand Metropolitan	4,26	4,28
Guinness	4,63	4,58
Hanson Plc	1,83	1,82
Great Ic	6,68	6,73
H.S.B.C.	9,75	9,85
Imperial Chemical	8,38	8,31
Legal	6,88	6,88
Marks and Spencer	4,74	4,67
National Westminst	6,22	6,30
Peninsular Orienta	5,07	5,10
Reuters	7,70	7,62
Saatchi and Saatch	1,21	1,20
Shell Transport	9,39	9,45
Smithkline Beecham	6,42	6,44
Tate and Lyle	4,54	4,55
Univeler Ltd	12,25	12,25
Zeneca	13,92	13,98

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	13/06	12/06
Allianz Holding N	2499	2532
Basf AG	430,30	424,50
Bayer AG	53,57	51,05
Bay hyp&Wechselbk	36,85	37,05
Bayer Vereinsbank	42,40	42,65
BMW	871	875,50
Commerzbank	315,10	317,50
Continental AG	25,30	26
Daimler-Benz AG	832	843
Degussa	532,50	535
Deutsche Babcock A	96,50	97,50
Deutsche Bank AG	70,88	71,32
Dresdner BK AG FR	38,03	38,10
Henkel VZ	669	667
Hoechst AG	52,45	51,17
Karstadt AG	610,80	596
Kaufhof Holding	565,50	570
Linde AG	997	998
DT. Lufthansa AG	236,70	235,50
Man AG	392,75	403,50
Mannesmann AG	542,50	546
Mettallges AG	28,21	28,57
Preussag AG	387	391
Rwe	59,37	60,45
Schering AG	113,55	112,60
Siemens AG	84,15	84,58
Thyssen	278,50	280,80
Veba AG	84,15	0,32
Viag	591,50	593
Wellag AG	868	877





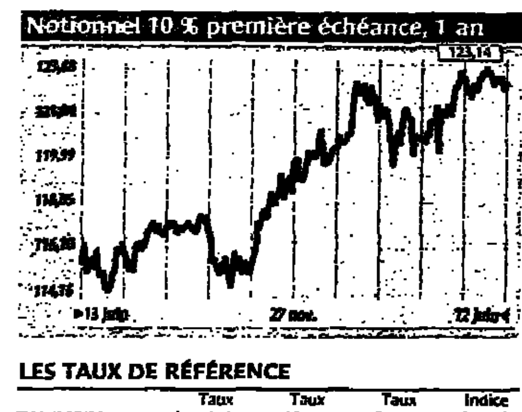
Francfort. Dax 30 sur 3 mois

LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Stabilité du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif, qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français, a ouvert sur ses niveaux de la veille, vendredi 14 juin. Jeudi, l'échéance septembre du contrat a terminé à 121,30, en repli de 34 centièmes sur un marché actif à l'approche de l'échéance du contrat de juin. Selon les spécialistes, les marchés européens restent déprimés en « sympathie » avec l'obligataire américain, qui vit dans la crainte d'un resserrement monétaire de la Réserve fédérale au début du mois de juillet. La décision de la Bundesbank de maintenir ses deux taux directeurs inchangés et de réaliser ses deux prochaines opérations de prises en pension au taux inchangé de 3,30 % a également pesé sur les marchés européens. Le court terme est resté morose dans le sillage d'un fléchissement du franc. Le contrat Pibor échéance septembre a terminé à 95,82, en recul de 6 centièmes.



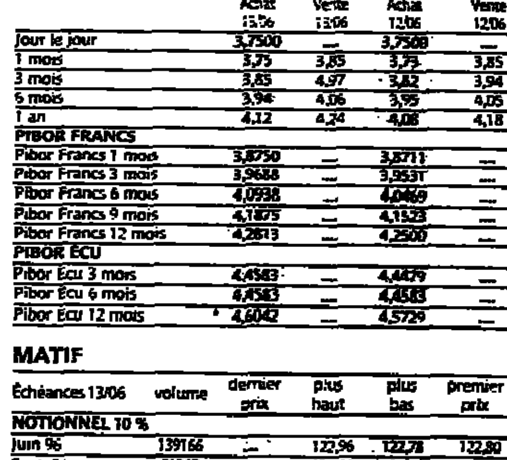
LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 13/06	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,72	6,55	7,37	2,40
Allemagne	3,25	6,59	7,33	1,60
Grande-Bretagne	5,69	8,03	8,31	2,70
Italie	9,25	9,59	9,91	4,50
Japon	0,41	3,16	4,75	-0,20
Etats-Unis	5,19	7,07	7,20	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 13/06	Taux au 12/06	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	5,38	5,36	100,56
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	NC	NC	NC
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	6,38	6,40	101,18
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	NC	NC	—
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	7,23	7,22	100,93
Obligations françaises	6,74	6,72	101,06
Fonds d'Etat à TME	-1,68	-1,90	101,82
Fonds d'Etat à TRE	NC	NC	NC
Obligat. franc. à TME	-1,52	-1,39	100,58
Obligat. franc. à TRE	NC	NC	—

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)



	Achat 13/06	Vente 13/06	Achat 12/06	Vente 12/06
Jour le jour	3,7500	—	3,7500	—
1 mois	3,75	3,85	3,75	3,85
3 mois	3,85	4,97	3,82	3,94
6 mois	3,94	4,06	3,95	4,05
1 an	4,12	4,24	4,08	4,18
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,8750	—	3,8711	—
Pibor Francs 3 mois	3,9688	—	3,9531	—
Pibor Francs 6 mois	4,0938	—	4,0469	—
Pibor Francs 9 mois	4,1875	—	4,1523	—
Pibor Francs 12 mois	4,2813	—	4,2500	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,4583	—	4,4479	—
Pibor Écu 6 mois	4,4583	—	4,4583	—
Pibor Écu 12 mois	4,6042	—	4,5729	—

MATIF

Échéances 13/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	139166	—	122,96	122,78	122,80
Sept. 96	91267	—	121,46	121,28	121,30
Déc. 96	3343	—	120,12	120	120,02
Mars 97	79	—	119,94	119,90	119,84
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	14199	96,02	96,02	95,99	96
Sept. 96	28463	95,82	95,87	95,82	95,82
Déc. 96	10579	95,70	95,72	95,68	95,69
Mars 97	6184	95,54	95,55	95,49	95,48
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	1467	90,54	90,68	90,50	90,58
Sept. 96	892	—	90,26	90,12	90,16

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 13/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juin 96	11422	2117	2125	2108	2112
Juillet 96	350	2115,50	2121	2110	2111
Août 96	1	2123	2123	2123	2118
Sept. 96	801	—	2137	2125	2125,50

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,2060 | US/DM ↘ 1,5273 | US/¥ ↘ 108,7000 | DM/F ↗ 3,3929 | £/F ↘ 7,9820

Plongeon du dollar australien

LE DOLLAR s'inscrivait en baisse, vendredi matin 14 juin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes, malgré le rebond du marché obligataire américain observé la veille. Il s'échangeait à 1,5247 mark, 108,35 yens et 5,1745 francs. Au cours de la nuit, le dollar australien avait plongé après la révélation des pertes de la banque japonaise Sumitomo sur le marché du cuivre. Les opérateurs prévoient un effondrement des cours du métal rouge, dont l'Australie est l'un des principaux fournisseurs. Le dollar australien était tombé jusqu'à un cours de 78,75 cents pour un dollar. Sur le marché des changes européen, le franc cédait un peu de terrain face à la monnaie allemande après la décision de la Bundesbank, jeudi, de ne pas modifier sa politique monétaire. Il s'inscrivait à 3,3930 francs pour un deutschemark. La livre sterling cotait 2,3439 marks et 7,9540 francs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS



DEVISES	cours BDF 13/06	% 12/06	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	339,2900	+0,09	327	351
Écu	6,4180	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,2060	-0,04	4,9000	5,5000
Belgique (100 F)	16,4915	+0,08	15,9000	17
Pays-Bas (100 fl)	303,0100	+0,09	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3585	-0,06	3,1200	3,6200
Danemark (100 krd)	87,9700	+0,13	83	93
Irlande (1 iep)	8,2095	-0,06	7,8300	8,5800
Gde-Bretagne (1 L)	7,9820	-0,26	7,5800	8,4000
Grece (100 drach.)	2,1435	-0,02	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	77,4700	-0,10	72	82
Suisse (100 F)	412,1600	+0,14	397	421
Norvège (100 k)	79,3400	—	75	84
Autriche (100 sch)	48,2130	+0,09	46,7000	49,8000
Espagne (100 pes.)	4,0170	-0,04	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,2900	+0,15	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,8036	-0,25	3,5200	4,1200
Japon (100 yens)	4,7674	+0,10	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	110,7900	-0,14	105	116

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	14/06	13/06	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5273	[illegible]	-0,53
TOKYO : USD/Yens	108,7000	[illegible]	-0,69

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1997	[illegible]	5,2057	[illegible]
Yen (100)	4,7734	[illegible]	4,7558	[illegible]
Deutschemark	3,3917	[illegible]	3,3884	[illegible]
Franc Suisse	4,1242	[illegible]	4,1152	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3584	[illegible]	3,3594	[illegible]
Livre sterling	7,9838	[illegible]	8,0074	[illegible]
Peseta (100)	4,0200	[illegible]	4,0233	[illegible]
Franc Belge	16,496	[illegible]	16,472	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,78	[illegible]	3,97
Eurodollar	5,81	[illegible]	5,72
Eurolivre	5,87	5,94	6,87
Eurodeutschemark	3,31	3,31	3,31

L'OR

	cours 13/06	cours 12/06
Or fin (k. barre)	64300	64250
Or fin (en lingot)	64500	64550
Once d'Or Londres	384,80	384,70
Pièce francaise(20f)	370	369
Pièce suisse (20f)	371	368
Pièce Union lat(20f)	370	370
Pièce 20 dollars us	2500	2500
Pièce 10 dollars us	1292,50	1292,50
Pièce 50 pesos mex.	2390	2395

LE PÉTROLE

En dollars	cours 13/06	cours 12/06
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	17,61	—
Crude Oil (New York)	17,31	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	13/06	12/06
Dow-Jones comptant	206,46	[illegible]
Dow-Jones à terme	357,16	[illegible]
CRB	249,80	250,43
METAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2315	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2170	[illegible]
Aluminium comptant	1473	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1507	[illegible]
Plomb comptant	786	[illegible]
Plomb à 3 mois	788,50	[illegible]
Etain comptant	6265	[illegible]
Etain à 3 mois	6225	[illegible]
Zinc comptant	1013,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1037	[illegible]
Nickel comptant	7800	[illegible]
Nickel à 3 mois	7910	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,08	5,09
Platine à terme	394,80	394,50
Palladium	129,25	129,25
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5,01	[illegible]
Maïs (Chicago)	4,77	4,75
Grain. soja (Chicago)	7,69	7,72
Tourt. soja (Chicago)	234,50	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	110	110
Orge (Londres)	—	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1423	[illegible]
Café (Londres)	1815	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1517,96	1517,96
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,78	0,78
Jus d'orange (New-York)	1,20	[illegible]

هكذا من الاصل

DISPARITIONS

John Alton

Un chef opérateur, spécialiste du film noir

LE DIRECTEUR de la photographie John Alton est mort dimanche 2 juin au St John's Hospital de Santa Monica (Californie). Il était âgé de quatre-vingt-quatorze ans.

John Alton appartenait à cette catégorie de techniciens dont l'apport, longtemps méconnu, se révèle essentiel à mesure que les historiens du cinéma américain recentrent leurs études sur le fonctionnement d'une industrie hollywoodienne au sein de laquelle les réalisateurs n'ont occupé qu'épisodiquement une place centrale. Né en Hongrie le 5 octobre 1901, émigré à New York à l'âge de dix-huit ans, il part cinq ans plus tard pour Los Angeles, où il travaille comme technicien de laboratoire pour la MGM. De retour en Europe pour filmer les plans de décors naturels destinés à figurer dans le film d'Ernst Lubitsch *Le Prince étudiant* (1927), il s'installe à Paris et assume pendant cinq ans la direction du département caméra des studios de Joinville. En 1932, il part pour Buenos Aires, où il prend en charge la conception du premier studio sonore du pays. Il reste sept ans en Argentine, où il signe les images de plusieurs films et réalise lui-même *El Hijo de papa* (1933). Sa carrière hollywoodienne commence en 1940, avec *The Courageous Dr Christian*, film de série B réalisé par Bernard Vorhaus. En vingt ans, il photographie quatre-vingt-seize films, parmi lesquels de nombreuses productions de série B (jusqu'à neuf en une seule année – 1947). Vers la fin des années 40, son style s'affirme, fortement contrasté, fondé autant sur l'utilisation des ombres que sur celle de la lumière.

PEINDRE AVEC LA LUMIÈRE

Sa technique convient parfaitement au film noir, genre dont il devient un des grands spécialistes. Sa volonté de limiter les sources d'éclairage et sa capacité à travailler très vite répondent aux exigences des producteurs et des réalisateurs, mais déplaisent aux syndicats, qui lui reprochent de faire appel à trop peu de techniciens, au point qu'ils en viennent à le rayer de leurs listes.

Il travaille à sept reprises avec Allan Dwann, qu'il n'aimait pas, mais s'entend parfaitement avec Anthony Mann (*Marché de brutes*, 1948, *Incident de frontière* et *Le Livre noir*, 1949), qui l'emmène avec lui à la MGM. Il commence avec Vincente Minnelli une collaboration qui le conduit à filmer l'extraordinaire ballet final d' *Un Américain à Paris* (1951). Ce film lui vaut un Oscar (partagé avec Alfred Gilks, qui a photographié les autres séquences du film).

Il signe également les images de *The Big Combo* (*Association criminelle*, Joseph H. Lewis, 1955), considéré comme un des chefs-d'œuvre du film noir de série B, ainsi que celles de trois films de Richard Brooks (*The Catered Affair*, 1956, *Les Frères Karamazov*, 1958, et, surtout, *Elmer Gantry le charlatan*, 1960, avec Burt Lancaster).

En 1960, il abandonne brutalement et définitivement la profession, semble-t-il après avoir été évincé du tournage du *Prisonnier d'Alcatraz* en même temps que le réalisateur Charles Crighton (le film sera réalisé par John Frankenheimer).

Twelve to the Moon, obscure production de troisième catégorie signée David Bradley (1960) restera donc le dernier film de ce chef opérateur que l'on a cru longtemps disparu, jusqu'à ce que le festival de Telluride lui rende hommage (en 1993).

Il avait écrit plusieurs ouvrages essentiels sur son art, notamment *Painting with Light* (Peindre avec la lumière, 1949).

Pascal Mérigeau

LÊ MAI, vice-ministre vietnamien des affaires étrangères depuis 1990, est mort, mercredi 12 juin à Hanoï, d'une crise cardiaque à l'âge de cinquante-six ans. Il avait joué un rôle-clé dans la négociation de l'établissement, en 1995, de relations diplomatiques entre le Vietnam et les Etats-Unis. Il était membre du comité central du PC depuis 1994 et sa promotion au bureau politique, lors du huitième Congrès du PC prévu à Hanoï du 28 juin au 1er juillet, était envisagée. Originaire de Huê, Lê Mai était entré dans la carrière diplomatique en tant que représentant du Front national de libération du Sud dissous en 1976.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 12 juin sont publiés :

● **Temps de travail** : une loi tendant à favoriser l'emploi par l'aménagement et la réduction conventionnels du temps de travail (*Le Monde* du 31 mai).

● **Evasion fiscale** : une loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Etat d'Israël, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ;

une loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République islamique du Pakistan, en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu ;

une loi autorisant l'approbation de l'avenant à l'accord du 25 juillet 1977 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Malte, tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu ;

une loi autorisant l'approbation de l'avenant à la convention du 19 décembre 1980 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du royaume de Norvège, en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune ;

une loi autorisant l'approbation de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République bolivienne, en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

● **Associations** : une circulaire du premier ministre, relative aux conventions-cadres passées avec certaines associations soumises au régime de la loi de 1901 et subventionnées par l'Etat. Les ministères doivent établir la liste des associations, investies dans la lutte contre l'exclusion, susceptibles d'être concernées par un système de subventions pluriannuelles.

● **Trésor** : la situation résumée des opérations du Trésor au 29 février 1996.

Au *Journal officiel* du jeudi 13 juin sont publiés :

● **Outre-mer** : une circulaire du premier ministre relative à la réforme du dispositif d'intervention des pouvoirs publics en matière d'entreprises en difficulté dans les départements d'outre-mer : création de comités régionaux de restructuration industrielle.

● **G 7** : un arrêté portant création d'une zone interdite temporaire dans la région de Lyon, à l'occasion du sommet du G 7, du 27 au 29 juin.

● **Apprentissage** : un décret pris en application de la loi du 6 mai 1996 portant réforme de l'apprentissage, et relatif au reversement aux régions et à la collectivité territoriale de Corse d'une fraction de la taxe d'apprentissage.

● **ANPE** : un arrêté fixant le statut applicable aux agents de l'Agence nationale pour l'emploi. La prime de fonction de ces agents est notamment composée d'une part liée à l'exercice de responsabilités (direction, coordination ou animation).

● **France Télécom** : un arrêté déterminant la liste des éléments à prendre en compte dans l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de France Télécom.

NOMINATIONS

ÉDUCATION NATIONALE

Nicole Ferrier, directeur adjoint du cabinet de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, a été nommée, mercredi 12 juin, recteur de l'académie d'Orléans-Tours. Elle remplace Patrick Gérard, démissionnaire après avoir été élu, le 6 juin, maire (UDF) de Vincennes.

Bernard Bigot, directeur de la mission scientifique et technique au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été nommé, mercredi 12 juin, directeur général de la recherche et de la technologie en remplacement de Pierre Potier.

[Née le 14 août 1945 à Limoges (Haute-Vienne), Nicole Ferrier, agrégée de lettres et docteur d'Etat, a été assistante, maître-assistante puis professeur à l'université de Limoges de 1969 à 1986. Recteur de l'académie de Dijon de 1986 à 1989, elle est nommée professeur à l'université de Paris-IV-Sorbonne jusqu'en 1993 où elle est appelée à suivre l'éducation au cabinet du premier ministre Edouard Balladur. En juin 1995, elle occupe des fonctions de conseiller puis de directeur de cabinet de Jean de Boishue, secrétaire d'Etat à l'enseignement supérieur. Depuis le 8 novembre 1995, elle était directeur adjoint au cabinet de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale.]

[Né le 24 janvier 1950 à Blois (Loir-et-Cher), Bernard Bigot, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, agrégé de physique en 1973 et docteur d'Etat ès sciences en 1979, a été nommé professeur des universités en 1983. Il a enseigné à l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud avant de rejoindre l'Ecole normale supérieure de Lyon, dont il devint, en 1987, directeur adjoint. En juillet 1993, François Fillon, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'avait nommé directeur de la mission scientifique et technique.]

AU CARNET DU « MONDE »

Mariages

Jean-Paul et Dominique ALDUY,
Gabriel et Annie LOMBARDOT,
sont heureux d'annoncer le mariage de

Manuel et Sophie,

célébré le 15 juin, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Décès

– Quainville. Cany-Barville.

Gilbert Leclerc,
Anne, Catherine et Françoise,
ses filles,
Ses petits-enfants,
Toute sa famille,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Madeleine COUPLAN-LECLERC,
née MAURICE,

survenu le 11 juin 1996, à l'âge de cinquante-sept ans.

Une messe sera dite le samedi 15 juin, à 11 heures, en l'église de Cany-Barville (Seine-Maritime).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Condoléances sur registre.

– Amy Dahan Dalmedico,
sa femme,
Maxime,
son fils,
Claude et Josée Dahan,
son frère et sa belle-sœur,
Rebecca et David Dalmedico,
ses beaux-parents,
Toute sa famille,
Ses nombreux amis,
qui l'ont soutenu au cours de sa terrible maladie, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Gérard DAHAN,

survenu le 11 juin 1996, à Paris, dans sa cinquante et unième année.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, le lundi 17 juin 1996, à 11 h 15, entrée porte principale.

5, rue d'Alsace,
75010 Paris.

– Tout le personnel de la société GC Tech
a la douleur de faire part du décès de son président fondateur,

M. Gérard DAHAN,

survenu dans sa cinquante et unième année, le mardi 11 juin 1996, à Paris.

Fidèles à sa mémoire, nous unirons tous nos efforts afin de poursuivre et de faire prospérer son œuvre.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, le lundi 17 juin 1996, à 11 h 15, entrée porte principale.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Mme Jacques Ferry,
son épouse,
Sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques FERRY,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
ancien président de la Chambre syndicale de la sidérurgie française,
membre honoraire
du Conseil économique et social.

Aux prières pour lui, on associera le souvenir de son fils,

Didier FERRY,

décédé le 24 octobre 1988,
et de sa fille,

Joëlle BOISNARD,

décédée le 27 février 1995.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, le 10 juin 1996.

Une messe à sa mémoire sera célébrée le jeudi 20 juin, à 11 heures, en l'église Saint-François-Xavier, sa paroisse, 12, place du Président-Mithouard, Paris-7e.

4, rue Masseran,
75007 Paris.

– Anne-Catherine et Michel Dubois-Mercé,
Geneviève et Dominique Frizon de Lamotte de Règes,
ses enfants,
Benjamin, Mathilde, Etienne, Adrien, Sébastien, Antoine et Anna,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean GRISOLLET,
ingénieur IEG,

survenu à Gisors, le 12 juin 1996, à l'âge de soixante-treize ans.

Ils rappellent le souvenir de son épouse,

Mme Françoise GRISOLLET,
née ROOS,

décédée le 18 janvier 1996.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Orsay (Essonne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Pélisserie,
30700 Uzès.

1, rue de la Grande-Cavée,
Le Boigeloup,
27140 Gisors.

– Mira Reich,
Tous ses nombreux amis,
ont la douleur d'annoncer le départ de

Shlomo REICH,

décédé le 12 juin 1996, à Paris.

On se réunira le mardi 18 juin, à 11 h 45, au crématorium du Père-Lachaise, entrée place Gambetta, Paris-20e.

« L'absent a toujours tort.
Il ne dépend que de vous
de lui donner raison. »
Signé Shlomo.

8, rue Boissonade,
75014 Paris.

– Challes-les-Eaux. Saint-Jorioz. *Messimy. Lyon. Château-Thierry.*

Mme Huneau, née Suzanne Le Dily,
son épouse,
Mme Huneau, née Henriette Vincent-Carrefour,
M. et Mme Georges Huneau,
M. et Mme Yves Huneau,
M. Roland Duclaux et Mme, née Claire Huneau,
M. et Mme Daniel Huneau,
M. et Mme Bernard Huneau,
M. et Mme Gilbert Huneau,
ses enfants,
ses petits-enfants,
arrière-petits-enfants,
ses beaux-enfants,
M. et Mme Michel Lannoy,
M. et Mme Jean-Louis Fresnel,
M. et Mme Olivier Fresnel
et leurs enfants,
Ses beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean HUNEAU,
ancien directeur de la société
VTN à Taninges (Haute-Savoie),

survenu à l'âge de quatre-vingt-trois ans à Quiberon (Morbihan).

L'office protestant aura lieu au cimetière de Crepieux de Rillieux-la-Pape, le vendredi 14 juin, à 14 heures.
Ni fleurs ni couronnes.

Priez pour lui.

– M. Claude Marty,
son époux,
Laurent Marty et Isabelle Ortigues,
Michel et Catherine Marty,
Christine Marty,
Olivier, Ouria, Samuel et Véronique,
Les familles Wollman, Vesperini et Marty,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Nadine MARTY,
née WOLLMAN,
professeur émérite
à l'université Paris-XI,

survenu le 8 juin 1996.

La cérémonie d'incinération a eu lieu dans l'intimité familiale.

Tous pensent à

Didier,

son fils, décédé il y a dix ans, dans sa trente-neuvième année.

L'Esterel 3,
49, rue de Chatenay,
92160 Antony.

– Philippe Madrelle, président du conseil général,
Les vice-présidents,
Les conseillers généraux de la Gironde,
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

M. Alain NALLET,
directeur général adjoint
du conseil général de la Gironde,

survenu brutalement le mercredi 12 juin 1996.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 15 juin, à 10 h 15, en l'église du Sacré-Cœur de Bordeaux.

– Marcel Schuler,
Catherine Clément et André Lewin,
Jérôme et Marie-Christine Clément,
Michel Backès et Anne Schuchman,
Cécile Backès et Pascal Roché,
Sarah, Julien, Elsa et Judith Clément,
Eric, Odile et Fabrice Schuler,
Didier, Françoise et Juliette Schuler,
Karine Schuler et Fabrice Salomon,
Denise Zimmerman,
Mark Zylberberg,
ont la douleur de faire part du décès de

Raymonde SCHULER,
née GORNICK,

survenu le 9 juin 1996, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue Jean-Bart,
75006 Paris.

Ambassade de France,
Avenue Pasteur,
Cap Manuel,
Dakar (Sénégal).
205, avenue Jean-Jaurès,
92140 Clamart.

– Mme Paul Valeur,
son épouse,
Le Père Jean-François Valeur,
son fils,
M. et Mme Bernard Valeur
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul VALEUR,
conservateur
des hypothèques honoraire,
chevalier des Arts et des Lettres,

rappelé à Dieu le 8 juin 1996, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques religieuses ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Anniversaires de décès

– Le 15 juin 1996,

Denis BUISSON,
psychanalyste,

aurait quarante-six ans.

« Le silence est dans les mots dedans
le plus grand des mots.
Et tu seras toujours plus grand que lui. »
Guy Walter.

– Le 15 juin 1994, un homme de qualité

Ajax Jean de COURTEMANCHE
Marquis de LACLEMANDIÈRE,
secrétaire général de l'UFOD,

nous quittait.

Micheline Cousture,
sa femme,
Sa famille,
Ses amis,
Ses anciens élèves,
Tous ceux qui l'ont connu et aimé,
demandent d'avoir une pensée pour lui.

« Je ne peux imaginer plus voluptueux
savoir que celui-là :
il faut se faire commençants.
Quelqu'un qui écrit le premier mot
derrière un point de suspension
long de plusieurs siècles. »
(Notes sur la mélodie des choses)
R.M. Rilke

– Château de Beauséjour.

Le 15 juin 1987,

Thierry TRICAUD,
ancien élève de l'ENA,

nous quittait, à l'âge de trente ans.

Il repose désormais dans son jardin préféré.

A son souvenir est associé celui de son père, décédé le 5 octobre 1978,

Martial TRICAUD,
médecin général
de l'armée de l'air.

Une pensée est demandée à ceux qui les ont connus, estimés et aimés.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
42-17-21-36
Téléphone :
42-17-29-94
ou 29-96 ou 38-42

Communications diverses

– **Cercle Tocqueville.** Dîner-débat, lundi 17 juin, à 20 heures, au « Rozès », 30, avenue d'Italie, Paris-13e, sur **La maladie de la vache folle**, avec le professeur Charles Pilet.
Tél. : 45-88-27-73.
Participation : 140 francs.

– 16 juin 1996. La condition minoritaire des juifs. Coll. du Centre d'étude et de recherche sur l'identité juive, 11, rue Caillaux, Paris-13e, de 10 heures à 20 heures.

Tél. : 45-81-54-49.
Participation : 50 francs.

Soutenances de thèse

– **Christine Tochon-Danguy** a soutenu le 4 juin 1996, à l'université Pierre-Mendès-France Grenoble-II, sa thèse de doctorat : **Les romans de Raymond Abellio : une interprétation imaginaire de la crise contemporaine.** Le jury, composé par les professeurs Renard, Bernard, Viallet et Sole (directeur de thèse), était présidé par le professeur Ory et lui a décerné la mention très honorable avec félicitations.

AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL L'équipe de France dispute son deuxième match de l'Euro 96, samedi 15 juin à Leeds (19 heures, France 2), contre l'Espagne. ● APRÈS L'ÉLIMINATION de la Roumanie, battue (1-0) par la Bulgarie, jeudi 13 juin, les Français souhaiteront obtenir une nouvelle victoire, soit contre l'Espagne, soit contre la Bulgarie, mardi 18 juin, pour se qualifier dans le groupe B. ● LES PAYS-BAS ont dominé la Suisse (2-0), jeudi à Birmingham, et prennent la tête du groupe A. ● ANGLETERRE-ECOSSE, dans ce même groupe A, sera l'autre affiche du samedi 15 juin, à Wembley (France 3, 16 heures). La confrontation des deux « vieux ennemis » se doublera d'une lutte serrée pour la qualification. ● LES MATCHES disputés dimanche 16 juin seront Allemagne-Russie (groupe C, 16 heures, TF 1) et Croatie-Danemark (groupe D, 19 heures, France 2).

Contre l'Espagne, Aimé Jacquet souhaite une équipe de France audacieuse

L'élimination (1-0) de la Roumanie par la Bulgarie a clarifié la situation dans le groupe B. Les Bleus doivent obtenir une victoire contre les Espagnols, samedi 15 juin, ou contre la Bulgarie, mardi 18, pour se qualifier

LEEDS
de notre envoyé spécial

A Newcastle et à Leeds, l'équipe de France a établi ses camps d'entraînement respectivement dans une école de campagne et une université catholique de banlieue. Elle dispose là de larges terrains en pleine nature. Heureux potaches de Sa Gracieuse Majesté qui peuvent étudier dans des cadres aussi bucoliques ! Les organisateurs avaient d'abord proposé aux Tricolores les installations d'une base militaire. Aimé Jacquet a préféré ces lieux à la fois studieux et rafraîchissants, où des jeunes filles en fleur font signer des autographes à ses joueurs. *« Les conditions de travail sont exceptionnelles »*, estime le sélectionneur national.



EURO 96

Pauvres journalistes français ! Pendant que la concurrence étrangère se délecte des virées nocturnes des joueurs anglais dans des pubs londoniens, des soupirs d'ennui des Bulgares dans leur prison dorée, des bains glacés que le sélectionneur espagnol inflige à ses joueurs pour les sortir de leur torpeur, du différend à distance entre les Munichois Lothar Mathäus et Jürgen Klinsmann, des bacchanales des Russes nourris deux fois par jour de caviar, notre délégation nationale se plaît à sa routine. Quand elle ne joue pas au football, elle va à la pêche ou se repose. Pour fêter leur victoire contre la Roumanie, les joueurs ont été autorisés à boire un demi-verre de vin. Voilà qui devrait faire des centenaires, si ce n'est des champions d'Europe.

Le matin, à 6 h 30, Aimé Jacquet commence sa journée par un footing dans la campagne anglaise. Beaucoup d'idées lui trottent alors dans la tête. Cette compétition l'émoustille, car elle lui permet de frotter ces théories aux réalités du terrain. On ne lui parle plus de l'Azerbaïdjan, de la Pologne ou de la Slovaquie mais de l'Allemagne, de l'Italie ou des Pays-Bas. Il se confronte aux plus grands techniciens. Il est enfin dans le grand bain.

> « Il vaut mieux commettre une erreur que de ne pas développer le jeu, que de ne pas essayer de l'aérer »

Depuis deux ans et demi, l'homme est à la fois pygmalion et spectateur de son équipe. D'une certaine manière, il a lancé le projet et le regarde grandir. Il y apporte des retouches permanentes mais ne change pas son canevas. Il est déjà acquis que la formation nationale est une équipe et non plus une somme de onze joueurs. *« Elle a des sensations communes, elle vit de l'intérieur une même relation technique et tactique »* Sa sélection lui plaît. Elle lui plaît même chaque fois un peu plus. « *Nous avançons avec constance*, explique le responsable technique. *Je ne connais pas vraiment l'image de cette équipe de France, jusqu'où elle peut aller dans ses possibilités. Je suis impatient d'aborder la prochaine rencontre. Samedi, c'est le match de vérité.* »

A la manière des judokas, les Tricolores sont appelés à passer un nouveau dan, samedi 15 août, à Leeds, contre l'Espagne. Une victoire serait synonyme de qualification, en même temps que d'un nouveau saut qualitatif. « *Il nous faudra empêcher nos adversaires de s'enflammer,* estime le patron des bleus. *S'ils nous dominent techniquement, nous serons en grand danger. Il sera primordial de bien bloquer les ailes, d'empêcher les dédoublements des arrières latéraux. Il nous faudra jouer en un bloc compact pour éviter que leurs joueurs trouvent des soutiens.* »

Voilà pour « l'art de défendre en quatre-vingt dix minutes », par Aimé Jacquet, sélectionneur national. Mais, dans ce domaine, la France a démontré un certain savoir-faire, depuis vingt-quatre matches. Elle n'a encaissé que deux buts pendant son parcours de qualification et plus rien n'est passé depuis cinq rencontres.

Aimé Jacquet sait que la marge de progression est ailleurs. « *Nous n'arrivons pas à nous mettre en position offensive rapidement, à avoir suffisamment de percussion* », analyse-t-il. Rarement en effet la France a réussi à enchaîner des mouvements suffisamment vifs pour dérouter la défense roumaine, lors de son premier match, lundi 10 juin, à Newcastle. Zinedine Zidane, qui se remet tout juste d'une blessure à la fesse, séquelle de son récent accident de voiture, n'a pas encore réussi à jouer les accélérateurs de particules. Les combinaisons ont été un peu convenues, assez loin du *french flair* que les Anglais pensent inscrit dans notre mémoire ADN.

Le sélectionneur souhaite donc une plus grande prise de risques dans le secteur offensif. « *Beaucoup de joueurs ont été freinés par la peur de mal faire*, affirme-t-il. *Mais il vaut mieux commettre une erreur que de ne pas développer le jeu, que de ne pas essayer de l'aérer.* » Aimé Jacquet se défend toutefois de vouloir faire le spectacle pour le spectacle. Entre être et paraître, le patron a tranché : « *Nous sommes là pour gagner des matches, pour être compétiteurs.* » Mais si cela pouvait s'accompagner d'un zeste de manière, ce n'en serait que mieux.

Benoît Hopquin

La Roumanie privée d'un but et d'une qualification

NEWCASTLE
de notre envoyé spécial

Pauvre Roumanie, maudite des dieux et de leurs représentants exclusifs sur cet Euro : les arbitres. Aucune injustice n'aura épargné cette équipe. La dernière, qui coûta à ce pays d'être le premier éliminé du championnat des nations, mesurait bien trente centimètres, parole de pêcheur. Une balle qui entre dans une cage d'une bonne longueur d'avant-bras, cela s'appelle en principe un but. Celui-là était même magnifique, tonitruant.

Il faudra un jour que des physiciens s'interrogent s'il n'y a pas des règles de gravité propres au football qui font qu'une vessie remplie de vide est attirée par un poteau creux, quand elle est propulsée avec force. A la demi-heure, la frappe de Dorinel Munteanu, excentrée sur la droite à vingt mètres des buts, n'échappa pas à ce principe original. Elle heurta la transversale avant de retomber nettement derrière la ligne, laissant un espace suffisamment grand pour y ranger les œuvres complètes d'Andersen. Peter Mikkelsen, l'arbitre danois, ne vit malheureusement qu'une balle ressortant des cages, mue par un effet contraire. Le plus beau but de ce début de tournoi n'existera donc jamais et tous les débats sur l'usage de la vidéo dans l'arbitrage n'y changeront rien.

Le mieux, bien sûr, pour éviter les regrets éternels, c'est que la balle reste au fond des filets, en témoignage incontestable. Coléreux comme il est, Hristo Stoïchkov, qui s'était vu également refuser, pour un hors-jeu imaginaire, un but de très belle facture, lors du précédent match, contre l'Espagne, n'aurait pas aimé qu'un esprit chagrin trouve à redire à son action de la troisième minute.

A trente mètres des buts, le ballon dont il hérita n'était pas coté très haut sur l'échelle des risques. Mais un faux appel de Luboslav Penev mystifia la défense roumaine aussi perfidement qu'un parapluie bulgare. Hristo Stoïchkov vit alors s'ouvrir devant lui ce qui dut lui rappeler les larges avenues de Sofia.

Son pouvoir d'accélération fit le reste. Ce fut une poussée phénoménale. On avait fini par oublier cette qualité depuis deux saisons que Hristo Stoïchkov se dandinait plus ou moins à Barcelone puis à Parme. Les mauvaises langues disaient même que d'avoir passé la trentaine l'empêchait désormais de franchir le mur du son. Jeudi, l'attaquant bulgare est revenu, au galop. Dans les écoles de football, il est enseigné qu'il faut multiplier les touches de balle pour mieux en assurer la conduite. En moins de vingt mètres, le joueur la caressera sept fois, la dernière pour l'expédier dans le coin gauche du but roumain. Ce n'était plus de la conduite, mais de la soumission. La Bulgarie avait le droit de mener 1-0.

ARMÉE MORTE

Mais, au vu de l'ensemble de la partie de bonne qualité, où se comptabilisèrent trente-deux tirs, pas moins, les Roumains auraient mérité de ne pas succomber à ce coup de dague. Contre la Bulgarie comme contre la France, les joueurs pourraient aisément revendiquer une malédiction qui les fait perdre quand ils devraient gagner. La même formation ou presque était parvenue en quarts de finale de la Coupe du monde, en 1994, avant de terminer première de son groupe de qualification, devant les Tricolores.

En Angleterre, la Roumanie semblait toutefois dépourvue de force de percussion. Son jeu, contre ses deux adversaires, a été séduisant, dominateur, mais a consisté principalement à tourner en rond autour de la défense adverse, sans parvenir à la violenter. Or cet Euro semble être parti pour se décider sur quelques coups de boutoir. Il y avait, entre la Roumanie et la Bulgarie, jeudi, la différence entre l'élégance aristocratique de Gheorge Hagi et la beauté brutale de Hristo Stoïchkov.

Anghel Iordanescu, le sélectionneur roumain, pouvait fourrager ses longs cheveux grisonnants. Le général, élevé à ce grade par le président Ion Iliescu après la belle campagne américaine, est ainsi le premier à se retrouver à la tête d'une armée morte. Dans le groupe B, il reste trois prétendants, la Bulgarie, la France et l'Espagne, à une qualification pour les quarts de finale. C'est encore un de trop.

B. H.

Jordi Cruijff, fils de Johann, rend son identité au jeu néerlandais

BIRMINGHAM
de notre envoyé spécial

Il y a des noms trop lourds à porter. Alors, Johann Jordi Cruijff est simplement Jordi. Un prénom catalan jeté à la face de Franco par son facétieux père, devenu vedette, puis entraîneur du FC Barcelone, après avoir été la star de l'Ajax d'Amsterdam et de l'équipe des Pays-Bas dans les années 70. Jordi exhibe avec fierté sur son maillot orange ce petit nom, ce raccourci d'identité que les Espagnols s'autorisent souvent. Dans son bonheur de footballeur, Jordi Cruijff n'a qu'une préoccupation. Il en a marre de n'être qu'un fils.

Il le répète inlassablement à la nuée de journalistes hollandais qui l'assaillent depuis le début de l'Euro. Eternel et fatigant jeu du « *moi c'est moi, et lui c'est lui* ». En ce jeudi 13 juin, comme à chaque fois qu'il revêt le maillot des Pays-Bas, il s'est acharné à montrer qu'il est un peu plus qu'un fils à papa, ou que la réincarnation imparfaite du meilleur joueur de l'histoire du football hollandais. Le football, il connaît, et il aime. A l'occasion, il sait jouer des tours pendables à ses adversaires. Il ne voudrait pour rien au monde s'en priver.

Pendant presque une heure, Jordi a pourtant trimballé sa grande carcasse avec lenteur. Il se déployait sur son aile, avec la timidité d'un débutant. Au point de faire oublier son existence. Il n'y avait pas de fils Cruijff, pas d'attaquant, rien qu'un garçon nonchalant que ses coéquipiers préféraient laisser à ses langueurs.

La Hollande offensive, c'était Peter Hoekstra ou Dennis Bergkamp, vieux lancier des joutes internationales. Ils étalaient leur envie de courses et de passes, tentaient sans relâche d'égarer la défense suisse. Là-bas, près de la ligne de touche, Jordi semblait assister au spectacle. Sans craindre en apparence le flot de rumeurs que lui promettait cette désinvolte conduite. A Barcelone, déjà, n'avait-on pas dit qu'il ne devait sa présence sur le terrain qu'au bon vouloir de son entraîneur de père ? Que celui-ci avait provoqué les départs de Hristo Stoïchkov et Julio Salinas pour faire place nette à son rejeton ?

Et puis, il s'est passé quelque chose d'imperceptible du haut des tribunes, mais de bien réel sur le terrain. Tout commença par une tête férocement jetée sur le but. C'était Jordi. La jambe d'un défenseur suisse sauva la Confédération helvétique sur la ligne. Huit minutes plus tard, les Pays-Bas ouvraient la marque. Un tir puissant, venu de la droite. Encore Jordi.

Grâce à ce dernier coup lâché au meilleur moment, il s'était gagné un crédit. Sa cote montait subitement à la Bourse des valeurs sonores. Les milliers de supporteurs néerlandais, qui colonisaient les tribunes de Villa Park, scandaient son nom. Et, dans leur amour naissant pour la nouvelle idole, il respectait son voeu le plus cher. On n'entendit pas un « *Cruijff* », seulement des « *Jordi* », hurlés par la marée orange noyée sous les drapeaux et les banderoles.

UN GAMIN DE 22 ANS

Ainsi, le petit, ce blondinet naguère insignifiant, un gamin de vingt-deux ans, avait délié le sort du match. Il avait découvert la douce vertu du geste décisif, s'attribuant sur la partie une influence dont son père disposait à chacune de ses apparitions. Car le but de Jordi eut pour effet de débrider une équipe, perdue jusque-là dans la recherche de sa force collective. Il y eut un avant et un après.

Les attaquants virevoltaient à nouveau, débordaient les Suisses stupéfaits de tant de vitesse. Jordi avait redonné souffle à la meilleure Hollande, celle dont le nom revient toujours dans la bouche des bookmakers. En sa grandeur soudaine, Jordi pouvait méditer les rudes leçons de son père, qui l'a toujours encouragé à s'endurcir, à supporter la pression qui pèse sur les sportifs de haut niveau.

Guus Hiddink, l'entraîneur des Pays-Bas, ne cachait pas sa satisfaction. Son équipe a désormais de bonnes chances de se qualifier pour les quarts de finale. Devant le forfait pour blessure d'un titulaire, et la méforme d'un autre, intuition ou pari, il avait décidé de faire appel à Jordi. Il l'avait même épargné dans ses critiques après le match nul avec l'Ecosse, lundi 10 juin.

Le futur du héros du jour n'en demeure pas moins incertain. Malgré les compliments, Hiddink soulignait le net retour en forme de Patrick Kluivert. Et, quand le joueur de l'Ajax d'Amsterdam évolue à son meilleur niveau, même Johann Jordi Cruijff, dit Jordi, doit s'incliner.

Pascal Ceaux

EURO 96 — RÉSULTATS

Bulgarie - Roumanie — 1-0
Buts : Hristo Stoïchkov (3e min)

Pays-Bas - Suisse — 2-0
Buts : Jordi Cruijff (66e mn) - Dennis Bergkamp (78e mn)

		Pts	J	G	N	P	Diff
Groupe A							
1	Pays-Bas	4	2	1	1	0	+2
2	Angleterre	1	1	0	1	0	0
2	Ecosse	1	1	0	1	0	0
2	Suisse	1	2	0	1	1	-2
Groupe B							
1	Bulgarie	4	2	1	1	0	+1
2	France	3	1	1	0	0	+1
3	Espagne	1	1	0	1	0	0
4	Roumanie	0	2	0	0	2	-2

Angleterre-Ecosse, un duel fratricide aussi attendu que redouté

L'ECOSSE en rêvait ; l'Angleterre le craignait : le match qui opposera les deux sélections britanniques, samedi 15 juin, à Wembley, est de ceux qui suscitent autant d'appréhensions que d'espoirs au Royaume-Uni. Il faut dire que l'enjeu dépassera le cadre de l'Euro 96 : il ne sera pas seulement question de classement, de qualification, de buts marqués ou encaissés.

Ce 108e Angleterre-Ecosse sera un match fratricide comme les Britanniques les aiment, une question d'honneur et de suprématie sur fond de rivalités ancestrales. Certains observateurs y verront même, à juste titre, la confrontation entre une Albion en proie au doute et une province de plus en plus tentée par la sécession (*Le Monde* du 17 mai).

Entre ces deux nations, unies sous la même couronne depuis 1707, une rencontre de football a toujours valeur de symbole, bien plus encore que les matches de rugby. Car le foot, c'est un autre public, jeune et populaire, et une passion si profondément ancrée dans les mentalités qu'elle confine au militantisme depuis maintenant cent vingt-quatre ans.

Le match de 1872, à Glasgow (0-0), est historique puisqu'il marque les débuts officiels du football international. Hormis les interruptions dues aux guerres, les deux sélections se sont ensuite retrouvées une fois par an, en alternance à Londres et à Glasgow, pour ce qui constituait, en dehors de la finale de la Coupe d'Angleterre, l'événement de la saison.

Dans les années 70, ce rendez-vous annuel devint si important pour l'Ecosse que certains pubs installèrent une cagnotte spéciale sur leurs comptoirs. L'argent récolté auprès des clients permettait aux supporteurs sans le sou de rallier Wembley. Par dizaines de milliers, ils déferlaient sur la capitale, et les journaux anglais s'indignaient de l'« *invasion* » de la « *tartan army* » (le tartan est le tissu dont on fait les kilts), présentant ces visiteurs nordistes comme des soiffards – autant dire des barbares – indignes de la Couronne.

Les supporteurs ivres étaient si nombreux que les employés du métro se mettaient en grève et que des plaisanteries de comptoir circulaient sur ces provinciaux en goguette. On les disait simples d'esprit, portés sur la bouteille, incapables de trouver leur chemin dans la grande ville. A l'inverse, les Ecossais pestaient contre ces Londoniens qui, à les entendre, cherchaient à les escroquer en leur vendant des places à prix d'or. A l'époque, obtenir un billet relevait de l'exploit. Dans un disque édité en 1980, le chanteur Jock McDonald raconte ainsi, sur un air de cornemuse, ses mésaventures avec différents vendeurs au marché noir, représentatifs, à ses yeux, de la population londonienne : un loubard cockney, un Jamaïquain fumeur de ganja, un restaurateur grec, un épicier pakistanais...

CHASSE AUX ÉCOSSAIS

Critiqués par la presse, moqués par les fans adverses, les Ecossais prenaient leur revanche à Wembley, où ils étaient souvent plus nombreux – et toujours plus bruyants – que leurs hôtes. Un jour de trop boire, en 1977, ils envahirent même la pelouse. Plusieurs milliers d'entre eux se ruèrent sur le terrain, démontant les buts, découpant les filets, arrachant des parcelles de gazon comme autant de souvenirs de la victoire (1-2). L'affaire fit scandale, car la reine Elizabeth fêtait alors ses vingt-cinq ans de règne et l'Angleterre indignée perçut cette rébellion comme un acte de défiance.

Avec l'essor du hooliganisme, ce fut bientôt au tour des Anglais de se distinguer, violemment cette fois : 85 arrestations en 1985, 90 en 1988. Les incidents les plus graves eurent lieu à Glasgow, en 1989, où des fans anglais provoquèrent des émeutes (250 arrestations) autour du stade de Hampden. Dès lors, la raison l'emporta sur la tradition. Par prudence, les « *vieux ennemis* », comme on les surnomme depuis toujours, ne s'affrontèrent plus. Le tableau des confrontations resta bloqué sur un bilan équilibré : 43 succès pour l'Angleterre, 40 pour l'Ecosse, 24 matches nuls.

Le tirage au sort de l'Euro est venu mettre un terme à cette abstinence forcée. A l'approche du coup d'envoi, les plus impatients d'en découdre sportivement sont sans doute les Ecossais. Après huit années d'attente, ils vont enfin franchir le mur d'Hadrien, la frontière qui sépare leurs « terres » de celles du Sud. Peu leur importe d'être éliminés par la suite : une victoire contre l'Angleterre vaudrait tous les titres. On en parlerait encore, dans vingt ans, dans les pubs d'Aberdeen et de Kilmarnock.

Combien seront-ils à Wembley ? Dix, quinze, vingt mille ? Même s'ils boivent souvent jusqu'à plus soif, la plupart de ces supporteurs sont pacifiques. Ils aiment montrer qu'ils sont « différents » des Anglais. En 1992, à l'issue du championnat d'Europe disputé en Suède, ils avaient d'ailleurs obtenu le prix du fair-play et de la bonne humeur. Samedi, l'inquiétude viendra plutôt des Anglais. Très mobiles, organisées en bandes, les hooligans nationalistes, parmis lesquels des sympathisants néonazis, annoncent une « *chasse* » aux Ecossais.

De ce point de vue, ce match constitue le premier véritable test pour la police depuis l'ouverture de la compétition. Les tribunes et les abords du stade seront sous surveillance vidéo et survolés par des hélicoptères. Mais les forces de l'ordre (un millier d'hommes, à pied et à cheval) craignent des incidents dans d'autres secteurs d'une capitale investie par la « *tartan army* ».

Philippe Broussard

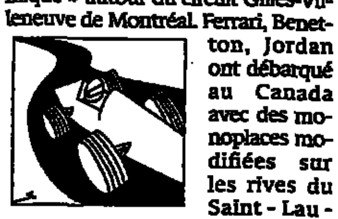
Le Grand Prix du Canada est l'occasion pour les ingénieurs d'affiner l'aérodynamisme

Les écuries cherchent à gagner de précieuses secondes dans une compétition encore indécise

Le huitième grand prix de la saison de formule 1 se déroule dimanche 16 juin sur le circuit Gilles-Villeneuve de Montréal. Il est l'occasion, pour les équipes techniques des diverses écuries, de régler les problèmes d'aérodynamisme qui se posent à elles depuis le début de l'année. Pour gagner quelques millièmes de secondes, les ingénieurs modifient la forme des ailerons ou redessinent les prises d'air.

MONTRÉAL
de notre envoyé spécial

On parle beaucoup « aérodynamique » autour du circuit Gilles-Villeneuve de Montréal. Ferrari, Benetton, Jordan ont débarqué au Canada avec des monoplaces modifiées sur les rives du Saint-Laurent pour le Grand Prix du Canada, qui sera couru dimanche 16 juin. Les souffleries ont tourné à plein régime ces dernières semaines pour affiner ailerons et prises d'air. Ces accessoires, excellents supports publicitaires au demeurant, sont au centre des recherches dans la plupart des écuries.


FORMULE 1

Après la remise en cause de la domination des Williams-Renault à Monaco et à Barcelone, la saison de formule 1 s'annonce en effet plus indécise que jamais. L'écart s'est resserré entre Damon Hill, Jacques Villeneuve, Michael Schumacher et Jean Alesi, les plus sérieux candidats au titre de champion du monde des conducteurs. Les qualifications se jouent au millième de seconde. Et l'efficacité des voitures tient à d'infimes gains de puissance, d'adhérence et de motricité. *« Une formule 1 moderne peut donner le maximum de son potentiel en fonction de la qualité de son aérodynamique »*, explique Bernard Dudot, directeur de Renault-Sports.

Les monoplaces de formule 1 sont pourtant bien loin de détenir un record en matière de « CX ». Leur coefficient de pénétration dans l'air est proche de 1, alors que celui d'une voiture de tourisme tourne autour de 0,30. Il est vrai que les quatre énormes roues d'une monoplace, les radiateurs sur ses flancs et la manche à air au-dessus de la tête du pilote constituent autant de murs. Les ailerons, placés sous le museau avant, et au-dessus de la boîte de vitesse, sont également de véritables obstacles à la pénétration dans l'air. Si bien que l'énorme puissance du moteur sert avant tout à vaincre la traînée provoquée par tous ces appendices. Une formule 1 n'est, de ce fait, qu'un énorme aérofrein. Lancée à 300 km/h dans une ligne droite, elle subit une décélération de 2 G lorsque la transmission est débrayée. A titre de comparaison, le freinage actif sur une voiture de sport ne produit qu'une décélération de 1 G. Les ailerons, ainsi que l'angle entre le fond de la coque et le sol, sont à l'origine de l'effet de sol qui permet à une F1 de passer à la vitesse maximum dans les courbes, là où se gagnent les courses.

RESPECTER LA RÉGLEMENTATION

Les séances d'essais et les simulations des ordinateurs permettent de régler les ailerons en fonction des caractéristiques des circuits. Ils sont très relevés sur les pistes lentes comme Monaco ou Montréal, beaucoup moins à Hockenheim et Monza, qui comportent de longues lignes droites et des courbes rapides.

Plusieurs facteurs interviennent ensuite pour compliquer la tâche des metteurs au point. Le premier est lié aux protections autour du cockpit imposées cette année par la réglementation. *« Elles ont provoqué des tourbillons imprévus autour de la tête des pilotes,* constate Bernard Dudot. *L'efficacité de l'aileron arrière en est perturbée, entraînant des problèmes d'adhérence et de motricité que seul Frank Williams semble avoir résolus, par un travail continu avec nos motoristes. »* La carburation des moteurs en est également altérée, réduisant la puissance des machines.

Michael Schumacher a été l'un des premiers pilotes à porter un casque aux formes redessinées pour mieux canaliser les flux d'air de sa Ferrari. *« Nous avons pu constater que la pression à l'intérieur de la « boîte à air » est améliorée si la tête du pilote est inclinée dans les lignes droites »*, indique Jacky Eeckelaert, coordinateur du programme F1 à Peugeot-Sport. Les ingénieurs de Benetton travaillent à un meilleur dessin de cette prise d'air. L'arrivée dans cette écurie d'un pilote de grande taille comme Gerhard Berger avait en effet complètement modifié l'efficacité de la voiture championne du monde en 1995.

Les phénomènes aérodynamiques sont également responsables des difficultés rencontrées par les pilotes pour effectuer des dépassements. *« Il existe une véritable zone de pression négative, provoquée par la vitesse, à l'arrière des monoplaces,* explique Jacky Eeckelaert. *Elle empêche les concurrents de trop se rapprocher d'une voiture légèrement moins rapide avant de la doubler. »* La Fédération internationale de l'automobile (FIA), qui cherche à réduire la progression des performances des F1, prépare une réglementation qui réduira l'efficacité des ailerons. Elle aura donc le mérite de faciliter les dépassements et d'améliorer le spectacle.

En attendant les décisions de la FIA, les écuries cherchent à améliorer l'efficacité du train avant des monoplaces. Les nouvelles formes des ailerons avant sont soigneusement cachées sous des housses pour préserver leur secret. *« Une révolution n'est pourtant pas envisageable sur l'aérodynamique des F1,* dit Bernard Dudot. *C'est un domaine qui imposera toujours ses limites en raison de la réglementation, et surtout à cause de la possibilité pour les ingénieurs d'observer leurs concurrents sur la ligne de départ. »*

Christophe de Chenay

La Française des jeux va pouvoir créer une équipe cycliste

Le directeur sportif en sera Marc Madiot

LA FRANÇAISE DES JEUX a annoncé, mercredi 12 juin, la création d'une équipe cycliste qui porterait le nom de la société à partir du mois de janvier 1997. Elle a obtenu, le même jour, le feu vert de l'autorité de tutelle, le ministère du budget, qui n'avait pas donné suite en septembre 1995 à un premier projet de création d'une telle équipe française.

Cette formation sera dirigée par l'ancien coureur Marc Madiot, double vainqueur de Paris-Roubaix, qui a mis fin à sa carrière en 1994. Il occupera le poste de directeur sportif d'une équipe pour laquelle la Française des jeux s'est engagée pour une durée de trois ans. Le budget de cette formation serait compris dans une fourchette allant de 25 à 30 millions de francs. Un montant qui devrait lui permettre de figurer dans la première division des groupes sportifs et d'être ainsi qualifiée pour le Tour de France de 1997 et les courses de Coupe du monde.

« Cette formation devrait être capable de disputer le Tour de France dès la première année, a souligné La Française des jeux. *Elle sera composée d'une quinzaine de coureurs, dont une majorité de Français, choisis à la fois pour leurs qualités sportives et humaines. La présence de coureurs étrangers de valeur peut toutefois constituer un excellent catalyseur d'expérience pour de jeunes espoirs français. »*

Interrogé par l'AFP, un responsable de la Française des jeux a ajouté que le recrutement était de la responsabilité de Marc Madiot et que l'équipe n'était pas encore constituée. Il a précisé toutefois que la formation aurait une ossature française et qu'elle disposerait probablement, dans un premier temps, de coureurs étrangers.

UN PREMIER REFUS

L'été dernier, Marc Madiot avait cru toucher au but. Il avait espéré pouvoir lancer une équipe dès 1996 et avait contacté en vain Laurent Jalabert puis Luc Leblanc, pour remplir la fonction de leader. Il s'était ensuite tourné vers le Danois Bjarne Riis, mais la création de l'équipe avait échoué, le 1er septembre, à la suite du refus de l'autorité de tutelle.

Marc Madiot, âgé de trente-sept ans, a gagné la classique Paris-Roubaix en 1985 et 1991. Devenu coureur professionnel en 1980, le Mayennais a également remporté le Championnat de France en 1987 et a été sélectionné à maintes reprises en équipe de France pour le Championnat du monde. Selon certaines informations, il pourrait faire appel à son frère Yvon, lui aussi ancien habitué des pelotons, pour occuper le poste de premier adjoint du directeur sportif.

La ligne de crête du sport

ON EST LOIN désormais du simple factuel lorsqu'on parle sport. Activité culturelle – en ce sens qu'elle fait partie de la culture – pour les Anglo-Saxons, exutoire ludique pour beaucoup d'autres, dont les latins, le sport est devenu, en ces vingt dernières années, un immense phénomène de société. Avec des ramifications économiques, idéologiques, politiques, médicales, juridiques, judiciaires, sociales. Et c'est pourquoi l'association de sport et société, ainsi que l'a faite Jean-Jacques Bozonnet dans l'ouvrage qu'il vient de publier, se révèle à la fois une évidence historique et une réflexion aux clôtures jamais définies. Le sport demeure la seule activité humaine qui peut rassembler, au même moment, trois milliards de personnes devant un match de la Coupe du monde de football ou la finale du 100 mètres des Jeux olympiques.


BIBLIOGRAPHIE

On l'a compris, la télévision restera comme le vecteur essentiel de cet intérêt exponentiel pour le sport. *« L'opium du peuple »* désormais à la portée de tous, installé dans chaque foyer, va se rendre indispensable, puis s'enfler et provoquer une accoutumance contre laquelle plus personne ne peut lutter aujourd'hui.

Les chaînes de télévision l'ont bien intégré, qui n'hésitent plus à signer des contrats d'exclusivité monumentaux (près de 1 milliard de dollars pour les prochains Jeux d'Atlanta). En France, on le sait, l'apparition de Canal Plus en 1984, qui fait du cinéma et du sport ses deux piliers, a complètement modifié les rapports entre les différentes chaînes. Car le sport – pas tout le sport, mais le sport-spectacle – amène du monde, beaucoup de monde, devant les écrans.

Et le sport, pas fou, l'a bien compris. Avec un peu de retard à l'allumage, mais aujourd'hui, tout est verrouillé. Et le travail de Jean-Jacques Bozonnet montre que, à côté de belles intentions (sport créateur d'emplois ? Dérisoire. Sport facteur d'intégration. Insuffisant). Le sport pur et dur – nature humaine oblige – s'est fait siennes les turpitudes de la société dans laquelle il évolue : l'idéologie (boycott des Jeux de 1976, 1980, 1984, inimaginable aujourd'hui tant les retombées économiques font taire les différences). La corruption, Valenciennes-Marseille, mais beaucoup d'autres exemples demeurent tus. Le dopage ? Même si les gendarmes se rapprochent des voleurs, ceux-ci ont toujours une nouvelle fiole à disposition. Et puis, tous les gendarmes veulent-ils du combat ? La violence ? Là, c'est la société qui a amené au sport ses mauvais gènes.

Le sport évolue donc sur une ligne de crête. D'un côté, le beau et le prosélytisme, le respect des lois et des valeurs morales. De l'autre, l'argent à tout prix et les dérives pernicieuses inévitables. Il ne s'agit pas d'être totalement manichéen, mais, s'il versait définitivement vers ce côté, alors le sport n'apporterait plus de rêve (le dernier ?) à la société.

Jean-François Renault
(rédacteur en chef à « L'Equipe »)

★ **« Sport et société », Jean-Jacques Bozonnet, collection « Le Monde-poche », Le Monde Editions-Marabout, 220 p., 38 F.**

SCIENCES

Les ordinateurs butinent en essaim

Comment on obtient un outil puissant à base d'appareils ordinaires

SAN FRANCISCO
correspondance

HotBot, le dernier-né des outils de recherche d'information sur Internet (moteurs de recherche), a pour ambition de démontrer que le plus n'est pas toujours le mieux. HotBot est le fruit d'une alliance entre l'équipe de Hot Wired, le magazine le plus en vue, et Inktomi, une toute nouvelle compagnie lancée par Eric Brewer, professeur d'informatique de l'université de Berkeley et certains de ses étudiants. Inktomi est le nom d'une araignée de la mythologie sioux. Elle représente un de ces « agents intelligents » en quête d'informations qui arpentent sans cesse l'univers arachnéen des réseaux.


INTERNET

Le principal intérêt de la technologie développée par Inktomi consiste à appliquer le concept de « traitement en essaim » (*hive computing*) au problème des moteurs de recherche. Cela s'applique d'abord aux machines : au lieu d'avoir recours à un gros ordinateur central sur lequel sont emmagasinées et indexées les données recueillies, Inktomi utilise de cinq à dix (le nombre varie selon les jours) ordinateurs relativement modestes : des Ultra Spark de Sun et des PC dotés d'un microprocesseur Pentium Pro.

L'intérêt du concept, selon Eric Brewer, c'est qu'il permet de *« constituer une machine puissante à partir d'une poignée d'ordinateurs ordinaires. Ainsi, nous pouvons croître en même temps qu'Internet, en ajoutant de nouvelles machines à la grappe. Nous sommes plus fiables que les gros ordinateurs qui, en cas de problème, immobilisent tout. Avec notre système, une machine peut s'arrêter sans affecter sérieusement l'ensemble »*, précise-t-il. Le secret de cette technique plus économique réside dans le logiciel, qui assure une communication rapide et de qualité entre les unités de l'essaim. Eric Brewer affirme avoir résolu ce problème, mais se garde bien d'en dire plus.

LE PIÈGE DE LA TAILLE

Même discrétion à propos de l'araignée elle-même, l'agent chargé d'aller sillonner autoroutes et chemins vicinaux d'Internet pour en rapporter toutes les informations disponibles. Il se contente de dire que la sienne est plus puissante parce qu'elle applique le même principe du traitement en essaim.

De fait, HotBot a démarré avec près de 37 millions de pages recensées dès le premier jour. Eric Brewer affirme vouloir en cataloguer 50 millions très bientôt, ce qui le placerait très au-dessus de ses concurrents directs, même en termes strictement numériques.

Pourtant, l'essentiel n'est peut-être plus là. Alta Vista, Info Seek, Lycos, s'affrontent à coup de dizaines de millions de pages recensées, mais, en cherchant eux-mêmes à être aussi gros et aussi puissants que possible, ils tombent dans le piège posé par le problème qu'ils s'efforcent de résoudre : celui de la taille. Chaque consultation entraîne une avalanche de documents – souvent des milliers – dont on ne consulte rarement plus que les vingt premiers. Les méthodes proposées pour affiner les questions défient soit la patience, soit les connaissances des usagers.

« Plus la base de données est grande, plus il est important de pouvoir affiner les questions », explique Eric Brewer. C'est la partie à laquelle l'équipe de HotWired a le plus collaboré, tant pour le dessin (on y retrouve les couleurs stridentes habituelles de ce magazine branché) que pour la conceptualisation. *« Depuis le début, nous avons essayé de comprendre la vie en ligne des usagers, leurs frustrations »*, explique David Pritchard, directeur du marketing de HotBot. *« Et tous se plaignent des moteurs de recherche. »*

Petite contradiction, pour accéder aux méthodes très simples permettant d'affiner la recherche, il faut activer le bouton « expert ». Les variables offertes sont le domaine (edu, org, gov, etc.), le pays, la date, et le type de document (Shockwave, Java, etc.). Un des instruments les plus astucieux permet de rechercher tous les documents contenant certains mots et pas d'autres : « *Mexico* », et pas « *New Mexico* », « *apple* » et pas « *computer* » pour qui s'intéresse aux arbres fruitiers.

HotBot ne répond pas toujours quand on lui pose des questions « avec accent ». Mais ses concepteurs jurent que ce problème sera bientôt réglé. La version actuelle est encore expérimentale. Elle promet.

Francis Pisani
<fpisani@best. com>

★ **HotBot : <http : //www. hotbot. com/>**

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS

N° 920

HORIZONTALEMENT

I. Fit le tour du monde ou fait le tour des serrures. – II. C'est dans le parc qu'elle prospère. Fit tomber la voile. – III. Ne craignent pas de se répéter. – IV. Fait d'or, il était le début de la richesse sonnante. Ne bougent plus. – V. Fautes de parcours. Participe. – VI. Dans l'auxiliaire. Héros de Jules Verne. Grand général à Bagdad. – VII. Début de moyennes. Victime désignée. – VIII. Aime admirer. En Normandie. Produit de choix, en un sens. – IX. Donne sa fleur ou son heure. Donner bonne mesure. – X. Armés. Fis répéter. – XI. Fait fructifier le capital.

VERTICALEMENT

1. Fit le même tour du monde. – 2. Qualité ou défaut du chef. – 3. Homme quelconque. Trop parfaits pour se montrer. – 4. Rayent. Sans tache. – 5. Vieil humaniste. C'est ainsi pour Mozart. – 6. Garde. Ecart. – 7. Resté inconnu. Laissera la place à une très grande. – 8. Met en joie. Génie aquatique. – 9. Présentai des lauriers. Montra sa détermination. – 10. Rivière. Bien venu. – 11. Donnent le ton. A pris de la réalité. Roi. – 12. A l'origine une écœurante déloyauté, aujourd'hui une petite hypocrisie.

SOLUTION DU N° 919

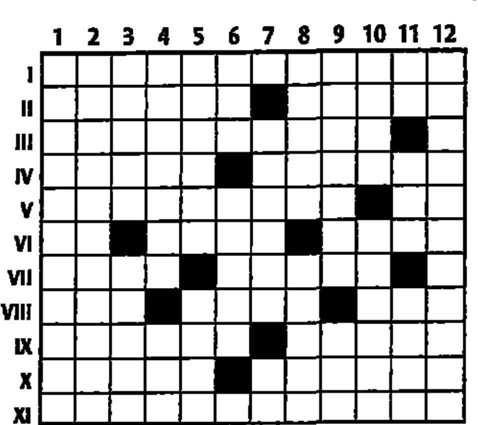
Horizontalement

I. Propriétaire. – II. Replâtre. Nul. – III. Impayés. Agde. – IV. Verne. Escroc. – V. Imitée. Trait. – VI. Lomé. Scooter. – VII. Ere. Fourbe. – VIII. Gérer. Béa. Os. – IX. Etame. Tare. – X. Ennuis. Serin. – XI. Satisfaisant.

Verticalement

1. Privilégiés. – 2. Remémore. Na. – 3. Opprimèrent. – 4. Plante. Etui. – 5. Rayée. Frais. – 6. Ite. ESO. MSF. – 7. Erse. Cube. – 8. Te. Store. Si. – 9. Acrobates. – 10. Ingrate. Ara. – 11. Rudoie. Orin. – 12. Electrisent.

François Dorlet



ANACROISÉS (N)

N° 921

HORIZONTALEMENT

1. IMOORSTU. – 2. ADEOOPS. – 3. EEEMNRU. – 4. AIINPRSS. – 5. ABDEINRU. – 6. CDEEINS. – 7. INOOST (+1). – 8. AEIMOSX. – 9. ABEIINTT. – 10. EGILNST (+1). – 11. AIINNOSS (+1). – 12. ACEEEPS. – 13. AACDERTT. – 14. EMOSSSU. – 15. AEELOSSS. – 16. EEIILNOV. – 17. ADEMNORS (+5). – 18. CEELMNU. – 19. AADIMNOT. – 20. AEINSTTT (+3). – 21. CEEEOSSS.

VERTICALEMENT

22. AEEEGLMS. – 23. AADDERU. – 24. EEINSSUX. – 25. ACEMOST (+1). – 26. INPSTU. – 27. ACDEORS (+2). – 28. ACCIILMO. – 29. BEEILORT (+2). – 30. ACDEENR (+2). – 31. EEINRSSU (+1). – 32. AAISSSTV. – 33. AEEIMNNT (+2). – 34. ADEEINNS (+1). – 35. EEEMNTV. – 36. BCIINOST. – 37. EEEOPRS (+1). – 38. ACHORSU (+1). – 39. CDEFIIRT. – 40. EEELLSS. – 41. AORSTU (+5). – 42. AGINOSSU. – 43. EEEMPTX. – 44. CEEENSS (+1).

SOLUTION DU N° 920

1. QUARANTE. – 2. OPEABLE. – 3. URGONIEN. – 4. ANISEES (AINESSE). – 5. CHERGUIS. – 6. AHANAIT. – 7. ACCLAME (CLAMEÇA). – 8. EBERLUIEZ. – 9. ZETETES, magistrats grecs. – 10. URINENT (RUINENT UNIRENT). – 11. FANFARES. – 12. HAPALIDE, singe. – 13. EUDEMIS. – 14. ODELETTE. – 15. LURETTE. – 16. RECASSEE (CARESSEE ECRASEES RECASEES). – 17. SEVIREZ (SERVIEZ...). – 18. SOUDEES. – 19. SANGUINE (GUANINES). – 20. CRASSAT (CASTARS CASTRAS). – 21. QUATORZE. – 22. HUARDS, palmipèdes. – 23. ENFANCE. – 24. AGITANT (GANTAIT). – 25. APIECEUR (EPUCERAI PEAUCIER). – 26. ROSACEE. – 27. TEFLONS. – 28. NIELLEE. – 29. AIDASSES. – 30. ABSURDE. – 31. REELLES. – 32. CHERVIS. – 33. ETRIVAT (AVERTIT RIVETAT). – 34. PRENEUSE. – 35. UTERINE. – 36. EURASIEN (SAUNIERE). – 37. DETERGE. – 38. GITENT. – 39. BOUTEZ. – 40. MUEZZIN. – 41. EUSTASIE, variation du niveau des océans (TAISEUSE). – 42. SPOOLER, archivage (inform.).

Michel Charlemagne et Michel Duguet

ÉCHECS

N° 1693

TOURNOI DES GRANDS MAÎTRES (Séville, 1996)

Blancs : B. Guelfand.
Noirs : G. Kamsky.
Défense Grünfeld.

1. d4	Cf6	24. Tç-ç7!! (m)	Cxé2+
2. ç4	g6	25. Rf1	Td-d8
3. Cç3	d5	26. Txf7	Ff8
4. çxd5	Cxd5	27. Rxé2 (n)	Té-b8
5. é4	Cxç3	28. Txb8	Txb8
6. bxç3	Fg7	29. Tf6	Té8
7. Cf3	ç5	30. Txg6+	Rh7
8. Tb1 (a)	0-0	31. Tf6	a5 (o)
9. Fé2	çxd4 (b)	32. f5!	éxf5
10. çxd4	Da5+	33. f4	Ta8
11. Fd2 (c)	Dxa2	34. Txf5	a4
12. 0-0	Fg4 (d)	35. Tf7+	Rg8
13. Fg5! (e)	h6 (f)	36. Ta7!	Txa7
14. Fé3	Cç6 (g)	37. Fxa7 (p)	Fé3
15. d5	Cé5 (h)	38. Fd4	Fç1
16. Txb7	é6	39. f5	Rf7 (q)
17. d6	Tf-d8	40. Rd3	a3
18. Té1 (i)	Fxf3	41. Rç2	Ff4
19. gxf3	Da3	42. h3	h5
20. f4!! (j)	Txd6 (k)	43. Rb3	Fç1
21. Dç1!	Dxç1	44. Fç5	Fh2
22. Txç1	Cç6	45. é6+	Rf6
23. é5	Cd4 (l)	46. Fxa3	abandon (r)

NOTES

a) Un système souvent joué contre la défense Grünfeld et notamment par Guelfand.

b) 9..., b6 et 9..., Cç6 sont d'autres possibilités.

c) 11. Dd2 a été longtemps en usage, mais l'expérience montre que, dans la finale qui résulte de l'échange des D, les Blancs ont beaucoup de mal à obtenir un avantage de position. D'où ce sacrifice de pion qui donne aux Blancs un meilleur développement.

d) Un carrefour important pour les Noirs, qui disposent de nombreuses suites. 12..., b6, par exemple, n'a plus cours depuis la partie Vaisser-Pein (Budapest, 1989) : 13. Dç1!, Dé6 ; 14. Fç4!, Dxé4 ; 15. Té1, Db7 ; 16. Fb4, Fé6 ; 17. Txé6!, fxé6 ; 18. Cg5, Cç6 ; 19. Cxé6, Rh8 ; 20. Fç3, Ff6 ; 21. Dh6!, Tg8 ; 22. Té1, Tg7 ; 23. g4!, Ca5 ; 24. Fd3, Dç6 ; 25. Fa1, Tf7 ; 26. g5, Fg7 ; 27. d5!, Dxd5 ; 28. Fxg7+, Rg8 ; 29. Fxg6, abandon. 12..., Cd7 et 12..., Dé6 sont également souvent tentés.

e) Après 13. Txb7, Fxf3 ; 14. Fxf3, Fxd4 ; 15. é5, Ca6 ; 16. Txé7, Ta-d8, rien n'est clair.

f) Si 13..., Dé6 ; 14. d5!, Dxé4 ; 16. Dd2 avec avantage aux Blancs.

g) Kamsky avait la même position contre le même adversaire à Séville, l'an dernier.

h) Ou 15..., Ca5 ; 16. Fç5, Ff6 ; 17. é5!, Fxé5 ; 18. Tb4! (Kamsky-Anand, Riga, 1995) ou 18. h3, Fxf3 ; 19. Fxf3, Tf-é8 ; 20. d6! (Guelfand-Ivantchouk, Tilburg, 1990). Ou 15..., Ta-b8 ; 16. Txb8, Tb8 ; 17. d5! (meilleur que 17. h3, Fxf3 ; 18. Fxf3, Td8 de la partie Guelfand-Kamsky, Séville, 1995).

i) Menace 19. Cxé5 avec gain.

j) Dans cette position de la partie Guelfand-Ivantchouk (Manille, 1990), les Blancs jouèrent 20. d7. Après 20..., Dé7 ; 21. Fb5, Dh4 ; 22. Ff1, la nullité fut conclue. Les Blancs ont un fort pion passé mais leur roque est affaibli, ce qui peut donner aux Noirs des contre-chances suffisantes. Guelfand place ici une belle amélioration, 20. f4!

k) Le recul du C équivaut à une défaite positionnelle après 21. é5.

l) Dans une situation difficile, les Noirs paraissent avoir trouvé leur salut.

m) Et non 24. éxd6, Cxé2+ et 25..., Cxç1.

n) L'avantage des Blancs dans cette finale est décisif.

o) Le seul espoir des Noirs.

p) Les pions blancs passés et liés forcent facilement le gain.

q) Si 39..., a3 ; 40. Rd3, Fb2 ; 41. Fxb2, axb2 ; 42. Rç2.

r) Si 46... Fxa3 ; 47. Rxa3, Rxf5 ; 48. é7. Et si 46..., Fé5 ; 47. Fb2.

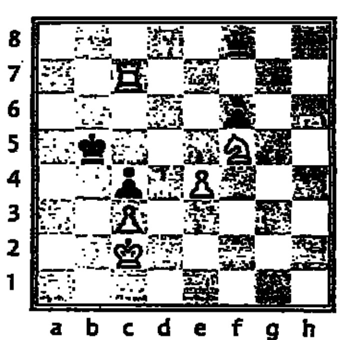
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1692
A. TROITSKY (1937)

(Blancs : Rf1, Fé3, Cb1 et ç3, Pç6. Noirs : Rh2, Tf7, Fa7, Pf2.)

1. ç7, Txç7 ; 2. Ff4+, Rh1! ; 3. Fxç7, Fb8! ; 4. Fb6, Fç7 ; 5. Fa7!, Fb8 ; 6. Cd2!, Fxa7 ; 7. Cf3, F joue ; 8. Cé4 et les Blancs gagnent.

Et non 5. Cd2?, Fxb6 ; 6. Cf3, Fd8 ; 7. Cé4, Fh4! nulle.

ÉTUDE N° 1693
V. A. BRON (1927)



Blancs (5) : Rç2, Tç7, Cf5, Pç3 et é4.

Noirs (4) : Rb5, Df8, Pç4 et f6.

Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

DAMES

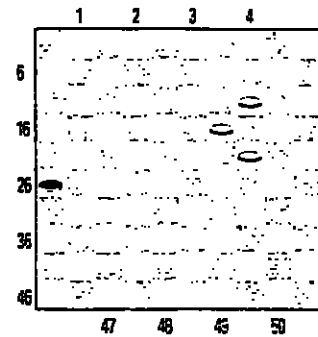
N° 533

CAP SUR LA TECHNIQUE

Où damer et avec quel pion ?

Dans la première illustration proposée (*Le Monde* du 1er juin) la réaction instinctive des Blancs se révélait mauvaise conseillère.

Avec ce deuxième exemple, la réaction d'« instinct » s'impose, en revanche. A condition, quand même, qu'elle suppose la logique suivante : il faut interdire aux Noirs l'accès à la case 48.



Les Blancs jouent et gagnent.

A travers plusieurs marches erronées, une *fausse solution* doit être signalée : 19-13 [les lecteurs pourront faire le rapprochement entre ce coup tentant, mais ici calamiteux, et le même mouvement stratégique, mais générateur de gain, donné dans la chronique précédente] (26-31) 13-8 (31-37 !), et les Noirs obtiennent la nulle, en prolongeant, très tranquillement, leur progression jusqu'à la case 48, ici le salut. Le coup positionnel (31-37 !) mérite le signe distinctif parce que si (31-36) 8-3 [ou 8-2] (36-41) 3-8, et les Noirs sont mat :

a) (41-46) 8-19, B+ par ce que l'on pourrait appeler + par « étouffé » de la dame à 46 ;

b) (41-47) 8-3, + par crochet.

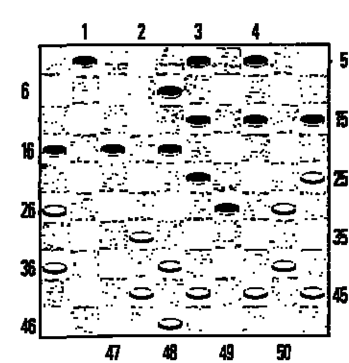
SOLUTION : 14-9 ! (26-31) 9-3 ! (31-37) [meilleure défense] 3-26 ! [et non 3-25, autre fausse solution] (37-41) 26-3 ! et si :

a) (41-46) 3-14 puis 14-5, prend une dame noire évanescente ;

b) (41-47) 19-14, + par crochet.

L'UNIVERS MAGIQUE

Gain du pion réalisé, *avec les Noirs*, en 1962, par le maître soviétique Tsipes face à son compatriote Lechof.



N + 1 comme suit : (14-20 !) 25 × 14 (29-33) 38 × 29 (23 × 25) 14-10 [forcé] (15-20 !), N + 1, car si 10-5 (13-19) 5 × 21 (16 × 47), dame et +.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 532
G. POST (1973)

Blancs : pions à 12, 18, 22, 28, 30, 41, 42.

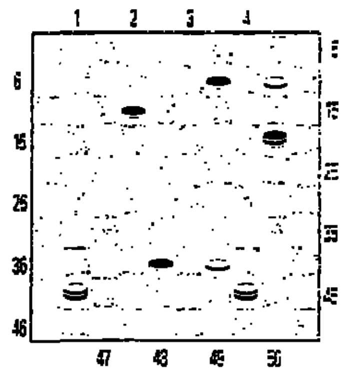
Noirs : pions à 3, 9, 11, 19, 21, 26.

Fausse solution : 42-37 ? (21-27) 22 × 31 (19-24) 30 × 19 (9-13) 19 × 8 (11-17) 12 × 21 (3 × 32) 37 × 28 (26 × 46) 28-22, =.

SOLUTION : 41-37 !!, condamnant les Noirs à exécuter la combinaison a priori de nulle (19-24) 30 × 19 (9-13) 19 × 8 (21-27) 22 × 31 (11-17) 12 × 21 (3 × 41), mais 42-37 ! (26 × 17, *a*) 37 × 46 (17-22) 31-27 (22 × 31) 46-41 !, + par opposition.

a) (41 × 32) 31-27 (26 × 17) 27 × 38. etc., + par opposition.

PROBLÈME N° 533
G. POST, 1er prix concours international KNDB (1962)



Les Blancs jouent et gagnent.

Un festival de variantes aériennes sur le thème « coque de noix ».

Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

BRIDGE

N° 1689

NUMÉRO UN MONDIAL

Le numéro un mondial est depuis plusieurs années l'Américain Bob Hamman, grâce à tous les championnats remportés depuis 1964. Observez-le au cours d'une partie d'entraînement en 1966.

Nord : ♠ D 8 7 6 4 ♡ V 4 ◇ R D 10 ♣ D 6 2
Ouest : ♠ 2 ♡ R D 10 9 6 2 ◇ 5 3 ♣ 10 9 8 3
Est : ♠ R V 10 9 3 ♡ 8 7 3 ◇ 9 4 2 ♣ V 7
Sud : ♠ A 5 ♡ A 5 ◇ A V 8 7 6 ♣ A R 5 4

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
Hamman	Sharif	Mathe	Krauss
1 ◇	2 ♡	2 ♠	passe
3 ♡	passe	4 ◇	passe
6 ◇	passe	passe	passe

Ouest entama le 2 de Pique pour le 4 et le 9 d'Est. Hamman prit avec l'As et rejoua le 5. Ouest défaussa un Cœur, et Est, après avoir pris avec le 10, continua Pique. *Comment Hamman a-t-il ensuite joué pour gagner ce* PETIT CHELEM À CARREAU contre toute défense ? Est pouvait-il, quand il a pris la main, faire chuter le contrat ?

Réponse

Il était difficile pour Est, à la troisième levée, de prévoir que, en continuant Pique, il permettrait à Sud de faire *un mort inversé* (utilisation en coupe des atouts de la main longue) et un squeeze final !

Hamman a coupé le retour à Pique avec l'As, puis est remonté au mort avec le Roi de Carreau. Il a fait une seconde coupe à Pique avec le Valet de Carreau et a repris la main en Nord avec la Dame de Carreau... Ensuite *il a coupé le dernier Pique avec son dernier atout*, puis a tiré l'As de Cœur. Enfin il a pris la main au mort avec la Dame de Trèfle et a réalisé le dernier atout, *le 10 de Carreau*, sur lequel Ouest a été sans défense :

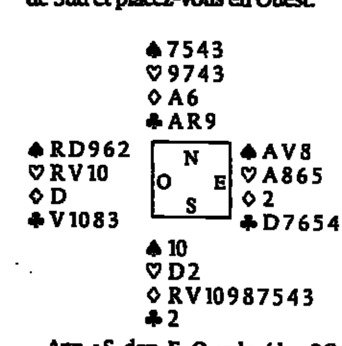
♡ R ♣ 10 9 8 — ♡ V ◇ 10 ♣ 6 2 / ♡ 5 ♣ A R 4

La défausse d'Ouest libère le Valet de Cœur ou le 4 de Trèfle...

LE GRAND ART DU JUNIOR

Quelle est, dans le jeu de la carte, la valeur d'un joueur qui a remporté le championnat du monde juniors ? Elle peut atteindre le plus haut niveau si l'on en croit cette donne du championnat du monde juniors que les Anglais ont remporté l'année dernière, à Bali en battant les Néo-Zélandais en finale.

Cachez au début les mains d'Est et de Sud et placez-vous en Ouest.



Nord : ♠ 7 5 4 3 ♡ 9 7 4 3 ◇ A 6 ♣ A R 9
Ouest : ♠ R D 9 6 2 ♡ R V 10 ◇ D ♣ V 10 8 3
Est : ♠ A V 8 ♡ A 8 6 5 ◇ 2 ♣ D 7 6 5 4
Sud : ♠ 10 ♡ D 2 ◇ R V 10 9 8 7 5 4 3 ♣ 2

Ann. : S. don. E.-O. vuln. (don 26)

Sud	Ouest	Nord	Est
Bach	Jason	Delmonte	Justin
5 ◇	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le Roi de Pique pour le 3 du mort, le 8 d'Est et le 10 de Sud, *quelle carte a-t-il ensuite jouée* pour faire chuter CINQ CARREAUX ?

Note sur les enchères

L'ouverture « Carreaux » promettait une couleur d'au moins huit cartes sans valeur à côté.

COURRIER DES LECTEURS

« Pour ouvrir de 1 SA, écrit Philippe Morizet, quelle est *la garde minimum* dans une couleur ? Je crois qu'aujourd'hui on est moins exigeant qu'autrefois... »

Dans *Notre méthode de bridge* (1936), Albarran exigeait *« un semblant de garde »*, mais, dans les années 50, *Le Bridge pour tous*, d'Albarran et Le Dentu, admet une Dame seconde ou trois cartes quelconques. En 1970, dans *Le Bridge facile*, Le Dentu admet un Valet second afin de *« faciliter l'annonce des jeux de 16 points. »* Enfin, en 1990, d'autres auteurs, comme Lebel, écrivent : *« Un doubleton, même sans honneur, n'est en aucun cas une contre-indication. »* C'est exact, surtout si la présence de fourchettes dans les trois autres couleurs justifie que cette main soit celle qui doit jouer le coup à sans atout.

Philippe Brugnon

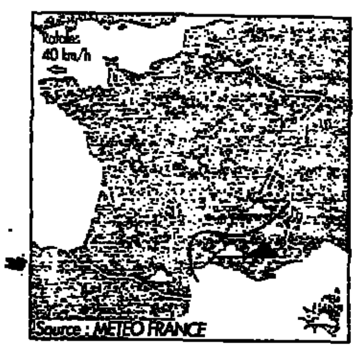
Temps estival sur le pays

UN ANTICYCLONE centré sur les îles Britanniques maintiendra un flux d'est à nord-est d'air frais sur la moitié nord du pays. Les masses d'air plus chaud se cantonneront sur les régions sud de la France. Dans la plupart des régions, le soleil brillera largement du matin jusqu'au soir, dans un ciel sans nuages. Quelques nuages bas, apportés par un petit vent marin, viendont troubler par moments le bleu du ciel en Languedoc-Roussillon. Dans le Massif Central, les Hautes-Alpes, les Alpes-du-Sud et la Côte d'Azur, des passages nuageux masqueront par moments le soleil. En cours d'après-midi, des nuages bourgeonneront, donnant parfois une averse isolée et localement un orage en soirée. En Manche, le vent d'est à nord-est soufflera à 50 km/h en rafales. Dans les régions au nord de la Loire, un petit vent de nord-est rafraîchira l'atmosphère.

Les températures minimales seront fraîches dans la moitié nord avec de 9 à 13 degrés. Dans la moitié sud, elles seront plus douces avec 14 à 17 degrés, jusqu'à 20 degrés sur le littoral méditerranéen. Les températures maximales seront en hausse, surtout dans le sud du pays. Elles varieront de 24 à 28 degrés au nord et de 28 à 33 degrés au sud.

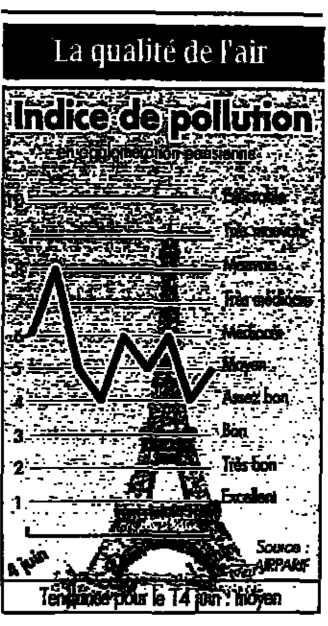
Dimanche, on pourra profiter d'une belle journée bien ensoleillée sur l'ensemble du pays. Dans les Alpes, le Sud-Est et en Corse, quelques nuages se développeront l'après-midi sur le relief, avec un risque d'orage en fin de journée. Les températures maximales avoisineront 26 à 29 degrés au nord et 30 à 34 degrés au sud.

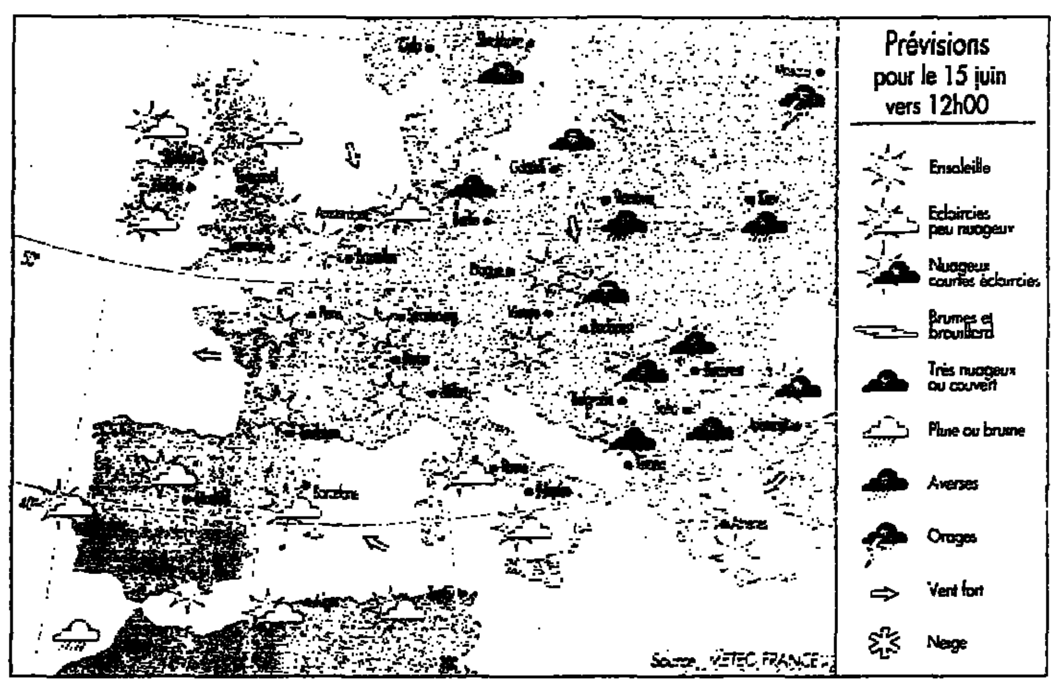
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 15 juin vers 12h00

La qualité de l'air



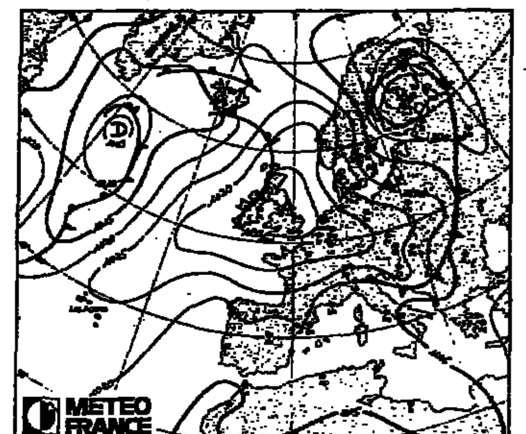




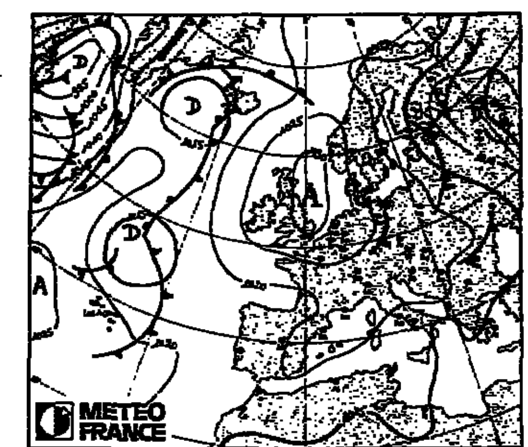
TEMPÉRATURES du 13 juin *maxima/minima*

Ville	max/min	Ville	max/min	Ville	max/min
FRANCE					
AJACCIO	26/18	GRENOBLE	24/16	TOURS	23/11
BIARRITZ	23/14	LILLE	19/9		
BORDEAUX	28/14	LIMOGES	25/12		
BOURGES	23/13	LYON	25/14		
BREST	22/9	MARSEILLE	31/19		
CAEN	20/9	NANCY	22/9		
CHERBOURG	20/11	NANTES	25/13		
CLERMONT-F.	23/10	NICE	26/19		
DIJON	23/11	PARIS	23/11		
FORT-DE-FR.	30/24	PAU	28/14		
		PERPIGNAN	32/19		
		POINTE-À-PIT.	29/23		
		RENNES	25/12		
		ST-DENIS-RÉUNION	27/21		
		ST-ÉTIENNE	24/9		
		STRASBOURG	23/11		
		TOULOUSE	29/15		

ÉTRANGER	max/min		max/min		max/min		max/min
ALGER	29/14	CHICAGO	27/16	LISBONNE	34/20	PRETORIA	20/8
AMSTERDAM	13/7	COPENHAGUE	[illegible]	LONDRES	22/10	RABAT	31/21
ATHÈNES	35/21	DAKAR	30/25	LOS ANGELES	22/16	RIO DE JAN.	29/17
BANGKOK	35/26	DUBAI	36/30	LUXEMBOURG	21/9	ROME	32/20
BARCELONE	31/20	DUBLIN	17/7	MADRID	34/18	SAN FRANC.	16/11
BELGRADE	30/14	FRANCFORT	22/10	MARRAKECH	34/19	SANTIAGO	16/11
BERLIN	18/10	GENÈVE	24/15	MEXICO	25/12	SÉVILLE	36/20
BOMBAY	34/25	HANOÏ	34/25	MILAN	35/20	ST-PETERS.	23/11
BRASILIA	25/14	HELSINKI	[illegible]	MONTRÉAL	28/19	STOCKHOLM	20/10
BRUXELLES	20/7	HONGKONG	32/27	MOSCOU	28/17	SYDNEY	15/11
BUCAREST	32/18	ISTANBUL	30/19	MUNICH	22/6	TENERIFE	27/19
BUDAPEST	27/12	JAKARTA	32/25	NAIROBI	23/14	TOKYO	25/20
BUENOS AIRES	26/19	JÉRUSALEM	-/-	NEW DELHI	36/29	TUNIS	32/19
CARACAS	32/24	KIEV	27/10	NEW YORK	28/19	VARSOVIE	18/8
		KINSHASA	27/17	PALMA DE M.	32/18	VENISE	33/19
		LE CAIRE	34/20	PÉKIN	31/21	VIENNE	22/10
		LIMA	17/15	PRAGUE	16/7		



Situation le 14 juin, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 16 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

« L'Idiot » à l'écran

PORTER *L'Idiot* à l'écran était une entreprise périlleuse. Comment rendre en effet la densité de ce grand roman, nourri de monologues et de récits, peuplé d'une foule de personnages dont chacun porte avec soi son propre intérêt mais concourt cependant au développement de l'ensemble, riche enfin de ces contradictions apparentes et de ces revirements qui caractérisent toute l'œuvre de Dostoïesvski ? Comment choisir sans trahir ? Lequel de nos acteurs saurait devenir le prince Muichkine, intérioriser son personnage jusqu'à le jouer d'un regard, d'une attitude ou d'un silence ?

Or Georges Lampin, dont c'était la première mise en scène, et Charles Spaak, à qui nous devons l'adaptation et les dialogues, ont réussi leur film autant qu'on pouvait le souhaiter malgré tous ces écueils, servant l'œuvre avec honnêteté, adaptant hardiment mais avec intelligence, se limitant à l'essentiel en soulignant l'incidence enrichissante, recréant l'atmosphère slave sans recours facile à une couleur locale de bazar.

C'est aussi le triomphe de Gérard Philipe, que nous avait révélé l'ange de *Sodome et Gomorrhe*, puis confirmé le *Caligula* de Camus : les *« moiteurs du front blême »* de Muichkine, ce regard tendre et disponible du mystique chargé de trop de bonté pour voir le mal, de l'intuitif frémissant qui comprend les êtres en les observant, discerne le malheur dans un rire, et la vérité dans un rêve, ce même regard dont la prunelle s'agrandit puis s'affole et se fixe au moment des crises d'épilepsie décrites en toute connaissance de cause par Dostoïevski. Ajoutons qu'Edwige Feuillère interprète Nastassia avec une belle fougue tragique et un naturel que ses minauderies comiques nous laissaient regretter depuis quelque temps.

Henri Magnan
(15 juin 1946.)

PHILATÉLIE

Jacques Marette

MINISTRE des P. et T. de 1962 à 1967, Jacques Marette cultivait la passion de la philatélie : La Poste ne pouvait rien moins que lui rendre hommage avec un timbre, d'une valeur de 4,40 F, en vente générale le lundi 17 juin.

Jacques Marette, né le 21 septembre 1922, est décédé le 25 avril 1984. Son action pendant la Résistance lui vaut d'être décoré de la Croix de guerre et de la médaille de la Résistance. Après la guerre, il dirige les éditions du Rassemblement du peuple français. Elu conseiller municipal de Paris en 1959, il succède à Edmond Michelet au Sénat, devient ministre des P. et T. (comme on disait alors) et donne le premier coup de pioche du Musée de la Poste, boulevard de Vaugirard à Paris. Il est élu député de Paris en 1967, siège qu'il conserve jusqu'à sa mort.

Sa sœur, Françoise Dolto, fut l'auteur du texte de la première carte postale du Père Noël expédiée par les service postaux... en 1962.

Le timbre, au format vertical 22 × 36 mm, dessiné et gravé par René Quillivic, mis en page par Odette Baillais, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

★ **Vente anticipée à Paris, les samedi 15 et dimanche 16 juin, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert au *Musée de la Poste*, 34, boulevard de Vaugirard, 15e.**

EN FILIGRANE

■ **Ventes.** Bons résultats de la vente sur offres Baudot clôturée le 29 avril (*Le Monde* du 20 avril) avec une dizaine d'enchères à six chiffres, dont 525 000 F pour le 20 c bleu *Cérès* non émis surchargé 25 c en rouge, pièce unique de l'ancienne collection Ferrari. Parmi les prix relevés : 1 F vermillon vif sur lettre, 167 000 F ; *Double de Genève* sur lettre de 1844, 242 550 F.

Vente aux enchères Balasse, à Bruxelles les 15 et 22 juin. Plus de 1 000 lots au catalogue (Balasse, rue du Midi, 45a, 1 000 Bruxelles, Belgique. Tél. : 513 29 52).

Vente sur offres Tomy-Anka (Paris, tél. : 47-70-45-72) clôturée le 19 juin. Plus de 3 000 lots France et monde entier ainsi que documents, autographes, cartes postales et monnaies.

Vente aux enchères Phillips, à Londres le 20 juin. Plus de 700 lots de timbres et enveloppes du Commonwealth (Phillips, 101 New Bond Street, London W1Y 0AS, Angleterre).

PARIS EN VISITE

Dimanche 16 juin

■ **GARDE RÉPUBLICAINE** : journées portes ouvertes et démonstration équestre (entrée gratuite), de 9 heures à 18 heures, 18 boulevard Henri-IV.
■ **LA COMÉDIE-FRANÇAISE** (37 F), 10 h 15, place Colette devant la porte de l'administration (Monuments historiques).
■ **L'ÎLE DE LA CITÉ**, 10 h 30 (50 F), 2, rue d'Arcole (Paris autrefois) ; 15 heures (55 F), devant le portail central de Notre-Dame (Paris et son histoire).
■ **MARAIS** : le quartier Saint-Paul (50 F), 11 heures, place de l'Hôtel-de-Ville face à la poste (Claude Marti).
■ **LES ABORDS DU CANAL SAINT-MARTIN** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Colonel-Fabien (Découvrir Paris).
■ **L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT** (50 F), 14 h 30, 1, place Sainte-Geneviève (Connaissance de Paris).
■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois (Elisabeth Romann).
■ **MONTMARTRE**, 14 h 30 (50 F), en haut du funiculaire (Paris autrefois) ; 15 heures (55 F + prix d'entrée), 73, rue Caulaincourt (Mathilde Hager).
■ **LE QUARTIER CHINOIS** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Tolbiac côté numéros impairs de l'avenue d'Italie (Institut culturel de Paris).
■ **L'ACADÉMIE FRANÇAISE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Didier Bouchard).
■ **L'ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE** (37 F), 15 heures, 1, rue Saint-Julien-le-Pauvre (Monuments historiques).
■ **LE PANTHÉON** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, devant l'entrée côté place du Panthéon (Monuments historiques).
■ **LE QUARTIER PLAISANCE** (60 F), 15 heures, sortie du métro Plaisance côté escalier roulant (Vincent de Langlade).
■ **LE QUARTIER DE LA TOUR DE NESLE** et la rue Visconti (50 F), 15 heures, sortie du métro Pont-Neuf (Résurrection du passé).
■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 15 h 30, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Claude Marti).

Lundi 17 juin

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : exposition François Ier par Clouet, 11 heures ; le XVIIe siècle hollandais, 11 h 30 ; *Portrait de femme*, dite *La Belle Nani*, de Véronèse, 12 h 30 ; le miroir dans la peinture, 14 h 30 ; la peinture allemande, 19 h 30 (Musées nationaux).
■ **L'OPÉRA-GARNIER** (50 F + prix d'entrée), 11 heures, hall d'entrée (Pierre-Yves Jaslet).
■ **LA PROMENADE PLANTÉE** du 12e arrondissement en rénovation et le viaduc des Arts (37 F), 11 heures, sortie du métro Bel-Air côté impair du boulevard de Picpus (Monuments historiques).
■ **LE QUARTIER LOURMEL-BALARD** (60 F), 11 heures, sortie du métro Lourmel (Vincent de Langlade).
■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (55 F + prix d'entrée), 13 heures, 163, boulevard Haussmann (Mathilde Hager).
■ **L'ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS** (37 F + prix d'entrée), 14 heures, 14, rue Bonaparte (Monuments historiques).
■ **DE L'HÔTEL SCIPION SARDINI** au Jardin des plantes (37 F), 14 h 30, 13, rue Scipion (Monuments historiques).
■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (40 F), 14 h 30, sortie du métro Bréguet-Sabin (Sauvegarde du Paris historique).
■ **LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN** et les salons de l'hôtel de Gallifet (55 F), 14 h 30, sortie du métro Rue-du-Bac (Pierre-Yves Jaslet).
■ **L'HÔTEL DE SOUBISE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 60, rue des Francs-Bourgeois au fond de la cour (Institut culturel de Paris).
■ **L'HÔTEL-DIEU** (50 F), 14 h 30, devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).
■ **LE QUARTIER BRÉDA** (45 F), 14 h 30, angle de la place Clichy et de la rue de Clichy (Le Passé simple).
■ **L'ABBAYE DE PORT-ROYAL** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 123, boulevard de Port-Royal (Paris et son histoire).
■ **L'ANCIEN VILLAGE DE VAUGIRARD** (60 F), 15 heures, sortie du métro Vaugirard (Vincent de Langlade).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MARSEILLE.** Un nouveau terminal passagers a été mis en service, mercredi 12 juin, dans le port de la Joliette à Marseille. Des parkings, les locaux des compagnies, les guichets de contrôle et d'orientation des véhicules et de vastes voies de circulation ont été aménagés. Des accès directs aux terre-pleins d'embarquement simplifient les opérations, tant pour les passagers que pour les véhicules. En outre, certaines passes du port ont été élargies pour permettre les mouvements et l'accueil des grands navires, notamment le *Napoléon-Bonaparte*, dernier-né de la flotte de la Société nationale Corse-Méditerranée. – *(AFP.)*
■ **JAPON.** Quelque 15,3 millions de Japonais se sont rendus à l'étranger en 1995, un chiffre en hausse de 12,7 % par rapport à 1994. La destination préférée des Japonais est de loin les Etats-Unis (4,75 millions de visiteurs), suivie de la Corée du Sud (1,57 million) et de Hongkong (1,16 million). La Chine arrive au quatrième rang (870 000), devant Taïwan (820 000), l'Australie (740 000), et Singapour (730 000). Viennent ensuite la Thaïlande (600 000), le Royaume-Uni (390 000) et les îles Mariannes (380 000), l'Italie (367 000) et la France (331 000) qui, comme en 1994, n'arrive qu'en douzième position. – *(AFP.)*
■ **HANDICAPÉS.** D'après une enquête effectuée par l'Association des paralysés de France dans quarante villes françaises de plus de 60 000 habitants, neuf grandes communes seulement possèdent au moins un transport en commun accessible aux handicapés. Grenoble arrive en tête, suivie de Lille, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Tours, Angers, Caen et Lyon. Paris et Marseille figurent en queue de peloton. – *(AFP.)*
■ **VIETNAM.** Les autorités de Ho Chi Minh-Ville vont créer une unité spéciale de police pour assurer la protection des touristes étrangers. Cette unité composée d'environ trois douzaines d'officiers devrait être mise en place à la fin de l'année dans les quartiers où sont installés les principaux hôtels et restaurants. – *(AP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

ART Considérée comme la plus importante foire d'art moderne et contemporain dans le monde, la « Messe » de Bâle, en Suisse, réunit, pendant cinq jours, et jusqu'au 17 juin, 252 galeries venant de quatre continents et présentant 3 000 artistes de tous horizons. 50 000 visiteurs sont attendus dans le Schweizer Mustermesse mais aussi dans l'ancienne Brasserie Warteck qui accueille une foire parallèle, montée par 31 galeries d'avant-garde, peu à l'aise dans la foire officielle. ● LE MARCHAND new-yorkais Andre Emmerich vient de s'associer avec Sotheby's. L'intrusion d'une maison de ventes aux enchères dans le monde des marchands inquiète les foires d'art, qui ont signé une charte en ce sens. ● UN STAND coûte autour de 70 000 francs. En ajoutant les frais, un marchand doit vendre au moins 450 000 francs de tableaux pour équilibrer son budget.

Les jeunes galeries jouent les trouble-fête à la Foire de Bâle

La « Messe » de l'art la plus réputée au monde réunit en Suisse, jusqu'au 17 juin, plus de deux cent cinquante marchands spécialisés dans le moderne et le contemporain. A côté, une trentaine de marchands ont monté une manifestation parallèle, tout aussi réjouissante

BÂLE
de notre envoyé spécial

Pour son 27e anniversaire, la Foire de Bâle a opéré une mue profonde : un rétrécissement du secteur réservé aux jeunes galeries, auquel les organisateurs ont préféré une formule baptisée « Statement », qui permet à des marchands chevronnés de montrer de jeunes artistes. Et en corollaire, une foire parallèle baptisée « Liste 96 », qui regroupe 31 galeries d'avant-garde, refusées ou mal à l'aise dans cette « Messe » marchande la plus importante au monde, certes toujours exceptionnelle, mais qui fait la part belle aux anciens.

Aux grands anciens, parfois : fidèle à son habitude, le marchand suisse Jan Krugier offre une leçon d'histoire de l'art. Autour d'Ingres, dont il a réuni une impressionnante collection de dessins, il montre les œuvres de Degas, Picasso, ou encore un nu surprenant de Klaphech. Et un bonheur : une vue de Pise par Domenico Beccafumi (1486-1551). *« Je suis fier de ce dessin,* dit le maître des lieux. *Le Louvre en a la moitié d'un. Le British Museum aussi, le mien est entier. »*

Quant à la présence d'un artiste vieux d'un demi-millénaire, et d'autres, pas beaucoup plus jeunes, dans une foire d'art contemporain, Krugier est encore plus disert : *« J'estime avoir un rôle éducatif. Vendre, ne pas vendre... Les artistes modernes et les contemporains que j'expose ici jouent la même partition, qu'il faut connaître. Si nous perdons cette grammaire que constitue l'histoire de l'art occidental, nous perdons tout. Il y a aussi des affinités formelles, comme ici, entre Paul Klee, cette sculpture Boa et les reliefs de Torres-Garcia. »*

Pour qui dispose de quelques moyens, Bâle est, pendant cinq jours, un réservoir gigantesque de très beaux cadeaux. On peut s'offrir un Mondrian de 1927 à la galerie londonienne Annely Juda pour 5,1 millions de francs – suisses évidemment, soit 21 millions de nos francs. On peut aussi, si on a un peu de place chez soi, s'offrir le sous-marin soviétique revisité par Panamarenko et présenté par Isy Brachot de Bruxelles. A condition, bien sûr, de posséder un plafond de plus de trois mètres.

UN SEUL ARTISTE

Il y a ainsi, un peu partout, des pièces spectaculaires comme de très beaux Miro à la galerie Gmurzinska, des œuvres étonnantes parfois, comme les sculptures baroques de l'Autrichien Bruno Gironcoli, exposées par la galerie Thoman d'Innsbrück, ou un Raoul Hausmann présenté par la galerie parisienne 1900-2000. Chaque secteur mérite un arrêt prolongé. Un espace est réservé à la photographie – quelques classiques mais aussi les silhouettes mouvantes de Bernadette Tintaud chez Claude Samuel –, un autre à l'art vidéo, qui bénéficie de surcroît d'un prix décerné par la Société de banques suisses, et attribué cette année, conjointement, à Marie-José Burki et Daniel Schoeneck.

Les éditeurs ont aussi leur petit espace pour que les amateurs d'estampes ne soient pas déçus. Pour sa première participation à Bâle, le Parisien Michaël Woolworth pourrait bien les satisfaire avec de grands et récents bois gravés par William Mac Kendrer.

Dans la section « Statement », chaque marchand retenu doit présenter un seul artiste. Cette obligation en a fait reculer beaucoup : comment être certain de pouvoir vendre celui-ci plutôt que celui-là ? Ils sont peu nombreux, même parmi les plus aguerris, à oser parier sur un nom pour rentabiliser leurs frais. Nathalie Obadia s'est jetée à l'eau : le soir d'un vernissage, elle avait vendu suffisamment de toiles de Valérie Favre pour rassurer son banquier. Certains, cependant, voient un signe de vieillissement de la foire dans cette nouvelle formule des galeries consacrées, installées au rez-de-chaussée, qui peuvent prendre un espace supplémentaire à l'étage, dans la section « Statement ». Le Genevois Pierre Huber, d'un côté, montre les photographies en trois dimensions de Mariko Mori et, de l'autre, a fait intervenir l'artiste Skip Arnold. Le soir du vernissage, les compères ont bien failli rater cette occasion : la police genevoise avait mis en prison l'artiste et son marchand, pour attentat à la pudeur. Arnold pratique en effet des performances qui consistent à s'exprimer tout nu, dans les endroits les plus incongrus : à Genève, c'était sur une saillie de la façade de la galerie. A Bâle, il s'est fait scotcher, dans la même tenue, à l'aide de kilomètres de papier collant, sur la vitre du sas d'entrée de la foire. Les amateurs d'art bâlois en ont vu d'autres, sans doute, et la police est restée calme.

Plus classique, si l'on peut dire, César veut donner un exemple : *« Un mois de lecture des Bâlois »,* en compressant quelques tonnes de papier journal, à l'initiative d'une entreprise de recyclage qui cherchait un moyen original de fêter l'anniversaire de sa fondation.


D.R.

Raoul Haussmann : « Autoportrait et portrait d'Hannah Hoch »

Bâle n'est donc pas uniquement le lieu des tableaux de musée. D'autant que la foire parallèle (« Liste 96 ») montre le foisonnement de l'art actuel dans l'ancienne Brasserie Warteck, une initiative modérément appréciée par les responsables de la foire. Les stands sont moitié moins grands et deux fois moins chers, les exposants bénéficient de facilités de transport et de dédouanement, et ils ont même réussi à se faire héberger chez l'habitant. Le contraste avec la foire est saisissant : on a l'impression de pénétrer dans un gigantesque squat. Suisse, donc propre. Et revigorant : c'est peut-être le seul lieu à Bâle où l'on puisse s'amuser, jusque tard dans la nuit.

L'idée est née lors de la Foire de Cologne, chez de jeunes galeristes, inquiets de la nouvelle formule du « Statement ». *« Ici, je peux montrer l'ensemble du programme de ma galerie,* explique la Parisienne Anne de Villepoix, *ce qui me paraît plus intéressant à long terme, et plus proche d'un travail quotidien. A Cologne, j'avais déjà rejoint les rangs des mécontents, réunis dans la foire parallèle, "Unfair". Les galeries regroupées dans la "Liste 96" commencent à former un réseau solide. C'est une grande force pour l'avenir : nous pouvons éventuellement échanger des artistes qui seront ainsi exposés dans plusieurs pays. »*

Sceptiques, les galeries officielles espèrent que leurs petits camarades feront un flop et que la densité de la Foire de Bâle dissuadera les amateurs de visiter l'autre. Ils ont tort, les deux sont complémentaires. Le soir du vernissage, il était d'ailleurs impossible de se faufiler dans la foule qui se serrait à la manifestation parallèle.

Harry Bellet

Le budget des exposants

La location d'un stand de 60 mètres carrés à la « messe » de Bâle coûte un peu plus de 70 000 francs français, auxquels il faut ajouter les frais de transports, d'assurances, de logement. Le tarif grimpe vite aux alentours de 150 000 francs, budget moyen d'un exposant. Compte tenu des pourcentages dus aux artistes ou du prix d'achat d'une œuvre ancienne, une galerie doit, pour rentrer dans ses frais, vendre pour au moins 450 000 francs de tableaux.

L'ancien secteur « Jeunes Galeries » (moins de cinq ans d'existence) bénéficiait d'un prix de faveur : le stand de 30 mètres carrés leur était facturé 20 000 francs environ. La section « Statement » bénéficie aujourd'hui des mêmes conditions.

3 000 artistes, 252 galeries et 21 pays représentés

BÂLE
de notre envoyé spécial

La vingt-septième Foire d'art contemporain de Bâle, qui a lieu jusqu'au 17 juin, est implantée dans un quartier voué aux foires de toute nature. Une étude estime les retombées économiques pour la ville à 938 millions de francs suisses, environ 3,75 milliards de francs pour l'ensemble des foires sur la seule saison 1993-1994. La Kunstmess bénéficie donc d'une infrastructure sans faille et parfois hors d'échelle. Elle ne dure que cinq jours. C'est suffisant pour qu'une galerie fasse des affaires sans déserter, au-delà du raisonnable, sa propre boutique, à Paris, Genève, New York ou Francfort.

La foire accueille en moyenne 50 000 visiteurs. Considérée comme la plus importante au monde, elle réunit cette année près de 3 000 artistes présentés par 252 galeries venant de 21 pays et 4 continents. Parmi les plus gros contingents, 51 galeries allemandes, 43 suisses, 41 françaises (soit 10 de plus qu'en 1995), 30 américaines, 19 italiennes, 17 britanniques et 15 espagnoles.

Pour la seconde fois, des galeries françaises bénéficient des subventions du ministère de la culture. La délégation aux arts plastiques verse la moitié du coût de location d'un stand au marchand qui consacre au moins la moitié de son espace à des artistes vivants, français ou résidant en France. Un petit coup de pouce dont sont bizarrement exclues les trois galeries qui participent à Liste 96, la foire parallèle.

L'Espagne et certains Länder allemands pratiquent le principe de la subvention (bien plus élevée dans la plupart des cas) depuis longtemps. Pionnière en la matière, l'Autriche l'a supprimée cette année, voyant ses galeries tomber de 14 en 1995 à 8 cette année. Enfin, les passionnés d'Internet peuvent pianoter « http : // www. art. ch. » pour visionner des renseignements et même quelques photographies d'œuvres.

Ha. B.

★ Messe Basel, Schweizer Mustermesse in Basel, CH 4021 Bâle. Tél. : 19-41-61-686-20-20. Jusqu'au 17 juin. Entrée 20 francs suisses (environ 82 francs). Catalogue 30 FS.
Liste 96, The Young Art Fair, in Werkraum Warteck pp. Burgweg 7-15 4058 Bâle, jusqu'au 16 juin. Catalogue 3 FS.

Inquiétude après l'accord entre Sotheby's et un marchand new-yorkais

BÂLE
de notre envoyé spécial

La foire de Bâle est la plus belle, on ne le sait que trop. Les ténors du marché de l'art s'y donnent rendez-vous, pour montrer ce qu'ils ont de meilleur. Ainsi, le galeriste Michel Durand-Dessert, de retour en Suisse depuis l'an dernier, vient *« pour n'être pas coupé du marché international. C'est la seule réalité professionnelle ».* Ce que ses deux cent cinquante et un confrères présents confirment. Et que ne démentiront pas les marchands refusés par le jury de sélection, en nombre égal.

Quand tant de marchands se rencontrent, ils se racontent des histoires de marchands. Les halles de Messeplatz bruissent de toutes les rumeurs – la plus farfelue étant la délocalisation de la FIAC (Foire internationale d'art contemporain de Paris) à Londres... Beaucoup plus sérieuse, l'annonce de l'association entre la galerie new-yorkaise Andre Emmerich et la maison de vente Sotheby's agite les esprits. On les comprend : né en 1924, Andre Emmerich représente certains des plus grands noms de la peinture, de Josef Albers à Keith Haring en passant par Sam Francis ou Morris Louis. Andre Emmerich s'en explique : *« Il y a quelques années, Diana Brooks, la présidente de Sotheby's, m'avait proposé de rejoindre son groupe. Une parole en l'air mais qui a fait son chemin. Et puis je suis retourné les voir. Ils ont acheté ma raison sociale, mes archives et les photographies. Je reste propriétaire de mon stock. A New York, beaucoup de galeries ferment, à cause de la crise. D'autres sont devenues très grandes, au contraire. Pour des galeries intermédiaires comme la mienne, ce regroupement baptisé Emmerich/Sotheby's est une bonne solution. »*

AVANTAGES

Le phénomène est un classique des temps de crise : les affaires se concentrent entre quelques mains et les gros mangent les petits. Sotheby's avait déjà acquis, il y a quelques années, le stock de la galerie Pierre Matisse. Un achat estimé aux alentours de 140 millions de dollars (700 millions de francs), partagé à moitié avec la galerie Acquavella de New York. A Paris, les commissaires-priseurs ont ouvert des espaces d'exposition qui ressemblent beaucoup à des galeries. La concentration a ses avantages. Pour Andre Emmerich, *« c'est une opportunité formidable. Grâce au département éditorial de Sotheby's, je vais pouvoir réaliser des livres, entreprendre la rédaction de catalogues raisonnés. Pour nos artistes, c'est une possibilité d'exposer partout dans le monde grâce aux salles ouvertes par Sotheby's, comme la galerie Charpentier à Paris où ils vont installer leurs nouveaux locaux ».*

Les marchands présents à Bâle ne partagent pas l'enthousiasme d'Andre Emmerich. Pierre Huber, galeriste à Genève et un des principaux responsables de la foire, ne mâche par ses mots : *« Il n'est pas question de laisser entrer les maisons de vente ici. Les marchands font un travail long et coûteux pour promouvoir les artistes. Ce n'est pas pour qu'une maison de vente les récupère ensuite. Si nous laissons faire, nos entreprises artisanales seront balayées et personne ne sera plus là pour découvrir les nouveaux talents. »* Andre Emmerich répond qu'il n'y a là *« aucune menace. C'est un phénomène de notre temps. Quand j'étais une petite galerie, j'ai connu de jeunes artistes qui m'ont ensuite quitté pour de plus grands marchands. D'autres m'ont rejoint, venant de galeries plus petites encore ».*

Le risque pèse surtout sur les galeries intermédiaires qui investissent l'argent gagné grâce aux peintres consacrés dans la promotion des jeunes bien moins rentables. La riposte ne s'est pas fait attendre et Bâle a connu une union sacrée des principaux salons d'art du monde : L'Arco de Madrid, la FIAC, les foires de Chicago, Bâle et Cologne se sont regroupés en une association dont la charte exclut expressément les maisons de vente aux enchères.

Ha. B.

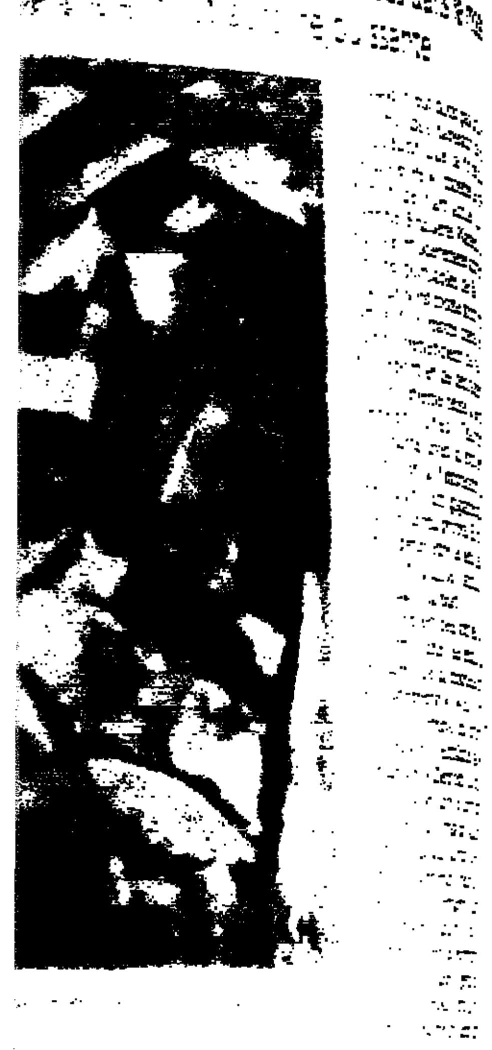
L'univers du quotidien à la Biennale de Champigny

CADAVRES EXQUIS 96, 26, rue de Verdun, 95400 Champigny-sur-Marne. De 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 17 juin. Tél. : 49-83-71-13.

Le site du Rotin, une manufacture désaffectée de Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne), abrite une biennale d'art contemporain, animée depuis 1992 par l'ACT (arts, communication, théâtres), association soucieuse d'un art immergé dans la ville, le présent et les pratiques sociales. Cette année, le thème « Réalités quotidiennes » rassemble une quarantaine d'artistes répartis dans un méandre de hangars et d'allées, de couloirs, caves, bâtiments administratifs. L'installation *13e Parallèle*, de Xavier Cahen, engage le visiteur à se glisser entre des voiles de navire qu'un vent, qui ne vient de nulle part ou de partout à la fois, oriente en tous sens. En guise de roulis, un enregistrement diffuse des extraits d'actualité relatifs à la crise et au retour du religieux. Cependant, la perte du cap n'est pas toujours synonyme d'horizons nouveaux. Ainsi, Gilles Favier, à travers une installation de photographies qui retrace une brève histoire de l'immigration en France, rappelle que, dès 1881, la foule française poursuivait les immigrés italiens dans les rues de Marseille. Pour s'approcher des portraits disposés au mur, il faudra d'abord piétiner *Le vrai visage de la préférence nationale*, à savoir l'effigie de Jean-Marie Le Pen, tapissant le sol. On verra alors la photographie d'une enfant africaine dans la cour d'un immeuble. Un texte explique : *« Elle s'appelle Baraka. »* Non loin, il y a aussi le portrait de Rît Challal, le harki, au camp de Bias, celui de Stanislas Radajevsky, et beaucoup d'autres.

Les « Réalités quotidiennes » ne se nourrissent pas seulement de l'actualité. Le visiteur découvre un parcours plus intimiste. Par exemple, le travail d'Olivier Pasquiers : des silhouettes indéfinies photographiées en grand format – donc non identifiables – qui tendent vers le public un petit cliché, net cette fois, où s'inscrit dérisoirement l'image des êtres chers. Dans beaucoup de travaux, l'économie des moyens, la défiance envers la culture de masse rappellent nombre d'artistes des années 70. Plus raisonnable, mais aussi plus cynique, l'art d'aujourd'hui compose avec l'univers de la consommation, du cliché et du gadget. Dans sa vidéo, Mireille Loup, devenue metteur en scène de sa propre existence, emprunte aux magazines féminins leurs poses, leurs stéréotypes, pour séduire un certain Henri qui n'existe que dans son imagination.

C.



Au croisement des routes de l'Inde et de l'Occident

Accepter ou refuser la métamorphose ? A Rouen, cinq artistes sous influences se font l'écho d'une réalité nouvelle

Ecole régionale des beaux-arts, Aître Saint-Maclou, 186, rue Martainville, 76000 Rouen ; tél. : 35-71-38-49. Du lundi au samedi, de 15 heures à 19 heures ; jusqu'au 28 juin.

Ils sont cinq : Nicola Mauger, une Anglaise qui travaille en Inde, Meera Chauda et C. K. Rajan, une Indienne et un Indien qui travaillent en Europe, Anne Rochette et Wade Saunders, une Française et un *Américain qui travaillent* à Paris, mais ont longtemps séjourné près de Pondichéry. Pour autant le sujet de l'exposition qui les réunit n'est pas l'Inde, ni l'exotisme, mais la question, jamais réglée, des entrecroisements d'influences. Chacun, à l'origine, a ses références et ses connaissances, occidentales ou indiennes, apprises à Hydebarad ou à San Diego, aux Beaux-Arts de Paris ou à la Winchester School of Art. Ils partent – et ce serait déjà un sujet d'étude que de savoir quelle envie de rupture ou quels projets ils nourrissent. Au terme de leur voyage, autrement dit là où ils décident de s'arrêter, ils se heurtent à d'autres références et d'autres connaissances. Se convertir *ou non, accepter ou refuser* la métamorphose, tenter ou refuser des mélanges et des synthèses, tel est l'enjeu.

Les cinq artistes se situent à des points d'équilibre différents. Rajan exprime le présent de l'Inde dans la langue du collage et du photomontage qu'il a apprise du cubisme et du surréalisme. De l'incongruité des juxtapositions, il fait le moyen d'une vision satirique obsédée par la guerre à la frontière du Pakistan et la toute-puissance des fanatismes religieux. On croirait Max Ernst exilé à New Delhi. Face à lui, Nicola Mauger : elle veut transcrire la même réalité par la peinture et le dessin, tente une sorte de néo-pop et se laisse aller de temps en temps au plaisir du pastiche. Elle multiplie les allusions aux panthéons hindouiste et bouddhiste. On croirait un enlumineur moghol qui aurait visité la Tate Gallery. L'un et l'autre formulent dans une langue *déjà* constituée la description d'une réalité nouvelle. Meera Chauda, Anne Rochette et Wade Saunders en usent autrement : c'est la langue même – la manière d'oeuvrer – *qu'ils* transforment. La pre*mière tisse ensemble des frag*ments d'images populaires indiennes et occidentales et des motifs décoratifs textiles. Chaque image, un cibachrome aux couleurs intenses, se compose sur le mode patchwork calculé et ironique.

FORMICA ET TERRE CUITE

A l'Inde, Rochette prend ses matériaux, pierres grises et perles rouges, et ses formes, spirales et amphores anthropomorphes. Elle les réinterprète selon des procédés qui sont ceux de la sculpture contemporaine, laquelle se trouve de la sorte enrichie d'idées inattendues et jetée dans des directions nouvelles. L'alliance improbable du formica, de la terre cuite et de la dentelle révèle son efficacité expressive et « dit » l'Inde contemporaine mieux qu'aucune citation.

Wade Saunders pousse cette logique à l'extrême de la provoca*tion. L'une de ses pièces les plus* fortes se présente sous la forme d'un admirable meuble de rangement vitré, triangulaire et construit dans un beau bois sombre où sont entassées des bouses séchées ornées d'un bracelet de perles dorées. Comme invention d'un symbole, on ne saurait trouver mieux, si ce n'est un tressage monumental de lanières métalliques entrecroisées à la façon des palmes qui couvrent les huttes traditionnelles. *L'archaïsme* revu et corrigé par le bricolage mécanique : encore une idée juste.

C'est du reste la justesse du regard et du geste qui comptent essentiellement. Quand le travail sur les moyens répond à une interrogation sur le motif, quand le sujet est déterminant, alors quelque chose de véritablement neuf apparaît. C'est le cas ici.

Philippe Dagen

Le dernier concert de Barney au milieu des fleurs

Jazz gratuit tous les samedis au Parc floral de Paris

Le festival A fleur de jazz s'est installé pour tout l'été au Parc floral de Paris, au bois de Vincennes. Une série de concerts gratuits auxquels participeront notamment Lockwood, Escoudé, Portal... Le concert de clôture, le 28 septembre, devait être celui de Barney Wilen, mort au mois de mai. Son trio sera là pour lui...

A FLEUR DE JAZZ FESTIVAL. Parc floral de Paris. Bois de Vincennes. M° Château-de-Vincennes. Tous les samedis à 16 heures. Entrée du Parc 10 francs. Entrée libre au Festival. *Tél : 43-43-92-95. Jusqu'au* 28 septembre.

Des pistils à damner le rêveur, soixante-sept espèces de rhododendrons, autant de nuages précis, on peut se presser, ils sont sur la fin, et en reste, ils reviennent, une vie n'épuise pas leur dessein d'origine du monde. Le Parc floral de Paris est dans le style moderne. Les jardiniers, subtils artistes de l'informe, l'agencent dans le puissant désordre du végétal.

Le jazz y campe tous les samedis à 16 heures. Une tente classieuse, un public – c'est gratuit – dont l'assemblée est aussi fraîche que les massifs, rien à dire. Il y a assez de connaisseurs pour esquiver le divertissement zappeur ; assez de néophytes pour ne pas l'aggraver.

C'est le lieu trouvé pour l'oubli de promenade, la discrétion des amants et les photos de mariage. Les photos de mariage sont un *des points imprenables sur la réalité.* Vêtements de parade et art un peu gauche du regroupement, elles sont l'idée du Paris d'aujourd'hui, ses immigrés et ses modestes.

A côté, le bois, l'ambiance des fortifs, la zone de qui ne peut aller bien loin, de ses nouveaux venus, une planète saisie par Doisneau, fredonnée par Khaled ou Brassens, et vivant déjà demain, les pieds bien sur terre. L'humanité dans ce qu'elle a de possible, de ralenti, assez loin de tout ce qu'on raconte, dans sa façon même de se tenir, de courir, de jouer au ballon, de s'accepter. Cyclistes, poussettes, canoteurs, patineurs, bécoteurs, âges et couleurs croisés s'y confondent sans s'y perdre.

La Foire du trône est finie. Elle devrait être à demeure. Son saut à l'élastique pour les nouveaux fortiches, ses carabines, la barbe à papa, une cabine de simulation *(formule 1, jet, train-fantôme)*, des manèges diaboliques à chavirer l'estomac d'un cheval de corrida, les tensions entre forains et chahuteurs, entre racistes et proies faciles, tout y répète, en version moderne, la chorégraphie *des inconscients et celle de l'es*poir déçu. A côté, le Parc floral à dix balles a des coulées douces de jardin privé. Le jazz défile en vingt-cinq séances bien sonorisées. Le programme est plus qu'acceptable, les groupes présentés sont ceux que l'on peut entendre dans les meilleurs clubs ou festivals. Didier Lockwood, Palatino, Bex'tet, Sylvain Beuf, Simon Goubert, le Lann, Escoudé se sont succédé depuis le début.

PROFUSION DE RHODODENDRONS

Un public composite, sérieux, garnit les places bien avant le concert, sans blaserie, bien installé pour écouter, kiosque d'antan pour musiciens d'aujourd'hui. Rien à voir avec les fumistes animations « jazzy » des villes d'été. Pas mal de festivals ne sont pas si loin dans l'idée. Sans compter cette profusion somptuaire des rhododendrons, là, à l'écoute. A suivre, les Belmondo, Antoine *Hervé, le POM, Stefano di Batista*, Kochoyan, Lourau, Cecarrelli, Galliano avec Humair et Jenny-Clark, Portal... les grandes pointures et les jeunes Turcs. Le rhododendron ne se fiche pas du monde.

Le dernier concert du mois de juin (le 29) devait être celui de Barney Wilen. L'archange de la note bleue vient de disparaître (Lire *Le Monde* du 28 mai). Son trio sera là, pour lui, pour les dames du parc, pour le gosse qui choisit ce samedi-là, à l'aveugle, d'être musicien, pour les patineurs, les chats et la musique. Ce *ne sont pas des accompagna*teurs. Ce sont des seigneurs sans domaine : Alain Jean-Marie, pianiste de premier plan, plus Gilles Naturel (contrebasse) et Philippe Noirat (batterie) qui n'ont pas trente ans, le temps ne fait rien à *l'affaire. Cet hommage est sim*plement un hommage que la musique rendrait à la musique. Le jazz sait penser le deuil. Barney, son air de jeune homme, sa science désinvolte et son timbre, avait sa juste place dans le Parc floral.

En février 1964, Johnny Coles explosa en plein concert avec Mingus et Dolphy au palais de Chaillot. Le lendemain, cependant qu'il se remettait de son opération, sa trompette était là, en scène, bien calée sur une chaise, métronymie cuivrée de l'amour que lui portait l'orchestre. On avait le cœur gros : Mingus pouvait se permettre ce geste.

Est-ce que l'on peut y aller ce soir ? Ce n'est pas évident. On ne sait plus se débrouiller des morts et des mots. La mort pas dite et la part maudite de nos sociétés. Le saxophone de Barney pourtant, sur une chaise, tandis que le trio *jouerait, ce ne serait pas idiot. On* comprendrait mieux ce que se rassembler veut dire, pour qui chercher la note bleue et aller au-delà. On saurait à quel point il n'y a rien de gymnaste ou d'académique dans cette bizarrerie de naïfs célestes qu'est le jazz. Un gosse saurait qu'un jour il peut sauter dans l'inconnu. Ce serait le sens profond de cette série de concerts. Cette image du luxe entrevue, comme une photo nuptiale dans les rhododendrons, la politique du possible.

Francis Marmande

■ **MUSÉES : le Musée d'Orsay n'a pas ouvert ses portes, jeudi** 13 *juin. Les syndicats du ministère* de la culture ont organisé, ce même jour, une manifestation dans la cour du Palais-Royal, pour faire pression contre le gel du budget qui affecte certains postes. Le Musée du Louvre était ouvert *en dépit de la grève menée par* certaines catégories de personnel.

■ **Le Musée des beaux-arts de Lille**, en cours de rénovation depuis 1992, ouvre exceptionnellement ses portes au public pour une visite du chantier, le samedi *15 juin, de 14 heures à 18 heures et* le dimanche 16 juin, de 14 h 30 à 18 h 30. Une exposition retracera les différentes étapes de ces travaux. Le musée devrait rouvrir au public au printemps 1997.

■ **ART : la première pierre de *l'atelier reconstitué du sculpteur* Constantin Brancusi** a été posée, mardi 11 juin, rue Rambuteau, à Paris, à proximité du Centre Georges-Pompidou. Confié à l'architecte Renzo Piano, il prendra place au centre d'un édifice ménageant un circuit de visite, et sera protégé par des parois vitrées – certaines œuvres étant particulièrement fragiles. Les volumes intérieurs de l'atelier d'origine seront respectés ainsi que la disposition des œuvres et des espaces de travail. Le bâtiment sera inauguré à l'occasion du XXᵉ anniversaire du Centre, en janvier 1997.

■ **CINÉMA : l'acteur Steve Martin va remplacer John Travolta** dans le prochain film de Roman Polanski, *Le Double*, dont le tournage devait commencer lundi 10 juin, près de Paris, a annoncé la compagnie de production Mandalay. Selon plusieurs sources, le départ de l'acteur était dû à des divergences de vues avec Roman *Polanski*.

■ **ACTION CULTURELLE : les Etats généraux de la culture,** association fondée par Jack Ralite, organisent, lundi 17 juin à 20 heures, à l'Odéon-Théâtre de l'Europe, une soirée de réflexion sur le thème « La culture à la croisée des chemins, "Nous ne nous plaignons pas, nous portons plainte" ». L'actrice Marie-Christine Barrault, le scénariste Jean-Claude Carrière, le peintre Olivier Debré ou le metteur en scène Christian Schiaretti sont annoncés. Entrée libre. Rens. : 48-39-52-47.

Rafael Monéo, prix Pritzker d'architecture, incarne le renouveau de la création hispanique

JOSÉ RAFAEL MONÉO s'est vu remettre, mercredi 12 juin, le prix d'architecture Pritzker, considéré comme le Nobel de l'architecture depuis sa création en 1979. Le prix lui a été remis au Getty Center de Los Angeles, immense complexe culturel édifié par Richard Meier sur les hauteurs de la ville, en cours d'achèvement. Richard Meier a été lui-même lauréat du Pritzker en 1984, dernier en date d'une série qui avait tendance à placer l'*Amérique* au centre du monde architectural.

Depuis, en effet, cette récompense a été volontiers attribuée à des constructeurs parfois américains encore, mais faisant alors preuve d'une forte originalité (Ghery, Venturi), *japonais (Maki* ou Ando), Européens comme l'Italien Rossi, le Portugais Siza ou le Français Christian de Portzamparc. Ainsi la Fondation Hyatt, qui sponsorise le prix en le dotant chaque année d'une récompense de 100 000 dollars (5 millions de francs), semble être parvenue à donner un caractère véritablement universel au Pritzker, malgré l'apparition d'un prix aux ambitions concurrentes créé par la Fondation Carlsberg.

Rafael Monéo incarne en tout cas le renouveau spectaculaire de la création hispanique, qui s'est manifesté notamment à l'occasion de l'Exposition universelle de Séville ou des Jeux olympiques de Barcelone, *qui marquaient le* point d'orgue de la renaissance de la capitale catalane. A Séville, Monéo a construit la spectaculaire gare d'Atocha qui, comme toutes les œuvres de ce maître de la sensibilité *et de l'audace*, réunit de la tradition, de la brique, et des envolées constructives spectaculaires en accord avec l'hôte prestigieux qu'elle devait accueillir : le TGV espagnol. Il est également l'auteur, dans la capitale castillane, de l'aéroport San Pablo où, là aussi, il manifeste son génie propre dans l'utilisation de la voûte sous un soleil. On connaît l'hospitalité réservée des Catalans pour les créateurs d'autres régions d'Espagne. Ils ont néanmoins confié à Monéo – associé au Catalan Solà-Moralès – le dessin du bloc Diagonal, sur l'avenue du même nom, édifice considérable de magasins, de bureaux et d'autres jeux civiques, qui ne se révèle pas comme le chef-d'œuvre du nouveau Pritzker.

RESPECT ET EFFICACITÉ

Rafael Monéo est né en 1937 à Tudela, dans la province de Navarre. Diplômé d'architecture en 1961, il s'aventure à Madrid avec l'architecte Saenz de Oiza, au Danemark avec Utzon (l'auteur de *l'Opéra de Sydney*), *mais surtout* sur les terres plus livresques de la réflexion architecturale, s'imprégnant en particulier des idées de l'Américain Venturi. Tout cela aurait pu le placer dans une situation d'équilibre formel précaire ou hasardeux. *Mais s'il se laisse, en ef*fet, largement influencer par les tendances les plus diverses au début de sa carrière, très vite il établit son style et sa maîtrise, notamment dans le Musée archéologique de Merida, dessiné en 1980 et achevé en 1986. Il sait y allier le respect des vestiges qu'il faut mettre en valeur à une reprise notablement réactualisée de la construction en brique, telle que les Romains s'en étaient faits les champions, *et tout simplement à* l'efficacité désormais classique des grands musées contemporains.

En 1991, il achève le réaménagement du palais Villahermosa, puis les Musées Miro à Palma de Majorque, et Davies au Etats-Unis (Massachusetts). Mais il s'ouvre aussi à des constructions au caractère plus replié, comme le siège de la banque Bankinter à Madrid, celui de la compagnie d'assurances Prevision Espa-nola à Séville, ou au contraire à des édifices tournés vers le public comme l'hôtel de ville de Logro-no. Monéo est désormais loin de sa première œuvre, un édifice industriel de Saragosse, dans lequel, avant toute interrogation culturelle semble-t-il, des formes puissantes s'articulent ou s'entrechoquent. Sa réputation internationale n'aura fait que s'amplifier depuis l'ouverture de l'Espagne à la modernité. On l'a vu travailler aux Etats-Unis, on le voit gagner le concours du Musée d'art de Stockholm ou construire *un hôtel et un immeuble de bu*reaux à Berlin. Houston (Texas) envisage de lui confier le nouveau bâtiment de son Musée des beaux-arts. Mais c'est l'Espagne qui reste le port d'ancrage de cet architecte navigateur qu'est Monéo, *constructeur qui a su donner aux* matériaux la souplesse de la mer, parfois son calme, parfois ses tempêtes.

Rafael Monéo, enfin, a toujours associé pratique et enseignement. Ainsi, pour le jury du Pritzker sa *« carrière est l'exemple idéal de la connaissance et de l'expérience, unies pour mettre en valeur l'interaction de la théorie de la pratique et de l'enseignement »*.

Frédéric Edelmann

L'échappée jazz de Charlie Watts

Le batteur des Rolling Stones est aussi un amoureux sincère des choses du swing

« JE NE SUIS PAS UN JAZZMAN, mais un batteur qui à l'occasion joue du jazz. » Charlie Watts verrait presque une vanité déplacée à être mis sur le même plan que ses héros. Pourtant, que ce soit avec un big band en 1985-1986 ou à la tête d'un quintette depuis quelques années, Charlie Watts peut sans problèmes figurer dans la catégorie des amateurs plus qu'éclairés, sincère et grand connaisseur des choses du swing. Ah ! oui, Charlie Watts est « le » Charlie Watts des Rolling Stones, le groupe de rock de tous les superlatifs depuis plus de trente ans, pour lequel il maintient un jeu inimitable par sa simplicité, à la fois gardien et propulseur du tempo.

L'intérêt de Charlie Watts pour le jazz remonte à son adolescence. Avec des disques ou dans les clubs. *« J'ai appris en regardant les grands batteurs,* explique-t-il. *Je ne comprends toujours pas comment ça fonctionne, pas plus que je ne sais ce que je fais lorsque je joue. »* S'il fallait le relier à une école de batterie il faudrait partir de Kenny Clarke. *« Tout est arrivé par lui. C'est le Fred Astaire de la batterie, ce qui est la plus belle chose que je puisse trouver à dire sur lui. »* De là une longue lignée d'adeptes d'un jeu non démonstratif, parmi lesquels Connie Kaye, Jimmy Cobb, ou Denzil Best, qui a amené l'art des balais au plus haut.

Dans ce nouvel enregistrement de jazz, *Long Ago and Far Away* (le quatrième disponible en France), où, outre le quintette régulier du batteur, on peut entendre une vingtaine de cordes du London Metropolitan Orchestra et le chanteur Bernard Fowler, Charlie Watts a réuni un répertoire de classiques de la ballade (*Good Morning Heartache, Stairway to the Stars*).

GRAND ADMIRATEUR DE CHARLIE PARKER

Grand admirateur de Charlie Parker, dont il est un collectionneur, Charlie Watts a opté pour la forme du quintette parkérien : rythmique piano (Brian Lemon, excellent), contrebasse (David Green), batterie, trompette (Gérard Presencer, phrasé détaché, sensibilité), et saxophone tenu par Peter King, l'un des altistes les plus remarquables avec Lee Konitz et Tony Coe.

Parmi les atouts de *Long Ago and Far Away*, un beau travail des cordes, mais surtout entre David Green et Charlie Watts cette compréhension, cette écoute qui fait la force des rythmiques, pas spécialement spectaculaire ou technique, mais à la légèreté gracieuse. Il ne faut entendre ici ni nostalgie ni volonté de se réclamer d'une musique qui impressionnerait le monde du rock. Charlie Watts agit d'abord et surtout en amoureux réel du jazz.

Une interrogation pourtant sur la présence de Bernard Fowler dans cette belle réunion. En dépit de la volonté du batteur de présenter le chanteur comme *« la vraie star de cet enregistrement »* son timbre très *soul*, passionnant avec Herbie Hancock, PIL, Bill Laswell ou les Rolling Stones, laisse une impression étrange. Employés tels quels dans ce contexte, ce timbre et ce phrasé ne convainquent vraiment pas.

Sylvain Siclier

★ 1 CD Virgin Pointblank VPBCD 36 7243 8 41695 2 7.



CLASSIQUE

JACQUES IBERT
Mélodies
Marie-José Dolorian (soprano), Carlos Cebro (piano)

Jacques Ibert (1890-1962) est surtout célèbre, dans le domaine de la mélodie, pour avoir volé la vedette à Maurice Ravel, en écrivant des *Chansons de Don Quichotte* pour Chaliapine qui devait jouer le rôle du héros de Cervantes au cinéma. Il était hors de question qu'une dame enregistrât ces mélodies pour voix d'homme, d'autant qu'il reste un catalogue au moins aussi intéressant et infiniment moins connu. Si Ibert n'est pas un musicien qui a marqué son temps par une vraie singularité, la qualité de son inspiration se fait entendre ici sans doute aucun. Carlos Cebro et Marie-José Dolorian (au beau timbre mat) défendent ce répertoire avec l'ardeur des pionniers, même si l'excellente diction de la soprano est quelque peu « noyée » par une prise de son claire mais effectuée dans une église. *R. Ma.*

★ 1 CD PMP productions CD/CL 007. Distribué par Média 7.

EYA MATER
Chant grégorien polyphonies des XI[e] et XII[e] siècles
Discantus, Brigitte Lesne (direction)

Ce programme fut créé à l'abbaye de Royaumont à l'été 1995. Anthologie de chants polyphoniques du XI[e] au XIV[e] siècle, qui tous évoquent la femme – la mère et la sainte, seules figures acceptables pour le clergé du temps, qui compose quasiment toutes les mélodies liturgiques.

Avec la promotion dès l'an mille de l'introït, moment solennisé par l'ajout des phrases poétiques et musicales, la tardive mise en musique des lectures qui commande l'ornementation du répons, ces chants évoluent comme la perception de la féminité, de l'image noire d'un piège qui damne à l'aura d'une intercession qui sauve, dans le sillage de la Vierge.

Avec son ensemble, Brigitte Lesne continue d'explorer ces littératures oubliées (qu'elle avait déjà restituées en solo avec *Ave Eva*, OPS 30-134), avec grâce, fraîcheur et simplicité, comme l'invention permanente de la ligne mélodique et de l'ornementation des monodies.

Une lumière sereine baigne ces pages, rayonnantes comme la joie intérieure de la féminité « exhaussée » du XIII[e] siècle. *Ph.-J. C.*

★ 1 CD Opus 111 OPS 30-143.

ROCK

PETER PERRETT IN THE ONE
Woke Up Sticky

Presque instantanément détruits par l'abus de substances illicites, les Only Ones marquèrent pourtant la new wave britannique de la fin des années 70 de trois albums de pop suffisamment névrotiques pour déclencher un semblant de culte.

Après seize ans d'exil, Peter Perrett, leur leader, prouve qu'il a survécu à toutes les déchéances sans perdre de son talent. Si les chansons de ce premier album solo contiennent quelques-unes des étapes sordides de sa traversée du désert, guitares et mélodies brillent par leur prestance.

On retrouve ce qui constituait les principaux atouts des Only Ones : une vivacité anxieuse, des harmonies tendues, la mélancolie acide d'un Lou Reed cockney. Un titre comme *Falling* se montre digne du classique *Another Girl Another Planet*. Et dans l'ensemble, *Woke Up Sticky* possède une consistance que n'avaient pas toujours ses anciennes chansons. *S. D.*

★ 1 CD Demon Records FIENDCD 773. Distribué par Musidisc.

METALLICA
Load

Le nom même de Metallica résonne comme la quintessence du heavy metal. Dans un genre révolutionné par l'émergence du grunge et des fusions hard-rap-funk, ce quatuor né en 1981 à San Francisco est resté debout. Sans doute parce que le groupe n'a jamais goûté les démonstrations techniques et l'apparat grotesque brutalement discrédités lors de l'avènement de Nirvana et consorts.

D'une violence noire mais sans sexisme outrancier ni satanisme à trois sous, le répertoire de Metallica martèle sans fin les frustrations de l'adolescence. Il y a cinq ans, le disque qu'on baptisa « black album » à cause de sa pochette, collection d'hymnes bagarreurs et de ballades sombres, engrangeait un monstrueux succès (dix millions d'exemplaires vendus). Cheveux raccourcis et riffs toujours musculeux, Metallica a façonné *Load* sur le même modèle.

Avec une rigueur presque janséniste, le groupe compresse sa hargne et ses angoisses. Un sens affûté des jeux de dynamique, une oreille pas tout à fait insensible aux mélodies permettent une variété d'accroches, malgré la monotonie de la voix contractée et blanche de James Hetfield, chanteur à l'idéale gueule de brute. *S. D.*

★ 1 CD Mercury 532 618-2. Distribué par Polygram.

CHANSON

HENRI TACHAN
Côté cœur, côté cul

Depuis l'album *Les Mauvais Coups*, paru en 1965, Henri Tachan n'a pas renoncé à lui-même, ses coups de poésie et ses propos crus, faits pour choquer papa et grand'maman. Tachan a appelé à la révolution sexuelle, tapé sur les machos (*Les Z'hommes*, l'un de ses morceaux de bravoure), salué les femmes libres, et la féminité en l'homme, et continue d'envoyer des quolibets aux gendarmes et aux militaires. La voix attendrie, un soupçon voilé, Tachan n'en prend pas moins le taureau par les cornes, suivi dans ses explorations d'éternel enfant par un accordéon, un piston, piano martelé. Qu'il mette en musique (guitare tranchée façon Rive gauche) *L'Invitation au voyage* de Baudelaire, ou qu'il donne une nouvelle version indignée des *Z'hommes* (*La Castagne*, tango porcin). Henri Tachan conçoit des mélodies simples, refrains en boucle, valses tourbillonantes, à l'ancienne, couplets incisifs (*Salle d'attente*, ou l'impatience indignée devant la vie qui tient peu ses promesses). C'est du Tachan comme avant, toujours combattif, toujours autant chanteur à textes et à convictions. *V. Mo.*

★ 1 CD Auvidis/Chorus AC6451.

ELISA POINT
Elisa Point

Des accords de guitare-twist nous rappellent que Jane Birkin eut sa période anglaise (vue de France) et que, de ce point de vue, elle a des héritières (Elisa Point). Des intonations de Lolita nous suggèrent que la France a fabriqué Vanessa Paradis, puis l'a embourbée dans ses manies, et que c'est ici que la voix en souffle de Françoise Hardy a inauguré avant l'heure le concept *easy listening* chic. Depuis, Françoise Hardy a acquis une vigueur encore inconnue à Elisa Point, jeune chanteuse à qui l'on avait fait crédit lors de son premier album paru en 1994, mais qui avec une voix irritante de tics aigus tue dans le second son capital confiance, des textes joueurs et ses envies de parodie. *V. Mo.*

★ 1 CD Musidisc 118802.

MUSIQUE DU MONDE

TABU LEY ROCHEREAU
Africa Worldwide : 35[e] Anniversary Album

Installé aujourd'hui aux Etats-Unis, Tabu Ley Rochereau est le dernier survivant des légendes qui fondèrent la musique moderne zaïro-congolaise à la fin des années 50.

Inspirée de la rumba cubaine, celle-ci s'épanouit d'abord à Brazzaville et à Léopoldville (rebaptisée Kinshasa en 1966) avant de déferler au fil des années sur l'Afrique entière. Elle a infiltré beaucoup d'autres rythmes de l'Afrique urbaine ou des Caraïbes et reste encore l'enfant chérie de tous les danseurs du continent africain. Tabu Ley débute sa carrière en 1959, au sein de l'African Jazz de Joseph Kabasélé et Docteur Nico.

En 1963, il forme son propre groupe, Africa International, et à l'instar de Franco, autre figure essentielle de ce courant musical, il chamboule la structure des morceaux et crée le soukouss, privilégiant les solos de guitare en boucle qui deviendront la marque de cette musique à danser.

Source intarissable de son inspiration, l'amour inspire la plupart des deux mille titres dont Tabu Ley revendique la paternité. C'est dans cette abondance qu'il a choisi douze de ses plus grands succès, pour les réenregistrer en compagnie de son groupe dans un studio aux Etats-Unis. Un album suave, d'un charme chaloupé et très kitsch. *P. La.*

★ 1 CD Rounder CD 5039. Distribué par Night and Day.

DANS LES SALLES DE CONCERT

CATHERINE LARA
Olympia, le 12 juin. 20 h 30, jusqu'au 14. Tél. : 47-42-25-49. 160 F et 230 F.

Catherine Lara investit pour trois soirs l'Olympia, une salle dont elle foulait la première fois la scène en 1983, année déclic de sa consécration avec *La Rockeuse de diamants*. Tout feu tout flamme, elle n'a rien perdu de sa conquérante et féconde énergie, alors que la fibre mélodique de son récent album (le dix-neuvième), *Mélomanie* (Trema), laissait supposer qu'elle s'était assagie. Devant un public démonstratif, aspiré vers la scène quand elle reprend *Les Romantiques* en milieu de concert, Catherine Lara démontre tout le contraire. Elle brandit plus volontiers les couleurs du rock que celles de la confidence ou de la sensualité. Du violon qui faisait sa marque les premières années, elle joue hélas de moins en moins. L'archet, dont elle fait des moulinets dans l'air, se révèle en revanche un accessoire efficace pour galvaniser sa troupe.

Son quintette est exemplaire, emmené par le guitariste Sylvain Luc, avec qui elle partagea compositions et arrangements sur *Mélomanie*. On peut ici apprécier la qualité des textes de Jean-Claude Vannier et de Jean-Jacques Thibaud, grâce à une sonorisation idéale. Un concert ardent, sans temps mort, qui s'achève sur un superbe *Errare humanum est* éclairé par la présence d'une chorale africaine joyeuse et chamarrée, dirigée avec une fougue jubilatoire par George Seba. *Patrick Labesse*

SIERRA MAESTRA
New Morning, le 8 juin.

Il existe actuellement un véritable engouement pour la musique de Cuba. Mode passagère ou vague inexorable ? Bien malin celui qui pourrait répondre. On se souvient d'un temps où la musique africaine semblait, elle aussi, promise à un avenir radieux. Formé autour d'un groupe d'étudiants en 1976 à La Havane, Sierra Maestra s'est fixé pour objectif de redonner aux jeunes le goût du *son*, souvent considéré comme dépassé et pourtant source vive de la salsa. Aujourd'hui, tous les danseurs de l'île adorent le groupe.

Ses disques s'arrachent (dont le remarquable *Dundumbanza*, distribué en France par Night & Day). Il est devenu le chef de file d'un courant rénovateur de cette musique rurale, née dans la chaîne montagneuse d'où partira la révolution, à l'est de Cuba, la Sierra Maestra. Reprenant la formule instrumentale acoustique des sextettes dédiés au genre dans les années 20, l'ensemble est dirigé par Marcos Gonzalez, phénoménal joueur de *très*, une guitare « arrangée » avec trois cordes doubles. Autour de lui, huit gaillards toniques et d'une justesse idéale, d'où émergent le fin guitariste José Antonio Rodriguez, également vocaliste époustouflant, et le trompettiste Barbaro Teutor Garcia, qui caracole avec une aisance déconcertante dans les aigus. *P. L.*

هكذا من الاصل

L'association Ras l'front se mobilise

Une nuit du cinéma antifasciste à l'Entrepôt



TROIS SALLES de cinéma, trois programmations simultanées, pour une « Nuit antifasciste » organisée par l'association Ras l'front. Un choix de films de fiction courts et longs métrages, français et étrangers, des documentaires et des films de propagande sont programmés samedi 15 juin en continu durant toute une nuit. On verra, entre autres, *To Be or Not To Be* (Ernst Lubitsch, 1942), *Lili Marleen* (R. W. Fassbinder, 1980), *Music Box* (Costa-Gavras, 1989), *Les Cinq Derniers Jours* (Percy Adlon, 1979), *Cauchemar blanc* (Mathieu Kassowitz, 1991), *L'Homme qui dit non* (Olivier Horn, 1994), *Les Combattants* (Gustav von Wangenheim, 1936-1938), *La Question* (Laurent Heynemann, 1976), *Rude Boy* (Perry Henzell, 1972), *Fewerprobe : November's Pogrom 1938* (Erwin Leiser, 1988) – un montage de documents sur la Nuit de cristal – et *Allemagne, réveille-toi !* (Erwin Leiser, 1968). Des débats sont prévus, en la présence de professionnels du cinéma signataires de l'appel des 250, dont est issue l'association Ras l'front.

★ **L'Entrepôt, 7-9, rue Francis-de-Pressensé, Paris 14e. Mo Pernety. De 20 heures à 6 heures du matin, le 15 juin. Tél. : 42-43-22-00. 40 F la séance. 100 F la nuit (50 F, tarif réduit).**

UNE SOIRÉE À PARIS

Brahim Izry
Ancien guitariste d'Idir, Brahim Izri accommode la tradition kabyle aux canons de la dance music, sans pour autant lui faire perdre son âme ni trébucher dans les excès électroniques. Il présente sur scène son dernier album (*Brahim Izri*/East West), dédié à la cause des femmes, premières victimes de la politique en Algérie.
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Pigalle. 20 heures, le 14. Tél. : 42-23-15-15.

Trio Saquiné Ismaïlova
Dirigé par Saquiné Ismaïlova, chanteuse au timbre grave et délicat, ce trio féminin insuffle fraîcheur et légèreté dans la musique savante d'Azerbaïdjan, découverte en Occident grâce à Alem Kassimov. Lors d'un précédent passage à l'IMA en 1993, les trois femmes avaient emballé le public, néophyte ou connaisseur des méandres raffinés du classique azeri.
Institut du monde arabe, 1, rue des-Fossés-Saint-Bernard, Paris-5e. Mo Jussieu. 20 h 30, les 14 et 15. Tél. : 40-51-38-37.

Les Amours d'Arès et d'Aphrodite
Le Théâtre Démodocos a présenté l'an passé à l'amphithéâtre de la Sorbonne, *Le Retour d'Ulysse*, adaptation de *L'Odyssée* d'Homère. Cette année, la troupe se recompose et propose *Les Amours d'Arès et d'Aphrodite*. Dans *l'Odyssée*, Homère rapporte qu'Héphaïstos, le dieu forgeron, surprend son épouse Aphrodite en compagnie d'Arès, son amant... La mise en scène de Robert Ayres mêle grec ancien et français moderne dans une comédie musicale où se télescopent le chœur antique et les flonflons d'un bal de 14 juillet.
Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, 45-47, rue des Ecoles, Paris-5e. 20 h 30, les 14 et 15 juin. Tél. : 40-46-27-49. 60 F.

Zucchero
Chanté en italien, le rhythm'n'blues ne perd rien de sa puissance et de sa sensualité. Surtout quand on lui prête la voix puissante de celui qu'on a surnommé le Joe Cocker transalpin.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 heures, le 14. Tél. : 42-08-60-00. De 195 F à 260 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

CERTAINS L'AIMENT COURT
Film franco-belge de Romy, Abel et Gordon, Emmanuel Malherbe, Nicolas Cuche, Vincent Mayrand, Philippe Rouquier, Kram et Plof, Jean-Michel Isabel, (1 h 35).
Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ;

COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ
Film français d'Arnaud Desplechin, avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni (2 h 58).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

DES NOUVELLES DU BON DIEU
Film français de Didier Le Pêcheur, avec Marie Trintignant, Maria de Medeiros, Christian Charmetant, Jean Yanne (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Odeon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

ELLE
Film français de Valéria Sarmiento, avec Marine Delterme, Didier Flamand (1 h 26).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

FAUTE DE SOLEIL
Film français de Christophe Blanc, avec Jean-Jacques Benhamou, Sarah Haxaire, Christian Balthauss, Françoise Descarrega, Evelyne Ker, Patricia Orlando (57).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MIDDLE OF THE MOMENT
Film suisse-allemand de Werner Penzel, Nicolas Humbert, avec Robert Lax, Aghali Ag Rhissa, Johann Le Guillerm, Mutu Walat Rhabidine, Sandra M'Brow, Amoumoun (1 h 20).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL
Film américain de Jon Avnet, avec Robert Redford, Michelle Pfeiffer, Stockard Channing, Joe Mantegna, Kate Nelligan, Glenn Plummer (2 h 09).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

RÉGION

MUSIQUE CLASSIQUE

AVIGNON
Lakme
de Delibes. Natalie Dessay (Lakmé), Marc Laho (Gérald), Alain Vernhes (Nilakantha), Christine Labadens (Malika), Michel Vaïssière (Frédéric), Chœurs et Orchestre de l'Opéra d'Avignon, François-Xavier Bilger (direction), Gilbert Blin (mise en scène).
Opéra, rue Racine, 84 Avignon. 14 h 30, le 16 ; 20 h 30, le 18. Tél. : 90-82-23-44. De 85 F à 340 F.

DIJON
Orchestre national de Lyon
Wagner : *Parsifal, prélude de l'acte I*. Varese : *Ionisation, Hyperprysm, Integrales*. Ravel : *Concerto pour piano et orchestre « Pour la main gauche », La Valse*. Jean-Philippe Collard (piano), Mark Foster (direction).
Palais des sports, rue Léon-Mauris, 21 Dijon. 20 h 30, le 17. Tél. : 80-30-61-00. De 80 F à 140 F.
King's Consort
Œuvres de Haendel. James Bowman (haute-contre), Robert King (direction).
Grand Théâtre, place du Théâtre, 21 Dijon. 20 h 30, le 20. Tel. : 80-30-61-00 De 90 F a 160 F.

DIVONNE-LES-BAINS
Quatuor Brentano
Brahms : *Quintette pour clarinette et cordes, Quatuor pour piano et cordes op. 60*. Sharon Kam (clarinette), Mark Steinberg (violon), Toby Hoffman (alto), Gary Hoffman (violoncelle), Jean-François Heisser (piano).
Théâtre du casino, 01 Divonne-les-Bains. 20 h 30, le 16. Tél. : 50-20-01-22. De 80 F a 240 F.
Bruno Schneider (cor), Vadim Repin (violon), Roland Pidoux
Brahms : *Sonate pour violon et piano op. 108, Trio pour piano, violon et violoncelle op. 101, Trio pour piano, violon et cor.*
Théâtre du casino, 01 Divonne-les-Bains. 20 h 30, le 19. Tél. : 50-20-01-22. De 80 F à 240 F.
Gérard Poulet, Vadim Repin, Nato Gabunia (violon), Misha Amory,
Brahms : *Sonate pour violon et piano op. 100, Trio pour piano, violon et violoncelle op. 87, Quintette à cordes op. 111.*
Théâtre du casino, 01 Divonne-les-Bains. 20 h 30, le 21. Tél. : 50-20-01-22. De 80 F à 240 F.

LILLE
Musiciens de l'Orchestre national de Lille
Jevtic : *Grand Trio pour violon, alto et piano*. Schubert : *Quintette pour piano et cordes D 667 « La Truite »*.
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 11 heures, le 16. Tél. : 20-12-82-40. 30 F.

MARSEILLE
Un ballo in maschera
de Verdi. Leona Mitchell (Amelia), Walter Fraccaro (Ricardo), Leo Nucci (Renato), Rita Gorr (Ulrica), Rosemary Musoleno (Oscar), Chœurs de l'Opéra de Marseille, Orchestre philharmonique de Marseille, Marco Guidarini (direction), Yves Lefebvre (mise en scène).
Opéra, 2, rue Molière, 13 Marseille. 14 h 30, le 16 ; 20 h 30, le 18. Tél. : 91-55-00-70. De 45 F à 360 F.

PARÇAY-MESLAY
Ivan Moravec (piano).
Chopin : *Nocturnes op. 27, Ballades, Sonate pour piano op. 35.*
Grange de Meslay, 37 Parçay-Meslay. 21 heures, le 15. Tél. : 47-21-65-00. De 70 F à 200 F.
Vardan Mamikonian (piano).
Chopin : *Etudes op. 10 et 25, Andante spianato et Grande Polonaise, Polonaise op. 44.*
Grange de Meslay, 37 Parçay-Meslay. 12 heures, le 16. Tél. : 47-21-65-00. De 70 F à 200 F.
Christine Cairns (mezzo-soprano), Trio Wanderer.
Chopin : *Trio pour piano, violon et violoncelle op. 8, Sonate pour violoncelle et piano op. 65, Mélodies polonaises.*
Grange de Meslay, 37 Parçay-Meslay. 19 heures, le 16. Tél. : 47-21-65-00. De 70 F à 200 F.
Jean-Marc Luisada (piano).
Chopin : *Intégrale des Mazurkas.*
Grange de Meslay, 37 Parçay-Meslay. 21 heures, le 21. Tél. : 47-21-65-00. De 70 F à 200 F.

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
Il Giardino armonico
Haendel : *Concerto grosso op. 6 no 1, Motet*. Vivaldi : *Sinfonie de concert pour cordes RV 149, Motet*. Sumi Jo (soprano).
Abbatiale et jardins de l'abbaye, 49 Saint-Florent-le-Vieil. 21 h 30, le 15. Tél. : 41-72-62-02. De 80 F à 100 F.

STRASBOURG
Le Chevalier à la rose
de R. Strauss. Angela Denoke (la maréchale), Stella Kleindienst (Octavian), Walter Fink (le baron Ochs), Jean-Marc Salzmann (Faninal), Anat Efraty (Sophie), Chœur de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Woldemar Nelsson (direction), Johannes Schaaf (mise en scène).
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 15 heures, le 16 ; 19 h 30, les 18, 21 et 23. Tél. : 88-75-48-23. De 60 F à 300 F.

JAZZ

FRANCHE-COMTÉ
15e Festival de jazz
Sur l'ensemble de la région, une programmation qui respecte un équilibre entre les musiciens dits « locaux », de jeunes gloires nationales et quelques valeurs sûres : Le quartette du saxophoniste François Corneloup à Brainans le 14 juin, Palatino (Paolo Fresu, Glenn Ferris, Aldo Romano, Michel Bénita) à Dôle le 15, Grozny Quintet à Besançon le 18 et à Villers-le-Lac le 21, le saxophoniste Sylvain Beuf et le quartette Océan à Saint-Claude le 20, le guitariste Claude Barthélémy ira voir Vesoul avec son octette le 25, le tubiste Marck Steckar jouera avec son quartette à Pontarlier le 28 et le saxophoniste Pharoah Sanders à Arc-et-Senans le 29.
Jusqu'au 6 juillet. Tél. : 81-83-39-09.

DANSE

LYON
Lyon Opéra Ballet
Dominique Bagouet : *Déserts d'amour*. Jean-Claude Gallotta : *La Solitude du danseur*. Maguy Marin : *Grossland*.
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 20 h 30, le 15. Tél. : 72-00-45-45. De 80 F à 165 F.
Lyon Opéra Ballet
William Forsythe : *Second Detail*. Jiri Kylian : *Stamping Ground*. Martine Müller : *Le Jour même*.
Opera Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 17 heures, le 16 Tel. : 72-00-45-45. De 80 F à 165 F.
Compania Antonio Gades
Fuente Ovejuna.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, les 18, 20, 21, 22 et 25 ; 19 h 30, les 19 et 26 ; 17 heures, le 23. Tel. : 78-75-88-88. De 150 F a 200 F.

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
Compagnie Ea Sola
Sécheresse et pluie.
Abbatiale et jardins de l'abbaye, 49 Saint-Florent-le-Vieil. 22 heures, le 20. Tél. : 41-72-62-02. 80 F.

UZÈS
Thierry Niang
1, 2, 3 soleil.
Place aux Herbes, 30 Uzes. 11 h 30, les 15 et 19. Tél. : 66-22-51-51. 130 F.
Boris Charmatz
A bras-le-corps.
Enclos de la Source, 30 Uzes. 11 heures, le 16 ; 19 heures, le 17 ; 18 h 30, le 18 Tel. : 66-22-51-51. 50 F.
Compagnie Beau Geste
Dominique Boivin : *Carmen.*
Cour de l'ancien evêché, 30 Uzès. 22 heures, le 17. Tel. : 66-63-27-59. 130 F.

THÉÂTRE

ANGERS
Félix
de Robert Walser, mise en scene de Claude Aufaure, avec Paule Annen, Claude Aufaure, Jean-Quentin Châtelain, Nathalie Jeannet et Claude Yersin.
Nouveau Théâtre-Beaurepaire, 12, boulevard Gaston-Dumesnil, 49 Angers. 20 h 30, le 15. Tel. : 41-87-80-80. Durée : 1 h 35. 85 F et 110 F. Dernière.*

BÉTHUNE
La Botte et sa chaussette
de Herbert Achternbusch, mise en scène de Jean-Yves Lazennec, avec Michel Dubois et Lucien Marchal.
Studio-Théâtre, place Foch, 62 Béthune. 20 h 30, le 15 ; 16 heures, le 16. Tél. : 21-56-96-95. Durée : 1 h 45. 85 F et 110 F.*

BLANQUEFORT
Festival Echappée belle
avec « L'Enfant debout » (Théâtre des Chimères) et « Rana ! Rana ! Les Dits de la grenouille » (Temps Fort Théâtre).
Théâtre missionné les Colonnes, rue du Docteur-Castéra, 33 Blanquefort. 16 heures, le 15 ; 15 heures, le 16. Tél. : 56-95-24-14. 45 F.
Festival Echappée belle
avec le Wayang Wong de Bali, la compagnie Kumulus, la compagnie Ches Panses Vertes, le Tof Théâtre, la compagnie Vertigo, la compagnie Kim Pernelle, l'Illustre Famille Buratini, la compagnie Danaye Kalanfei-Théâtre national de marionnettes du Togo, le Bululu Théâtre, The Uncles, Dut, Mister Jones et Fred l'incroyable cochon cascadeur et Damien Bouvet.
Parc de Fongravey, avenue du Général-de-Gaulle, 33 Blanquefort. 15 heures, les 15 et 16. Tél. : 56-95-24-14. 30 F.

MARSEILLE
Chimère, par le théâtre équestre Zingaro
de Bartabas, mise en scène de l'auteur.
Centre équestre Pastré, 33, traverse de Carthage, 13 Marseille. 21 heures, les 15, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 25. Tél. : 91-24-35-35. Durée : 1 h 45. 200 F. Dernières.
Art
de Yasmina Reza, mise en scene de Patrice Kerbrat, avec Pierre Arditi, Pierre Vaneck et Jean-Louis Trintignant.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 20 h 30, les 18, 20, 21, 22, 25, 27, 28 ; 19 heures, les 19 et 26 ; 17 heures, le 23. Tél. : 91-54-70-54. Durée : 1 h 40. 130 F et 150 F.*

MER
Le Voyage des comédiens
avec « Voyages avec un âne dans les Cévennes » (Théâtre du Lamparo), « Christmas Pudding » et « Quatre saisons » (Compagnie du Hasard), « Petit, petite », un récital de contes et « Le Chant de l'Odyssée » (Centre de littérature orale), « Nécromédie » (Compagnie Amédée Bricolo) et un spectacle commun.
Le Théâtre mobile, 41 Mer. 18 heures et 20 h 30, le 15 ; 17 heures, le 16 ; 10 heures, 14 heures et 19 heures, le 17 ; 20 h 30 et 22 h 30, les 18 et 20 ; 20 h 30, le 19. Tél. : 54-81-02-03. 30 F et 50 F.*

NANTES
Festival Trafics
avec Bruno Boëglin, Grand Magasin, Yvon Lapous, Eric Vigner, Projet 816, Pierre Bastien, Jean-François Duroure, Robert Cantarella et Christiane Cohendy, Olivier Py, la compagnie Castafiore, la Baraque d'Igor et Lili, Serge Noyelle et Pierre Bastien.
Lieu Unique, 44 Nantes. 19 heures, du 18 au 22. Tél. : 40-69-50-50. 20 F.

LA ROCHELLE
Le Défilé
de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, avec Jean-Marc Bihour, Olivier Broche, Lorella Cravotta, Jérôme Deschamps, Philippe Duquesne, Robert Horn, Bruno Lochet, Atmen Kelif et Olivier Saladin.
La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Perot, 17 La Rochelle. 20 h 30, du 19 au 21 ; 15 heures et 20 h 30, le 22 ; 17 heures, le 23. Tél. : 46-51-54-02. Durée : 1 h 10. 145 F.

ART

ALBI
Transapparence : Gilles Touyard
Moulins albigeois, 41, rue Porta, 81 Albi. Tél. : 63-77-32-13. De 10 heures a 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre 1996.
Transapparence : Piotr Kowalski
Centre culturel de l'Albigeois, place de l'Amitié, 81 Albi. Tél. : 63-49-72-72. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 septembre 1996.
Transapparence : Valérie Belin
Verrerie ouvrière, ZI-Saint-Juéry, rue Aragon, 81 Albi. Tél. : 63-78-10-10. De 14 heures à 17 heures. Fermé samedi et dimanche. Jusqu'au 15 septembre 1996.

ANDILLAC
Transapparence : Mario Merz, Patrick Neu
Château du Cayla, 81 Andillac. Tél. : 63-53-90-30 De 10 heures a 12 heures et de 14 heures a 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre 1996. 10 F.

ANGERS
Anthony Caro
Musee des Beaux-Arts, 10, rue du Musee, 49 Angers. Tél. : 41-88-64-65. De 9 heures a 18 h 30. Du 21 juin 1996 au 26 octobre 1996. 10 F

AVIGNON
Avignon, deux palais pour Rodin
Palais des papes. 84 Avignon. Tél : 90-27-50-00. De 9 heures a 19 heures Jusqu'au 1er septembre 1996.

BAYONNE
Fritto Misto
Musée Bonnat et Le Carré, 9, rue Fréderic-Bastiat, 64 Bayonne. Tél. : 59-59-08-52. De 10 heures a 12 heures et de 14 h 30 a 18 h 30 ; vendredi jusqu'a 20 h 30 Fermé mardi. Jusqu'au 23 juin 1996.

BEAUMONT-DU-LAC
Nathalie Elemento
Centre d'art contemporain de Vassivière, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures a 19 heures. Jusqu'au 30 juin 1996. 15 F.
Michel Paysant, Marie Sester
Centre d'art contemporain de Vassiviere, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre 1996. 15 F.
Jacqueline Salmon
Centre d'Art contemporain de Vassiviere, petit théâtre, ile de Vassiviere, 87 Beaumont-du-Lac. Tel. : 55-69-27-27. De 11 heures a 19 heures. Jusqu'au 22 septembre 1996. 15 F

BELFORT
Patrick Bailly-Maitre-Grand
Théâtre Granit, galerie, 1, faubourg de Montbeliard, 90 Belfort. Tél. : 84-58-67-67. De 14 heures à 19 heures ; samedi de 10 heures a 12 heures et de 14 heures à 19 heures ; dimanche de 14 heures à 18 heures. Egalement au centre Atria ; av. de l'Espérance. Fermé lundi Jusqu'au 23 juin 1996.
Le Minéral dans l'œuvre de Paul-Armand Gette
Tour 46, rue de l'Ancien-Théâtre, 90 Belfort. Tél. : 84-54-25-46. De 14 heures à 18 heures. Egalement au fort de la Miotte. Du 15 juin 1996 au 8 septembre 1996.
Musee d'art et d'histoire, château, 90 Belfort. Tél. : 84-54-25-50. De 10 heures à 19 heures. Du 15 juin 1996 au 8 septembre 1996.

BIOT
Jean Fautrier
Musée national Fernand-Léger, 15, chemin du Val-de-Pôme, 06 Biot. Tel. : 92-91-50-30. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Du 21 juin 1996 au 15 septembre 1996. 36 F.

BORDEAUX
Figures d'ombres
Musée Goupil, 40-50, cours du Médoc, 33 Bordeaux. Tél. : 56-69-10-83. De 14 heures a 18 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 10 août 1996.
La Grèce en révolte, Delacroix et les peintres français, 1815-1848
Galerie des Beaux-Arts, place du Colonel-Raynal, 33 Bordeaux. Tél. : 56-10-16-93. De 10 heures a 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures ; nocturnes mercredi de 21 heures à 23 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 septembre 1996. 20 F.

CAEN
Crossroads : Jacques Charlier, Léo Copers, Philippe Dufour
FRAC de Basse-Normandie, 9, rue Vaubenard, 14 Caen. Tél. : 31-93-09-00. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 1er septembre 1996.

LE CATEAU-CAMBRESIS
Del Marle
Musée Matisse, palais Fénelon, place du Commandant-Richez, 59 Le Cateau-Cambrésis. Tél. : 27-84-13-15. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures a 18 heures ; dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 1er septembre 1996.

CHALON-SUR-SAÔNE
Rodtchenko
Musée Nicéphore-Niepce, 28, quai des Messageries, 71 Chalon-sur-Saône. Tél. : 85-48-41-98. De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Fermé mardi et fêtes. Jusqu'au 20 octobre 1996. 10 F.

CHARTRES
Lumières en patrimoine
Centre international du vitrail, 5, rue du Cardinal-Pie, 28 Chartres. Tél. : 37-21-65-72. De 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 13 octobre 1996. 20 F.

CHENONCEAU
Julian Schnabel
Château, 37 Chenonceau. Tél. : 47-23-90-07. De 9 heures à 19 heures. Jusqu'au 3 novembre 1996. 40 F.

CHERBOURG
John Coplans
Ecole des Beaux-Arts, galerie, 109, avenue de Paris, 50 Cherbourg. Tél. : 33-43-33-74. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 août 1996.

LESCURE-D'ALBIGEOIS
Transapparence : Emmanuel Saulnier
Chapelle Saint-Michel, route de Saint-Michel, 81 Lescure-d'Albigeois. Tél. : 63-49-48-80. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre 1996. 10 F.

LISE-SUR-TARN
Transapparence : Richard Fauguet
Musée Raymond-Lafage, place Paul-Saissac, 81 Lise-sur-Tarn. Tél. : 63-49-48-80. De 10 heures a 12 heures et de 14 heures a 18 heures ; samedi et dimanche de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi Jusqu'au 15 septembre 1996. 10 F.

MONTBÉLIARD
Jacques Charlier
Centre d'art et de plaisanterie, hôtel de Sponeck, 54, rue Clemenceau, 25 Montbéliard. Tél. : 81-91-37-11. De 10 heures a 19 h 30 ; dimanche et jours fériés de 15 heures a 19 heures ; lundi de 12 heures a 19 h 30. Jusqu'au 28 juillet 1996.
La Sainte Russie, mille ans de culture russe
Musée du château des ducs de Wurtemberg, 25 Montbeliard. Tel. : 81-99-23-45. De 14 h 30 a 18 h 30 Ferme mardi Jusqu'au 22 septembre 1996. 30 F.

NANTES
Arménie, des origines au IVe siècle après J.-C
Musee Dobree, 18, rue Voltaire, 44 Nantes. Tél. : 40-71-03-50. De 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 a 17 h 30. Ferme lundi Jusqu'au 15 septembre 1996. 20 F.
Philippe Cognée
Musée des Beaux-Arts, salle blanche, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures a 18 heures ; vendredi jusqu'a 21 heures ; dimanche de 11 heures a 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 9 septembre 1996.
Henry Moore : l'expression première
Musee des Beaux-Arts, patio, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures a 18 heures ; vendredi jusqu'a 21 heures ; dimanche de 11 heures a 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 2 septembre 1996.

NÎMES
Gerhard Richter
Carré d'art – Musee d'Art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33 Nimes. Tél. : 66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Ferme lundi. Jusqu'au 15 septembre 1996.

ORNANS
Courbet, l'amour
Musee Gustave-Courbet, place Robert-Fernier, 25 Ornans. Tél. : 81-62-23-30. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures a 18 heures. Jusqu'au 27 octobre 1996. 40 F.

RENNES
Classifications : Claude Closky, Jac Leirner, Jean-Philippe Lemée
Galerie Art & Essai, université Rennes-II, 6, avenue Gaston-Berger, 35 Rennes. Tél. : 99-14-11-42. De 13 heures a 18 heures ; samedi de 14 heures à 17 heures. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 30 juin 1996.
Les images prises aux mots
Galerie du Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hédier, 35 Rennes. Tél. : 99-31-55-33. De 14 heures a 20 heures ; samedi de 14 heures à 22 heures et sur rendez-vous. Fermé dimanche et lundi. Jusqu'au 30 juin 1996.

ROUEN
Ecole de Rouen, de l'impressionnisme à Marcel Duchamp, 1878-1914
Musée des Beaux-Arts, square Verdrel, 76 Rouen. Tél. : 35-71-28-40. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 1er juillet 1996. 30 F.

SAINTES
Variations, op. 96 : Glen Baxter, Elise Tak, Georges Touzenis
Musée de l'Echevinage, rue Alsace-Lorraine, 17 Saintes. Tél. : 46-93-52-39. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures a 17 h 30 ; dimanche de 15 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 4 novembre 1996.

SAINT-PAUL-DE-VENCE
Germaine Richier
Fondation Maeght, 06 Saint-Paul-de-Vence. Tél. : 93-32-81-63. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 25 août 1996.

TANLAY
Hommage à Denise Colomb, de Montparnasse à Saint-Germain-des-Prés
Centre d'art contemporain, château, 89 Tanlay. Tél. : 86-75-76-33. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 octobre 1996.
Yan Pei-Ming
Centre d'art contemporain, château, 89 Tanlay. Tél. : 86-75-76-33. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 7 juillet 1996.

TOURCOING
Paul Nougé, Marcel Mariën, Joan Brossa, Leo Copers
Musée des beaux-arts, salles d'expositions temporaires, 2, rue Paul-Doumer, 59 Tourcoing. Tél. : 20-25-38-92. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 31 août 1996.

VALENCE
Hamish Fulton
Musée des beaux-arts, 4, place des Ormeaux, 26 Valence. Tél. : 75-79-20-80. De 14 heures à 18 heures, mercredi, samedi, dimanche de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Visites guidées le 23 juin à 15 heures. Jusqu'au 23 juin 1996. 15 F.

(*) Tarifs réduits.

DÉPÊCHES

■ **RADIO :** Fun Radio Alès et Le Vigan, seules radios à destination des jeunes de cette région du Sud-Est, vont cesser d'émettre. Ni sanctionnées ni préalablement mises en demeure par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), ces deux stations sont, selon leur direction, *« victimes d'une décision arbitraire »*. Fun Radio a donc décidé de déposer un recours indemnitaire et un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat. Un certain nombre d'artistes et d'hommes politiques se sont mobilisés *« pour soutenir la liberté d'émettre »*. Une manifestation est prévue, samedi 22 juin, à Alès, en présence de personnalités et d'artistes qui *« viendront chanter pour la liberté d'expression »*.

■ **AUDIOVISUEL :** Alain Griotteray (UDF), député du Val-de-Marne, a estimé que Hervé Bourges, président du CSA, avait oublié, dans sa tribune publiée dans *Le Monde* du 14 juin, qu'*« on ne peut à la fois être arbitre et acteur au sein d'un secteur sur lequel* [il tient] *précisément de la loi des pouvoirs d'intervention et de sanction »*. Il juge *« saugrenue »* l'idée émise par le président de *« faire siéger ès qualités des membres du CSA au sein des conseils d'administration des chaînes publiques »*.

■ **PRESSE :** le PDG des Laboratoires Fabre, Pierre Fabre, et le groupe Havas ont racheté chacun 10 % des parts du quotidien *Midi libre*, sur les 36 % cédés au début de l'année par le groupe Hersant, a annoncé jeudi 13 juin la direction du quotidien de Montpellier. Un accord avait été signé au début de l'année entre le groupe Hersant et le groupe Midi libre pour la cession des parts que le groupe Hersant détenait dans le quotidien régional depuis sept ans. Le nouveau tour de table, issu de ces cessions, sera présenté samedi 22 juin en assemblée générale du groupe.

Michel Blanc devient directeur de France 3

Xavier Gouyou Beauchamps a choisi son successeur à la tête de la chaîne des régions. Patrice Duhamel pourrait diriger les programmes

L'ORGANIGRAMME de France télévision se précise. Xavier Gouyou Beauchamps, président de France Télévision, devait nommer Michel Blanc directeur général, au cours d'un conseil d'administration réuni vendredi 14 juin. Il devrait compléter cette nomination, en désignant prochainement Patrice Duhamel, actuel directeur général de Radio-France, aux fonctions de directeur de l'antenne de la chaîne des régions.

Comme à France 2 où le nouveau président de France Télévision vient de nommer Michèle Pappalardo et Jean-Pierre Cottet – une énarque et un professionnel de la production télévisée –, le tandem de France 3 est donc composé d'un haut fonctionnaire et d'un « saltimbanque ». Un dosage qui devrait satisfaire les syndicats et le personnel des deux chaînes.

Michel Blanc devrait succéder à Xavier Gouyou Beauchamps, nommé en janvier 1994 à la tête de la Trois après avoir renoncé à être candidat à la présidence de France Télévision contre Jean-Pierre Elkabbach, à la demande d'Edouard Balladur, alors premier ministre. Patrice Duhamel, actuellement directeur général de Radio-France, succédera quant à lui à Jean-Pierre Cottet passé à France 2 (*Le Monde* du 14 juin). Ironie du destin, ces deux nouveaux dirigeants de France 3 ont tous deux été candidats à la présidence de Radio-France en novembre 1995, avant que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ne décide de nommer un candidat surprise en la personne de Michel Boyon...

Michel Blanc, âgé de 53 ans, est un gestionnaire qui fréquente le monde de l'audiovisuel depuis une quinzaine d'années. Le nouveau directeur général de France 3 a commencé sa carrière dans la marine ; il est d'ailleurs ancien élève de l'École du commissariat de la marine nationale et diplômé d'études administratives militaires. Chef de cabinet du commandant de la *Jeanne-d'Arc* et du groupe école d'éducation des enseignes de vaisseau (1972-1974), il administre ensuite une base navale puis travaille au ministère de la défense, et au secrétariat général du gouvernement (1977-1981).

EXPÉRIMENTÉS

C'est en 1982 que ce gestionnaire entame une carrière dans l'audiovisuel : il connaît particulièrement bien France 3, ayant été conseiller du président de FR 3 de 1982 à 1985 puis président de la Régie française de publicité de la chaîne (RFP-FR 3) puis directeur de l'administration générale de FR 3. Entre 1987 et 1991, il a travaillé dans le secteur bancaire : il fut PDG de Banexi Communication, filiale de la BNP. Michel Blanc était directeur des services administratifs et financiers du premier ministre, au secrétariat général du gouvernement, depuis 1991.

Quant à Patrice Duhamel, âgé de 50 ans, c'est un journaliste de l'audiovisuel et notamment de la télévision, où il a débuté en 1970. Il fut notamment chef du service politique, économique et social de TF 1, de 1978 à 1980. En octobre 1979, lors de *« l'affaire des diamants »*, révélée par le *Canard enchaîné*, qui mettait en cause Valéry Giscard d'Estaing, dont il était l'un des proches, Patrice Duhamel a quelques difficultés à étouffer l'affaire.

L'arrivée des socialistes, en 1981, le contraint d'ailleurs à quitter la chaîne pour devenir chroniqueur de radio privée, comme Radio-Chamalières, radio du canton dont l'ancien président de la République est l'élu. Après un bref passage dans la presse écrite, il dirige l'information de Télévision européenne par satellite (TVES, groupe Hersant) puis devient directeur général adjoint de Radio Monte-Carlo (RMC). Mais c'est surtout à La Cinq, dont il est le directeur de l'information, à partir de 1987, que Patrice Duhamel retrouve sa crédibilité professionnelle. Après l'arrêt de La Cinq, il rejoint France-Inter en 1993 avec le titre de directeur d'antenne.

Depuis, il n'a pas quitté Radio-France. Ce journaliste dont les qualités de gestionnaire et de coordinateur sont unanimement reconnues, y fait preuve d'un professionnalisme qui l'a conduit à collaborer avec Jean Maheu, alors PDG de la maison ronde, à la direction de l'antenne et des programmes. Depuis l'arrivée de Michel Boyon à la tête de la radio publique, en novembre 1995, Patrice Duhamel était directeur général de la station, en charge des antennes et du développement.

Véronique Cauhapé

Un film sur Abraham divise les producteurs religieux de France 2

LE FILM *Enquête sur Abraham*, d'Abraham Segal, diffusé les 7 et 8 avril sur la Cinquième, devait être rediffusé le 17 novembre dans le cadre des émissions religieuses du dimanche matin sur France 2, exceptionnellement regroupées. Le projet vient d'échouer, à la suite des objections sur le contenu de ce film exprimées par le rabbin Josy Eisenberg, producteur de « Source de vie » et « A bible ouverte ».

Un protocole d'accord avait été signé avec le réalisateur, Abraham Segal, sur la base du seul synopsis et d'une liste des intervenants, sous réserve d'objections éventuelles dans les communautés religieuses concernées. Or, très bien accueilli par la critique lors de sa diffusion les dimanche et lundi de Pâques, ce film a provoqué de vives réactions dans la communauté juive.

L'analyse du sacrifice d'Isaac choque le rabbin Eisenberg

Pour Josy Eisenberg, il s'agit d'un *« film politiquement engagé »* non pas sur Abraham, mais sur les conflits politiques entre les enfants d'Abraham, qui n'a pas sa place dans une émission religieuse. Il met en cause le début du film sur le tombeau des Patriarches, à Hébron, d'*« une tonalité anti-israélienne violemment agressive »*, puis un dossier de critique biblique *« incomplet et partial »* sur Abraham. Enfin, l'analyse du sacrifice d'Isaac choque le rabbin Eisenberg par sa sous-estimation de l'interprétation juive – le refus du sacrifice humain – de cet événement central de la Bible, au profit d'une sorte d'*« apologie du martyre »*.

La dénonciation du protocole en vue de la rediffusion de ce film le dimanche matin sur France 2 a été décidée en accord avec le grand rabbin de France, Joseph Sitruk. *« Ce n'est pas un problème de censure, mais de responsabilité sur le contenu d'une émission religieuse*, dit Josy Eisenberg. *La déontologie d'une émission religieuse nous interdit d'y faire de la politique. »*

« On peut faire toutes les lectures possibles d'un tel film », commente, de son côté, le pasteur Claudette Marquette, présidente de l'Association des producteurs religieux de France 2. Celle-ci a pris acte du désaccord, mais refusé tout *« remaniement »* ou *« tronçonnage »* de ce film. D'une durée de 90 minutes, il devait être diffusé dans un créneau horaire regroupant les trois émissions hebdomadaires : juive (« Source de vie »), musulmane (« Connaître l'islam ») et protestante (« Présence protestante »). L'émission catholique « Le Jour du Seigneur » n'était pas intéressée. L'Association des producteurs religieux s'est tournée vers les services de France 2 en vue d'une rediffusion sur la chaîne dans d'autres conditions.

H. T.

VENDREDI 14 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Série.
14.30 Dallas. Les fils des frères. Feuilleton.
15.25 Hawaï police d'Etat. Meurtre à la prison. Série.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.10 Hooker. Danger de mort. Série.
18.05 Sydney Police. Le père indigne. Série.
19.05 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et **20.45** Météo.
20.00 Journal.

20.50

ADRIEN LESAGE
Série. Un week-end en Bourgogne, d'Alain Bonnot, avec Sami Frey, Sandra Speichert (105 min). 818443
Un antiquaire et sa fille sont invités à une fête de vignerons. Lors du défilé final, un cadavre est découvert. Ils décident de traquer le meurtrier...

22.35

ÇA VA PLUTÔT BIEN
Magazine présenté par Béatrice Schönberg (100 min). 6958820
Six à huit personnalités donnent leur avis dans différentes rubriques : la mode, la télé, comment se sont-ils rencontrés ?, les gens, où en sont-ils ? Et la vie à deux.

1.10 Journal, Météo.

1.20 et 4.05, 5.05 Histoires naturelles. 2.15 et 2.50, 3.55, 4.35 TF 1 nuit. 3.00 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Rivières d'or. 4.45 Mésaventures. 5.00 Musique.

France 2

12.10 et **17.00**, **22.25** Un livre, des livres.
12.15 et **4.15** Pyramide. Jeu.
12.55 et à **13.40** Météo.
12.59 Journal, Point route.
13.50 Les Routiers. Série.
14.45 Le Renard. Série.
15.50 et **5.15** La Chance aux chansons.
16.30 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.10 Football. En direct. Euro 96. Groupe D : Portugal-Turquie ; 17.30, Coup d'envoi ; 18.15, mi-temps ; 18.30, 2e période (140 min). 6383375
19.30 et **0.45** Studio Gabriel. Invitée : Pétula Clark.
19.59 Journal, A cheval.

20.25

FOOTBALL
En direct de Liverpool. Euro 96. Groupe C : République tchèque-Italie ; 20.30, coup d'envoi ; 21.15, mi-temps, Météo, Point route ; 21.30, 2e période. Commentaires de Pierre Sled et Paul Le Guen. (125 min). 3883172

22.30

BOUILLON DE CULTURE
Magazine présenté par Bernard Pivot. Champions ! Invités : Jean-François Deniau (*L'Atlantique est mon désert*) ; Isabelle Autissier (*Rendez-vous avec la mer*) ; Yves Bigot (*Football*) ; Jean Durry (*L'Almanach du sport*) ; Alain Arvin-Berod (*Les Enfants d'Olympie*) (70 min). 1043424

23.40 Euro 96. Magazine.
0.30 Journal, Bourse, Météo.

1.10 Envoyé spécial (rediff.). 3.10 Diamir. 4.05 24 heures d'infos. 5.55 Dessin animé.

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 Arnold et Willy. Série.
13.40 Beau Fixe. Invités : Michel Galabru, Edouardo Pisani.
14.30 Fame. Série.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Les centrales nucléaires.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *La Prague de Kafka*, de Klaus Wagenbach.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

THALASSA
Magazine présenté par Georges Pernoud. Le Président. (65 min) 287795
Henri Delauze parcourt avec son équipage les eaux troublées de la mer de Chine. L'aventure du président de la Comex continue.

21.55

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invitée : Fanny Cottençon. Philippines : le supermarché des sectes ; Mexique : les Barcelonnettes mexicaines ; France : les dénicheurs (60 min). 5441288

22.55 Journal, Météo.
23.25 Pégase. Magazine. Numéro spécial : les quatre ans du magazine du ciel (60 min). 8453088

0.25 Cap'tain Café. Avec Daran et les Chaises, Pascal Mathieu, les Yeux noirs, Granmoun Lélé. 1.20 Les Incorruptibles. Jeu d'échecs. Série. 2.10 Musique Graffiti. *Peer Gynt*, extrait, de Grieg, avec Patrick Dupond, chor. Norbert Schmucki (15 min).

La Cinquième

12.30 Evasion. **13.00** Détours de France. **13.25** Attention santé. **13.30** Défi. **14.00** Aime-moi, je t'aimerai. **15.00** Les Grandes Batailles du passé. Waterloo. **16.00** A l'aube des temps. Les mammouths [8/13]. **16.30** Le Réseau des métiers. **17.00** Alf. **17.30** Des religions et des hommes. L'iconographie chrétienne. **17.45** Les Clefs de la nature. Diabétique de tout poil. **18.00** Plans de vol. Nouveaux pionniers [6/13]. **18.30** Le Monde des animaux. Le castor écologique.

Arte

19.00 Ombres sur la savane. Documentaire. Sur les traces de Vivienne von Wattenwyl, d'André Rueedi et Andreas Schriber (60 min). 8578
20.00 Brut. Magazine de Claire Doutriaux et Paul Ouazan (30 min). 4153
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ PIGEON VOLE
Téléfilm de Mehdi Charef, avec Philippe Léotard, Amandine Boyadjian (85 min). 947733
Rencontre d'un saltimbanque cracheur de feu et d'un jeune fugueur obstinément muet.

22.10

GRAND FORMAT : MARSEILLE CONTRE MARSEILLE
Documentaire de Jean-Louis Comolli, Anne Baudry et Michel Samson (90 min). 6791530
Marseille à la veille des élections municipales de juin 1995. Au cœur des quartiers Nord, les partisans de Bernard Tapie n'attendent qu'un signal de leur champion et espèrent son soutien jusqu'au dernier moment.

23.40 Le Titan de Tanger. Documentaire. Paul Bowles, une légende, de Sebastian Hirt (60 min). 5852337

0.40 Music Planet. Magazine. World Collection [5/12]. Jimmy Cliff, Moving on, de François Bergeron et Hélène Lee (rediff.). 1.35 W.C. Fields spécial. Courts métrages. The Dentist de Leslie Pearce. The Fatal Glass of Bier de Clyde Bruckman. The Golf Specialist de Monte Brice. Pool Sharks d'Edwin Middleton (rediff., 72 min) 4740820.

M 6

12.25 Docteur Quinn, femme médecin. Série.
13.25 Meurtre en exclusivité. Téléfilm d'Alan Metzger, avec Suzanne Somers, Michael Nouri (88 min). 1230808
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Indaba. Série.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Agence Acapulco. Une plongée dangereuse. Série.
19.00 Le Magicien. Henri VIII. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Baby-sitting. Série.
20.35 et **0.10** Capital 6. Magazine.

20.45

GRAINES DE STARS
Magazine présenté par Laurent Boyer et Yves Lecoq en direct du Cirque d'Hiver. La finale (150 min). 1544578
Les artistes les plus appréciés lors des émissions précédentes s'affrontent ce soir.

23.15

MISSION IMPOSSIBLE, VINGT ANS APRÈS
Série. Le mur (55 min). 6323288
La fille d'un diplomate ouest-allemand a été kidnappée et est retenue prisonnière à Berlin-Est. Jim Phelps et son équipe interviennent. Le vent de la perestroïka n'avait pas encore soufflé sur les scénaristes d'Hollywood.

0.20 Secrets de femmes.
0.50 Best of Groove.

2.20 Frank Sinatra. Documentaire. 3.15 L'île aux plongeuses nues. Documentaire. 3.45 E = M 6. 4.15 La Croisière rouge. Documentaire.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Les Trois Mousquetaires. Film de Stephen Herek (1993, 102 min). 6164288
15.25 Babylon V. Sacrifices. Série.
16.15 Le Journal du cinéma.
16.20 Joyeuses Pâques ■ Film de Georges Lautner (1984, 95 min). 487733
17.55 L'Histoire sans fin.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.32 La Coccinelle de Gotlib.
18.35 Nulle part ailleurs. Invités : Caroline Simonds, Jean Blaise.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

CHASSÉS-CROISÉS
Téléfilm de Denys Granier-Deferre, avec Zabou, Marc Duret (87 min). 889085
Elle voulait un enfant, lui non. Au moment où il se décide enfin, la jalousie le saisit...

22.00

BOXE
Championnat d'Europe des poids super-welters : Patrick Charpentier (France)-Gary Jacobs (Grande-Bretagne) (55 min). 34443

22.55 Flash d'information.
23.00 Un Indien dans la ville. Film d'Hervé Palud (1994, 86 min). 652808
0.25 Golf. US Open 1996.
1.55 Jeux olympiques d'Atlanta 1996.
3.00 Basket américain. Finale de la NBA : Seattle-Chicago (cinquième match).
6.00 Les Diplômés de Morehouse. (51 min). 5833004

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Le clavecin s'expose (5).
20.30 Radio archives. Le goût français.
21.32 Black and Blue. Le jazz au conservatoire national supérieur de musique de Paris. Avec François Jeanneau et Jean-François Jenny-Clark.
22.40 Nuits magnétiques. Métamorphose, quatre variations (4).

0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Michel Butel. 0.50 Coda. Les Caraïbes à la Villette (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Entretiens avec Raymond Queneau ; 1.58, Entretiens avec François Mauriac (1) ; 2.59, 1973 : la naissance de Libération, les limites d'un rêve ; 4.00, L'art et la vie de Gustave Flaubert (1) ; 6.17, Les Quatre Rencontres, d'Henry James.

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Brigitte Lefèvre.
20.00 Concert franco-allemand. Donné le 30 mai, salle Olivier-Messiaen, à Paris et émis simultanément sur la Radio de Leipzig, Francfort et Sarrebruck, par l'Orchestre national de France, dir. Lawrence Foster, Pierre-Laurent Aimard, piano : Aux heures de la nouvelle lune, de Roslavetz ; Concerto pour piano et orchestre nº 1, de Chopin ; Symphonie nº 1, de Chostakovitch.
22.00 Soliste. James Galway.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Hillborg.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Haendel, Brahms.

0.00 Jazz Club. Concert donné les 27 et 28 juin 1961, au Birdland, à New York, par l'Orchestre de Count Basie. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. L'héritage de César Franck. Le Chasseur maudit, de Franck, par l'Orchestre du Capitole de Toulouse, dir. Michel Plasson ; Trio, de Ravel, par l'Ensemble Nash de Londres ; La Nuit, de Saint-Saëns, par le Chœur Régional Vittoria d'Ile de France et l'Orchestre national d'Ile de France, dir. Jacques Mercier, Nathalie Dessay, soprano : Estampes, de Debussy, Paul Crossley, piano ; Quatuor à cordes, de Franck, par le Quatuor Fitzwilliam.

22.40 Les Soirées... (Suite). Symphonie op. 20, de Chausson, par l'Orchestre symphonique de Boston, dir. Charles Munch ; Quatre Poèmes d'après l'Intermezzo de Henri Heine, de Ropartz, José Van Dam, baryton, J.-Philippe Collard, piano ; Méditation, de Lekeu, par le Quatuor Camerata ; Choral nº 3, de Franck, François-Henri Houbart, orgue. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Fort Boyard.
21.30 Itinéraire d'un gourmet.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata. Invités : Trio Esperança, Carrapicho, Patrick Bruel, Didier Sustrac (France 2 du 9/6/96)
23.50 Intérieur nuit.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 URSS, maîtres et élèves.
21.25 ▶ Autisme, la vie en miettes.
22.15 ▶ 365 jours, rue Mouffetard.
23.25 Les Rois de la jongle.
23.50 God's Country.
1.15 Les 24 Heures de Nouziers (15 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Ray Charles, the Genious of Soul. De Yvonne Smith.
21.55 Musiques en scènes.
22.25 Opéra : Norma. Enregistré à l'opéra de Sydney Bellini en 1978, en deux actes de Vincenzo (160 min). 94228998

France Supervision

20.30 Le Cirque de Pékin.
21.55 G.R.S.
23.25 Concert : The Moody Brothers. Enregistré à Disneyland Paris, dans le cadre des nuits country du festival Disney (50 min). 41958849

Ciné Cinéfil

20.30 L'Affaire du collier de la reine ■ Film de Marcel L'Herbier (1945, N., 110 min) 1535153
22.20 Amédée ■ Film de Gilles Grangier (1949, N., 90 min) 3243559
23.50 Badman's Country ■ Film de Fred F. Sears (1958, N., v.o., 70 min) 64893462

Ciné Cinémas

20.10 Le Bazar de Ciné Cinémas.
21.00 Batman ■■ Film de Tim Burton (1989, 125 min) 21882578
23.05 Tess ■■ Film de Roman Polanski (1979, v.o., 165 min) 66481530

Série Club

20.20 L'Etalon noir. Passager clandestin.
20.45 (et 23.45) Commando Garrison. L'évasion.
21.40 (et 1.00) Wolff, police criminelle. Coup monté.
22.30 ▶ La Famille Addams. L'arbre de la famille.
23.00 Mission impossible, vingt ans après. Les sables de Seth.

Canal Jimmy

20.30 Les Envahisseurs. Les possédés.
21.20 M.A.S.H. L'incubateur.
21.50 Chronique du front.
21.50 Destination séries.
22.25 Dream On. La petite sœur a grandi.
22.50 Seinfeld. Un nouvel ami.
23.40 Country Box.
0.05 La Semaine sur Jimmy.
0.15 New York Police Blues. Episode nº 52.
1.05 Cobra Girls. (25 min).

Eurosport

15.00 Tennis. En direct. Tournoi du Queen's : Quarts de finale, à Londres (Angleterre, 180 min). 38383085
18.50 Formule 1. En direct. Grand Prix du Canada : Essais libres, à Montréal (Québec, 70 min). 9882795
20.00 (et 0.00) Football.
20.30 Football. En direct d'Anfield Road. Euro 96. Groupe C : République tchèque - Italie (120 min). 455172
22.30 Formule 1.
23.30 Tennis (30 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.35 Scandaleuse Gilda. Film de Pietro Innocenzi (1985, 95 min). Avec Monica Guerritore. *Erotique.*
0.25 Les Guerriers du Bronx. Film d'Enzo G. Castellari (1982, 90 min). *Aventures.*

TSR

22.05 Chasseur blanc, cœur noir. Film de Clint Eastwood (1989, 110 min). Avec Clint Eastwood, Jeff Fahey. *Aventures.*
0.05 Les Gens de la rizière. Film de Rithy Panh (1992, v.o., 125 min). Avec Peng Phan. *Drame.*

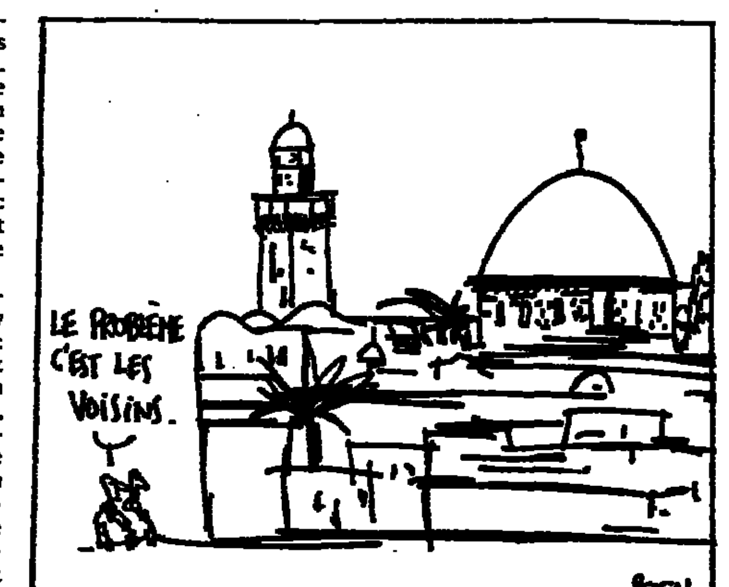
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Une ville, deux peuples, trois religions

A l'occasion de la célébration – controversée – de l'anniversaire de la Ville sainte, La Cinquième programme une journée spéciale « Jérusalem 3 000 »

NOM : Jérusalem-Al Qods. Qualité : ville trois fois sainte. Signes particuliers : pomme de discorde. Non sans audace, La Cinquième consacre une journée entière au troisième millénaire de la conquête d'une petite cité cananéenne par le roi David. Conçu par François Lanzenberg et présenté par Jean-Luc Hees, le programme se veut méthodique et ludique et alterne documentaires, fictions et clips.

Parler de Jérusalem sans la passion qui aveugle ceux qui s'y déchirent est un pari ambitieux : l'anniversaire, *nolens volens*, est déjà matière à polémique. Selon son promoteur, Teddy Kollek, ancien maire des lieux, la célébration a été ouvertement décidée pour *« renforcer le statut israélien de la ville tout entière »*. En septembre 1995, le coup d'envoi a été boycotté par les quinzes gouvernements de l'Union européenne et par le Vatican, tandis que les Palestiniens déploraient sa tonalité nationaliste...



Dès la première table ronde – après la diffusion de *Jérusalem et son double*, de Ghislain Allon et Michaela Heine –, la querelle rebondit. *« Cet anniversaire a un but politique*, assure Albert Aghazarian, professeur à l'université palestinienne de Birzeit. *Il permet aux Israéliens de dire : nous étions là avant ! »*

Il est vrai que la communauté internationale n'a toujours pas fait sien le statut de *« capitale unifiée et éternelle »* que l'Etat juif confère à Jérusalem depuis l'annexion de la partie orientale de la ville, en 1967, au moment de la guerre de six jours. Après *Les Etats désunis de Jérusalem*, des mêmes Allon et Heine, une autre table ronde réunissant deux Israéliens – Nissim Zvili, secrétaire général du Parti travailliste, et Yehuda Lancry, ancien ambassadeur en France, situé à droite sur l'échiquier politique – et un Palestinien – le professeur Saleh Abdel Jawad –, ramène encore et toujours la discussion sur les rives de la diplomatie et de la politique : il n'y a pas d'Israël sans Jérusalem, pas plus qu'il n'y a de Palestine sans Al-Qods.

Ce n'est pas un hasard si le processus de paix laborieusement engagé entre les deux parties depuis 1991 risque d'achopper sur le sort de cette ville dont le véritable développement date du XIXe siècle. La ville des trois religions monothéistes est avant tout la ville de deux peuples. *Les Etats désunis de Jérusalem* le montrent d'une manière éclatante. D'un côté les Juifs – en l'occurrence des sionistes religieux thuriféraires d'*Eretz Israël* [le Grand Israël] –, de l'autre les Palestiniens – chrétiens ou musulmans. D'un côté Jérusalem-Ouest, de l'autre Jérusalem-Est, et au milieu les patrouilles et les contrôles.

« Il y aura une guerre à Jérusalem. Les Israéliens ne veulent rien nous donner, et cela, nous ne l'accepterons jamais », assurent calmement les deux jeunes fils d'un commerçant palestinien. *« Les Arabes doivent comprendre que Jérusalem est notre ville et que ce n'est pas une ville arabe »*, réplique un guide israélien porteur de kippa. *« Diviser la ville, voilà ce que veulent les Arabes ! »*, déplorent les uns. *« Elle l'est déjà. Il faut la diviser, le problème, c'est comment... »*, répondent les autres. Difficile d'imaginer plus belle impasse !

Le pessimisme qui transparaît dans ce programme trouve une résonance dans l'actualité avec l'arrivée au pouvoir après les élections du 29 mai de Benyamin Nétanyahou qui, hélas ! n'est pas évoquée. Car, plus fortement encore que Shimon Pérès, son prédécesseur malheureux, le nouveau premier ministre est opposé à la moindre concession à propos de la Ville sainte, où son parti, le Likoud, et les ultra-orthodoxes sont majoritaires. Grignotage de la partie arabe par des nouvelles colonies de peuplement israéliennes, menaces de fermeture de la Maison d'Orient, siège officieux de l'OLP, les raisons de reparler bientôt de Jérusalem ne vont pas manquer...

Gilles Paris

★ Journée « Jérusalem 3 000 », La Cinquième, dimanche 16 juin, de 9 heures à 18 h 25.

Effraction *par Agathe Logeart*

LA PHRASE s'entend, régulièrement. *« Je suis tombé dessus par hasard. Je voulais voir* – par exemple – *les infos, et c'est là que j'ai découvert ce truc insensé... »* On s'excuse ainsi par avance des vagabondages de sa machine à zapper qui, telle un erratique chauffeur de taxi, vous aura entraîné dans des détours imprévus vers les coins sombres de la ville. Car ce que l'on découvre alors, promis, juré, c'est bien le hasard qui s'est chargé de vous y mener, et non la volonté, la curiosité, pas plus que la paresse intellectuelle ni la trouble fascination. On se sent un peu coupable, sûrement, c'est pourquoi on invoque le hasard, ce guide si commode de cette télévision buissonnière que l'on n'aurait pas choisi de regarder, mais qui se serait ainsi, involontairement, imposée.

Cette précaution oratoire ainsi prise, et quoi qu'en pense l'interlocuteur, on peut alors y aller de son récit apocalyptique de l'horreur découverte sans qu'on ait jamais pu le faire de façon intentionnelle.

On a déjà dit ici le mal que l'on pense et l'écœurement qu'inspire l'émission commise toutes les deux semaines sur TF 1 par Jean-Marc Morandini, et baptisée avec assez de justesse et d'humour involontaire « Tout est possible ». Tout est possible, en effet, à la télévision, même cet enchaînement invraisemblable de curiosités humaines que le jeune homme nous livre avec une délectation de lui-même et du malheur d'autrui qui n'a pas son pareil, et auprès duquel même « Perdu de vue » fait figure de programme recommandable. On pensait ne pas y revenir. Mais – allez croire une chose pareille – ce serait donc *par hasard*, en cherchant de quoi on pourrait bien nourrir cette chronique qui parfois a quelque difficulté à trouver son miel dans l'entrelacs de programmes décevants, qu'on est *tombé* (le mot est particulièrement adéquat) une fois de trop, sur Morandini et sa cohorte d'histoires crapoteuses.

Une dame âgée, visiblement fatiguée, y lisait avec tendresse les lettres d'un jeune homme qui autrefois se brûlait d'amour pour elle. Le doigt courait sur ces lignes qui n'auraient jamais dû être lues par d'autres que leur destinataire. On en faisait la lecture à haute voix à des millions de gens, et à nous donc qui avions le sentiment assez déplaisant de regarder par le trou de la serrure. Attraction-répulsion, le phénomène est bien connu. Aussi, au lieu de quitter sur-le-champ cette indiscrète séquence comme la décence aurait dû nous y inciter, y était-on resté, voyeurs honteux de nous-mêmes. C'était Catherine Langeais qui racontait ainsi, avec la voix étouffée des gens très fatigués, ses amours d'adolescente avec un François Mitterrand tout jeune homme. Il y avait là l'impression d'un abus de faiblesse, de confidences soutirées, de salissure d'une histoire passionnée qui dut être belle et ne regardait que ceux qui l'avaient vécue. L'effraction était manifeste, et nous nous en étions faits les complices. Il y a des soirs où il n'y a pas de quoi être fier d'être téléspectateur.

SAMEDI 15 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
12.53 Journal, Météo.
13.30 Bon anniversaire, Majesté ! Cérémonie pour les soixante-dix ans de la reine Elizabeth II, commentée par Charles Villeneuve (85 min) 555931
14.55 Mac Gyver. L'échappée belle. Série.
15.55 Melrose Place. Série. Un charme irrésistible.
16.45 Hercule. L'épée de la vérité. Série.
17.40 Trente millions d'amis.
18.20 Allume la télé. Jeu.
19.05 Beverly Hills. Joyeux Noël. Série.
20.00 Journal, Spécial F 1, Tiercé, Météo.

20.45

DIX ANS DEMAIN
Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault (220 min). 59820221
Jean-Pierre Foucault reçoit celles et ceux qui ont fait ou font TF 1 depuis dix ans. Avec des extraits d'émissions de divertissements, de jeux, et de séries.

0.25 Formule F1. Grand Prix du Canada : analyse des essais avec interview du pilote en pole position, la grille de départ, présentation du circuit avec le tour embarqué, portraits, magazine et clins d'oeil, actualité de la formule 1.
1.00 Journal, Météo.

1.15 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.35 et 2.10, 3.05, 4.10, 4.45 TF 1 nuit. 2.20 L'Equipe Cousteau en Amazonie. Un avenir pour l'Amazonie. 3.15 et 5.10 Histoires naturelles. 4.20 Passions. 4.55 Musique.

France 2

12.55 et 13.30 Météo.
12.59 Journal.
13.35 INC. Magazine.
13.40 La Vie privée des plantes. Documentaire [1/6]. Les grandes voyageuses, de David Attenborough. *Images sublimes !*
14.30 L'ABC des plantes.
14.45 Samedi sport. Auto : 24 Heures du Mans en direct ; 15.55, Tiercé, en direct de Vincennes : Prix du Président de la République (90 min). 1071991
16.15 Christine Cromwell. Série. Bien mal acquis ne profite jamais.
17.50 Les 24 Heures du Mans. En direct (35 min). 709080

18.25

FOOTBALL
En direct de Leeds. Euro 96. Groupe B : France-Espagne ; 19.00, Coup d'envoi ; 19.45, mi-temps, Loto (et 20.55) ; 20.00, 2e période (155 min). 94806134

21.00 Journal, A cheval, Météo.

21.30

LE BÊTISIER DU SAMEDI SOIR
Divertissement présenté par Arthur. Les meilleurs moments. Avec Gérard Depardieu, Christian Clavier, Danyboon, les Inconnus, Michel Leeb, Pierre Perret, Elie Semoun, Laurent Gerra, Virginie Lemoine, Clémentine Célarié, Patrick Timsit, Michèle Laroque, Alain Chabat, Jean-Claude Brialy, Valérie Lemercier, Gérard Darmon... (140 min). 7250486

23.50 Flash 24 Heures du Mans.
0.05 Euro 96. Magazine.
0.50 Journal, Météo.
1.05 La Nuit des 24 Heures du Mans. En direct. 22824318

France 3

12.35 Journal.
13.00 Keno.
14.05 Leona Helmsley. Téléfilm de R. Michaels (94 min). 8377283
15.45 Football. En direct de Wembley. Euro 96 : Groupe A Ecosse-Angleterre (130 min). 9197641
17.55 Montagne.
18.15 Expression directe. CNPF.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Rez-de-chaussée*, de Erri de Luca.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

UN DRÔLE DE CADEAU
Téléfilm de Daniel Losset (95 min). 772841
Dans un quartier de Paris, malgré la guerre froide, quelques militants communistes tiennent à célébrer les soixante-dix ans de Staline...

22.25

▶ LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine. Raoul Wallenberg, autopsie d'une disparition, de Jean-Charles Deniau (60 min). 1996680

23.25 Journal, Météo.
23.50 Les Masters de piano. En léger différé depuis l'Opéra de Monte-Carlo. Avec l'Orchestre philharmonique de Monte-Carlo, dir. Jean-Bernard Pommier (105 min). 1882134

1.35 Les Incorruptibles. On a tué le Père Noël. Série. 2.25 Musique Graffiti. *Miroirs*, de Ravel, par Marie-Josèphe Jude, piano (15 min).

La Cinquième

13.00 Mag 5. 13.30 Va savoir. 14.00 A tous vents.
15.00 Business humanum est.
16.00 Les Grands Maîtres du cinéma. Herbert Ross. *Né en 1927 à New York, il aborde le 7ème art en tant qu'acteur et danseur. Chorégraphe à Broadway et à Hollywood, il travaille sur des ballets tels que* Carmen Jones. *Mais il est également réalisateur, notamment pour* Play it Again Sam, Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express, Footloose.
17.00 Qui vive ! 18.00 Arrêt sur images.

Arte

19.00 L'Ile aux trente cercueils. Feuilleton [3/12] (25 min). 50080
19.25 Histoire parallèle. Semaine du 15 juin 1946 : Italie 1946, de la monarchie à la République. Invité : Romain Rainero (50 min). 9970080
20.15 Le Dessous des cartes. [2/2] Tibet : Xi-Zang, les terres cachées de l'Ouest.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

L'AVOCAT
Série [2/6] Urgence au supermarché, de Heinz Schirk, avec Manfred Krug, Michael Kausch (45 min). 555950

21.30 Métropolis. Magazine présenté par Pierre-André Boutang et Peter Wien. Les «Machines désirantes» ; Dak'Art 96 ; les 800 ans de Heidelberg ; le racisme aux Etats-Unis ; Marco Pogancnik (60 min). 27399

22.30

MUSIC PLANET
Magazine. World Collection [6/12]. Noa, Manhattan-Tel-Aviv, de Philip Priestley (55 min). 31370
Achinoam Nini (plus connue sous le nom de Noa) est une chanteuse qui, si elle revendique ses racines yéménites, ne s'interdit pas d'être une pop star à New York. Elle balance, avec le même bonheur, entre Orient et Occident.

23.25 La Perm. Moyen métrage d'Eytan Fox, avec Hanoch Re'im, Gil Frank (45 min). 761399

0.10 L'Ile aux trente cercueils. Feuilleton [2/12] de Marcel Cravenne, avec Claude Jade (rediff., 25 min). 0.35 Cartoon Factory. Dessins animés (rediff.). 1.05 Derrière le mur. Téléfilm de Krzysztof Zanussi, avec Maja Komorowska (rediff., 55 min). 2.00 Dans un grand lit carré. Court métrage français de Michel Toesca avec Marylin Canto (1993, 25 min). 2.25 Court-circuit. Les Petits Objets d'amour. Court métrage français de Pascale Risterucci avec Hugues Quester (1993, rediff., 25 min).

M 6

12.30 Madame est servie.
13.05 Nick Mancuso, les dossiers secrets du FBI. Série.
14.00 Robocop. Série.
14.50 Surfers détective. La prière. Série.
15.40 Chapeau melon et bottes de cuir. Homicides et vieilles dentelles. Série.
16.40 Télé séries.
17.15 Warning. Magazine.
17.25 Turbo.
18.05 Mary Higgins Clark, pour le meilleur et pour le pire. Téléfilm de Clive Donner, avec Kate Nelligan (94 min). 4423405
19.54 Six minutes d'information.
20.00 et 4.15 Hot Forme.
20.35 Coming Next. Magazine.

20.45

AU-DELA DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série.
Un sénateur venu d'ailleurs (65 min). 317592
Le voyage de retour (50 min). 4127370
Sans pitié (55 min). 4834196
La voix de la raison (55 min). 271931
Dans Un sénateur venu d'ailleurs, *un médecin découvre lors d'une radio faite sur un homme politique que celui-ci est un extra terrestre qui projette l'extinction de la race humaine. Dans* Le Voyage de retour, *un astronaute se retrouve seul face à une puissance d'un autre monde :* Sans pitié *raconte une guerre inter-galactique ;* La Voix de la raison *évoque à l'imminence d'une menace venue des étoiles.*

0.30 Les Anges de la ville. Série.
1.20 Best of Dance.

2.50 Ophélie Street. Magazine. 3.45 E = M 6. Magazine. 4.45 La Saga de la chanson française. Documentaire. Serge Gainsbourg. 5.40 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.25 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field.
14.00 Basket américain. Résumé de la finale NBA : Seattle-Chicago (5e match).
15.00 Jeux olympiques d'Atlanta 1996. Sélections U.S. d'athlétisme.
16.15 Le Pouvoir de l'illusion. Téléfilm de Bill Corcoran (88 min). 9732592
▶ En clair jusqu'à 20.30
17.50 La Corne du rhinocéros. (52 min). 1948221
18.35 Les Simpson.
19.05 Flash d'information.
19.10 Technoland.
20.20 Pas si vite !

20.30

GUITARE SÈCHE ET ILLUSIONS PERDUES
Téléfilm de Bill D'Elia, avec Michele Lee (119 min). 953863

22.25 Technoland. Fiction. Le fabuleux voyage de mister X (1re partie).
22.55 Flash d'information.

23.00

ALIEN, LE HUITIÈME PASSAGER ■ ■ ■
Film britannique de Ridley Scott (1979, 112 min). 1383950

0.50 Technoland. Fiction. (2e partie).
2.00 Technoland. Transe psychédélique.
2.55 Golf. Troisième journée de l'US Open.
4.25 Jeux olympiques d'Atlanta 1996. Deuxième journée des sélections américaines.
5.35 Les Truffes ■ Film de Bernard Nauer (1995, 83 min). 1259931

Radio

France-Culture

20.30 Photo-portrait. Vincenzo Consolo, écrivain.
20.45 Fiction. L'Imaginaire irlandais. La Fontaine aux Saints, de John Millington Synge.
22.35 Musique : Opus. Konrad Boehmer. Un compositeur éclectique.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. L'Imaginaire irlandais. Les Déracinés, de Franck O'Connor, tiré du recueil Les Hôtes de la nation. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). La musique au risque des conciles (1) ; 2.01, Entretiens avec François Mauriac (2) ; 2.58, L'Avant-guerre des immigrés : 1920-1940 (1) ; 3.57, L'art et la vie de Gustave Flaubert (2) ; 5.57, Profils perdus : Henri Ey (1).

France-Musique

20.00 Opéra. Festival de Wexford. Donné en octobre 1995, par le Chœur du Festival de Wexford et l'Orchestre symphonique national d'Irlande, dir. Maurizio Benini : Saffo, tragédie lyrique en trois actes sur un livret de Salvatore Cammarano, de Pacini, Lucia Mazzaria (Saffo), Carlo Ventre (Faone), Roberto de Candia (Alcandros), Mariana Pentcheva (Climène), Gemma Bertagnolli (Dirce).
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Espace Contemporain. Concert donné le 23 mai, salle Olivier-Messiaen, à Radio-France : Œuvres de Jacqueline Fontyn, Condé, Sikora.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Concerts de Bach-Abel. Sonate BWV 1028, de Bach, Paolo Pandolfo, viole de gambe, Rinaldo Alessandrini, clavecin ; Symphonie n° 1, d'Abel, de La Stagione ; Sextuor, de JC Bach, par The English Concert ; Samson, extraits, de Haendel, par le Chœur Arnold Schoenberg et le Concentus Musicus de Vienne, dir. Nikolaus Harnoncourt ; Œuvres de Mozart, JC Bach.

22.35 Da Capo. Œuvres de Schubert, Beethoven. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Un été glacé.
21.30 Bonjour cinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 N'oubliez pas votre brosse à dent.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Droit de cité : Un si beau pays.
21.30 Les Plus Beaux Jardins du monde. [5/12] Les jardins de la conquête.
22.00 Retour à Samarkhand. [1/4] Au Baltistan.
22.55 URSS, maîtres et élèves.
23.45 ▶ Autisme, la vie en miettes.
0.35 ▶ 365 jours, rue Mouffetard (70 min).

Paris Première

20.30 Bridge.
22.00 Yma Sumac. D'Annie Amsellem.
22.25 Bruxelles dernière.
23.20 Concert : Jazz Masters. (45 min). 1636592

France Supervision

21.00 Concert : Liz McComb, Gospel à la Madeleine. Enregistré en l'église de la Madeleine, avec un chœur d'enfants américains (60 min). 36318950
22.15 Coulisses.
22.45 L'Eté des grands créateurs.
23.15 Le Miroir sur l'autre rive : portraits d'exil.
0.10 Escrime.
1.40 Concert : The Moody Brothers. Enregistré à Disneyland Paris, dans le cadre des nuits country du festival Disney (190 min). 31072697

Ciné Cinéfil

20.30 Le Club.
21.45 La Légende de Rudolph Valentino. De Saul J. Turell (75 min). 58639860
23.00 Les Coupables ■ ■ Film de Luigi Zampa (1952, N., 100 min) 37289641
0.40 Anna et le roi de Siam ■ Film de John Cromwell (1946, N., v.o., 125 min) 14290429

Ciné Cinémas

20.35 Innocent coupable. Téléfilm américain d'Andy Wolk (1992, 90 min) 5463554
22.05 Peter O'Toole. De Frances Dickinson.
23.00 Friends ■ ■ Film d'Elaine Proctor (1993, v.o., 105 min) 37291486

Série Club

20.45 Miami Vice. Le retour de Calderon.
22.15 Les Têtes brûlées. Hutch.
23.00 La Loi selon Mac Clain. Question d'honneur.
23.50 Les Evasions célèbres. Benvenuto Cellini.

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. Les exclus.
21.50 Friends.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Berceuse.
22.25 T'as pas une idée ? Invité : Yves Simon.
23.25 La Conquête du ciel.
0.25 Quatre en un.
1.15 Seinfeld. Un nouvel ami (50 min).

Eurosport

16.00 Tennis. En direct. Tournoi du Queen's : 2e demi-finale, à Londres (120 min). 302844
18.50 Formule 1. En direct. Grand Prix du Canada : Essais qualificatifs, à Montréal (70 min). 9559467
20.00 Football. Ecosse-Angleterre en différé. Résumé de France-Espagne.
22.30 Formule 1.
23.30 Tennis (30 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.05 Croc-Blanc. Film de Randal Kleiser (1991, 105 min). Avec Klaus Maria Brandauer, Ethan Hawke. *Aventures.* 23.30 La Féline. Film de Paul Schrader (1982, 115 min). Avec Nastassia Kinski, Malcolm McDowell. *Fantastique.*

Rendez-vous

13.30 Europe 1. Musicorama. Spécial Claude François
21.00 France-Inter. La musique est à vous. César Franck.

هكذا من الاهل

Le Monde

SAMEDI 15 JUIN 1996

La bicyclette jaune

par Pierre Georges

ON NE DIRA jamais assez combien la France s'entête délicieusement à le rester. A preuve, cette petite et bonne nouvelle qui devrait réjouir l'honnête corporation des facteurs. Et non des préposés, terme ripoliné pour banaliser ce bel et beau métier.

La Poste vient de casser sa tirelire-la. Au diable, l'avarice ! vingt-sept mille vélos, des beaux vélos tout neufs, des vélos de France avec sacoches de France, des vélos à grandes roues pour grand parcours, à petites roues pour court courrier, vont être achetés, livrés. A la casse les vieux clous de réforme, les selles patinées par dix mille tournées. Le vélo nouveau va arriver.

Ce n'est pas n'importe quoi pour n'importe qui un vélo de facteur. C'est plus qu'une bicyclette. Et à peine moins qu'un fax à dérailleur ou du chronopost à roue. Une merveille d'instrument à pédales. Obéissant. Démarrant au quart de tour. Robuste, sans sophistication inutile ni gadget superflu. Un vélo de travail comme il en est de loisirs. Un vélo passe-partout. Ne crevant nulle part, ne déraillant jamais. Avec sonnette incorporée qu'on imaginerait à deux tons pour dire l'urgence de la livraison. Un vélo qu'il faudrait livrer avec freins à disques pour ne pas jeter le facteur ce navigateur solitaire, par dessus le guidon et dans les fossés humides, Le courrier, sauvez le courrier ! Un vrai vélo de progrès. Améliorant dans un même et irrépressible élan économique et social les performances et les conditions de travail de la corporation.

Eh bien, il sera tout cela. Ou presque. Et jaune en prime ! D'un beau jaune postier ou maillot jaune évidemment. Jaune comme baisses la tête t'auras l'air d'un facteur ! La bicyclette jaune en trois modèles. Deux pour la ville et les banlieues, un Peugeot de chez Peugeot et un Valdenaire des Vosges, à petites roues et rayon de braquage ultra-court pour virevolter entre pavillons, voitures et piétons. Et un troisième modèle, Peugeot encore. Mais à grandes roues, du format trappeur et randonnée, un vélo de campagne pour mollets de facteurs, embuscades canines, tournées au long cours, voire étape de montagne quotidienne.

A y bien réfléchir d'ailleurs, dans l'ordre des facteurs, il y a ceux qui font de la bicyclette et ceux qui font du vélo. Facteurs des villes. Et facteurs des champs, les seuls qui, dans l'imaginaire collectif, bénéficient toujours de l'appellation contrôlée *« tiens voilà le facteur ! »*. Le facteur des villes, c'est une évidence, rase les murs et les boîtes à lettres. Il se fait discret. Il roule anonyme. Il ne grimpe pas dans les étages – que ne lui a-t-on offert un VTT jaune pour escaliers et lettres recommandées ! En un mot il fait son préposé.

Alors que le facteur des champs sur son grand vélo jaune ! Quelle merveille cela va être, cette lutte quotidienne contre la mauvaise graisse et le temps ! Comme on le verra venir et de loin le bougre ! Avec ou sans courrier. Sa sacoche bien pleine, à l'ancienne, presque Jacques Tati dans *Jour de fête*, faisant tournoyer le contenu et le contenant, en disant *« et hop hélicoptère ! »*. Comme cela sera bien l'été à la campagne, à la fenêtre, un projet indolent pour le matin entre deux lichettes de café : suivre, attendre, encourager le facteur processionnant sur le chemin quotidien. Et presque, presque s'écrire à soi-même chaque jour. Pour être encore plus sûr de n'en perdre ni un jour ni une miette !

Drogue : les Etats-Unis menacent de sanctionner la Colombie

Le président Samper a annoncé des mesures pour lutter contre ce fléau

BOGOTA
de notre correspondante

A la suite de la décision du Parlement colombien d'innocenter le président Ernesto Samper (*Le Monde* du 14 juin), les Etats-Unis ont menacé, jeudi 13 juin, la Colombie de sanctions si elle ne redouble pas d'efforts contre le trafic de drogue. Le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, a évoqué, sans les préciser, *« diverses options »* que Washington mettra en œuvre si Bogota n'améliore pas ses résultats dans la lutte anti-drogue. Les Etats-Unis, a-t-il dit, devraient prendre une décision *« dans un mois ou deux »*.

M. Burns n'a pas caché que Washington rejetait les conclusions de la Chambre des représentants qui a lavé M. Samper de l'accusation d'avoir financé sa campagne électorale de 1994 avec l'argent du cartel de la cocaïne de Cali. Cette décision, a affirmé M. Burns, *« laisse sans réponse de nombreuses questions sur l'influence grandissante des narcotrafiquants sur les institutions colombiennes »*.

De son côté, le président colombien, Ernesto Samper, a appelé, jeudi 13 juin, à *« une grande réconciliation nationale »* après le jugement du Parlement. Le chef de l'Etat a déclaré qu'il fallait maintenant trouver une sortie à la crise politique *« sans vainqueur ni vaincu, où nous soyons tous gagnants »*. Il a appelé de ses vœux *« un acte de solidarité collective »* qui permette d'accepter que *« la société colombienne est, depuis quinze ans, par action ou par omission, perméable aux trafics de drogue »*. Ernesto Samper a déclaré que les Colombiens *« avaient le devoir douloureux de libérer la société de la drogue »*.

M. Samper a annoncé la prochaine mise en œuvre d'un ensemble de projets de loi destinés à lutter contre ce fléau. De nouvelles mesures sévères seront prises contre le blanchiment d'argent, notamment grâce à la confiscation des biens acquis avec de l'argent ou des activités illicites. Ernesto Samper a promis de rendre prochainement publique une liste d'entreprises étrangères impliquées dans le lavage des narcodollars. Il a aussi annoncé une réforme du code pénal afin d'augmenter les peines correspondant aux délits liés au crime organisé, et une réforme de la justice.

« UN COÛT ÉTHIQUE »

Enfin, pour lutter contre la corruption, le gouvernement se propose d'assumer directement le financement des campagnes politiques. Le chef de l'Etat a aussi lancé un avertissement aux médias afin qu'ils ne se fassent pas *« la caisse de résonance d'un mouvement de rébellion civile »*.

Le président colombien a par ailleurs expliqué le ralentissement économique par les coups portés aux cartels de la drogue au cours de ces derniers mois. Il a expliqué aux Colombiens que la manne liée au trafic de drogue était terminée et qu'il leur faudrait payer *« un coût éthique »*. Ernesto Samper était soupçonné depuis près de deux ans d'avoir été élu grâce à l'argent de la drogue. Selon une enquête rendue publique jeudi soir par le journal télévisé QAP, 59 % des Colombiens ne sont pas d'accord avec le verdict qui innocente le président. Plusieurs dirigeants économiques et politiques ont aussi appelé à participer à un mouvement d'opposition nationale.

Anne Proenza

L'accueil « humanitaire » de Fidel Castro

La Havane a confirmé, jeudi 13 juin, l'arrivée à Cuba, la veille au soir, de membres de l'organisation colombienne ayant enlevé Juan Carlos Gaviria, frère de l'ancien président colombien Cesar Gaviria libéré mercredi. *« Un groupe de membres de l'organisation impliquée »* dans le rapt *« et quelques membres de leur famille »* sont arrivés à Cuba, s'est contenté de déclarer le porte-parole du ministère cubain des relations extérieures, Miguel Alfonso. Il a déclaré que le statut des ravisseurs était *« en concordance avec le caractère strictement humanitaire »* de l'appel lancé par Fidel Castro, mardi. Le président cubain avait demandé aux auteurs de l'enlèvement de préserver la vie de Juan Carlos Gavira et d'*« entrer en contact avec sa famille afin de rechercher une solution humaine et honorable »*.

Selon des sources officielles colombiennes, huit membres de l'organisation « Dignité pour la Colombie » à l'origine de l'enlèvement ont été autorisés à gagner Cuba mercredi, à la suite des négociations ayant entraîné la libération de Juan Carlos Gaviria, au terme de deux mois de captivité.

Les fonctionnaires manifestent à la Réunion pour défendre leurs avantages

PLUS de dix mille personnes, principalement des fonctionnaires et des agents des collectivités locales et des hôpitaux, ont manifesté, jeudi 13 juin, dans les rues de Saint-Denis-de-la-Réunion, pour protester contre un éventuel projet de réforme du statut de la fonction publique dans les départements d'outre-mer (DOM). Les fonctionnaires redoutent la suppression d'un indice de correction et d'une prime de vie chère qui, au total, majorent de 53 % leurs salaires de base. Selon notre correspondant, Alix Dijoux, cette manifestation est la plus importante depuis octobre 1979, date à laquelle le gouvernement de Raymond Barre avait tenté, en vain, de désindexer les salaires de la fonction publique dans les DOM.

Les milieux politiques locaux estiment que la suppression progressive de ces avantages permettrait de créer à terme plusieurs milliers de postes, notamment dans l'éducation nationale. Cette idée avait été défendue par Paul Vergès, président du Parti communiste réunionnais (PCR), lors des assises de l'égalité sociale organisées à Paris le 9 février. Séduit, le gouvernement avait peu après constitué un observatoire des revenus et de la formation des prix, dont le président, Bernard Pêcheur, devrait remettre un rapport à la mi-juillet. Le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, a tenté, mercredi, de désamorcer le mouvement en assurant que, faute de consensus, la réforme envisagée ne serait pas mise en œuvre.

Jean-Louis Saux

Un maire réformateur a été assassiné près de Moscou

VIKTOR MOSSALOV, maire réformateur de Joukovski, ville proche de Moscou, a été tué par balles, jeudi matin 13 juin, dans l'escalier de son immeuble. Boris Eltsine a vigoureusement dénoncé cet assassinat. *« Le but de ce nouvel acte terroriste est évident : effrayer les gens, semer la peur et miner la confiance dans l'ordre public »*, a affirmé le président russe dans un message adressé à la famille de la victime. *« Il y a en Russie des forces intéressées à cela. Dans une atmosphère de peur et de panique elles espèrent détruire la large entente sociale qui existe dans le pays »*, a-t-il ajouté. Mercredi, au lendemain d'un attentat à la bombe dans le métro de Moscou, qui a fait quatre morts et douze blessés, M. Eltsine avait dénoncé un acte *« barbare »* visant à *« créer une atmosphère d'instabilité »* avant le premier tour, dimanche, de l'élection présidentielle. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **CORSE : trois personnes ont été arrêtées à Sartène (Corse-du-Sud)** et placées en garde à vue au commissariat d'Ajaccio, jeudi 13 juin. Ces trois hommes seraient impliqués dans une affaire de hold-up. L'une des trois personnes avait été candidate aux municipales de 1995 à Sartène sur la liste Corsica nazione, coalition électorale incluant la Cuncolta naziunalista, vitrine légale du FLNC-canal historique. Dans un communiqué, la Cuncolta s'est déclarée *« inquiète des motivations de ces arrestations et du but recherché par certains »*. – *(Corresp.)*

■ **EXTREME DROITE : Gérard Le Gall, délégué national du PS** aux études politiques, estime que la décision de justice imposant à plusieurs journaux de publier des droits de réponse pour avoir qualifié notamment le Front national de parti d'extrême droite *« a un côté absurde »*. *« Le qualificatif d'extrême droite correspond parfaitement au programme, au profil des leaders du FN et aux relations internationales qu'ils entretiennent »*, a déclaré M. Le Gall à l'Agence France-Presse. *« Si Le Pen*, a-t-il ajouté, *entend interdire l'usage du qualificatif « extrême droite », raison de plus pour l'employer. »*

■ **COMMÉMORATION : Jacques Chirac présidera, dimanche 16 juin**, à l'Ossuaire de Fleury-devant-Douaumont, les cérémonies nationales du 80e anniversaire de la bataille de Verdun. Le président de la République sera accueilli par des militaires français et par des soldats allemands. Pour rendre hommage aux combattants et aux 340 000 morts de Verdun, M. Chirac remontera seul, devant 3000 adolescents français et allemands, l'allée centrale de la plus importante nécropole militaire de France (15 000 tombes). En présence de l'ambassadeur d'Allemagne, M. Chirac prononcera une allocution sur les thèmes de la réconciliation et de la défense de la paix et de la fraternité.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 14 juin, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+11,14
Honk Kong index 10866		−0,85	+8,67

Tokyo, Nikkei sur 3 mois

22002,40 — 22002,40 — 21848,25 — 21002,40 — 20371,55 — 19734,20 — 14 mars — 29 avril — 14 juin

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 13/06	Var. en % 12/06	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2126,20	−0,52	+13,58
Londres FT 100	3756,70	−0,33	+1,82
Zurich	—	—	+13,03
Milan MIB 30	—	—	+19,87
Francfort Dax 30	2564,94	−0,15	+13,80
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−3,54
Madrid Ibex 35	—	—	+16,34
Amsterdam CBS	—	—	+20,40

Tirage du *Monde* daté vendredi 14 juin 1996 : 496 547 exemplaires i · 3

Londres proposerait un nouveau plan d'abattage de bovins

LE GOUVERNEMENT britannique devait répondre, vendredi 14 juin, à Bruxelles aux dernières demandes européennes de renforcement du programme d'abattage sélectif obligatoire du cheptel bovin britannique. Cette réponse sera fournie lors de la réunion du comité vétérinaire permanent de l'Union européenne qui groupe les chefs des services vétérinaire des Etats membres.

L'acceptation ou non, par Londres, d'une modification de son programme d'abattage sélectif conditionnera l'acceptation par les autres pays de l'Union européenne du plan global britannique d'éradication de la maladie.

BRAS DE FER

Ce nouveau bras de fer survient alors que Londres a présenté, jeudi 13 juin, à Bruxelles une version modifiée de ce plan global. Cette version prévoit, schématiquement, le rétablissement progressif du commerce, chaque étape n'étant pas datée mais conditionnée par une série d'accords et de contrôles. Ce scénario n'a pas les faveurs de la Commission.

Jusqu'à présent le gouvernement britannique avait retenu un programme d'abattage très éloigné des recommandation faites par les experts français. Alors que ces derniers estimaient à plusieurs centaines de milliers le nombre de bovins devant être abattus et détruits, Londres ne prévoit d'éliminer – outre les vaches les plus âgées – que les bovins nés entre le 15 octobre 1990 et juin 1993 dans les élevages où des animaux de cette tranche d'âge ont développé la maladie, soit environ quatre-vingt mille bêtes.